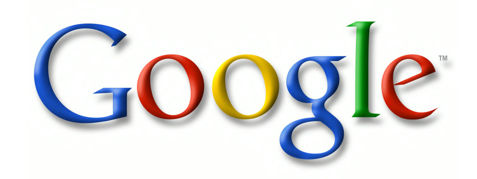
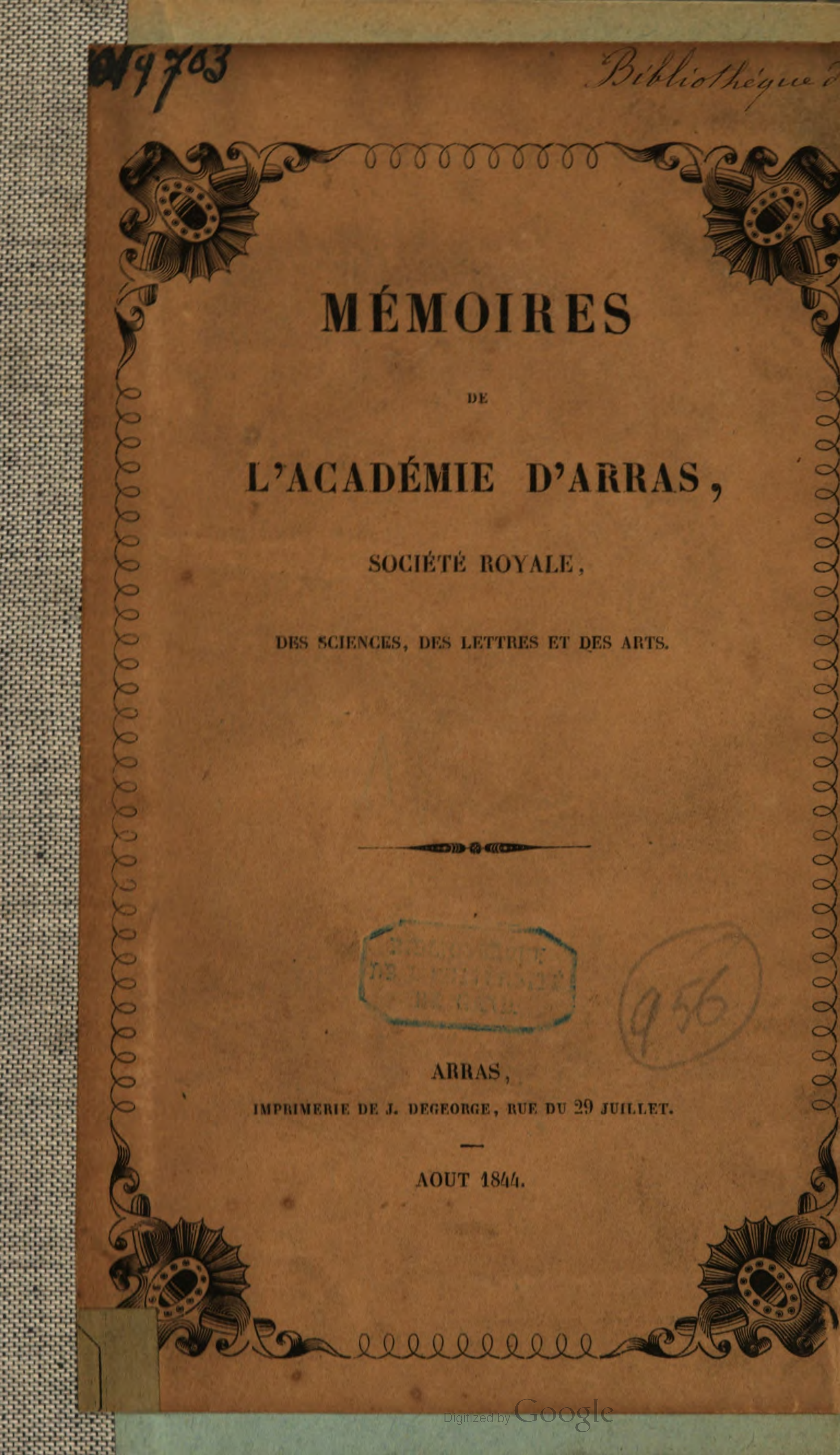

Google



MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE D'ARRAS,

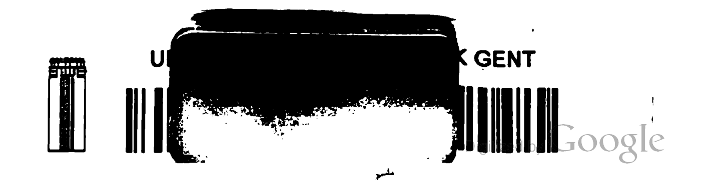
SOCIÉTÉ ROYALE,

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

ARRAS,
IMPRIMERIE DE J. DEGEORGE, RUE DU 29 JUILLET.

AOUT 1844.




U[redacted]K GENT
Google

ACADÉMIE D'ARRAS.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE D'ARRAS,

SOCIÉTÉ ROYALE,

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

ARRAS,

IMPRIMERIE DE J. DEGEORGE, RUE DU 29 JUILLET.

AOUT 1844.

RAPPORT

DE M. HARBAVILLE, PRÉSIDENT,

AU NOM DE LA COMMISSION D'HISTOIRE,

Sur la traduction de Malbrancq, par M. SAUVAGE.

MESSIEURS,

Votre Commission d'Histoire a examiné avec le plus grand soin la traduction des 3me et 4me livres de Malbrancq, par M. Sauvage, professeur à Evreux, à qui vous avez accordé en 1842 la prime pour la traduction des deux premiers livres, en l'autorisant à poursuivre l'œuvre jusqu'à son achèvement. Ces deux livres forment le complément du premier volume.

La Commission, après avoir conféré avec le texte latin un grand nombre de passages de cette traduction, a pu s'assurer de son caractère et du système adopté par le traducteur. Cet examen scrupuleux lui permet d'accorder au travail de M. Sauvage, en général, les mêmes éloges qu'avaient mérité les deux premiers livres.

Nous devons dire cependant que cette traduction n'est pas irréprochable ; mais peut-il en être autrement quand il s'agit d'un auteur dont le style inégal et diffus est hérissé d'autant de difficultés ? Souvent le traducteur lutte heureusement avec son original, et rend dans une seule phrase diverses phrases de son auteur qui ont un sens connexe. Moins heureux quelques fois, sa phrase, sans s'écarter positivement du sens du texte, s'embarrasse dans des circonlocutions qui forment longueur. Nous reprochons également au traducteur d'être souvent étranger à la synonimie des noms de lieux et de ne pas traduire convenablement certains noms propres. Ces légers défauts disparaîtront dans les corrections qui lui seront indiquées lors de l'achèvement de l'œuvre, et avant sa publication dont vous aurez à vous occuper dans deux ans, si vous voulez répondre à l'impatience des amis des sciences historiques.

La Commission éprouve donc le besoin de vous exprimer sa satisfaction du résultat de son examen. Elle vous propose en conséquence d'accorder à M. Sauvage une prime de 300 fr.

Adopté en séance le 3 février 1843.

Depuis l'adoption de ce rapport, la Société a reçu la traduction des Scholies ou notes sur les quatre pre-

miers livres, le traité chronologique, et les 5me et 6me livres formant la moitié du tome 2. Cette traduction ayant toujours les caractères signalés dans les précédents rapports, la Société a accordé à M. Sauvage une nouvelle annuité de 300 fr. Elle a donné depuis, à cet estimable traducteur une autre preuve de l'intérêt qu'elle attache à la continuation de son travail, en lui conférant le 19 avril 1844, le titre de membre correspondant.

RAPPORT

SUR LA

QUESTION DE L'INDUSTRIE,

Par M. WARTELLE, membre résidant.

MESSIEURS,

Le sujet mis au concours par l'Académie était sinon d'une haute importance, au moins d'un grand intérêt pour compléter une page curieuse de l'histoire de la localité. Nous pouvions espérer que plusieurs concurrents viendraient se disputer le prix proposé, surtout à une époque où les recherches des chartes anciennes, des chroniques du vieux temps, des réglements des corporations occupent tant d'esprits sérieux.

La question proposée était celle-ci :

Tracer l'historique de l'Industrie, de l'Agriculture et du Commerce à Arras et dans les environs, à partir des temps les plus reculés.

Un seul Mémoire vous est parvenu, il porte cette épigraphe :

> Atrebatumque potens urbs, antiquissima, plena
> divitiis, inhians lucris, et fœnore gaudens.
>
> (Willelm armoric : Philip. Lib. II.)

Ce Mémoire est écrit d'une manière claire et correcte et c'est tout ce que l'on peut réclamer d'un écrivain pour ce genre de production où le style n'est pour ainsi dire qu'un accessoire. L'auteur a fait preuve d'érudition et paraît s'être livré à des recherches consciencieuses, encore que son ouvrage contienne plusieurs erreurs, et que surtout nous ayons à signaler des omissions importantes.

Le début est un aperçu rapide de l'état de la Gaule au moment de la domination Romaine, puis quelques considérations sur l'influence que les deux peuples, vainqueur et vaincu, exercèrent réciproquement l'un sur l'autre; ensuite l'auteur nous parle d'Arras, de son origine qui se perd dans la nuit des temps, et dont l'histoire ne peut remonter d'une manière un peu authentique au-delà de J. César. Enfin il entre dans son sujet et conclut l'importance d'Arras, ses relations, son commerce, de l'état de ses communications avec ses voisins. Et c'est dans sa nomenclature des voies romaines ou chaussées Brunehaut que nous relevons une première erreur de l'auteur. Il omet la voie militaire d'Arras à Tervana (St-Pol), et il indi-

que une voie d'Arras à Noyon que nous ne connaissons pas et que nous ne trouvons nulle part.

Le passage suivant sur le commerce de la Gaule et de l'industrie d'Arras est digne d'intérêt et mérite d'être cité.

« Le commerce existait dans la Gaule à une époque » reculée, il est (1) certain que les Belges visitaient » souvent les îles Britanniques (Cassiterides) et qu'ils » s'y livraient à l'échange du plomb, de l'étain, du » fer, du cuivre, de la laine, des chiens et des perles. » En outre, le culte de Mercure comme Dieu du » commerce était fort répandu partout dans les Gau- » les et surtout dans la Gaule Belgique (2.) Beaucoup » de statues de Mercure en marbre, en pierre, en » bronze ont été trouvées à Termonde, à Anvers, à » Velsique, à St-Amand. Ce culte constaté par la » chronique de St-Bavon, citée par les Ballandisles » dans les acta sanctorum Belg. T. IV. P. 208 fut con- » tinué à Gand presque jusqu'au VII[e] siècle. Un com- » merce considérable d'échanges se faisait entre les » Phéniciens et les Gaulois; les vaisseaux phéniciens » venaient sur les côtes de la Belgique livrer les pro-

(1) « Strabon. Lib. III et IV. — Tacite. Vie d'Agricola. C. XII. »

(2) « Deum maxime Mercurium colunt, hujus sunt plurima simu- » lacra : hunc omnium inventorem artium ferunt : hunc viarum atque » itinerum ducem, hunc ad quæstus pecuniæ mercaturasque habere » vim maximam arbitrantur. (Cœs. lib. VI. Cap. 17.)

» ductions de l'Asie contre des pelleteries, de l'étain,
» du plomb, du fer et des étoffes. A son arrivée dans
» les Gaules, César trouva les chefs et les Druides
» couverts d'étoffes précieuses. Au rapport de Pline,
» un roi de Soissons combattait sur un char orné
» d'argent. L'industrie et le commerce étaient donc
» dans cette partie de la Gaule arrivés à un haut de-
» gré de développement. . . . .
» L'industrie d'Arras était surtout la mise en œuvre
» de la laine. Les Romains faisaient grand cas des
» étoffes des Atrébates à cause de la solidité des tissus
» et de l'éclat des couleurs. Cette qualité de la cou-
» leur était due surtout aux eaux de la petite rivière
» qui arrosait leur ville. Les gras pâturages de la Flan-
» dre favorisaient singulièrement aussi la crue de la
» longue laine; cette qualité la faisait rechercher par-
» tout pour les usages de la fabrique d'Estame. Mais
» la laine du pays ne suffisait pas aux besoins de la fa-
» brication; les Atrébates étaient obligés d'en tirer
» de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Espagne, pays
» avec lesquels ils avaient de fréquentes communica-
» tions.

» Sous la domination romaine, les habitans d'Ar-
» ras à leur industrie en joignirent de nouvelles; ils
» apprirent promptement les sciences des vainqueurs;
» la ville changea d'aspect; des constructions romai-
» nes remplacèrent les humbles habitations (Tugu-
» ria), des manufactures de balistes et d'armures

» pour la cavalerie (Clibani) s'y établirent bientôt.

L'auteur nous entretient ensuite de l'invasion des barbares et dela décadence de l'industrie dans le cinquième siècle. Seulement il se trompe sur la date de la victoire d'Aëtius au Vicus Helena (Lens.) Ce fait d'armes a eu lieu en 446 et non en 428.

Après ces invasions, l'industrie se releva à l'ombre des monastères et chaque abbaye des environs d'Arras eut, sous la direction d'un frère, ses ateliers, ses manufactures pour la fabrication des étoffes de laine. Cet état prospère se maintint jusqu'à la fin du neuvième siècle où apparurent les Normands. Ici l'auteur commet une nouvelle erreur de date lorsqu'il dit qu'en 878 la désolation causée par les Normands avait cessé, que les remparts se relevaient et que la ville sortait plus brillante et plus belle de ses ruines; les Normands ravagèrent et dépeuplèrent Arras en 881 et 882 et non avant 878. Baudouin Bras-de-Fer ne fut pas le premier forestier de Flandre comme le dit l'auteur du Mémoire, mais le premier comte de Flandre.

Après nous avoir indiqué les diverses phases, tantôt brillantes tantôt fâcheuses du commerce et de l'industrie d'Arras pendant une période d'environ trois siècles, l'auteur ajoute :

» A cette époque (1178) les bourgeois d'Arras
» étaient devenus riches par leur industrie, redouta-
» bles par leur organisation à la fois industrielle et

» militaire, nous voulons parler des corporations » qu'ils avaient formées. Cette association des tra» vailleurs fut peut-être produite par les lois de Rome, » peut-être aussi par celles de Germanie (1). »

L'auteur paraît peu connaître l'organisation municipale d'Arras, lorsqu'il la fait dériver ou des lois de Rome ou des Ghildes (corporations) de la Germanie, tandis que l'institution primitive a simplement le caractère d'une institution de paix.

Quant à ces corporations, leur formation, leur but, leur utilité, sont expliqués d'une manière très-intéressante et très-facile à saisir, seulement il n'est pas exact de dire que « les boutiques se fermaient le » soir au couvre-feu pour ne pas nuire à la perfection » de l'ouvrage en travaillant à la lumière. » Cette mesure était dictée par la crainte des incendies si fréquents au moyen-âge à cause de la construction des maisons en pans de bois (voyez les bans municipaux d'Hénin-Liétard.)

Ensuite l'auteur avance que :

« Baudouin IX était parti pour la croisade (1202-» 1204); en 1211 Louis fils de Philippe-Auguste » donna à Arras sa commune, Robert comte d'Artois » la confirma en 1268. »

La première charte de la commune d'Arras fut ac-

(1) « Les hommes d'origine Germanique connaissaient des associa» tions désignées sous le nom de Ghilde, c'est sur le modèle de ces » statuts que les corporations du Nord de la France s'organisèrent. »

cordée par Philippe-Auguste en 1194 et non en 1211. Cette dernière est une charte modificative et confirmative.

L'auteur, après être entré dans d'assez grands détails sur les privilèges des corporations, sur les moyens d'échange, les monnaies, les foires, les moyens de transports et les droits prélevés sur les étrangers, arrive à faire un tableau de l'état de l'industrie et du commerce au XIIIe siècle, et en parlant d'Arras il s'exprime ainsi :

« A l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire
» au XIIIe siècle, Arras est l'étape la plus fréquen-
» tée de tous les vins destinés à la consommation des
» Pays-Bas, la ville est remplie de sayetiers, de bour-
» getiers, de tondeurs, de paigneurs, de cardeurs de
» draps et surtout d'habiles teinturiers. Ses fabriques
» étaient renommées par la saye blanche, le vert
» rouge, les changeants, les gros grains, les trippes
» (sorte de velours), et par les soieries. Les foires
» commençaient par la vente de la draperie, puis les
» marchés terminés, les Lombards ouvraient leurs
» comptoirs pour les opérations de banque et de
» change. La supériorité des draperies d'Arras était
» telle que les drapiers Parisiens ne supportaient la
» concurrence que pour les draps communs, mais
» pour la draperie fine elle avait été portée en Flan-
» dre à un si haut dégré de perfection que lorsqu'on
» voulait acheter du camelin fin ou de l'écarlate on

» s'adressait aux marchands d'Arras où à ceux de » Gand. Tous les samedis, les halles de Paris réu- » nissaient les produits du dedans et du dehors, cha- » que profession, chaque branche de commerce y » avait sa place marquée; les villes manufacturières » y envoyaient des représentants : Arras, Cambrai, » Beauvais, Douai, Amiens, Pontoise, Lagny, Go- » nesse avaient leur section fixe dans le bazar. »

L'auteur consacre plusieurs pages de son Mémoire à traiter du commerce et des relations établis avec diverses localités qui échangeaient leurs productions avec la Flandre, et du rang que les fabriques d'Arras occupaient dans les pays étrangers. Il mentionne l'intelligence et l'esprit d'association des Flamands qui leur donnaient la supériorité pour les entreprises où les efforts isolés ne pouvaient suffire, puis il donne l'historique de l'art de tisser les tapis qui ne fut introduit qu'assez tard en France vers le IX[e] siècle. Cette industrie prospérait déjà en Flandre au XII[e] siècle, était brillante au XIV[e] et parvint à son apogée au XV[e].

« Les tapisseries d'Arras étaient, dit l'auteur, re- » nommées par les dessins, la solidité du tissu et l'é- » clat des couleurs; les plus beaux tapis étaient ceux » de cette fabrique et le mot Arrazi est resté dans la » langue italienne pour montrer cette perfection. Ces » tapisseries sont comptées au nombre des rares pré- » sents envoyés en 1396 à Bajazet pour la rançon

» des seigneurs français (1). Elles furent pour la plu-
» part exécutées en laine, d'autres en chanvre, mais
» peu en soie ou en fil d'or. Le tissage à haute lisse (2)
» fut employé en Flandre dès le XIV[e] siècle. L'usage
» de tisser à haute et basse lisse vient d'Orient, les
» ouvriers en tapisseries étaient nommés tapissiers
» Sarrasinais (3). Les tapisseries d'Audenarde rivali-
» saient seules avec celles d'Arras (4). »

L'auteur nous raconte avec beaucoup de détails le commerce de la Flandre avec l'Angleterre qui lui fournissait ses laines, et la gêne générale qui en ré-

(1) « Tapetes Atrebatici in quibus integra Alexandri magni historia » (Marlot, hist. rem. T. II. p. 684.) »

(2) « Dans la haute lisse la chaîne était tendue perpendiculairement, » l'ouvrier placé derrière le côté qui doit servir d'envers au carton » qu'il veut imiter, puis il trace avec de la pierre noire en suivant » leurs contours les traits du modèle sur le devant de la chaîne. Se » mettant à l'envers de la pièce, le dos opposé au dessin original il se » retourne pour le regarder, et place la broche convenable entre les » fils sans voir ce qu'il fait. Pour la basse lisse la chaîne est tendue » sur un châssis horizontal, le modèle est placé au-dessous, soutenu » par des cordes transversales : l'ouvrier s'assied devant le métier le » corps penché sur l'ensemble, il sépare les fils de la chaîne afin de » voir son modèle, puis il fait passer la flûte chargée de la couleur » convenable entre les fils après les avoir haussés ou baissés au moyen » de pedalet. Enfin avec un peigne de buis ou d'ivoire garni de dents » des deux côtés, l'ouvrier sert fortement les fils les uns contre les » autres. »

(3) « Meyer annales flandrici. »

(4) « Marchant, p. 46. — Sander, flandria illustrata. »

sultait lorsque les relations commerciales étaient interrompues entre ces deux peuples. Il s'étend sur la prospérité des fabriques d'Arras au temps des ducs de Bourgogne; enfin il arrive à la prise d'Arras par Louis XI. Il rappelle les cruautés de ce prince et la ruine complète du commerce, les exécutions capitales à la suite de la prise de la ville et la dispersion et le bannissement de tous les habitans. Il va cependant au-delà de la vérité lorsqu'il dit :

« La ville détruite, le roi voulut la rebâtir. »

Louis XI ne détruisit pas Arras, mais après en avoir chassé tous les habitants il changea son nom et voulut qu'elle fut appelée ville affranchie. Il fit ensuite de vaines tentatives pour la repeupler. Ses édits marqués pour la plupart au coin de la tyrannie la plus aveugle restèrent sans effet; le commerce d'Arras fut anéanti et il lui fut impossible de se relever du rude coup qui lui avait été porté. Les détails sur les efforts infructueux de Louis XI et de Charles VIII pour rendre la vie au commerce d'Arras sont neufs et curieux et méritent d'être reproduits.

« L'édit de 1481 força plusieurs artisans et négo-
» ciants de Paris, de Rouen, de Lyon, de Tours et
» autres villes commerçantes élus par les officiers de
» leurs villes d'aller habiter à Arras. Là ils étaient
» reçus des commissaires du roi; après certaines for-
» malités ils étaient mis en possession de maisons en
» rapport avec leur profession. De grands privilèges

» étaient accordés aux échevins, privilège de noblesse
» tant pour eux que pour leur postérité masculine et
» féminine, permission de commercer même en dé-
» tail sans déroger à leur ennoblissement; de larges
» immunités furent aussi concédées aux manufactu-
» res de tapisseries, de draps et autres étoffes de
» laine. Ce fut en vain, l'indigence, l'impéritie ou la
» mauvaise conduite des nouveaux habitants ne vint
» pas répondre aux espérances du roi. Alors on exi-
» gea que les villes d'où étaient sortis les marchands
» payassent des sommes considérables pour la pros-
» périté et l'accroissement de la nouvelle colonie,
» mais la continuation de la guerre et la stérilité de la
» terre rendirent ces secours à peu près insuffisants.
» Le roi, piqué de voir la ville sans commerce, sans
» population, ordonna par lettres-patentes du 17 oc-
» tobre 1482, que sur le prix de chaque muid de sel
» qui serait vendu pendant cinq ans dans les gre-
» niers du Languedoc de la Normandie et des lieux
» situés le long des rivières de Seine et d'Yonne, il
» serait pris soixante sous tournois pour subvenir aux
» besoins des villes et cités affranchies. Jehan Bri-
» connet, *dit le Patron,* commis au recouvrement de
» ces deniers, fut chargé d'en faire l'emploi sur les or-
» donnances des gouverneurs, maires et échevins.

» Une part du produit de l'octroi devait être dis-
» tribuée avec intelligence aux marchands déjà éta-
» blis et à ceux qui viendraient par la suite. Les villes

» de Tours, Orléans, Joigny, Soissons et Harfleur » avaient eu ordre d'élire sept bons marchands et de » payer à chacun cinq cents écus d'or. Ces taxes » n'ayant pas été entièrement acquittées, le roi assi- » gna ce qui en restait dû, sur l'octroi du sel qui fut » aussi destiné à indemniser Etienne Oursin, alors » échevin, de la perte d'une grande quantité de ga- » rance et autres marchandises avariées à Condé par » un effet de son zèle pour le service du roi.

» Outre ces dépenses, il s'agissait de réparer les » fortifications, de relever les ruines, de mettre les » bras du Crinchon qui traversent la ville en état » de servir aux manufactures et aux teintureries. » L'octroi devait y fournir de même qu'au traitement » de plusieurs officiers, mais divers évènements em- » pêchèrent ces lettres-patentes d'avoir leur pleine et » entière exécution.

» Charles VIII, par lettres-patentes du 13 janvier » 1484, signées au Plessis-du-Parc, permit aux ha- » bitants exilés de revenir et de réclamer leurs im- » meubles en l'état où ils se trouveraient. Ces lettres » suppriment les lois établies par Louis XI, donnent » aux artisans français le choix de quitter Arras ou » d'y rester, mais sans pouvoir retenir les maisons » qu'ils occupent, qu'en les prenant à loyer de con- » cert avec les vrais propriétaires.

» Antoine de Crèvecœur, seigneur de Thiennes, » sénéchal d'Artois, gouverneur d'Arras, fut envoyé

» par le roi pour faire exécuter ces lettres-patentes » avec solennité à son arrivée ; Pierre de Ranchicourt, » évêque d'Arras, suivi des délégués des trois états, » vint le prier de remplir incessamment l'importante » mission dont il était chargé. Tous les marchands et » ouvriers domiciliés à Arras furent convoqués à » l'hôtel-de-ville, là le gouverneur leur notifia les » ordres du roi, et ne leur donna que huit jours pour » y satisfaire volontairement, avec menace de les y » contraindre après ce délai.

» Les lettres-patentes furent publiées à son de » trompe dans toutes les rues, places, carrefours de la » ville et cité. Le 4 mai 1488 Antoine de Crèvecœur » élut douze échevins choisis parmi les anciens habi- » tants, le conseiller pensionnaire, le procureur de » ville furent changés ; les autres charges municipa- » les furent rendues à ceux qui les exerçaient avant » le bannissement : mais les traces de la sévérité de » Louis XI étaient profondes et ne s'effaçaient pas ; » tous les efforts de Charles VIII pour y rappeler les » arts et l'industrie restèrent inutiles ; en 1488 la » fabrique d'Arras ne suffisant pas encore aux pre- » miers besoins, les échevins chargèrent deux mar- » chands d'Arras d'aller leur acheter à Rouen du » drap pour leurs costumes municipaux. Mais bientôt » impatient de faire valoir ses droits sur le royaume » de Naples, Charles VIII rend à Maximilien d'Au- » triche l'Artois et la Franche-Comté. »

Après cette citation, que nous avons un peu étendue parce que ce passage nous a paru un des meilleurs du Mémoire, nous arrivons au règne de Charles-Quint et à la domination Espagnole. L'auteur n'y consacre que quelques lignes et méconnaît l'influence que cette domination exerça sur les lois et les mœurs ; il eut trouvé de bons documents dans les placards si remarquables des 7 octobre 1531, 30 janvier 1545 et 15 juin 1600. Il y avait là une mine à exploiter.

L'auteur termine fort rapidement l'histoire des derniers siècles. Il ne fait qu'indiquer l'époque fâcheuse des guerres de religion, qui fut encore si désastreuse pour l'industrie d'Arras. Avant de terminer l'examen critique de ce premier chapitre, nous dirons encore à l'auteur qu'il a consulté les règlements des métiers de Paris au XIII[e] siècle d'Etienne Boileau, et qu'il a négligé les règlements locaux bien plus importants pour son travail : il ne paraît connaître aucune des ordonnances soit ducales, soit municipales sur la sayetterie, la draperie, etc., à Arras et villes voisines.

Nous sommes arrivés à la seconde partie du Mémoire qui traite de l'historique de l'agriculture, nous passerons rapidement sur ce second chapître ; l'auteur a surmonté faiblement les difficultés assez sérieuses qu'il a rencontrées, les documents sont rares et comme il le dit lui-même, les historiens et les chroniqueurs s'en sont peu occupés. Il reconnaît cependant que la prospérité des nations est étroitement

liée à la prospérité de l'agriculture : tant que les peuples sont plongés dans la barbarie, ils vivent plus de chasse et de pêche que des produits du sol, ils s'abritent dans les forêts et n'ont pour se couvrir que les dépouilles des animaux : mais lorsque l'esprit d'association et les progrès de la civilisation viennent les attacher au sol, alors ils demandent à la terre de leur fournir la nourriture et les vêtements ; l'excédant des produits fera naître bien vîte l'idée des échanges, le commerce prendra d'autant plus d'extension que cette branche importante de l'industrie de l'homme aura atteint une plus grande perfection.

En résumé, ce Mémoire que nous venons d'analyser contient de bonnes choses, mais trop générales et puisées à des documents trop étrangers à notre localité, et le but que nous nous étions proposé de provoquer des recherches dans nos archives se trouve complètement manqué.

La Commission a été unanimement d'avis que le prix ne pouvait être décerné à l'auteur, mais elle a été divisée sur la question de savoir s'il lui serait accordé une mention honorable ; la majorité a pensé qu'il serait plus utile de remettre cette belle question au concours.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE DE 1843,

par M. LUEZ, membre résidant.

MESSIEURS,

De toutes les manifestations de la pensée, la poésie, qui en est la plus élevée, est aussi celle dont l'appréciation impose le plus difficile devoir au critique, surtout quand il ne s'attribue pas une juridiction personnelle et volontaire, mais qu'il est l'écho d'un corps savant, juge d'un champ clos ouvert à des inspirations de nature différente, soumises momentanément à la même loi. Ce n'est pas seulement à cause de vous, Messieurs, ni à cause de votre Commission de poésie que je signale cet écueil qui m'attend. Ma précaution, qui n'est pas une vaine formule oratoire, s'adresse aux poètes eux-mêmes qui ont accepté votre souveraineté et à qui le sort veut que j'explique votre arrêt. C'est à cause d'eux principalement que

ma mission de rapporteur est épineuse. Il faut que je leur traduise, sous les formes de la critique la plus moderne, ce que votre Commission de poésie a pensé d'eux devant vous, et ce que je dois répéter en votre nom devant eux. S'il s'agissait de toute autre lutte littéraire, d'histoire, par exemple, je n'aurais qu'à rechercher la vérité des faits, qu'à examiner si l'impartialité se joint à la profondeur des vues, à leur exactitude, à leur clarté. S'il s'agissait de philosophie, ma tâche se bornerait à soumettre les doctrines émises à la règle des déductions logiques, mais il s'agit de poésie, c'est-à-dire des formes que l'enthousiasme donne à nos pensées les plus élevées et à nos sentiments les plus profonds. Mon devoir donc, envers les concurrents comme envers vous est de me ressouvenir à chaque pas que les créations les plus saillantes et les plus incontestables de notre ère littéraire sont le lyrisme et la critique, et que vous n'entendez pas plus oublier votre époque devant les productions que vous jugez que devant l'appréciation qui en est faite en votre nom.

La Bruyère, dès les premières lignes de son livre, dit qu'il y a de certaines choses dont la médiocrité est insupportable, et il cite aussitôt la poésie, la musique, la peinture et le discours public. Ce qui manque à cette sentence, ce n'est à coup sûr ni la franchise, ni la vérité. Il faut seulement en fixer la mesure, car l'esprit philosophique dont le célèbre mo-

raliste était pénétré, ne lui laissait pas ignorer que, au point de vue de l'art, la perfection est chose rare, même dans les productions de la nature, surtout quand on descend dans les détails de leurs substances et de leurs lignes, et qu'il en doit être de même, à plus forte raison, des productions de l'esprit, à cause de l'incertitude de l'observation et du vague inévitable dans l'expression du sentiment qu'elle produit. Aujourd'hui, nous disons encore, comme au dix-septième siècle, que la médiocrité est insupportable en poésie, en peinture, en musique, en discours public, et cependant quelle distance entre les deux époques! quelle différence de philosophie littéraire et artistique! Si nous reprochions à La Bruyère d'avoir trop accordé à la poétique de l'antiquité, d'avoir cru, par le génie de Corneille et de Lafontaine, ses contemporains et ses amis, que le génie d'Homère, d'Horace et de Virgile était le génie immuable de l'humanité, on pourrait nous reprocher, dans deux ou trois siècles, en comparant nos richesses littéraires aux chefs-d'œuvre de l'avenir, d'avoir trop accordé au génie de l'individualisme actuel, et l'on rechercherait aussi dans quelle mesure nous avons accepté la règle si effrayante de l'auteur des *caractères*. Eh! bien, Messieurs, prévenons cette question, elle n'est qu'un faux problème. La vérité, si rudement exprimée par La Bruyère, n'a rien de conditionnel, elle doit être entendue dans le sens le plus absolu, parce

qu'elle n'est pas plus le fruit de l'école antique que de l'école moderne ; elle est dictée, dans tous les temps, par le sentiment dont l'homme se pénètre en face des ravissantes harmonies de la création, et qui entraîne l'artiste à idéaliser les formes mêmes de la nature, afin de traduire, par des images plus fidèles, les idées de perfection qui sont de l'essence de son esprit. Les arts d'imagination ne doivent s'inspirer que des grandes leçons de la nature, et surtout de sa grâce, de sa naïveté, de son énergie, de son immensité. Il faut qu'ils l'étudient sans cesse sous cette teinte suave et divine qui lui donne son éternelle poésie et qui doit se refléter dans la leur au moins par quelques rayons. Quand ils sont dans cette voie, la critique aime à les suivre parce que c'est là qu'elle s'élève et s'ennoblit avec eux ; elle est heureuse de les apprécier d'après les lois éternelles qu'elle a découvertes dans les régions qu'ils parcourent. C'est même à cette parité de condition, à cette similitude d'existence que nous devons cette critique contemporaine, aussi digne des chefs-d'œuvre des temps passés que de ceux qui glorifient notre époque. Et cependant, cette esthétique littéraire n'est pas nouvelle ; c'est celle qui gouverne l'intelligence humaine depuis vingt siècles, et jamais le péripatétisme ne l'a mise en question. A l'origine de la philosophie comme aujourd'hui, par l'autorité d'Aristote comme par l'autorité des deux Bacon, l'ordre de la nature et l'ordre de la science ont toujours

eu leur concordance intime. Cette loi unique, qui crée la chaîne des savants, crée aussi les poètes et les artistes, mais, par exception, elle ne leur donne pas de successeurs. Chaque génération porte toujours le même sentiment du beau, mais avec une modulation différente. La plus riche imagination n'exprime qu'un petit nombre d'idées, et cela suffit à l'art de chaque époque. Qu'est-ce donc que faire école, si ce n'est avoir des copistes qui arrivent à la profanation d'une poésie par la satiété? Y a-t-il une succession obligée dans les progrès des beaux-arts? quant à leurs moyens, oui; quant à leur idéal, non. Depuis Cimabué jusqu'à Raphaël a-t-on ajouté un seul contour à l'antique? Depuis Dante jusqu'à Lamartine a-t-on dépassé les grâces de Virgile? Tout le secret des hommes illustres n'a d'autre source que leur sentiment, que leur spontanéité. Chaque grand maître, remarquez-le bien, est toujours à la fin de sa ligne, pour l'égaler, il faut bien se garder de le suivre. Ce serait mourir pour l'art, comme David qui a préféré continuer l'antique plutôt que d'ouvrir les yeux devant la nature. Quand nous regrettons le langage d'Amyot, l'énergie de Corneille, la naïveté de Lafontaine, la tendresse de Racine, nous faisons ce que la nature ne fait pas; elle ne regrette rien, elle ne ressuscite rien, elle est infinie. Depuis que le soleil dilate et condense tour à tour notre atmosphère par des lois qui nous sont encore inconnues, les ondulations de l'air et de la mer

n'ont pas reproduit deux fois la même courbe ni le même flot. Les feuilles et les fleurs des forêts n'ont pas représenté deux fois le même dessin, le même contour, la même nuance. L'art heureusement ne consiste pas dans le secret de ces lignes et de ces couleurs, il est tout entier dans l'harmonie quelles ont entre-elles et avec nous; il est dans l'expression du bonheur que cette harmonie nous procure, et pour la reproduire à notre cœur ou à notre esprit, le poète et l'artiste ne doivent lire dans aucun livre; il faut qu'ils regardent au fond de leur âme, c'est là, c'est à cette source pure qu'ils apprennent que les chefs-d'œuvres sont toujours des inspirations *à priori*. Sans doute, il y a dans l'histoire de tous les peuples des époques funestes où la religion, la poésie, la liberté succombent sous les coups des puissances terrestres. L'humanité a trop souvent le malheur de voir ses destinées passer entre les mains de la barbarie, de la superstition, du philosophisme, de la tyrannie et des spéculations matérielles. L'art est soumis à toutes les chances sociales; les conquêtes, les invasions, les émigrations, toutes les influences politiques et morales retardent ou accélèrent sa marche; mais considéré dans son idéal, l'art n'est réellement qu'une suite de faits sans coïncidence. Il n'y en a aucune, dans l'antiquité, entre Horace et Virgile; l'un reflète la poésie d'Homère, l'autre, peut-être avec quelques allures grecques, peint les vices et les vertus de son

temps. Il n'y en a aucune, pendant le moyen-âge, entre les trouvères et les troubadours ; ceux-ci s'élèvent à une poésie presque lyrique, ceux-là s'arrêtent à une poésie toute narrative. Il n'y a aucune coïncidence, à la même époque, entre Dante et Petrarque, dont les muses s'inspirent d'un amour bien différent. Après la renaissance, il n'y a encore aucune coïncidence entre Raphaël et Rubens ; l'un peint les vierges telles qu'il les voit dans le ciel, l'autre telles quelles sont sur la terre. Il n'y a pas de coïncidence non plus entre l'Arioste et Le Tasse qui, selon la juste expression de M. Edgar Quinet, représentent non-seulement deux formes de poésie, mais même deux révolutions dans l'imagination humaine au sortir du moyen-âge. Enfin, il n'y a aucune coïncidence entre Molière et Lafontaine, entre Mozart et Rossini, entre André Chenier et Lamartine. C'est que nous avons notre art comme nos aïeux avaient le leur. Ils étaient doués de la même activité que nous, du même sentiment que nous, mais avec une autre affection, avec un autre coup-d'œil, avec une autre langue. Nos successeurs auront aussi leur langue, leur coup-d'œil, leur affection. Ceux qui les suivront différeront d'eux et de nous comme nous différons de tous ceux qui nous ont devancés ; il en sera ainsi de toutes les époques, de toutes les générations, de tous les siècles ; et si Dieu conserve la création, si elle n'a pas de terme, les philosophies s'accumuleront sur les

philosophies, les religions sur les religions, les sciences sur les sciences, les arts sur les arts, et dans un lointain infini, il arrivera un jour où l'histoire de l'humanité sera au-dessus de l'intelligence humaine; elle n'existera que pour Dieu, ne sera comprise que par Dieu.

Aussi, Messieurs, devant cette destinée probable et rationnelle de l'humanité, il est permis de songer que l'artiste ne travaille pour la terre que par accident, et qu'en réalité c'est pour le créateur qu'il travaille, afin que chaque partie de la grande famille humaine ait son trait de civilisation à faire enregistrer dans l'éternité. Mais l'artiste n'arrive à cette mission surhumaine envers ses semblables qu'en leur faisant comprendre les beautés de la nature plus promptement et plus profondément qu'ils ne les comprendraient eux-mêmes s'ils étaient livrés à leur propre sentiment, à leur propre intelligence; il n'y arrive enfin qu'en leur présentant la beauté morale ou physique sous un aspect inattendu, qu'en leur en offrant une perception nouvelle assez puissante pour que, du tourbillon de leurs préoccupations matérielles, leur pensée les reporte secrètement vers Dieu.

Telle est, Messieurs, la mission de l'artiste, du moins il serait difficile de lui en trouver une plus belle et plus noble, quel que but que l'on suppose à l'art, et quels que rapports qu'on lui donne avec la religion et la philosophie. Mais pour que l'artiste ac-

complisse cette mission, pour qu'il imprime son cachet à son époque, pour qu'il lui revèle un nouvel accent de l'idéal, il faut inévitablement qu'il soit lui, uniquement lui, au risque de n'être rien. Voilà le dernier mot de l'art antique comme de l'art moderne ; ce sera aussi le dernier mot de l'art futur. Il faudrait le graver en lettres d'airain sur le frontispice de toutes les écoles, pour que l'art fût délivré à jamais de toutes conceptions serviles, de toutes pensées fausses, de toutes paroles vaines, pour que l'art enfin fût toujours vrai, grâcieux, naïf, énergique, immense et sublime comme la nature elle-même, comme l'essence des choses créées.

Toute fois, Messieurs, ce serait s'égarer étrangement dans l'application de la sentence de La Bruyère que de croire qu'elle exige impérieusement de tous les arts, et principalement de la poésie qui les comprend tous, des conceptions toujours graves, majestueuses, des formes constamment lyriques, et toutes les fictions de l'épopée. L'ascétisme littéraire n'est pas plus susceptible de permanence que l'ascétisme religieux. La poésie biblique elle-même, avec ses rhythmes variés de profonde tristesse et de douce sérénité, dont les plaintes de Job et la résignation de Ruth nous présentent des modèles admirables, ne pourrait suffire à toutes les aspirations du génie poétique. L'art ne vit que de liberté ; on ne l'enferme pas dans une religion, pas plus que dans une philosophie.

Il ne prétend expliquer Dieu par aucun système, ni le faire aimer par aucun dogme ni par aucun symbole ; il veut seulement le faire comprendre par la traduction de ses merveilles, dont il exalte et idéalise l'expression pour la mettre en harmonie avec sa puissance. La religion s'approche de Dieu avec l'amour et la soumission d'un esclave, la philosophie avec la curiosité d'un disciple, mais l'art avec l'ambition d'un émule. On a dit avec raison que le génie fait partager avec Dieu le plaisir de la création ; oui, l'art veut faire comme Dieu lui-même qui a rassemblé dans son grand chef-d'œuvre tous les types, tous les rhythmes, tous les accords, toutes les modulations, toutes les lumières, toutes les ombres, toutes les vérités, toutes les erreurs, toutes les illusions, et qui, de la même main qu'il peint à nos yeux, ou pour mieux dire à notre imagination, la mer et ses abîmes, les rochers qui l'arrêtent et qui dans leur impassibilité éternelle lui restituent goutte à goutte les flots écumeux que les vents brisent contre eux pendant la tempête ; la brillante et incompréhensible immobilité des étoiles ; l'immense incendie que le soleil représente matin et soir à l'orient et à l'occident, le sommet nuageux des hautes montagnes, l'impétuosité de la foudre et les luttes sanglantes des animaux féroces, sait aussi dessiner, avec de plus légers pinceaux la fleur des champs et des buissons, et les insectes diaphanes qui n'ont de couleurs et d'esprit qu'aux rayons du soleil.

Ainsi, Messieurs, de ce que l'art est libre, de ce qu'il est inspiré, de ce qu'il n'obéit qu'au sentiment de l'infini, vous ne lui connaissez rien d'exclusif et vous acceptez toutes ses productions avec le même intérêt, à la seule condition, que quel que soit leur caractère, elles vous offriront ce qui constitue l'idéal, c'est-à-dire un sentiment pur ou une idée élevée sous une image tracée d'après les lois les plus belles et les plus morales de la nature. C'est sous l'influence de cette philosophie artistique que d'ordinaire vous n'imposez aucune formule ni aucune limite à l'imagination des poètes et que vous examinez avec la même sollicitude toutes les productions qui vous sont soumises. C'est à la lumière de votre doctrine que je vais essayer de vous rendre compte du concours de cette année et de l'opinion de votre Commission de poésie.

Douze poëmes vous ont été adressés. Je puis sans inconvénient les suivre d'après leur ordre de réception, il me fournira peut être autant de variété que toute autre classification. Mais votre Commission ayant accordé ses plus honorables distinctions aux poëmes n[os] 1 et 12; je réserve ces deux ouvrages pour la fin de mon rapport.

Le poëme n°. 2, intitulé : l'*Auvergne*, est une poésie descriptive, parsemée de quelques détails d'histoire locale, qui annonce dans son auteur beaucoup d'amour pour son pays, mais qui donne une opinion

bien moins avantageuse de son imagination. Pour décrire sans cesser d'être poète, il faut non-seulement reproduire son modèle, mais l'animer le plus possible, afin de faire mieux sentir sa vie et sa beauté. C'est la seule création laissée au poète descriptif, et sans elle il n'y a plus de poésie. Dans le poëme sur l'*Auvergne*, tout est froid et vague comme une description de dictionnaire géographique. C'est de la versification sans aucun attrait.

Le n°. 3 est une thèse philosophique en faveur de la sociabilité que le poète développe dans le *Réveil du Misanthrope*. Vous pressentez, Messieurs, que la poésie doit en être d'autant plus calme que l'argument philosophique y joue le plus grand rôle. On dit que les poètes allemands, dans l'espoir de donner un but à leur école moderne, rêvent l'union de la science et de l'art. S'ils réussissent à mettre en vers la *psycologie et l'anthropologie psycologique*, l'auteur du *Réveil du Misanthrope* pourra prendre place parmi eux. Voici quelques vers qui vous feront connaître son genre de mérite, et qui ne seront pas sans influence dans la discussion de la loi sur le système cellulaire.

Pour s'entendre bénir qui ne voudrait pas vivre?
Est-il un plus grand bien que l'on puisse poursuivre?
Au coin de son foyer le pauvre villageois,
Le prêtre à son autel, sur leurs trônes les rois,
Ne subissent-ils pas cette loi salutaire
Qui défend à *chacun* de vivre solitaire?

Heureux quand nous pouvons confier *au dehors*
Nos plaisirs, nos ennuis, et jusqu'à nos remords!

Le n°. 4 est une *Epître à Molière.* Ce nom, Messieurs, frappe vos esprits, surtout en présence du nouveau monument national qui décore la rue Richelieu. Votre Commission croyait, au seul titre de l'ouvrage, que votre couronne allait s'arrêter là. Pure illusion! l'auteur se contente de passer en revue les chefs-d'œuvre de notre plus grand poète comique, et son appréciation est bien au-dessous de ce que la critique a formulé d'éloges depuis près de deux siècles. Voici ce qu'il dit à l'occasion du Tartufe, vous aurez à la fois une idée du poète et du critique :

Peintre si vrai des mœurs, peintre de la nature
Avec quel art tu sais démasquer l'imposture!
En vain sous les dehors de la dévotion
Un traître veut commettre une infâme action;
De Tartufe effronté, de ce dévôt de place
On aime à voir punir l'astucieuse audace,
Et sans succès l'envie à tes pas s'attacher
Comme l'eau qui mugit frappe en vain le rocher.
De la dévotion nous marquant la limite,
Tu ne prétendis pas corriger l'hypocrite,
Mais en le démasquant, ton vers accusateur
A la crédulité signala l'imposteur.

Cette dernière idée, qui est la plus saillante du poëme, est d'une vérité incontestable; mais elle n'est

pas jeune. Il y a vingt-cinq ans au moins que Jean-Baptiste Say, nous disait, en discourant sur la moralité des ouvrages littéraires : « Voyez Molière ! s'il a » gâté le métier des Tartufes, pensez-vous que ce soit » en faisant intervenir, au dénouement, le grand » monarque qui vient, comme un Dieu dans une machine, retirer la famille d'Orgon du désastre où l'a » plongé l'imbellicité de son chef? Si l'échafaud n'effraie pas les voleurs, pense-t-on que les lettres de » cachet feront trembler les hypocrites ? Ils savent » que cette foudre ne va pas, mieux que l'autre, choisir de préférence les méchants. Qui peut se vanter » d'avoir rencontré des hypocrites corrigés ? Ou trouverons-nous donc la moralité, l'utilité? La voici : » on ne corrige pas les Tartufes, mais on diminue le » nombre des Orgons. Les fourbes disparaissent, » comme toute autre vermine, faute d'aliments. Croyez-vous qu'il y eut moins de Tartufes qu'autrefois » si nous avions autant d'imbéciles pour les écouter? »

Du reste, l'auteur de l'épître qui nous occupe croit sincèrement que notre époque aurait bien besoin d'un nouveau Molière, voici par quels vers il veut nous le persuader.

Ce n'est pas qu'en ce jour on ne puisse avec art
Démasquer et flétrir plus d'un autre cafard,
Plus d'un vil délateur qui par la calomnie
Veut obtenir le prix de son ignominie ;

Le cynique apostat, l'insolent débiteur,
Sur le malheur d'autrui le froid spéculateur,
Pour les peindre, en un mot, tous ces Robert Macaire,
Qui devraient des auteurs enflammer la colère,
Dont l'amour effréné du luxe et de l'argent
Regarde avec mépris l'honnête homme indigent,
Et dans tous les calculs d'un indigne égoïsme
Bien moins que la richesse estime l'héroïsme.
Quand, ô pouvoir abject de la vénalité,
Tout se vend, tout s'achète, honneur et probité
Sans avoir rien appris quand chacun est capable,
Quand un hardi fripon peut paraître honorable,
Un sot, un imbécille un être intelligent
Si dans son coffre-fort il a beaucoup d'argent!
Echo d'un bon traité, lorsque même au théâtre
On impose un succès à la foule idolâtre
Appelée autrement par tous les spectateurs,
Qui subissent la loi de ces bruyants acteurs,
Etranges chevaliers du lustre et du parterre,
Groupés sous les rayons du gaz qui les éclaire.

Je m'arrête, Messieurs, il est inutile que je vous entretienne plus long-temps d'une composition qui sans doute révèle un certain sens littéraire et aussi des pensées fortes et originales, mais dont le style dur, inégal, peu profond et quelque fois peu noble, prouve que l'auteur n'a pas une manière assez savante et assez large pour parer des formes de la poésie les thèses morales ou philosophiques. Et si, à l'occasion de cette épître à Molière, je ne vous ai rien

cité des vers harmonieux de Madame Louise Colet, c'est qu'il ne fallait pas qu'une comparaison accablante vint s'ajouter au jugement de votre Commission.

Le n°. 5 est un poème sur la mort du duc d'Orléans que la France a vu tomber avec autant d'étonnement que de douleur, et dont elle déplore la perte en raison de l'espoir qu'elle mettait en ses jours. Mais avant de vous entretenir du mérite de ce chant funèbre, je m'arrête un moment sur une remarque de votre Commission que je ne puis me dispenser de vous communiquer. Ce poème et ceux qui le suivent sous les n°s 6, 7, 8 et 9, et qui ont pour titres : *Dumont d'Urville, l'Inauguration de la statue d'Henri IV à Pau, l'Echange des captifs en Algérie et le bon Sire de la Landelle ou la Ballade de Clémence Isaure,* sont tous écrits de la même main, sur le même crayon, ont le même style, le même tour d'esprit et présentent en un mot le même caractère littéraire. Ces cinq poèmes auraient donc une source commune, ils seraient du même auteur qui, pour multiplier ses chances de succès auprès de vous, vous aurait adressé une partie de son portefeuille, afin que vous puissiez, à votre gré, choisir entre *son Deuil national, son Allégresse publique, ses Suspensions d'armes, et ses Gracieux fabliaux.* Le poète avoue même, dans l'épilogue de la ballade de *Clémence Isaure,* la plus intéressante, à notre avis, de ses compositions, qu'il est un habi-

tué malheureux de vos concours de poésie, voici les paroles qu'il vous adresse directement :

Pour moi qui de preux chevalier
Dans mes vers vous ai dit l'histoire,
Que n'ai-je aussi pour *m'appuyer*
La ballade qui fait sa gloire.
Mais hélas, depuis trop long-temps,
Elle est perdue, et tous les ans,
Ma muse à vos concours fidèle
En ce moment, avec regret,
S'aperçoit que malgré son zèle
Il lui manque encore le secret,
Du bon sire de la Landelle.

Or, Messieurs, cette ballade en faveur de Clémence Isaure devait être un chef-d'œuvre si vous en jugez par ses effets vraiment merveilleux. Ecoutez : un jour que le sire de la Landelle, après avoir généreusement rendu la liberté à un prisonnier abencerage, se désolait de manquer du matériel guerrier d'un gentilhomme, c'est-à-dire de n'avoir ni coursier, ni armure, ni écuyer pour suivre le roi de France Charles VIII dans ses conquêtes d'Italie; un jour en un mot que notre noble chevalier allait, de désespoir, se précipiter dans les flots de la Garonne, il est distrait de sa résolution par le convoi funèbre d'un moine. L'aspect de la mort lui rend subitement le goût de la vie, et en rentrant tristement dans la belle et poétique Toulouse, sa préoccupation le dirige vers les jeux

floraux. Là, il entend Clémence Isaure réciter une pastorale de Madame de Villeneuve, et se sent aussitôt pénétré d'une brûlante passion pour la ravissante lectrice.

Depuis ce jour, énamouré
Des charmes de dame Clémence,
Le preux, dans son cœur a juré
De lui vouer son existence.
Tantôt, et par monts et par vaux
On le voit rimaillant sans cesse,
Tantôt, dans sa brûlante ivresse,
Il épouvante les échos
Des cris de sa muse en délire.
Un jour enfin il prend sa lyre,
Il ose chanter la beauté
Qui causait son tendre martyre.
Faut-il, pour la postérité,
Que cette ballade si belle
Soit perdue, hélas! et que d'elle
Il ne nous reste aucun fragment.
Or, à partir de ce moment,
La fortune, à ses vœux rebelle,
Devint tout-à-coup moins cruelle.
Grace à ce puissant talisman,
Pour le sire tout fut facile;
Aussi conçut-il à l'instant,
Le projet de se rendre au camp,
En récitant de ville en ville
Ce poème si surprenant.....

Peut-être aussi se souvenant
De son vieux captif de Grenade.....
A Narbonne cette ballade
Lui valut un riche coursier ;
A Béziers un casque d'acier,
Une rondache, un bouclier ;
Mais ce fut surtout en Provence,
Pays d'amour et de science,
Que pour prix de ses doctes chants,
Il obtint les plus doux présents.
Pour un tournoi de poésie,
Tous les poètes d'alentour,
Venaient d'être appelés, le jour
Où dans Aix, leur cité chérie,
Notre chevalier troubadour
S'arrêtait pour faire séjour.
Déjà les dames châtelaines
Jetaient dans la coupe d'honneur
Bracelets d'or, colliers et chaînes
Destinés en prix au vainqueur.
Tout-à-coup notre preux s'avance,
Aux fiers regards de ses rivaux,
Et la ballade de Clémence
A fait changer tous les bravos ;
Les hommes trépignaient d'ivresse
Les dames pleuraient de tendresse
Plus d'une même, au chevalier
Voulut, dit-on, faire oublier
Celle qui régnait dans son âme,
Mais lui, tout entier à sa dame,
Ne voulut rien que leurs joyaux,

Et rêvant des succès nouveaux,
Le cœur plein d'une ardeur nouvelle,
Il partit..... et le jour suivant
Parmi les bannières du camp
Flottait celle de la Landelle.

Evoquez vos souvenirs académiques, Messieurs, aucun ne vous rappellera un bonheur comparable à celui des dames châtelaines de la Provence, sous Charles VIII. De toutes les poésies que vous avez reçues, de toutes celles surtout que vous n'avez pas couronnées, aucune ne vous a fait *trépigner d'ivresse* ni *pleurer de tendresse*, l'auteur est donc aussi vrai que sérieux quand il vous avoue que sa muse n'a pas retrouvé le secret *du bon sire de la Landelle*, mais vous ne pouvez le juger sur son aveu, vous professez cette maxime que le talent s'ignore et qu'il faut le mettre en relief, je vais donc compléter mon examen.

Treize juillet ! date fatale !
Un an s'est écoulé depuis l'heure où ces mots :
Le prince est mort ! parti de notre capitale
Vinrent du sol français ébranler les échos.
Un an ! et quand le temps aujourd'hui nous ramène
Ce triste anniversaire et de deuil et de peine ;
Quand Juillet le ramène avec sa grande voix ;
Dans nos cœurs ulcérés s'éveillent nos alarmes,
Et l'on dirait, à voir nos sanglots et nos larmes,
Que nous allons *le* perdre une seconde fois.

Le perdre ! qui ? C'est le prince sans doute, mais

le sens grammatical ne le désigne pas, et l'on ne sait quel est l'objectif du relatif *le*.

De son départ l'heure est venue
Mais le prince à sa mère a voulu dire adieu,
De Neuilly franchissant la royale avenue
Le char s'élance... il vole! arrêtez-le, ô mon Dieu!
Arrêtez.... vains efforts! brûlants comme la foudre
Les coursiers furieux bondissent sur la poudre,
Une invisible main aiguillonne leur flanc.
Arrêtez! un cri part, sur la route homicide
Tout s'arrête.... le char est vide.
Quel est sur le pavé ce cadavre sanglant?

. . . .

Il était dit : un jour! morne et la tête nue,
Par tout son peuple environné,
On verra notre roi suivre, l'ame abattue,
Le convoi de son premier né.
Quand l'implacable mort fermera la paupière
De ce fils bien-aimé, notre reine, sa mère
Sa mère le verra mourir....
Mourir sans recevoir sa dernière parole!
Et ses fils son orgueil, sa femme son idole
Ne pourront pas le voir, en mourant, les bénir.

. . . .

O mort, que tes coups sont terribles!
Que peuvent, à tes yeux, la gloire et les talents?

Les sublimes vertus, les combats *invincibles*
Les fronts couverts de fleurs ou bien de cheveux blancs ?
Qu'importe le printemps ou l'hiver ou l'automne,
Ta faulx toujours abat, toujours elle moissonne,
Et pêle-mêle sous ses coups,
Entasse sur le sol avec l'herbe inodore,
Et la fleur dont le sein ne s'ouvre pas encore,
Et celle qui promet les parfums les plus doux.

Vous le voyez, Messieurs, il n'y a là que de la description, que des images matérielles. Ce n'est pas ainsi que Gilbert chante la mort de Louis XV. Il connaît l'écueil de la poésie politique. Il est sobre de récits, il sait qu'ils glacent. Il préfère s'adresser au sentiment national, et encore voyez avec quel art il s'en inspire, loin que l'abstraction lui suffise, il a recours à la plus intrépide incarnation de l'amour de la patrie. C'est au régiment du roi qu'il dit avec une noble fierté :

Parons ce monument que lui dresse ton zèle,
Des drapeaux qu'à ses yeux tu ravis à l'Anglais,
Qu'il reconnaisse encor sa légion fidèle
Du haut des célestes palais.

Qu'aux pieds de ce tombeau la France gémissante,
Foulant les léopards terrassés par nos coups,
Pleure, ainsi que la veuve, encore tendre amante
Sur le bûcher de son époux.

Lisez cette ode tout entière, Messieurs ; elle n'est

pas au rang des meilleures productions de Gilbert, et cependant vous vous sentirez pénétrés d'une profonde mélancolie, et pour le poète c'est un succès. Car il flattait un règne dont la fin avait été flétrie par de honteux désordres. L'auteur du 13 *Juillet* n'avait pas à lutter contre un pareil ennemi. La vie du prince est noble et pure, il avouait toutes nos gloires, il s'en inspirait avec orgueil, et cependant son panagériste est assez maladroit pour tourner contre lui son genre de mort.

N'eut-il pas mieux valu, dans un jour de victoire,
Tomber de la mort des guerriers,
Tomber embaumé dans la gloire,
Une blessure au cœur, sur un lit de lauriers
Tomber comme Nemours sous les murs de Ravennes,
Tomber comme Bayard le vaillant capitaine
Sans reproche et sans peur.
Du moins, nous eussions pu, sur sa couche dernière
Graver cette épitaphe, à notre orgueil si chère :
MORT AU CHAMP DE L'HONNEUR !

Cherchons plus loin, Messieurs, voyons si nous ne serons pas plus heureux avec le poème de *Dumont d'Urville.*

Gloire à ces conquérants utiles,
Qui vont sur un frêle vaisseau
Affronter le courroux des vagues indociles,
Conquérir souvent un tombeau.

Gloire à ces voyageurs, noblement téméraires,
Qui du toit paternel exilés volontaires,
Sous des cieux inconnus et par delà les mers,
Mandataires de leur patrie,
Au nom des arts et du génie,
Vont interroger l'univers.

Après deux cents vers environ de pure description consacrée à la biographie de toutes les expéditions maritimes du célèbre navigateur, le poète arrive à la catastrophe du 8 mai.

Ecoutez , écoutez : de Paris à Versailles
Le cri qui vient de retentir !
C'est un cri d'agonie échappé aux entrailles
De trois cents malheureux qui viennent de périr.
Ils sont là tous, hommes, enfants et femmes
Dans ces wagons en feu, d'où, par torrents, les flammes
S'élancent au milieu des airs.
Tous cadavres sans nom , noircis , souillés de fange,
Lambeaux hideux, effroyable mélange
Que dévora ce gouffre , image des enfers.

. . . .

Venez aussi , venez , vous qui naguères encore
L'avez suivi , vivant , au bout de l'univers ;
Vous qu'il a transportés du couchant à l'aurore
Sur ses hardis vaisseaux , dominateurs des mers,
Intrépides marins, en ce jour de colère,
Venez redemander d'Urville votre frère

Aux débris entassés dans l'abyme infernal
Venez tous, répondez à ma voix suppliante,
Ce tronc tout mutilé, cette tête sanglante,
Est-ce donc là votre amiral?

Il n'est pas possible, Messieurs, que ce soit là de la poésie. C'est de la description moins la chaleur de l'âme, c'est un récit perpétuel moins les grâces et les délicatesses du goût. Il n'y a réellement que la loi du devoir qui puisse soutenir le critique dans l'examen d'œuvres semblables. Je ne vous citerai rien de l'*Echange des captifs en Algérie.* Jamais l'école des descriptifs n'a eu en France d'imitation aussi fastueuse et aussi vide de poésie. Je donne seulement un dernier regard à *l'inauguration de la statue d'Henri IV à Pau*, à cause du Béarnais et de son panache blanc, mais, comme Achille, je dis à l'auteur :

Rendez grace au seul nom qui retient ma colère.

Que choisir cependant dans cette pièce de vers qui n'a, comme toutes les autres, aucun rhythme régulier. L'auteur ne sait symétriser aucune de ses inspirations. La gêne l'effraie, il se trouve à l'étroit dans la mesure ou la cadence d'une strophe ; il lui faut l'indépendance du dithyrambe, moins la grandeur des idées, il lui faut en un mot le champ libre d'une pensée vague et irrésolue.

Assis aux bords heureux où le Gave en colère
Fait éclater sa grande voix,
Je disais, à l'aspect du château séculaire,
Berceau du meilleur des rois ;
Quoi ! dans ces lieux tous pleins encore
Du roi le plus Français dont la France s'honore
Rien ne le rappelle à nos yeux !
Et lorsque nous venons visiter ce rivage,
C'est en vain que partout nous y cherchons l'image
De ce roi cher à nos aïeux !

. . . .

Le voilà ! le voilà ! gloire à la main savante
Qui fait jaillir ainsi d'un bloc inaminé,
L'image sublime et vivante
De ce monarque bien-aimé !
Gloire au ciseau du statuaire,
Qui rend aux larmes de la mère
Les traits du fils qu'elle a chéri.
Gloire à toi ! dans ce jour de publique allégresse
Pau ! relève ton front et viens avec ivresse
Couvrir de tes baisers le marbre de Henri.

Salut au radieux panache,
Qui toujours pur, toujours sans tache,
Enseigne de nos preux, les guidait aux combats.
Salut à ce roi tutélaire
Qui fut de ses sujets le vainqueur et le père !
Salut au héros de Coutras.

. . . .

Mais que vois-je! il vient de sourire,
Il entrouve les bras, Gascons, accourez tous,
Approchez, approchez!.... peut-être il va vous dire
Quelques-uns de ces mots à votre cœur si doux...
Quelques-uns de ces mots qui vivront d'âge en âge
Glorieux et saint héritage,
Patrimoine sacré que vos pères, un jour
Vous ont transmis avant de fermer leur paupière
Et que vos fils un jour, à leur heure dernière
A ceux qui les suivront transmettront à leur tour.

Qu'est-ce donc, Messieurs, sérieusement que voir un marbre se faire chair? qu'est-ce que le voir s'animer, le voir sourire, le voir se pencher pour dire quelques mots aux passants? L'auteur s'imagine peut-être que c'est de l'extase poétique; nous croyons, nous, sous l'autorité des sciences médicales, que c'est de l'hallucination factice. J'aperçois cependant une réflexion juste, que je dois vous offrir, non pas du bout des doigts comme une fleur de poésie, mais, les deux mains ouvertes, comme une large maxime philosophique.

Pour qu'il ait désormais, sur la place publique,
L'honneur d'un marbre symbolique;
Pour que le sculpteur, aujourd'hui,
D'un prince qui n'est plus, jette le bronze au moule,
Pour qu'il le ressuscite aux regards de la foule,
Il faut que le peuple ait dit : oui!

En résumé, Messieurs, l'auteur de ces divers poèmes est un homme de lettres, je veux dire qu'il sait comprendre et sentir les poètes. Il possède une bonne prosodie, il a l'art du mot; il a la science de l'hémistiche; sa versification est facile, assurée; sauf quelques distractions grammaticales, sa langue est correcte; mais il ne sait peindre que l'image matérielle, il n'idéalise rien, il voit le fait moins son essence métaphysique ou idéale; le fait, dans son esprit, ne subit aucune transformation, il ne s'en inspire pas, en un mot, il n'est pas poète.

Le n°. 10 est une poésie intime que l'auteur intitule *les deux premiers âges de la vie.* Votre commission a trouvé, en effet, dans cette rêverie poétique des souvenirs gracieux d'enfance et de jeunesse qui auraient une fraîcheur exquise s'il ne leur manquait l'art et le goût d'une école plus sévère; mais le poète désarme la critique par une modestie charmante. Il se met volontiers en dehors du concours pourvu que vous ayez l'indulgence de lire son œuvre en entier; prétention fort humble, Messieurs, en présence des obligations et des scrupules académiques. L'auteur doit être satisfait, car dans l'espoir de revenir sur mes premiers reproches et surtout d'adoucir ceux de la Commission, j'ai relu ses vers très-souvent, et chaque fois j'y ai trouvé autant de nouveaux défauts que de nouvelles beautés. Si je l'osais, Messieurs, je vous cacherais les uns pour ne vous laisser voir que les au-

tres, tant cette composition imparfaite m'inspire une indéfinissable sympathie, mais le devoir est là qui se réveille, et je reprends, avec un air sévère, la règle et le compas.

Cette muse, qui paraît encore adolescente, est riche de dons intellectuels; elle unit à des idées pures de nobles sentiments. Elle conçoit aisément l'idéal, mais ne lui trouve pas toujours une forme concrète qui en soit digne. D'ailleurs, peut-être en raison de sa jeunesse, elle manque de confiance dans la transformation de ses idées. Son expression poétique est un peu paresseuse et laisse désirer de la transparence et de la netteté. Souvent même, par insouciance ou fatigue, elle détruit d'un seul coup de pinceau, mal appliqué, tout le charme de sa pensée ou de l'image qui la réfléchit. Je vais, par diverses citations, justifier mes éloges et ma critique.

Qui n'eut pas ri de voir nos maraudeurs volages,
Fuir sans ordre à travers les blés, les pâturages,
Au bruit d'une voiture, au claquement lointain,
Du fouet qu'un charretier agitait en chemin !
C'était alors le temps des heureux artifices;
Chacun de nous avait ses secrètes malices
Cette gaîté naïve ordinaire aux enfants
Qui verse tant d'espoir dans l'âme des parents.
Que de fois j'ai surpris les bons *miens* en famille
Formés en rond devant le brasier qui pétille,
De mes torts enfantins gaîment s'entretenir,

Ou pleurer de bonheur au nom d'un avenir
Dont ils croyaient déjà voir le sûr témoignage
Dans les défauts naissants si communs à cet âge.
Et je les écoutais avec attention,
Le cœur brûlant de joie, ivre d'émotion :
« Ton fils, disait ma tante, à ma crédule mère
» Sera peut-être un jour... qui le sait ?... un Voltaire ?
» Il est comme lui vif, impétueux, malin,
» Ce sont ces enfants-là qui font mieux leur chemin. »
Partageant les souhaits et les vœux de ma tante
Chacun applaudissait à sa voix éloquente,
Surtout moi, qui penché sur l'escalier tournant,
Prenais à l'écouter un plaisir ravissant.
Alors le lendemain croyant faire merveille
Je feignais d'être espiègle encor plus que la veille...

. . . .

Que ne peut-on toujours, temps heureux de l'enfance
Vivre sous ton empire à l'abri des tourments !
Toujours jouir, toujours avoir en espérance
Le plaisir qui préside à tes enchantements !
Mais tu passes hélas ! comme passe en sa course
L'eau du torrent,
Qui court impétueuse au loin en mugissant,
Se perdre sans jamais remonter vers sa source.

. . . .

Vous qui vous érigez en censeurs de mes vers,
Juges de l'humaine pensée,

Avez-vous au milieu de vos plus grands revers,
Senti dans votre ame blessée,
Ce besoin d'épancher le fiel de vos douleurs
Dans le sein d'un ami sincère,
Qui partage vos maux, s'afflige de vos pleurs,
Et fasse plus pour vous qu'un frère?

. . . . , .

Ami, rappelle-toi ces moments d'allégresse,
Où, tous les deux plongés dans une même ivresse,
Fuyant le bruit confus de la ville *aux cent voix*,
Rêveurs, nous méditions égarés dans les bois;
Où j'osais, le cœur plein d'un ingénieux courage
De nos malheurs futurs te présenter l'image.
Cet *horrible* tableau qu'on n'ose envisager
Loin de t'abattre, ami, parut t'encourager.
Moi même je sentis dans mon ame souffrante,
Naître les doux rayons d'une gloire enivrante.
Comme toi je voyais dans mes rêves trompeurs,
Le chemin de nos jours tout parsemé de fleurs.
Tu sais comme ma joie était vive et sincère
Alors *qu'ensemble unis*, je t'appelais mon frère,
Le cœur ému souvent et les larmes aux yeux,
Nous jetions au hasard nos regards vers les cieux.
» Contemple, disais-tu, d'une voix solennelle,
» Les chefs-d'œuvre brillants de la main éternelle,
» Lève le voile épais de ce tableau lointain;
» Lis, d'un œil attentif, dans ce livre divin,
» Car le poète seul peut y plonger sa vue,
» Pour lui rien n'est caché dans l'immense étendue.

» Le poète ressemble à l'aigle audacieux,
» Il plane avec orgueil au vaste sein des cieux ;
» Comme lui du soleil, sans baisser la paupière,
» Son œil peut contempler l'éclatante lumière ;
» Radieux messager de l'arbitre éternel,
» Il prodigue aux humains tous les trésors du ciel;
» Sur son front rehaussé d'une triple couronne,
» Brille le chaste espoir que la vertu lui donne;
» Vengeur des nations, fils de la liberté,
» Son bras divin punit l'aveugle autorité. »

. . . .

Tu le vois, aujourd'hui, tout trompe nos désirs,
Tout est mensonge, il n'est ni gloire ni plaisirs
Pour celui qui se voue au salut de ses frères,
Pour celui qui n'a point deux voix ni deux bannières,
Qui, suivant des vertus les chemin épineux,
N'a point vendu ses chants aux crimes des heureux,
Qui fier de sa grandeur, libre de son génie,
N'a jamais ravalé sa sublime harmonie.

Quant au poème n°. 11, que l'auteur adresse *à Montesquieu*, je n'ai qu'une réflexion à vous soumettre, c'est que ce poème n'est pas un poème. Toute sa poésie, toute sa versification, toute sa logique, tout son bon sens se concentre dans les huit premiers vers, les voici :

Esprit pur, noble cœur, Montesquieu grand homme,

Toi qui peignis si bien et la grandeur de Rome
Et ses sombres revers, toi, dont la noble voix,
Simple, douce, facile, interprète des lois,
Vint prouver leurs bienfaits, leur beauté, leur génie,
Leur sainte vérité, leur constante harmonie
Tu vis toujours pour nous, tu vis pour l'univers,
Et le dernier venu t'adresse aussi des vers.

Après ce début, qui renferme déjà trois ou quatre propositions fausses, tout le reste est inintelligible, le mot n'est pas exagéré. J'excepte cependant quelques autres vers dans lesquels la lucidité du début semble vouloir se reproduire, du moins vous allez en juger. Après avoir posé ce grand principe que pour être d'accord avec la nature l'homme doit avoir des lois, l'auteur se livre à cette exclamation :

Providence sacrée, admirable nature !
Tu n'abandonnes pas la faible créature ;
Tu craignis pour le faible et dans le cœur humain
Le fort sent sa faiblesse et reconnaît ta main.

Mais il est de ces cœurs fermés à la justice,
Ils se sont corrompus, ils vivent dans le vice,
La bassesse, l'intrigue a pour eux de l'attrait ;
La crainte les arrête où le glaive apparaît ;
Et ces gens sans honneur, dont le monde est victime,
Ils conspirent partout sous le masque homonyme ;
L'appât d'un gain sordide excite leurs transports ;
Et sans nos sages lois, qui trompent leurs efforts,
Sans de nobles esprits, nos chefs, notre espérance,
L'honnête homme en fuyant emporterait la France!...

On peut concevoir, Messieurs, que l'homme des champs, que l'ouvrier des cités, destinés à la culture de la terre et aux travaux manuels de l'industrie, ignorent le nom de Montesquieu. On peut concevoir encore que l'artisan qui n'exerce qu'une faible partie de son intelligence, dans la mesure de ses intérêts matériels, ne puisse apprécier la portée philosophique des écrits de ce grand publiciste; mais auriez-vous pu croire qu'un homme qui fait des vers alexandrins bien compassés, avec leurs hémistiches réguliers, avec leurs cesures correctes, avec leurs rimes harmonieuses, qui parle d'Epicure, d'Horace, de Boileau, de Thomas, de La Reynie, de Voltaire et surtout d'Iris et de Fhamyris, se serait imaginé que Montesquieu n'a écrit l'*Esprit des lois* que pour prouver l'utilité de la législation? Devant une pareille aberration, n'avais-je pas raison de vous dire, dans mes réflexions préliminaires, que Dieu a rassemblé dans son grand chef-d'œuvre toutes les erreurs et toutes les illusions.

Nous devons d'autant plus regretter, Messieurs, de n'avoir pas rencontré sur ce sujet, un concurrent plus lucide, plus logique et plus profond, que, indépendamment de l'intérêt poétique, la discussion de son œuvre nous eut peut-être fourni l'occasion d'examiner quelle était, à l'époque de Montesquieu, la part que la philosophie avait dans notre droit public, c'est-à-dire qu'elle était l'harmonie qui existait entre nos lois

et nos facultés intellectuelles. De nos jours, on pense avec raison que Montesquieu s'est incliné, comme Descartes, devant la puissance théologique de son époque, et que c'est dans l'intérêt de son livre qu'il a consenti à séparer la philosophie de la politique, quand au contraire, son esprit vaste et actif devait lui faire rêver l'union de ces deux grandes sciences. A cet égard nous devons être plus glorieux de notre vieille littérature, elle n'a pas craint, dès son berceau, d'accepter ce glorieux contrat, et loin de s'en tenir à de simples théories, elle a eu le courage de devancer l'esprit humain de deux siècles et de constituer la plus illustre des sociétés savantes à *l'image de nos lois nouvelles* (1). Voici, Messieurs, les paroles remarquables que l'Académie française écoutait, il y a peu de temps, avec un légitime orgueil.

« C'est une vieille alliance que celle des lettres et » de la politique chez les nations libres. Ministres de » la Providence, ces deux puissances, par lesquelles » l'homme commande à l'homme, se partagent le » gouvernement de ce monde. Les lettres représen- » tent l'intelligence humaine ; elles sont la parole des » peuples ; elles forment à côté de tous les pouvoirs, » des comices immortels, voués sans repos au triom- » phe de la justice et de la vérité, parce que c'est leur » glorieuse condition de faire vibrer toujours les cor-

(1) Discours de réception de M. de Salvandy, à l'Académie française, séance du 21 avril 1836.

» des élevées du cœur et de l'esprit de l'homme, » d'invoquer partout l'humanité, le droit, le progrès, » la liberté : ces choses si grandes et si saintes qu'on » peut bien, quand on agit dans l'ombre et le silence, » les trahir; qu'on ne peut jamais, quand on parle » devant les hommes, les renier ! (1) »

Me voilà quitte, Messieurs, du moins je crois l'être, envers les ouvrages du concours dont votre Commission de poésie n'avait à vous entretenir qu'avec plus ou moins d'indifférence. Je reviens maintenant aux deux poèmes qui ont fait sur notre esprit une plus grande impression et qui pour cette raison avaient leur place à la fin de ce rapport. Le poème n°. 1er a pour titre : *Hommage à Reboul.* Je n'ai pas l'intention de vous parler du héros de cette composition lyrique. Vous connaissez le poète de Nîmes, vous vous souvenez de l'émotion générale que produisit en 1828 la première publication de l'*Ange et l'Enfant*, délicieuse élégie qui a obtenue d'unanimes éloges et qui versera toujours d'abondantes consolations dans le cœur des mères qui auront à pleurer sur le berceau vide de leurs enfants. Jean Reboul a dans notre littérature une place honorable que Lamartine a consacrée de sa mélodie, et dont il ne peut décheoir à cause de l'accent religieux et prophétique qui s'exhale de toutes ses compositions. Je ne vous parlerai donc que de son panégyriste d'aujourd'hui. Certes,

(1) Discours de réception de M. de Salvandy, à l'Académie française.

nous sommes loin de vous dire que ses vers soient sans tâches; vous leur reprocherez avec raison quelques allures un peu raides, quelques traits d'affectation, quelques mouvements de négligence, dont l'auteur n'est pas assez frappé et qui nuisent beaucoup aux vibrations de son harmonie, mais vous le louerez d'une pensée ferme et profonde qui se développe et s'accomplit aisément dans la mesure de chaque stance; vous ferez grâce à quelques exclamations surannées, à quelques métaphores de l'ancien lyrisme, en faveur du mouvement que le poète a placé dans les idées plutôt que dans les formes, et qui caractérise la transformation du lyrisme actuel. Permettez-moi de vous en citer un exemple.

Quand du doute affreux qui l'oppresse,
L'homme enfin cherche à s'affranchir;
A la foi seule s'il s'adresse,
Pour connaître son avenir;
S'il croit ce qu'il ne peut comprendre,
Avec elle s'il veut prétendre
Au bonheur qu'attend sa raison;
Heureux alors de sa croyance,
Il porte sa juste espérance
Au delà de notre horizon.

Cependant telle est sa misère,
Telle est sa faiblesse ici bas,
Qu'épris des choses de la terre
Il s'en aveugle à chaque pas!

Bientôt profanant sa victoire,
Et de Dieu perdant la mémoire,
Sans aucun frein dans ses désirs,
Il étanche sa soif ardente
Dans la coupe trop énivrante
De la mollesse et des plaisirs.

Mais si d'un rayon de lumière,
Tu viens soudain frapper ses yeux;
Si tu lui montre la carrière
Ouverte pour monter aux cieux;
Pilote au milieu de l'orage
Si tu lui fais voir le rivage
Où doit s'abriter son vaisseau;
Si du séjour exempt d'alarmes
Tu lui dépeins avec ses charmes
Le doux et ravissant tableau.

Puissant effet d'un art sublime,
Qui marche dans la vérité,
Sans crainte, il va franchir l'abyme
Du temps et de l'éternité;
Avec la divine croyance,
Dans son cœur rentre l'espérance,
Et la clarté d'un nouveau jour
Remplace pour lui la nuit sombre
Où, sans toi, se perdait dans l'ombre,
Ce mortel et son fol amour.

C'est pour cette composition, Messieurs, que votre Commission de poésie vous demande une mention ho-

norable. Elle espère qu'une lecture silencieuse et réfléchie vous la fera mieux juger dans son ensemble, et que pesant ses défauts d'une main indulgente, vous trouverez que les qualités qui la recommandent à votre estime sont assez nombreuses pour justifier cette distinction.

J'aborde enfin, Messieurs, la composition la plus importante du concours, celle pour laquelle votre Commission de poésie n'hésite pas à vous demander la couronne promise. Le poème nº 12 est un dialogue politique entre *Mirabeau et Napoléon*. Un pareil titre, Messieurs, suffit pour vous faire entrevoir, d'une seule pensée, l'immense poésie que le poète, s'il est bien inspiré, va laisser échapper de sa lyre au contact des deux figures historiques les plus colossales de notre histoire contemporaine. Sous la forme grave de l'entretien antique, nous allons assister à la scène du monde moderne la plus solennelle que l'imagination puisse concevoir ; nous allons entendre peut-être la solution de l'effrayant problême qui s'agite depuis tant de siècles entre l'instinct du despotisme et l'instinct de la liberté. Quand le génie poétique rapproche des interlocuteurs aussi sublimes, il semble qu'un Dieu plane au-dessus d'eux pour imposer silence à toute la terre afin que leurs paroles profitent à l'humanité. Le langage de Mirabeau dans le poème qui nous occupe est conforme à l'histoire. Sa pose est cependant moins complète et moins poétique que

dans le poème de M. Louis Blanc, que vous avez couronné il y a dix ans. Cela se conçoit. Le premier tableau n'est qu'un portrait en pied qui permettait à l'artiste de s'occuper des plus légers accessoires, tandis que dans le tableau d'aujourd'hui, l'interlocution réclame la plus grande place pour l'argument, et les détails artistiques devaient disparaître en grande partie. Napoléon n'est pas non plus aussi bien compris, aussi grandement développé que dans les compositions de Casimir Delavigne, de Lamartine et de Victor Hugo. Je ne dirai pas sans doute que cette différence s'explique par la supériorité des muses que je viens de nommer sur la muse dont le nom m'est encore inconnu ; mais je dirai qu'avec la même donnée et avec plus d'inspiration, nos premiers poètes auraient dû calmer l'essor de leur lyrisme pour l'approprier au ton et à l'accent du dialogue politique, et que devant cette cause de refroidissement, il faut tenir compte à notre poète des nombreuses et brillantes transformations qu'il a fait subir au fait historique sans l'altérer. Il me serait facile de trouver dans son poème des preuves nombreuses de cette habileté. Je n'en veux citer qu'une ; c'est Napoléon qui parle :

Je parus, salué par des chants d'espérance,
En lui dictant ma loi je délivrai la France,
De Général Consul, de Consul Empereur,
Je courus au-devant du char de la terreur
Qui, se precipitant vers le commun abyme,

S'égarait après toi sur la route du crime;
Je lui jetai mon sabre, et de sa roue en feu
Le mouvement cessa comme à la voix d'un Dieu.

Je dois cependant repousser un sophisme qui a été trop souvent réfuté depuis 1815 jusqu'à 1830 pour qu'il soit permis de le produire encore et surtout de le souffrir avec indulgence. Mirabeau dit à Napoléon:

Tu fus l'effroi du peuple,

NAPOLÉON.

Et toi celui des Rois,
Quand de la royauté la séculaire idole
Croulait dans la poussière aux coups de ta parole.

MIRABEAU.

Est-ce à toi de t'en plaindre, orgueilleux dictateur
Qui, du bandeau royal habile usurpateur
Trahis la liberté........

Certes, Messieurs, vous savez combien l'histoire proteste contre ce reproche d'usurpation. Fontanes, l'un des plus spirituels organes de l'empire comme poète, comme orateur et comme homme d'état, qui sut peut-être mieux que personne, dans son amour du pouvoir, concilier son admiration pour Napoléon

avec ses penchants légitimistes, disait, dans son discours du 14 janvier 1805 en parlant de Bonaparte : « *Il n'a détroné que l'anarchie qui régnait seule dans l'absence de tous les pouvoirs légitimes.* » Il est vrai que notre poète fait dire à Napoléon, quelques vers plus loin :

D'un Cromwell ! que dis-tu ? La couronne frappée
Tomba.... Je la conquis sans l'avoir usurpée,
Et du haut d'un pavois, de lauriers tout couvert,
Je m'élançai vainqueur sur un trône désert.

. , ...

Souvent le tems est court et la tâche est immense,
Quant Mirabeau finit, Napoléon commence,
Afin que l'Univers, près d'un gouffre béant,
Pour marcher à sa tête ait toujours un géant.
Si ta voix renversa la vieille monarchie,
Je fis plus, ma valeur détrona l'anarchie.

Je conviens que cette double réplique est victorieuse, mais pourquoi jeter une erreur dans le débat, quand il était si facile d'y substituer toute autre objection plus exacte et plus sérieuse. Mirabeau, l'homme à la vaste pensée, ne pouvait-il pas reprocher à Napoléon, ne fut-ce que pour expliquer 1814 et 1815, d'avoir étouffé la pensée ; de n'avoir pas compris les idées de son siècle, de n'avoir rien accordé à leur force, à leur mouvement; de n'avoir pas eu l'intel-

ligence des besoins moraux; de s'être isolé des libres penseurs, alors que leurs lumières et leurs suffrages lui étaient nécessaires pour triompher des haines de l'Europe et ne pas être signalé au monde entier comme un ennemi de la civilisation et de la philosophie.

Je regrette d'autant plus, Messieurs, que le poète ait négligé ces arguments que la nature de son talent lui permettait de leur donner de riches formes poétiques, et que son poème eut ainsi consacré les idées philosophiques qui marquent la date de votre concours.

Je regrette encore, Messieurs, que le poète n'ait pas fait disparaître quelques légères tâches de style. Il y a dans le poème plusieurs vers où la pensée est à la gêne, plusieurs mots dont la justesse peut être contestée ; mais, après cette part faite à la négligence, à la distraction, peut-être à la fatigue, il faut reconnaître que tout le poème est édifié sur des sentiments généreux, des idées nobles, des couleurs vives, des images majestueuses, qu'il s'élève enfin sur tout ce qui constitue une poésie politique vraie, solide et durable ; et c'est à cause de cet incontestable mérite que votre Commission de poésie s'est convaincue que ses conclusions ne pouvaient avoir, devant vous, que des chances d'un légitime succès.

MIRABEAU ET NAPOLÉON.

DIALOGUE.

POÈME COURONNÉ.

> Ce sont deux puissants Dieux !
>
> ATHALIE.

NAPOLÉON.

Tribun ! pourquoi me fuir ?

MIRABEAU.

Empereur ! je te hais ;
Car je hais les tyrans et, tout mort que j'étais,
Mon cœur au bruit guerrier de ta grandeur vivante
Frémissait de courroux et presque d'épouvante.
Ton fer des nations sacrifia les droits,
Tu fus l'effroi du peuple.

NAPOLÉON.

Et toi, celui des rois,
Quand de la royauté la séculaire idole
Croulait dans la poussière aux coups de ta parole.

MIRABEAU.

Est-ce à toi de t'en plaindre, orgueilleux dictateur,
Qui, du bandeau royal habile usurpateur,
Trahis la liberté, la liberté, ta mère,
Qu'étouffa dans tes bras l'attentat de brumaire?
Contraste glorieux de mon rôle et du tien!
Noble, c'est moi qui fonde un état plébéïen;
Et toi, né loin du rang où ton audace aspire,
Fils d'une république et père d'un empire,
Tu règnes!.... de Louis l'échafaud solennel
Prête son marchepied au trône d'un Cromwell!

NAPOLÉON.

D'un Cromwell! que dis-tu? la couronne frappée
Tomba.... je la conquis sans l'avoir usurpée,
Et du haut d'un pavois, de lauriers tout couvert,
Je m'élançai vainqueur sur un trône désert.
Mais quel est l'ennemi dont le bras athlétique
Blessa d'un premier coup la monarchie antique?
Parle : n'est-ce pas toi? beau jusqu'en ta laideur,
Mélange monstrueux de vice et de grandeur,
A peine tu levais ta tête colossale,
Que douze cents regards des deux bouts de la salle
Couraient vers la tribune et croyaient voir surgir

Un lion qui, la bouche ouverte pour rugir,
Debout et l'œil en feu, la crinière dressée,
Bondissait sur la proie à ses pieds terrassée.

MIRABEAU.

Ce pouvoir qui mourait de vieillesse épuisé,
Si mon bras l'a meurtri, d'autres l'ont écrasé.
Mon vote eût respecté la royale victime;
J'étais ami des lois, mais ennemi du crime.
Ecoute : je consens à me justifier.
D'un âge de croyance incrédule héritier,
Mon siècle niait tout, jaloux de tout détruire;
Du sophisme au néant il se laissait conduire.
La cour était sans mœurs et le clergé sans foi;
L'intrigue dominait dans les conseils du roi.
Aux nobles la richesse! au peuple l'indigence!
Cette corruption, fille de la régence,
Dans le corps social avait partout jeté
Le poison du cynisme et de l'impiété,
Le mépris du pouvoir, trop fidèles symptômes
Qui présagent de loin la chûte des royaumes.
Témoin de tant d'abus dont Voltaire et Rousseau
Avaient sapé déjà le féodal berceau,
Je crus que ma parole, et plus prompte et plus sûre,
Frappant l'arbre du mal d'une utile blessure,

Sur un tronc dépouillé de rameaux dangereux,
Saurait du bien public greffer le germe heureux,
Et fonder à jamais un pacte tutélaire
Entre le droit royal et le droit populaire.
Lorsque Louis, soumis à nos besoins nouveaux,
Dans Versaille assembla ces trois ordres rivaux,
Qui devaient, soulageant la commune souffrance,
Français, délibérer sur le sort de la France,
M'emparant de la lice où mon génie altier
Pouvait d'un libre essor s'élancer tout entier,
Je tressaillis d'espoir ; mes ardentes pensées,
Par la fougue des sens tempêtes amassées,
Eclatèrent ; mon cœur, volcan tumultueux,
Long-temps de la vengeance avait couvé les feux,
Sous le joug paternel impatient esclave,
Il rugissait ; enfin il déchaîna sa lave,
Et, martyr affranchi du pouvoir absolu,
Proscrit par la noblesse et par le peuple élu,
De Vincennes bientôt vengé par la Bastille,
J'assouvis sur la cour mes haines de famille.
Devenu par colère orateur citoyen,
Je changeai la tribune en trône plébéien.
J'étais un opprimé ; je fus une puissance.
Régner par le génie, ô noble jouissance !
O jours d'enivrement, d'orgueil, d'ovation !

Debout autour de moi, toute la nation
Palpitait suspendue aux lèvres d'un seul homme,
Et, rêvant les destins de la Grèce et de Rome,
Retrouvait, en voyant ses ennemis vaincus,
La voix de Démosthène et le cœur de Gracchus.
Quel flux de passions bouillonnait dans mon âme,
Tandis que, jaillissant comme un torrent de flamme,
Ma parole électrique, au loin se répandant,
Dressait devant le trône un peuple indépendant,
Et, secouant l'état dans sa base profonde,
Du réveil de la France épouvantait le monde !
Le passé, l'avenir dans un duel à mort
Luttaient ; je m'avançai, car j'étais assez fort,
Pour jeter l'un mourant sur le champ de bataille,
Et pour élever l'autre au niveau de ma taille.
Déchu des droits qu'à tous le ciel daigne accorder,
J'espérais à la fois et détruire et fonder ;
Le sort m'avait donné pour une œuvre si grande
Le regard qui menace et la voix qui commande.
Et quel génie au mien pouvait marcher égal ?
J'avais des ennemis, je n'eus pas un rival.
Athlète infatigable, en leur âme ulcérée
J'enfonçais le sarcasme à la dent acérée,
Ou bien, dans ma colère aux sublimes élans,
De traits envenimés je déchirais leurs flancs.

Combien j'étais superbe au milieu du tumulte !
Vainement assailli des clameurs de l'insulte,
Je luttais plus fougueux, plus invincible encor,
Tel qu'un taureau blessé par le toréador.
Mon œil, c'était l'éclair ; ma voix, c'était la foudre.
La tribune, sous moi prête à tout mettre en poudre,
Ressemblait à la nue, orageux arsenal,
D'où le tonnerre tombe au céleste signal ;
Je venais, envoyé par le juge suprême,
Ange exterminateur, armé de l'anathême,
En effrayànt d'en haut leur trône menacé,
Crier aux oppresseurs : Votre règne est passé !
Mais ce trône, arraché jusque dans ses racines,
Hélas ! devait couvrir la France de ruines ;
Sa chute que hâtaient mes terribles efforts,
D'avance sur mon cœur pesait comme un remords.
Vainqueur épouvanté de mon propre courage,
J'hésitais ; j'avais peur d'achever mon ouvrage.
Déjà, du régicide affreux pressentiments !
Déjà retentissaient les sourds mugissements
Que poussait en grondant la Montagne naissante,
Et qu'étouffait ma voix, reine toujours puissante,
Comme si je sentais que bientôt mon trépas
Elargirait l'abîme ouvert sous tous les pas.
Si de mes jours le sort eût prolongé la course,

Peut-être aurais-je sû refouler vers sa source
Le torrent furieux qui, déchaîné par moi,
Entraîna la couronne et la tête d'un roi.
Du parti des bourreaux déserteur intrépide,
J'aurais fait reculer la hache régicide,
Heureux de présenter au cœur du souverain
Pour bouclier sauveur ma poitrine d'airain !
Je mourus et Paris pleura mes funérailles ;
Il prévit quels forfaits, dépeuplant ses murailles,
De cette royauté dont j'emportais le deuil,
Par mille jeux sanglants souilleraient le cercueil.
Météore vengeur né du choc des orages,
L'astre républicain, trop fécond en ravages,
Plana sur des tombeaux, mais ses rapides feux
Ont du moins, à la terre, annoncé d'autres cieux,
Et son front, dégagé des nuages du crime,
Guidera l'avenir, comme un phare sublime.
Mon œil jusque vers lui se lève avec fierté ;
Car j'ai fondé son culte et tu l'as déserté !
Je créais dans le monde un seul peuple de frères,
Et tu le divisais par d'éternelles guerres !
Réponds : qui de nous deux a le mieux acquitté
La dette du génie envers l'humanité ?

NAPOLÉON.

Qui de nous deux ? Attends : je veux bien me défendre;

Deux hommes tels que nous sont faits pour se comprendre.
Au seuil d'un nouveau siècle, à de grands changements
Ta parole et mon bras servirent d'instruments.
Alors que l'Eternel, régénérant la terre,
Veut briser du passé la chaîne héréditaire,
Parmi les conquérants, parmi les orateurs
Il choisit ses élus, fléaux libérateurs !
Souvent le temps est court et la tâche est immense.
Quand Mirabeau finit, Napoléon commence,
Afin que l'univers, près d'un gouffre béant,
Pour marcher à sa tête ait toujours un géant.
Si ta voix renversa la vieille monarchie,
Je fis plus; ma valeur détrôna l'anarchie.
A d'obscurs décemvirs livré sans défenseurs,
L'État au lieu d'un roi comptait mille oppresseurs
Qui faisaient sur son front peser le joug sauvage
De leur égalité pire que l'esclavage.
Pour sauver les débris échappés aux bourreaux,
Pour venger la patrie il fallait un héros;
Je parus; salué par des chants d'espérance,
En lui dictant ma loi je délivrai la France.
De Général Consul, de Consul Empereur,
Je courus au devant du char de la Terreur,
Qui, se précipitant vers le commun abîme,
S'égarait après toi sur la route du crime ;

Je lui jetai mon sabre et de sa roue en feu
Le mouvement cessa comme à la voix d'un Dieu.
Du destin d'un grand peuple un grand homme est l'arbitre.
Parvenu couronné, ma gloire fut mon titre.
Le sceptre était par terre et je le ramassai.
Les autels chancelaient et je les redressai.
Des lois avec les mœurs terminant le divorce,
Sur leur sage unité je rétablis leur force.
Aux arts qui s'éclipsaient je rendis leur splendeur,
Aux proscrits leurs foyers, à l'État sa grandeur.
A l'ombre de mon nom la France rajeunie
De ses membres épars retrouva l'harmonie ;
Les partis désarmés escortèrent mon char
Et l'on vit des Brutus à la cour de César.
Si mon crime à tes yeux est dans mon despotisme
Ne l'ai-je pas absous à force d'héroïsme ?
La tribune se tut, mais le glaive parla,
Parla toujours si haut que l'Europe trembla.
La Liberté, muette au bruit de la victoire,
N'osa gémir ; la France enchaînée à ma gloire,
Sujette d'un soldat et maîtresse des rois,
Dans le seul droit de vaincre avait placé ses droits,
Et de son jeune esprit l'activité féconde
Obtint pour passe-temps la conquête du monde.
Par là ma politique affermit mon pouvoir.

Les Français ramenés sous le joug du devoir,
Honorèrent mon sceptre et de l'obéissance
Mon règne belliqueux marqua la renaissance.
L'autorité d'un seul est le salut de tous.
C'est surtout quand le trône a fléchi sous ses coups,
Que le peuple, géant grandi dans la tempête,
Briarée aux cent bras, doit n'avoir qu'une tête.
Eh bien! fougueux tribun ! n'ai-je pas mieux que toi
Imprimé dans les cœurs le respect de la Loi ?
Tu fis la liberté, j'enchaînai la licence.
La patrie à tous deux doit sa reconnaissance;
Orateur et guerrier, ne nous accusons pas;
L'Univers nous a vus livrer de grands combats,
Incertain s'il devait admirer davantage
Ou tes jours d'éloquence ou mes jours de courage.
Ma gloire vaut ta gloire, et l'immortalité
Nous crée après la mort une fraternité;
Né pour la république ou pour la tyrannie,
Le génie est toujours le frère du génie.
Je t'aurais applaudi quand ta sublime voix
Ressuscitait la France en proclamant ses droits.
Tu m'aurais pardonné, lorsqu'aux champs de la guerre,
Arbitre foudroyant des destins de la terre,
Mon canon annonçait aux peuples effrayés
Que du nombre des rois leurs chefs étaient rayés.

Je renversais d'un mot ou relevais les trônes.
Mon fils eut pour jouet une de mes couronnes.
Un signe de mes yeux ébranlait l'univers.
Contre tant de succès que peut un seul revers?
Un rempart de lauriers protège ma mémoire.
Ai-je trahi la France en lui donnant la gloire?

MIRABEAU.

Pour l'honneur du pays fiers d'avoir combattu,
Nous eûmes le génie... eûmes-nous la vertu?
La vertu, de la force utile conseillère,
Et de l'humanité compagne tutélaire!
Détrompés par la mort, par notre exemple instruits,
Songeons, de nos erreurs en contemplant les fruits,
Que l'abus du pouvoir ou de l'indépendance
Amène des états la prompte décadence.
Ah! si nous séparions l'ordre et la liberté,
Puissent nos successeurs dans un sage traité
Unir ces deux bienfaits qui, vivant l'un par l'autre,
Enrichiront des temps plus heureux que le nôtre!
Montrons-leur dans les cieux nos astres fraternels,
De ce sublime accord symboles éternels.
Des révolutions que les sanglantes phases
S'arrêtent! que le monde, ébranlé dans ses bases,
Reprenne son repos et conserve à jamais

Pour gages de salut le travail et la paix !
Qu'il place tous les droits dans un juste équilibre !

NAPOLÉON.

Que les Rois soient puissants !

MIRABEAU.

Que le peuple soit libre !

HOMMAGE A J. RÉBOUL.

POÈME MENTIONNÉ HONORABLEMENT.

Les songes du génie
descendent sur des fronts qui n'ont, dans l'insomnie,
qu'une pierre pour oreiller.

DE LAMARTINE. *Hermonie VIII.*

1re.

Maître d'une nouvelle lyre,
Choisi pour les divins concerts,
Chantre enflammé d'un saint délire,
Poète aux accords si divers :
Réboul, juste orgueil de la France,
Combien tes chants ont de puissance !
Qu'ils sont doux, qu'il sont ravissants !
Mais sur le sommet du Parnasse,
Rempli d'une aussi noble audace,
Qui peut t'inspirer ces accens?

2me.

Ah ! lorsqu'à mon oreille avide ,
De ta voix arrivent les sons ;
Quand j'entends sous ta main rapide,
Ton luth vibrer sur tous les tons ;
Admirant l'auguste harmonie
Des vers qu'enfante ton génie ;
Ravi , transporté dans le ciel
Je crois être au milieu des Anges ;
Je crois entendre ces louanges ,
(« Hozanna ! Gloire à l'Éternel ! »)

3me.

En choisissant pour protectrice,
Celle qui règne dans les cieux ;
Quand Marie est l'inspiratrice ,
De tes airs si mélodieux ;
Dans ton ivresse, toujours sage ,
Tu n'accepterais pas l'hommage ,
Qu'on n'offrirait qu'à tes talents ;
Mais au chrétien brûlant de zèle ,
Au sujet à jamais fidèle ,
Plairont mes vœux et mon encens.

4me

Aussi de la céleste sphère
Qui brille de feux tout divins,
Pour te suivre, quittant la terre,
Je veux parcourir les chemins.
Pour Dieu, plein de reconnaissance,
En craignant sa toute puissance,
Sans rougir de suivre sa loi ;
Je veux, Réboul, à ton exemple,
Donner au Christ, que je contemple,
Un témoignage de ma foi.

5me.

Quand du doute affreux qui l'oppresse,
L'homme enfin cherche à s'affranchir ;
A la foi seule s'il s'adresse,
Pour connaître son avenir ;
S'il croit ce qu'il ne peut comprendre,
Avec elle s'il veut prétendre,
Au bonheur qu'attend sa raison ;
Heureux alors de sa croyance,
Il porte sa juste espérance,
Au-delà de notre horizon.

6me.

Cependant telle est sa misère,
Telle est sa faiblesse ici-bas,
Qu'épris des choses de la terre,
Il s'en aveugle à chaque pas ;
Bientôt profanant sa victoire,
Et de Dieu perdant la mémoire,
Sans aucun frein dans ses désirs ;
Il étanche sa soif ardente,
Dans la coupe trop enivrante,
De la mollesse et des plaisirs.

7me.

Mais si d'un rayon de lumière,
Tu viens soudain frapper ses yeux ;
Si tu lui montres la carrière
Ouverte pour monter aux cieux ;
Pilote au milieu de l'orage,
Si tu lui fais voir le rivage,
Où doit s'abriter son vaisseau ;
Si du séjour exempt d'alarmes,
Tu lui dépeins, avec ses charmes,
Le doux, le ravissant tableau.

8me.

Puissant effet d'un art sublime,
Qui marche dans la vérité,
Sans crainte, il va franchir l'abîme
Du temps et de l'éternité.
Avec la divine croyance,
Dans son cœur rentre l'espérance ;
Et la clarté d'un nouveau jour
Remplace, pour lui, la nuit sombre
Où, sans toi, se perdait dans l'ombre,
Ce mortel, et son fol amour.

9me.

O Réboul, ô chantre sublime,
Pour te louer plus dignement,
Il manque au zèle qui m'anime,
Un nom, et ton assentiment !
Du moins pardonne à mon audace
Si j'ose, ici, suivre ta trace,
Afin de t'offrir quelques fleurs.
Pardonne à mon jeune délire,
Aux essais de mon humble lyre
Qui s'associe à tes douleurs.

10me.

Le malheur t'avait fait poète,
En pleurant seul sur un tombeau,
Tu ne pouvais, sans interprète,
Nous éclairer de ton flambeau;
Mais enfin ta noble pensée,
Sans écho, jadis délaissée,
A franchi son obscurité,
Et grace au généreux suffrage
Du grand poète de notre âge,
« Se revêt d'immortalité. »

11me.

Digne émule de Lamartine,
Par ta naissance, obscur enfant;
Honneur à toi! ton origine
Sait s'ennoblir par ton talent;
Et dans ta modeste retraite,
Sans orgueil dominant le faîte
Des palais les plus somptueux,
Enfin la gloire véritable,
Assise sur sa base stable,
Console tes jours malheureux.

12me.

Que j'aime la calme peinture,
De ton ange et de son enfant;
Que ravissante est sa figure ,
Qu'il est doux son dernier instant!
Quand porté sur de blanches aîles ,
« Vers les demeures éternelles » ,
Il avance tout radieux ;
Lorsque la céleste phalange ,
Vient recevoir ce nouvel ange ,
Immortel babitant des cieux.

13me.

Je tremble lorsqu'en traits de flamme ,
Tu peins de Dieu l'immensité ,
Le dernier jour, où, pour notre âme ,
Commencera l'Éternité.
Où sa justice inexorable ,
Dans sa balance redoutable ,
De notre sort décidera ;
Où tout, dans ce moment suprême ;
Tout doit mourir; où la mort même ,
Vaincue aussi, disparaîtra.

14me.

Mais d'un feu tout nouveau rayonne
Ton front, sublime inspirateur.
Déjà tu tresses la couronne,
Pour le brave, d'Alger vainqueur,
En sonnant la charge guerrière,
En ouvrant la noble barrière,
A nos phalanges de héros,
Ton chant, présage de victoire,
Est un beau fleuron de la gloire
Toujours fidèle à nos drapeaux.

15me.

Pour le pays, qui t'a vu naître,
Si généreux de ton amour,
Au voyageur tu fais connaître,
La merveille de ce séjour :
Quel coloris dans la peinture,
Du vieux géant, dont la stature
A Dumas causa tant d'émoi !
Que ton épître est un bon guide,
Comme on parcourt d'un œil avide
Ses débris relevés par toi !

16me.

Bientôt sur un sujet plus sombre,
S'exerce ton mâle pinceau ;
Ton vers puissant évoque l'ombre,
Et d'un grand homme et d'un fléau.
Bientôt de l'un à l'autre pôle
Retentit ta grave parole ;
Pour célébrer et pour flétrir,
Dire gloire, dire anathème,
Au héros, à qui la mort même
Assure un si long souvenir.

17me.

Que de douceur et que de grace,
Si ta lyre change de ton !
Quel parfum répand sur ta trace,
De tes fleurs la riche moisson !
Jamais aucun sujet rebelle,
A ton crayon toujours fidèle,
O peintre heureux ne peut s'offrir ;
En puisant à la source pure,
Du coloris de la nature,
Tu sais toujours tout embellir.

18me.

Pour les enfants de l'Ibérie,
Si ta muse quête du pain,
Aussitôt notre âme attendrie,
S'émeut, au son de ton refrain ;
Et grace à ton vœu tutélaire,
Dans le casque de Bélisaire,
En laissant tomber son denier,
La France est encor le rivage,
Qui sauve les fils de Pélage,
Réduits, hélas! à mendier.

19me.

Même au sort de ton hirondelle,
Combien tu sais intéresser!
Quand fleurit la saison nouvelle,
Comme on voudrait la caresser!
On craint qu'infidèle ou captive,
Elle n'ait, sur une autre rive,
Oublié les chants de la tour
Et que perdant, à ta fenêtre,
L'espoir de la voir reparaître
Tu ne meures de ton amour.

20me.

Du ménestrel d'Occitanie,
Chacun répète les accents ;
Car sur les pas de Polymnie,
L'honneur embellit tous ses chants ;
Véritable enfant de lumière,
Du Necroman, de la sorcière,
Jamais il ne prit de leçons ;
Mais souvent, ange secourable,
Il fit l'aumône au misérable,
Du noble prix de ses chansons.

21me.

D'une trop longue indifférence,
Ne redoute plus les dédains ;
De l'orgueilleuse suffisance,
Les ris, et les regards hautains.
Contre l'œuvre de ton génie
En vain siffle la calomnie.
Quand l'aigle, défiant les cieux,
S'élance au-dessus de l'orage,
Peut-il craindre qu'un vil outrage
Trouble son vol audacieux ?

22me.

Que de nouveaux chants du poète ,
Pleins d'amour et de liberté ;
Que de nouveaux chants du prophète ,
Pleins de force et de majesté ;
Puisés à la source divine ,
Dignes de leur noble origine ,
Nous charment dans d'autres concerts ;
Et qu'une harmonie éternelle ,
Echo de la harpe immortelle ,
A toujours charme l'univers.

23me.

O Réboul ! si ce faible hommage ,
D'un poète encore ignoré ,
Pouvait obtenir un suffrage ,
De tous ses rivaux espéré ;
Il te devrait cette victoire ;
A toi seul reviendrait la gloire ,
D'un triomphe à jamais flatteur.
A tes pieds , comme au pied d'un trône ,
J'irais déposer ma couronne ,
Et mon premier titre d'honneur.

RAPPORT

SUR LES CONSÉQUENCES DE L'IMPORTATION

DU SÉSAME,

Par M. RÉPÉCAUD, membre résidant.

MESSIEURS,

Vous avez entendu les cris de détresse des Cultivateurs de graines oléagineuses et des Fabricants d'huile, à l'occasion du rapide accroissement qui a eu lieu, depuis quelques années, dans la quantité de Sésame importée en France. Vous en avez été émus, et vous avez pensé que l'Académie ferait une chose utile au pays, en recherchant si ces plaintes sont fondées, et s'il serait possible d'en détruire ou, tout au moins, d'en atténuer la cause, de conjurer les résultats funestes de cette importation.

Déjà les intérêts qu'elle a froissés et ceux qu'elle menace, ont trouvé des organes ; des Conseils Généraux, des Chambres de Commerce, des Fabricans ont plaidé la cause de l'agriculture et de l'industrie Fran-

çaises ; plus désintéressés dans cette question, vous pouvez apporter plus d'impartialité dans son examen, et votre opinion pourra inspirer plus de confiance ; c'est cette considération qui vous a déterminé à nommer une Commission dont j'ai l'honneur de vous présenter le rapport.

La culture des graines oléagineuses, particulièrement de l'Œillette et du Colza, était, pour les contrées du Nord de la France, une source de prospérité ; aussi s'étendait-elle, d'année en année, et partout elle augmentait la valeur des propriétés, l'aisance des Cultivateurs ; partout où elle s'introduisait, on adoptait de meilleur modes d'assolement ; renonçant aux jachères, on pouvait faire succéder, sur le même terrain, aux plantes grasses, les céréales ; le sarclage ménageait les forces de la terre que les plantes parasites épuisent, et les graines oléagineuses après l'extraction de leur huile, laissaient un détritus qui est un très bon engrais, surtout dans les pays pluvieux, ou plutôt disons que les tourteaux d'huilerie étaient un excellent aliment pour les bestiaux, le meilleur peut-être qu'on pût leur donner, et l'on sait combien de nombreux bestiaux peuvent augmenter les produits de la terre, en lui fournissant des engrais abondans.

La culture des Betteraves assurait à l'agriculture de semblables avantages ; ils seront perdus pour le pays, sans compensation, si l'on ne peut plus y cultiver ni Betteraves, ni graines grasses.

Et l'agriculture n'est pas seule menacée, car la fabrication des huiles avait donné à l'industrie et au commerce un essor qui ne pourrait se soutenir; enfin le trésor public qui profitait de l'état prospère de la population éprouverait, dans ses recettes une grande diminution.

Dans le Midi de la France, la culture de l'Olivier, quoique déjà bien restreinte, quand à l'étendue de la zône où cet arbre peut croître, produire et résister aux rigueurs de l'hiver, procurait aussi de grands avantages: elle utilisait des terrains généralement impropres à toute autre culture, elle alimentait des fabriques d'où sortaient des huiles de la meilleure qualité, soit comme substance alimentaire, soit comme élément des savons dont la fabrication et l'exportation étaient, pour les habitans et pour le pays, une source de richesse.

Le Nord fournissait au Midi une grande partie de l'huile d'Œillette qu'il produisait, et cette huile entrait dans la composition des savons et les rendait moins durs, moins cassans. Le transport de cette huile du Nord, de Dunkerque à Marseille, occupait de nombreux navires, sur lesquels se formaient de bons matelots, parmi lesquels on recrutait pour notre Marine militaire.

Déjà, cependant, deux causes avaient amoindri les avantages que cet état de choses procurait au pays; l'une était l'importation, en grandes masses, des

Saindoux de l'Amérique Septentrionale, substance animale de laquelle on extrait une huile propre à la saponification (*) ; l'autre cause était l'interprétation abusive donnée, par une décision ministérielle, à l'article de la loi de douane, qui avait réduit à 1 f. par quintal métrique le droit d'importation des graines de Lin, provenant des bords de la Baltique et de la Mer Blanche. Cette faveur accordée à l'agriculture ne devait s'appliquer qu'aux graines de Lin destinées aux semis; mais, étendue aux provenances de la Mer Noire, elle a donné lieu à de fortes importations de ces graines que l'on a fait venir, pour en extraire l'huile, et non pas pour les ensemencer.

Mais ce qui a porté une atteinte bien plus funeste à nos propriétaires d'Oliviers et à ceux qui, dans le Nord et l'intérieur de la France, cultivent les plantes oléagineuses, c'est l'irruption dans nos ports, de la graine de *Sésame*, d'une plante qui croît abondamment dans quelques provinces de Turquie sur les bords russes de la Mer Noire, et particulièrement dans le bassin du Nil où, grace à la fertilité du sol, à la facilité des irrigations, à la haute température et à la vileté du prix de la main-d'œuvre, prospère merveilleusement et se cultive à très peu de frais. Et ce qui

(*) La quantité de Saindoux importée en France qui n'avait pas été de 5,000 kilog. en 1839, s'est élevée, en 1842, à plus de 7 millions de kilogrammes.

rend sa concurrence mortelle, pour nos graines oléagineuses indigènes, outre le bas prix auquel le Pacha peut la livrer, c'est son rendement en huile, bien supérieur à celui des autres graines.

Mais ce Sésame, cause de si vives alarmes, est-ce donc une plante nouvellement connue? Non, car Pline la citait comme cultivée dans les Indes, et rapportait que les Indiens extrayaient de sa graine une huile qui leur servait pour l'éclairage et aussi pour l'apprêt de leurs alimens; cependant, naguère encore, cette graine n'était importée en France qu'en très petite quantité, et seulement pour être employée comme ingrédient médicinal; elle était alors soumise à un droit d'entrée de 35 francs par quintal, et ce n'est que depuis que l'on a reconnu l'abondance et la qualité de son huile, que l'on a sollicité et obtenu la réduction de ce droit à 2 fr. 50 c., par l'assimilation de cette graine avec les autres graines oléagineuses. C'est de ce moment que date la grande importation du Sésame (*).

Et ce qui justifie bien les alarmes de ceux qui ont déjà souffert de cette concurrence que fait le Sésame à leurs produits oléagineux, c'est que la culture de cette plante reçoit dans le bassin du Nil un grand développement, et que des quantités toujours croissantes, de

(*) Il en avait été importé moins de 400 mille kilog. en 1837, et déjà, en 1842, l'importation de cette graine a dépassé 20 millions de kilogrammes.



sa graine pourront être livrées au commerce à des prix dont la limite d'abaissement n'est pas bien connue, et n'en est que plus effrayante. Suivant divers documens, ce prix ne serait déjà plus en Égypte que de 21 francs l'hectolitre, tandis que la graine d'Œillette ne peut pas, dans le Nord de la France, sans perte pour le cultivateur, être livrée à un prix inférieur à 24 francs l'hectolitre. Cette faible différence, presque compensée par le droit d'importation de 1 fr. 50 dont le Sésame est frappé (2 fr. 50 par quintal) serait nulle, si ce droit était seulement doublé; mais ce qui romprait l'équilibre, c'est le rendement de cette graine exotique; il est d'environ 50 kil. pour 100, tandis que 100 kilogram. de graine d'Œillette ne rendent, moyennement, que 30 kilogrammes d'huile (*).

Ce qui est une cause de dépréciation pour l'huile d'Olive, c'est la qualité de l'huile tirée de la graine de Sésame : la partie de cette huile, extraite à froid, n'est pas comparable, sans doute, à la bonne huile de Provence, mais, elle se vend comme telle cependant, lorsqu'elle est mélangée avec de l'huile d'Olive.

(*) Suivant la Société d'Agriculture d'Arras, le rendement de l'Œillette ne serait que de 20 pour 100; mais c'est 20 hectolitres d'huile pour 100 hectolitres de graines, ce qui revient à 30 kilogrammes d'huile, pour 100 kilogrammes de graines; parce que cette graine ne pèse que 60 kilogrammes par hectolitre et que l'hectolitre d'huile pèse 90 kilog.

Quand à la portion d'huile de Sésame que l'on extrait à chaud, elle remplace l'huile d'Œillette dans la composition des savons.

Il est vrai que ce mélange d'huile d'Olive et de Sésame ne vaut pas l'huile d'Olive adoucie par l'addition d'une quantité modérée de bonne huile d'Œillette, et que ce savon de Sésame, relativement à celui où l'on ne fait entrer de l'huile d'Œillette, que pour le rendre moins cassant, à une infériorité qui a déjà donné lieu à bien des réclamations, à des procès; mais cela n'arrête pas les fabricans alléchés par l'appât des grands bénéfices; ils font donc les plus grands efforts, les démarches les plus actives pour obtenir la conservation du statu-quo, tous, cependant, ne sacrifient pas à leur intérêt actuel, les nombreux intérêts qui seraient compromis s'ils n'obtenaient pas une protection efficace; parmi ces fabricans, il en est qui, prévoyant sans doute, que la fabrique de Marseille perdrait sa prééminence si elle continuait à faire entrer l'huile de Sésame dans la composition des savons, se joignent aux propriétaires d'Oliviers, aux cultivateurs de graines grasses et aux fabricans d'huile du Nord, pour combattre les autres fabricans de savon et d'huile de Marseille, et faire voir le peu de fondement des allégations de ceux-ci. Ils peuvent d'ailleurs prévoir aussi que la chance dont profitent les spéculateurs de Marseille, ne serait pas de longue durée; elle cesserait, du moment où la

culture des Oliviers et des plantes grasses aurait été forcément abandonnée en France ; car alors, à la diminution dans le prix des savons et dans la quantité qui en serait exportée, se joindrait, certainement, une prompte augmentation dans le prix de la graine de Sésame qui n'aurait plus à lutter contre aucune concurrence sérieuse.

Alléguera-t-on l'avantage, pour les consommateurs, d'acheter l'huile et le savon à un moindre prix ? Mais, cet avantage est-il réel, si cette huile et ce savon sont d'une qualité inférieure ? D'ailleurs, quelle peut être l'importance de cette diminution ? Un fabricant Marseillais a calculé qu'une surtaxe de 10 fr. sur le Sésame importé, n'augmenterait que de 1 franc le prix de revient de 100 kilog. de savon, et qu'il n'en résulterait qu'une surcharge de 20 à 25 centimes, par an, pour une famille d'ouvrier.

Tout se réunit donc pour qu'il soit accordé une protection efficace à la culture, en France, des Oliviers et graines oléagineuses : à défaut de cette protection, les terrains occupés par des Oliviers resteraient, pour la plupart, sans aucune valeur ; car ces arbres précieux pourraient, tout au plus, être remplacés par des Amandiers ; l'agriculture ferait un pas rétrograde, ne pouvant plus faire alterner, sur un même terrain, les céréales et les plantes grasses ; les 100 navires sur lesquels se transportaient, de Dunkerque à Marseille, des huiles d'Œillette et de Colza,

resteraient inactifs dans le port, et notre Marine militaire n'aurait plus la même ressource, pour recruter des matelots expérimentés ; la pêche de la Baleine, qui, elle aussi, forme de bons marins, ne procurerait plus les mêmes avantages à ceux qui l'entreprennent, parce que l'huile de Baleine, qui sert à l'éclairage, aurait à supporter la concurrence des huiles indigènes, réduites à de très bas prix ; le trésor, enfin, se ressentirait de l'appauvrissement de plusieurs classes de contribuables et le produit des douanes, qu'une surtaxe sur le Sésame pourrait augmenter, serait au contraire notablement diminué. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple de cette diminution, au lieu des droits qui se percevaient sur les 100,000 quintaux d'huile d'Olive étrangère, annuellement importés à Marseille et qui s'élevaient à 33 millions 400 mille francs ? il ne serait plus perçu, sur les 400,000 quintaux de graine de Sésame, de laquelle on extrairait à froid la même quantité d'huile, que 10 millions, différence, 23,400,000 fr. ; et comme de ces 400,000 quintaux on extrairait, à chaud, autant d'huile que d'une égale quantité de graine d'Œillette, la douane perdrait encore le droit qu'elle aurait à percevoir sur cette dernière graine, c'est-à-dire un million, en tout, plus de 24 millions.

Le Saindoux, le Lin et le Sésame ne sont pas seuls à faire concurrence à nos produits oléagineux, on peut citer encore la semence d'Arachilde, et c'est con-

tre toutes ces concurrences qu'il est nécessaire de protéger les intérêts nationaux.

Quels moyens pourraient être efficacement employés à cet effet ?

Résumons d'abord, ceux qui ont été proposés :

1°. *Le Conseil supérieur de l'Agriculture*, consulté sur cette question, par le ministre, en 1842, proposa d'abord l'abolition de toute distinction entre la graine de Lin et les autres graines oléagineuses et, en second lieu, qu'il fut fait une expertise pour tarifer celle de Sésame, d'après son rendement en huile.

2°. *Le Conseil général des Bouches-du-Rhône*, dans sa dernière session, a émis le vœu que cette graine fut frappée, à son entrée en France d'un droit calculé non seulement d'après son rendement, mais encore en raison de la valeur commerciale de son huile.

3°. *La Chambre de Commerce d'Arras*, se confiant dans une promesse faite par le Ministre, espère qu'il proposera l'interdiction de l'entrée en France des huiles végétales de toute provenance et des graines oléagineuses autres que celles de Lin et de Colza, lesquelles seraient taxées à 5 fr. 50 par quintal métrique. Cette interdiction ne serait absolue que pour les huiles, elle cesserait pour les graines, du moment où celles d'Œillettes atteindraient le cours de 30 fr. par hectolitre ; alors les graines étrangères seraient admises à l'importation et taxées à 14 fr. par quintal.

4°. *Les Fabricans d'huile du Pas-de-Calais*, demandent que les graines oléagineuses, autres que celles de Lin et de Colza, soient également prohibées, à moins que celles d'Œillette n'aient atteint le même cours de 30 fr. l'hectolitre. Au-dessus de ce cours, la prohibition cesserait et les graines importées seraient frappées d'un droit de 6 fr. seulement par 100 kilog. lequel serait même réduit à 5 fr. ou à 4 fr., si le cours des Œillettes s'élevait à 31 ou à 32 francs. Quant aux graines de Lin et de Colza, exemptées de l'interdiction, au lieu d'être taxées comme elles le sont, celles de Lin à 1 fr. 00, celles de Colza à 2 fr. 50 par quintal, elles le seraient, l'une et l'autre, à 2 fr. 00.

Les droits sur les huiles, d'après la demande des mêmes fabricans, seraient modifiés dans les mêmes proportions.

5°. *La Société d'Agriculture d'Arras*, admettant également l'introduction des graines de Lin et de Colza, moyennant un droit qu'elle propose de fixer à 6 fr. par quintal, demande la prohibition absolue de la graine et de l'huile de Sésame et des autres plantes oléagineuses exotiques venant du Midi, et aussi une surtaxe sur l'exportation des tourteaux, afin de diminuer cette exportation.

6°. Enfin *la Chambre de Commerce de Lille*, regardant comme illusoire toute augmentation de droits sur le Sésame d'Égypte, par la raison que le prix de sa graine pourrait être indéfiniment abaissé par le

Pacha, à mesure que la taxe serait augmentée, réclame la prohibition absolue de cette graine.

Ainsi, d'un côté on se borne à demander que l'exception faite pour favoriser l'importation des semences de Lin provenant des ports de la Baltique et de la Mer Blanche, cesse d'être étendue abusivement aux graines de Lin expédiées des ports de la Mer Noire, et que la graine de Sésame soit tarifée d'après son rendement en huile et la valeur vénale de cette huile.

D'un autre côté l'on réclame la prohibition de cette graine de Sésame ; mais, tandis qu'à Lille on demande que cette prohibition soit absolue, on admet, à Arras, qu'elle cesserait du moment où la graine d'Œillette aurait atteint le cours de 30 fr. l'hectolitre. Alors, l'introduction du Sésame serait permise, mais soumise à un droit qui, suivant les uns, devrait être de 14 fr. par quintal, et suivant les autres, seulement de 6 francs.

Cette prohibition et cette tolérance éventuelles s'appliqueraient, non seulement au Sésame, mais encore à toute autre graine oléagineuse de provenance étrangère, à l'exception de celle de Lin et de Colza qui seraient constamment admises, moyennant un droit de douanes de 5 fr. 50 ou 6 fr. par quintal, exception dont nous ne parlerons plus, parce qu'elle n'est pas motivée, et que l'on ne voit pas quels motifs pourraient en justifier la demande.

A l'égard des huiles exotiques, leur prohibition ab-

solue est demandée à Arras, quelque soient leurs provenances.

On a proposé aussi de tarifer la graine de Sésame en raison de la quantité d'huile qu'elle renferme, en soumettant cette huile latente à la taxe imposée sur l'huile d'Olive étrangère.

Examinons ces diverses propositions :

Celle relative aux graines de Lin a pour objet la réforme d'un abus, elle doit donc être accueillie sans hésitation. Celle qui concerne une nouvelle taxation pour l'importation de la graine de Sésame doit également être adoptée et s'appliquer à toutes les graines oléagineuses de provenances étrangères ; car c'est l'huile qu'elles contiennent qui donne principalement de la valeur à ces graines, qui doivent par conséquent être taxées en raison de la quantité et de la valeur commerciale de cette huile. Tarifer ces graines d'après leur poids ou leur volume, c'est frapper d'un droit d'importation les tourteaux qui doivent en provenir, ce qui est une inconséquence, puisque ces mêmes tourteaux sont taxés à l'exportation. Du reste, une taxe sur le Sésame, calculée d'après le rendement de cette graine et la valeur commerciale de son huile, ne protégerait pas suffisamment les graines grasses indigènes (*) ; il faut, de plus, avoir égard au bas prix

(*) Nous calculerons ici quelle serait la taxe à imposer sur la graine de Sésame importée, en n'ayant égard qu'au rendement de cette graine et à la qualité de l'huile qu'on en extrait. Dans cette évalua-

des graines de Sésame, dans les lieux de production.

Examinons maintenant la proposition de prohibition.

Ceux qui réclament le régime prohibitif, comme l'unique moyen de salut, ne peuvent espérer de l'obtenir, du moins d'une manière absolue, et il serait superflu de dire pourquoi ; on a donc proposé un terme moyen entre ce régime et celui des taxes : l'interdiction n'aurait lieu que lorsque le cours des Œillettes serait inférieur à une certaine limite ; cette limite dépassée, les graines grasses exotiques seraient admises moyennant le paiement d'un droit.

Mais, d'abord, la limite qui a été indiquée n'est-elle pas trop élevée ? la Société d'Agriculture d'Arras a évalué à 26 francs le prix de *revient* de l'hectolitre de

tion nous admettrons, comme fait constaté, que la graine d'Œillette rend, en huile, 30 pour 100 de son poids et que le rendement de la graine de Sésame, étant de 50 pour 100, il n'y a que 20 de ces 50 parties que l'on puisse comparer à de l'huile d'Olive de qualité inférieure, et que les 30 autres ont seulement la même valeur que l'huile d'Œillette.

Pour un quintal de graine de Sésame on devrait donc payer :

1°. Pour les 20 kilog. extraits à froid, à raison de 33 f. 40 c. pour 100 kilog ; taxe de l'huile d'Olive à l'importation.	6 fr. 68 c.
2°. Pour les 30 kilog. extraits à chaud, comme pour un quintal de graine d'Œillette, lequel contient la même quantité d'huile.	2 fr. 50 c.
La taxe pour 100 kilog. de graine de Sésame serait donc de.	9 fr. 18 c.

graine d'Œillette, les cultivateurs ne peuvent donc prétendre à une protection qui leur assure la vente de cette graine au prix de 30 francs : d'ailleurs plusieurs d'entr'eux sont convenus qu'ils pourraient, sans perte, la livrer au prix de 24 francs. Dans le régime mixte qui est proposé, on pourrait s'arrêter à cette limite de 24 francs, pourvu que les taxes protectrices imposées sur les graines étrangères, dans le cas où cette limite serait dépassée, ne fussent pas illusoires comme le seraient celle de 14 francs et surtout celle de 6 fr. par quintal, qui ont été proposées. Ces taxes seraient trop faibles pour empêcher l'irruption, sur nos marchés, des graines de Sésame et d'Arachilde, et il résulterait de cette importation une baisse rapide dans les prix des graines indigènes. On reconnaîtra que ces brusques variations de prix donneraient lieu à des spéculations hasardées qui occasionneraient des désastres.

On a dit que le régime mixte, de prohibition et d'admission éventuelles, avait très-bien réussi dans son application aux céréales ; mais ce qui prouve qu'il n'était pas sans inconvénient, c'est qu'établi par la loi du 16 juillet 1819, maintenu et modifié par celle du 4 juillet 1821, il a été abrogé, en ce qui concerne la prohibition, par la loi du 15 avril 1842 qui est actuellement en vigueur.

Au reste, fut-il bon à l'égard des céréales, qu'il présenterait de graves dangers s'il était appliqué aux

graines grasses. En effet : que par suite de mauvaises récoltes, le prix du blé dépasse le prix fixé par la loi, pour que les blés étrangers cessent d'être prohibés, alors ces blés seraient importés moyennant le paiement d'un droit ; mais, quelque faible que fut ce droit, il n'entrerait en France qu'une quantité de blé très-faible, comparée à celle que rnfermeeraient les magasins des spéculateurs (pour ne pas dire des accapareurs), c'est là un fait bien constaté par l'expérience.

L'importation, serait donc suivie de l'ouverture de ces magasins et d'une baisse dans les prix, elle cesserait donc bientôt, soit parce qu'elle ne présenterait plus les mêmes avantages commerciaux, soit parce que la prohibition se trouverait rétablie, de par la loi, et il n'y aurait pas eu, dans le prix du blé, de ces fluctuations qui causent la ruine de nombreux spéculateurs.

Il n'en serait pas de même à l'égard des graines oléagineuses ; pour elles, la cessation de la prohibition pourrait être prévue et même provoquée par des achats réels ou fictifs ; de sorte que, les spéculateurs pourraient se trouver en mesure, au moment où l'interdiction cesserait, de faire entrer dans nos ports de très grandes quantités de graines étrangères ; il s'en suivrait une baisse subite dans les prix des graines et huiles indigènes et le prompt rétablissement de la prohibition. Dira-t-on que tout danger cesserait alors ? le mal serait fait : tous les spéculateurs n'auraient pas

réussi également, quelques-uns auraient acheté trop tard et à des prix plus élevés ; leurs graines ne seraient plus admises, ils auraient pris des engagemens qu'ils ne pourraient remplir, et ils entraîneraient dans leur ruine grand nombre de capitalistes.

Mais laissons de côté ces désastres particuliers, et voyons quel serait le résultat principal de l'interruption momentanée de la prohibition :

La quantité des graines oléagineuses étrangères, qui entrerait dans nos ports du Midi, ne serait pas, comme nous l'avons fait remarquer à l'égard des céréales, égale seulement à une petite portion des graines indigènes, elle pourrait être assez grande, relativement, pour que le prix de ces dernières graines en fut affecté pendant long-temps, les cultivateurs, ayant à redouter de nouvelles crises semblables, renonceraient à la culture ruineuse de ces graines, et nous avons déjà dit quels dommages en résulteraient pour l'agriculture et quelle perturbation dans l'industrie.

La conséquence à tirer de ces considérations, c'est que si l'on devait adopter pour les graines oléagineuses le système d'une prohibition limitée, il faudrait que les taxes imposées, lorsque l'interdiction cesserait, fussent assez élevées pour adoucir la transition ; mais, alors, autant vaudrait une prohibition indéfinie, et mieux vaudrait la suppression de toute prohibition et l'établissement de droits non pas abso-

lument prohibitifs, mais suffisamment protecteurs.

En d'autres termes, il faudrait appliquer aux graines oléagineuses, la législation qui régit le commerce des céréales, le régime établi par la loi du 15 avril 1832, sauf la division du territoire en régions ou classes; c'est-à-dire tarifer, à l'importation, toutes les graines grasses exotiques, en ayant égard à leur rendement, à la valeur commerciale de leur huile, et aussi à leur prix sur les lieux de production, en graduant la taxe, de manière que son taux augmente à mesure que le cours des graines et huiles indigènes s'abaissant, sa protection deviendrait plus nécessaire.

La même chose serait à faire pour toute substance exotique, végétale ou animale, de laquelle on peut extraire de l'huile.

Nous n'entreprendrons pas de faire ces évaluations, les élémens de calcul nous manqueraient; nous ne l'avons essayé que pour la graine de Sésame, et comme cette évaluation n'a pu être faite que sur des données d'une exactitude douteuse, puisqu'elles ne sont que des moyennes entre celles sur lesquelles se fondent les réclamations d'intérêts opposés, nous ne dirons pas à quel résultat nous sommes parvenus, nous indiquerons seulement la marche que nous avons suivie.

Une enquête serait nécessaire, pour donner les bases d'une évaluation exacte.

Dans notre essai, nous avons comparé la graine de

Sésame à celle d'Œillette, parce que c'est à celle-ci qu'elle fait plus directement concurrence ; cela est d'ailleurs suffisant pour établir les rapports de cette graine avec le Colza et toutes les autres graines oléagineuses, avec les Olives et les substances diverses, végétales et animales desquelles on extrait l'huile.

Pour faire cette évaluation, nous avons cherché quel serait, à Marseille, le prix de revient de 100 kilog. de Sésame et celui de 100 kilog. d'Œillette, tout frais faits, mais non compris cependant le droit imposé déjà ou à imposer sur la graine de Sésame; puis, admettant que la graine d'Œillette ne rend en huile que 30 kilog. pour 100, tandis que celle de Sésame en donne la même quantité, d'une qualité équivalente à celle d'Œillette, après qu'on en a tiré, à froid, 20 kilog. dont la valeur commerciale est celle de l'huile d'Olive de la moindre qualité, nous en avons conclu que, pour établir l'équilibre entre les deux graines, il faudrait frapper le quintal de celle de Sésame, d'un droit égal à la valeur de 20 kilog. de cette huile d'Olive, augmentée de l'excès du prix de revient du quintal d'Œillette, sur celui du quintal de Sésame et diminué de la différence qui existe entre la valeur du tourteau que l'on retire du quintal de graine de Sésame et celle du tourteau que fournit le quintal de graine d'Œillette.

Peut-être faudrait-il encore, pour ne rien négliger, retrancher encore du résultat de ce calcul, l'ex-

cédant des frais de la trituration de 100 kilog. de graine de Sésame, sur ceux de la même opération faite sur 100 kilog. de graine d'Œillette.

Si nous ne disons pas à quel résultat nous a conduit cette évaluation, de quel droit le Sésame devrait être frappé, à l'importation, c'est, nous le répétons, parce que l'exactitude de ce résultat pourrait être contestée, non sans raison, à cause de l'exactitude douteuse des élémens de notre calcul qui ne pourra être fait utilement qu'après l'enquête que nous avons déjà provoquée.

Avant de vous présenter les conclusions de votre Commission, il nous restait à examiner, Messieurs, une proposition que le Ministre paraissait disposé à accueillir ; nous allions rechercher si les Fabricans d'huile, qui en acceptaient le bénéfice, ne s'abusaient pas sur les effets de son adoption ; nous vous aurions dit qu'en imposant la graine de Sésame, à son entrée en France, en raison de la quantité d'huile que l'on peut en tirer, en assimilant cette huile à celle d'Olive, de provenance étrangère, c'est-à-dire en la frappant d'un droit de 33 fr. 40 c. (ce qui reviendrait à soumettre la graine de Sésame à une taxe de 16 fr. 70 c. pour 100 kilog.) on augmenterait de 14 fr. 20 c. le droit qui se perçoit sur chaque quintal de graine importé, ce qui accroîtrait notablement le produit des douanes ; que les bénéfices du Pacha d'Égypte et des autres producteurs du Sésame seraient diminués

et ceux des Fabricans importateurs réduits à un taux plus modéré ; mais que nous manquions de documens irrécusables pour calculer si cette augmentation de droit protégerait suffisamment les intérêts des propriétaires d'Oliviers et des cultivateurs de graines grasses ; on pourrait craindre peut-être qu'elle n'apportât aucune amélioration dans la position actuellement intolérable de ces cultivateurs et propriétaires, parce que le Pacha d'Égypte pourrait diminuer le prix du Sésame de manière que les acheteurs puissent, avec bénéfice encore, le revendre à Marseille au prix du cours actuel, nous aurions ajouté que l'application d'un droit fixe aurait d'ailleurs ce défaut, que les produits oléagineux indigènes ne seraient pas également protégés dans toutes les circonstances ; qu'ils le seraient trop peu lorsque les récoltes seraient mauvaises et que dans les cas contraires le droit imposé sur le Sésame serait absolument prohibitif, au détriment des consommateurs. Mais un nouveau devoir est à remplir par votre Commission : elle vient de prendre connaissance du projet de loi de douanes qui vient d'être présenté à la Chambre des Députés ; dans l'exposé des motifs de ce projet elle a vu d'abord, avec une vive satisfaction, que le Ministre, après avoir reconnu l'importance de la culture des plantes oléifères qui s'étend du Nord jusqu'au centre de la France, signale avec force la perturbation qu'occasionne l'envahissement de nos marchés par le Sésame et le Saindoux et qui

affecte l'agriculture, l'industrie et la navigation nationales; que M. le Ministre signale également les abus qui résultent, au détriment du trésor, de la modicité des taxes imposées sur les graines oléagineuses importées, abus contre lesquels, dit-il, l'administration est sans défense. Mais nous avons eu lieu de nous étonner ensuite qu'après de telles prémisses, l'administration se borne à demander que la taxe sur la graine de Sésame ne soit augmentée que de 3 francs par 100 kilog., soit élevée de 2 fr. 50 c. à 5 f. 50 c., et que l'on fasse cette proposition après avoir posé en principe que le tarif des graines grasses devait être établi proportionnellement à celui des huiles, aussi bien qu'au rendement et au prix de ces graines, car nous avons calculé (voyez la note de la page 98) qu'en ayant égard seulement au rendement de la graine de Sésame et à la valeur commerciale de son huile, la taxe devrait être de plus de 9 francs et l'on doit reconnaître qu'elle devrait être encore plus élevée, en raison du bas prix de cette graine dans les lieux qui la produisent.

Quant à la graine de Lin, le Ministre maintient l'exception qui favorise celle destinée à être ensemencée, même celle provenant des ports de la Mer Noire et de la Méditerranée, que l'on ne fait venir cependant que pour en extraire l'huile; et comment s'assurera-t-on que cette graine servira de semence?

C'est en faveur de l'agriculture que, par exception, on a réduit la taxe des semences de Lin provenant du

Nord de l'Europe; mais l'extension donnée à cette faveur est funeste à l'agriculture; mieux vaudrait supprimer absolument l'exception; si ces semences du Nord sont réellement préférables à celles indigènes, les cultivateurs de Lin en feront usage malgré la taxe qui les frappera, et l'on évitera l'importation frauduleuse d'une grande masse de graine de Lin dont l'huile ferait une concurrence irrésistible à nos huiles indigènes.

Les conclusions à tirer de toutes ces considérations, sont :

1° Qu'il est indispensable de changer la législation qui régit le commerce des graines oléagineuses et des huiles, et d'en établir une qui protège la culture en France de ces plantes et des Oliviers;

2° Que ce n'est pas à la prohibition indéfinie des graines et autres substances oléagineuses exotiques qu'il faut avoir recours, ni même à une prohibition limitée;

Mais 3° Qu'il convient d'adopter, en faveur des produits oléagineux indigènes, le régime établi par la loi du 15 avril 1832, à l'égard des céréales, frapper à l'importation les huiles et toutes les substances desquelles on peut extraire de l'huile, d'un droit variable d'autant plus élevé que le cours des graines indigènes serait plus abaissé, et calculé pour les graines, d'après leur prix dans les lieux de production, d'après leur rendement et la valeur commerciale de leur huile;

4° Que l'exception qui favorise l'importation des semences de Lin est une cause d'abus et qu'elle est plus contraire que favorable à l'agriculture ;

5° Enfin que la taxe de 5 fr. 50 c. qui, d'après le projet de loi sur les douanes, serait imposée sur chaque quintal métrique de graine de Sésame serait bien insuffisante pour protéger les intérêts nationaux contre l'importation démesurée de cette graine.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. l'Abbé PARENTY, membre résidant,

Séance du 25 *août* 1843.

Messieurs,

Je ne puis paraître pour la première fois, au milieu de vous, sans vous offrir l'expression de ma reconnaissance pour l'honneur que vous m'avez fait, en m'appelant à prendre place dans cette Académie, et à participer à vos travaux littéraires. Vos suffrages, Messieurs, se sont portés sur moi à cette époque de la vie, où l'homme a acquis le degré de maturité qui convient aux études sérieuses. J'y ai consacré depuis quelques années tous mes loisirs. Je m'estime heureux de pouvoir compter sur votre concours et vos lumières pour augmenter les connaissances que ces études m'ont procurées. L'homme isolé est toujours faible ; mais la société le stimule, l'éclaire et entretient en lui l'émulation.

Les Sociétés savantes, Messieurs, se sont multipliées dans ce département depuis quelques années, et le même mouvement vers les études scientifiques s'est fait remarquer dans les autres parties de la France. On s'y occupe surtout d'histoire locale et d'archéologie. Déjà un grand nombre de documents historiques sur nos anciennes provinces ont été produits par ces Sociétés. C'est assurément le meilleur moyen d'arriver un jour à la possibilité de composer une histoire nationale véritablement complète.

Notre département a vu paraître des écrivains dont les œuvres consciencieuses sont le produit de patientes investigations faites dans nos manuscrits et nos dépôts d'archives. Arras, Boulogne et St-Omer ont produit des historiens dont le mérite, déjà si bien reconnu par leurs contemporains, ne pourra manquer d'être mieux apprécié encore en subissant le jugement de l'impartiale postérité.

L'histoire ecclésiastique, Messieurs, se lie naturellement aux faits civils et politiques durant toute la période du moyen-âge. Celle du diocèse d'Arras, en particulier remonte jusqu'au berceau de la monarchie française. Car St-Remy, en créant le siège épiscopal de notre ville, où il envoya St-Vaast, fit contribuer Clovis à la dotation du chapitre, par l'abandon que fit ce prince, aux clercs de Notre-Dame, des terres de Souchez et d'Ourton.

Plus tard, quand nos aïeux sortaient vainqueurs

de quelques-unes de ces luttes chevaleresques, si communes au moyen-âge : la religion prenait part à leur triomphe. C'était aux galeries de la cathédrale qu'ils venaient suspendre les drapeaux pris sur l'ennemi, et ses voûtes gothiques retentissaient des chants de victoire et d'actions de graces que faisaient entendre tout à la fois, le clergé, les hommes d'armes et les corps de métier, qui toujours prenaient rang dans ces solennités.

Les églises d'Arras et de Thérouanne, nos abbayes et nos collégiales, ont produit des hommes véritablement remarquables par leurs vertus, et souvent aussi par l'habileté qu'ils ont déployée dans la conduite des affaires importantes de la province. Leurs noms se mêlent aux régimes divers qu'elle a subie sous les comtes de Flandre et d'Artois et sous les dominations des ducs de Bourgogne et des rois d'Espagne.

Les abbayes furent fondées, pour la plupart, à l'époque des croisades. Il est curieux d'analyser les travaux des religieux et d'apprécier les services éminents qu'ils rendirent aux lettres par les manuscrits qu'ils ont copiés ou conservés : aux arts par les monuments qu'ils ont élevés, et à l'Agriculture surtout, par l'élan qu'ils donnèrent à cette partie si importante de l'industrie nationale.

La bibliothèque publique d'Arras et les archives départementales renferment des documents extrêmement précieux sur l'histoire ecclésiastique. Indépen-

damment des manuscrits du P. Ignace, de Dom Le Pez et autres, on trouve à la bibliothèque communale presque tous les auteurs imprimés qui ont écrit sur la Flandre, la province d'Artois et l'ancienne Morinie.

Les amis de l'histoire locale vous sauront gré, Messieurs, de procurer une traduction de Malbrancq. Ses œuvres ouvrent un vaste champ pour écrire sur la contrée que nous habitons ; mais il est nécessaire de se familiariser d'abord avec son latin, pour arriver à la compréhension des termes qu'il a empruntés aux chroniques du moyen-âge. « L'ensemble de cet ouvrage, dit Hennebert, est estimable par ses recherches et ses vues ; l'étude en est indispensable à tout historien d'Artois. »

L'étude de l'antiquité par les monuments est devenu le complément nécessaire des recherches historiques qui s'opèrent dans nos dépôts publics d'archives et nos bibliothèques. La science archéologique, Messieurs, a fait de grands progrès depuis peu d'années. La fondation des Musées dans les villes de province a facilité la comparaison des objets d'arts réunis dans ces collections formées des débris de nos anciens temples gothiques. « L'archéologie, dit M. l'abbé Bourassé, est appelée à nous faire apprécier la religion par ses monuments, les croyances par les objets qui les représentent, le caractère des doctrines mystiques, par le caractère même de l'architecture :

les mœurs publiques et privées, par une foule de détails intérieurs. En un mot, la civilisation antique, par les édifices et les arts de différents genres, qui en sont le produit naturel et immédiat. »

L'architecture ogivale, improprement nommée gothique, prit naissance au douzième siècle, après que les croisés eurent admiré en Orient divers monuments et notamment l'église du St-Sépulcre à Jérusalem. Les architectes français adoptèrent alors une forme nouvelle dans la construction des voûtes et des arcades. L'arc en tiers point qui prit le nom d'ogive, fut substitué au plein cintre. Ce fut dans la dernière partie de ce siècle, que, selon l'expression de l'un des plus remarquables historiens de ce temps, Orderic Vital : « La France se dépouilla des haillons de ses anciens édifices, pour se revêtir du manteau des blanches basiliques. »

L'ancien Artois a conservé peu de monuments du moyen-âge. Les guerres du XVII[e] siècle ont causé la destruction de presque toutes les anciennes forteresses que le système féodal avait élevées dans les campagnes. Un très-grand nombre d'églises subit le même sort que les châteaux ; presque toutes sont d'une construction moderne sans intérêt. La révolution française vint ajouter aux désastres des siècles précédents. Indépendamment de sa cathédrale, monument d'un gothique très-pur, la seule ville d'Arras a vu disparaître plus de vingt autres églises et chapelles.

Jusqu'à ce moment, des restaurations maladroites avaient défiguré le peu d'églises gothiques qui ont échappé aux ravages du temps : mais déjà la propagation des études archéologiques a porté ses fruits. J'en connais plusieurs dans le Boulonnais qui ont été ornées de voûtes à ogives, et il s'opère dans ce moment des réparations de ce genre très-importantes dans les églises de Calais et d'Aire.

Le gouvernement a pris intérêt à la conservation de l'ancienne cathédrale de St-Omer si bien décrite, sous le rapport archéologique, dans la savante monographie de M. Wallet. C'est, en effet, l'édifice du moyen-âge le plus grandiose que possède le département.

La ville d'Arras a restauré son beffroi d'une manière conforme à l'ancien style de ce monument; et l'église de St-Jean-Baptiste, qui était demeurée jusqu'ici inachevée quant à la voûte, fut complétée sous ce rapport, d'une manière harmonieuse et qui a fixé l'attention des amis de l'architecture ogivale.

Enfin, Messieurs, les dames bénédictines de notre ville, construisent, sous la direction de l'un de nos artistes, une église conventuelle dans le style flamboyant du quinzième siècle et qui sera remarquable par un grand luxe d'ornementation.

Ces entreprises conçues et exécutées au sein même de notre cité, sont un bel exemple pour les autres localités du département. Elles contribueront à pro-

pager l'art de bâtir au moyen-âge, trop négligé depuis que la renaissance a servilement emprunté ses modèles d'architecture à la Grèce et à l'Italie. Laissant à chaque siècle la couleur et le ton qui lui appartiennent, elles imprimeront sur nos vieux monuments le cachet de l'époque qui les a produits.

RÉPONSE

de M. HARBAVILLE, président,

au discours de réception de M. l'abbé Parenty.

Séance du 25 août 1843.

Monsieur,

Si le premier devoir d'un corps savant est d'honorer les lettres, son premier intérêt est de s'associer ceux qui les cultivent avec distinction. Ce grand intérêt, la Société Royale d'Arras ne l'a jamais mis en oubli; ses choix prouvent assez qu'elle a recherché tous les genres de talents. L'auteur de l'histoire de Ste Angèle, l'érudit qui recueille avec la patience d'un bénédictin les matériaux de l'immense édifice de l'histoire ecclésiastique de la province, avait naturellement sa place marquée dans ce sanctuaire des sciences; et le public, notre juge, s'est empressé de confirmer les suffrages qui vous ont appelé parmi nous. Voilà vos titres, monsieur, ils ne pouvaient être méconnus par l'Académie qui a compris que son princi-

pal élément de vie était dans la spécialité historique. Poussée dans cette voie, elle y a fait de grands pas depuis quelques années. Ses concours ont provoqué d'utiles travaux, au nombre desquels nous sommes heureux de pouvoir citer les nombreuses et consciencieuses notices biographiques de Mme Clément-Hémery, l'excellent mémoire de M. Haigneré, sur les voies romaines du département, et enfin la traduction par M. Sauvage, du père de nos historiens, Malbrancq, traduction si généralement désirée et qui, nous l'espérons, sera achevée dans deux ans. Cette même impulsion a aussi porté l'Académie à seconder les vues de l'administration en lui offrant son concours pour la conservation des monuments historiques de l'arrondissement d'Arras.

En dehors de l'action de l'Académie ne voyons-nous pas aussi le mouvement imprimé aux études sérieuses se révéler autour de nous par d'estimables productions qui ont pour objet l'archéologie, l'histoire, c'est-à-dire la restitution de faits honorables au pays. Une autre preuve de cette tendance est le spectacle qu'offrent nos bibliothèques publiques. Naguères encore, ces dépôts scientifiques étaient déserts : aujourd'hui de jeunes hommes appartenant à toutes les classes de la société, renonçant aux habitudes de dissipation, viennent tous les jours y prendre part au banquet intellectuel. Certes, il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que les séances du soir de la bibliothèque

d'Arras ont été suivies pendant l'année 1842, par environ 2,000 lecteurs, et ce chiffre va encore croissant ; et combien de fois, à d'autres heures, ne nous sommes-nous pas rencontrés, Monsieur, dans cet asile du travail, au milieu d'un petit groupe d'hommes de savoir qu'une communauté de goûts y rassemble, occupés de recherches dont le public doit prochainement recueillir les fruits. Bien souvent je me transportai par la pensée à d'autres temps, alors que dans ce même enclos de St-Vaast, aux XIIIe et XIVe siècles, une *école des clercs* sous le patronage de l'Abbaye Royale, consacrait son temps à copier et à orner des manuscrits, à reproduire les œuvres du génie antique, ou à rédiger ces naïves et intéressantes chroniques, base de notre histoire moderne.

Vous le dites avec raison, Monsieur, l'histoire complète des églises ou diocèses d'Arras, de Thérouanne, de Boulogne et de St-Omer est encore à faire, et cependant elle est féconde en beaux souvenirs, en pieux exemples. Ces circonscriptions ont été régies par des prélats bienfaiteurs du pays, par de charitables fondations, et recommandables par de hautes vertus. Qui mieux que vous, Monsieur, pourrait entreprendre de retracer les actes qui ont fait proposer la plupart d'entr'eux à notre vénération ? Qui mieux que vous pourrait peindre la vie de ces nombreux monastères, qui au moyen-âge, furent autant de sanctuaires de la civilisation contre les invasions de la barbarie ? Déjà

dans différents recueils vous avez publié des notices estimées sur quelques-uns de ces établissements religieux ; la Société Royale appelle aujourd'hui de tous ses vœux la continuation de vos importants travaux ; et comme le dit un poète :

De votre fonds s'accroîtra sa richesse.

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. Achmet D'HÉRICOURT, membre résident.

Séance du 1er décembre 1843.

Messieurs,

Appelé à prendre place parmi vous, lorsque mon âge et mon inexpérience semblaient ne pas me permettre de prétendre à cet honneur, souffrez que je m'en montre fier et reconnaissant; car aux yeux de tous, en m'appelant au sein d'une assemblée aussi remarquable par son institution que par l'érudition de ses membres, vous m'avez donné un certificat de connaissances déjà acquises. Mais ici, Messieurs, je dois parler avec la franchise d'un jeune homme; je ne puis que me réjouir d'une faveur, qui me met en communauté de travail avec vous, m'adjoint à vos études, et m'ouvre ainsi les trésors de vos expériences. On n'en est plus, en effet, à se demander quelle est l'utilité des Sociétés savantes, de ces associations

d'hommes instruits qui ont déjà rendu de si grands services aux sciences. Lorsqu'il y a un demi-siècle, un vandalisme aveugle et effréné renversa ces pieux et paisibles asiles où vivaient des hommes travaillant pour la gloire du ciel et partageant leurs heures entre la prière et l'étude, on put croire avec raison que les recherches historiques ne seraient plus continuées avec la même ardeur. En effet, pendant plusieurs années, ces calmes travaux ne purent être repris. Qu'avait-on besoin, d'ailleurs, de rechercher la gloire des siècles passés, lorsque nous inscrivions nos victoires sur des monuments formés des dépouilles de l'Europe entière, lorsque notre canon ébranlait le Kremlin, et que le peuple Russe, craignant pour son empire, ne trouvait au milieu des glaces de son climat, d'autre moyen de nous échapper que d'incendier une de ses capitales. Mais lorsque le géant de notre siècle fut renversé et que l'Europe se fut remise du fracas de sa chute, des hommes à l'âme ardente fouillèrent nos archives, secouèrent la poudre de nos bibliothèques, et après avoir pleuré nos pertes, comptèrent les richesses qui nous restaient encore. C'est en vain que vous chercheriez les savantes demeures des Bénédictins; en vain vous redemanderiez ces religieux aux échos de leurs cloîtres déserts, et cependant personne ne peut nier les grands, les innombrables travaux que leurs veilles ont enfanté dans le XIXe siècle. Que de sujets savamment traités! Que de matériaux

précieux qui restent encore à mettre en œuvre ; et pour ne parler que de notre Artois, si riche en souvenirs historiques, n'êtes-vous pas comme moi effrayés à la vue des travaux à entreprendre.

Oui, je le sais, ici comme ailleurs, de grandes choses ont été faites ; nous savons l'histoire de nos Trouvères, de ces hommes, témoins des évènements qu'ils chantaient dans leurs vers, car c'est là qu'il faut chercher la première histoire, les premiers monuments écrits d'un peuple ; singulière destinée, qui toujours commence par des chants et finit par des pleurs. Des notes savantes ont été publiées sur nos monnaies, et dans le silence de la méditation s'élève un ouvrage durable pour l'histoire de notre pays ; elles sont belles et curieuses ces pages d'animations religieuses, qui nous peignent ces évêques, prédicateurs infatigables, convertissant les peuples confiés à leurs soins, et les ramenant à la religion chrétienne, plus encore par leurs exemples que par leurs discours. De l'étude de nos villages a jailli d'utiles renseignements ; l'histoire et la description de nos monuments font de cet ouvrage un travail remarquable qui honore l'Académie dans un de ses membres (1).

(1) M. A. Dinaux a publié les Trouvères Artésiens ; M. Harbaville, président de l'Académie d'Arras, est auteur d'un Mémorial Archéologique, et M. Hermant (de Saint-Omer) vient de publier un ouvrage remarquable sur les Monnaies de l'Artois ; M. l'abbé Parenty prépare un ouvrage sur l'Histoire Religieuse de ce pays.

Mais la page la plus belle de nos annales, celle qui renferme les plus grands enseignements est encore inédite ; je veux parler, Messieurs, des libertés de nos pères, de ces libertés qu'ils ont eu tant de peine à défendre au prix de leur sang ; jusqu'à présent nous avons fait bien peu pour les connaître ; et quel pays fut, sous ce rapport, plus riche que le nôtre ? Si haut qu'on remonte dans la nuit des temps, on voit que nos pères avaient leurs assemblées, leurs juridictions ; en vain les Romains viennent fouler ce pays et l'écraser sous leurs armes victorieuses, César n'ose toucher à nos institutions, car ce n'était ni pour l'or ni pour la vie que combattaient nos pères, mais pour la liberté. Cet amour si grand chez ces peuples est curieux à étudier dans ses résultats. Plaines de Bouvines, pourrez-vous nous redire l'ardeur des milices Artésiennes, leur empressement à se ranger sous l'oriflamme, cette bannière de la nationalité Française ; cependant, bien peu de temps s'était écoulé depuis que Arras avait obtenu sa première charte confirmative, et si nous pouvons parler ainsi, le premier monument écrit de sa libre existence. Maintenant, cherchez, si vous le voulez, avec le scalpel de l'histoire, le sort de ces bourgeois nés d'hier, et dictant déjà des conditions aux plus nobles chevaliers de la province, car si le règne de Philippe-Auguste fut glorieux à l'extérieur, jamais plus grand besoin d'argent ne se fit sentir en France ; ce n'était cependant point

vous le savez, Messieurs, par un luxe effréné que se ruinait la chevalerie; ses fêtes étaient des combats nombreux, des tournois, images vivantes de la guerre, où l'on ne voyait que des hommes et des chevaux bardés de fer, où les chevaliers n'avaient d'autres ornements que leurs armoiries peintes sur leurs chlamydes. Néanmoins l'argent manquait. A Paris, c'était le Juif, sans cesse honni, persécuté et banni, achetant son rappel avec des monceaux d'or. En province c'était le bourgeois, tirant de son escarcelle, le produit de ses sueurs et de son industrie, et le prêtant aux seigneurs des fiefs voisins, mais ne se fiant pas à leur parole, prenant toutes ses précautions et demandant même des cautions. Naguères encore dans les archives municipales, tant dilapidées, mais non pour cela dépourvues d'intérêt, vous eussiez vu comment au XIII[e] siècle, le puissant seigneur de Carenci, Willaume de Keu ou de Cayeu, frère de cet Anseau, qui par sa bravoure, mérita la main de la fille de Lascaris, roi de Nicée, comment, dis-je, ce chevalier, l'un des principaux bannerets de l'Artois, ayant contracté au mois de décembre 1242, une dette de 60 livres parisis; Robert Crespin exigea que Jean de Gouy et Jean de Souchez, Baudouin Bridou dit Maisnil, Colart du Carieul, Aubert Clignet, et Gilles dit Barlet, se rendissent caution de cette somme, laquelle devait lui être rendue, à Arras, en son domicile; il y avait déjà loin du temps où Louis

VI, ce grand chevaucheur couronné, était obligé de protéger de sa royale épée les marchands allant de St-Denis à Paris.

D'ailleurs comme vous l'avez déjà entendu au sein de cette assemblée, le sort des bourgeois était heureux, il était même digne d'envie, et un simple coup-d'œil apportera de nouvelles preuves à l'appui de ce fait.

L'industrie, poussée au plus haut point, faisait affluer à Arras l'or de toute la France. C'était là que, de toute antiquité, se fabriquaient ces belles tapisseries, qui plus tard, lors de la fâcheuse déroute de Nicopolis, devaient payer la rançon d'un prince; c'était à ces ouvrages que les bourgeois donnaient leurs soins. Puis, lorsque la bancloque, de sa voix joyeuse, annonçait un jour de fête ou l'arrivée du seigneur-comte, tous couraient en foule, qui, sur les remparts, qui, à l'église Notre-Dame; car c'était là que le nouvel arrivant se rendait ordinairement, après avoir prêté le serment d'observer les us et coutumes de la ville, et de n'attenter à aucun de ses privilèges.

C'était au son de la même cloche, que les bourgeois se précipitaient sur la place, lorsqu'une grande décision devait être prise; ainsi lorsque les échevins et le mayeur, en guerre avec l'abbaye de St-Vaast, ordonnent, pour se venger des religieux, de pêcher les grenouilles de leurs étangs, et portent défense de leur vendre grains et autres vivres, malheur au bourgeois qui

fauchera leurs prés et leur conduira du charbon. Puis, lorsque la paix est signée, les Artésiens retournent à leurs occupations de chaque jour, laissant à leurs échevins, c'est-à-dire à des hommes choisis parmi eux et élus par eux, le droit d'empêcher la fraude. C'est une chose curieuse que les attributions de ces premiers magistrats d'une ville aussi puissante : tel devait goûter la mélasse et le verjus de l'épicier, tel autre se rendre aux noces, compter les personnes qui s'y trouvaient et le nombre des plats dont les tables étaient couvertes ; à eux aussi le soin des pauvres, l'administration du bureau de bienfaisance, comme l'on dirait dans ce siècle, et pour ces services rendus à la ville, des robes, des vins leur étaient offerts, et eux seuls pouvaient porter couteaux à la ceinture. Mais pour être élevé à cette dignité, il fallait avant tout ne relever que du roi, ne dépendre ni de l'évêque, seigneur naturel de la cité, ni du comte, ni de la puissante abbaye de St-Vaast, car ici, c'est, si nous pouvons nous exprimer ainsi, un poste, tout de confiance. Ce n'est point comme la charge de mayeur qui était un simple fief, qu'on vit même occupée par des femmes, tant le système féodal se trouvait mêlé à n'importe quelle administration du moyen-âge. L'échevin jurait de par Dieu, et la main droite sur les saints évangiles, de protéger les droits de la veuve et de l'orphelin, de défendre les privilèges de la ville et d'en observer les us et coutumes.

Maintenant, nous allons voir quels étaient les amusements de ces bourgeois, si jaloux de leurs privilèges, qu'ils les imposaient même aux rois les plus despotes et les plus inhumains, à tel point que Louis XI, aux vues ambitieuses et à la politique raffinée et perfide, que Charles-Quint, ce destructeur impitoyable de Thérouanne, cet ennemi déclaré des libertés du peuple; crurent ne pouvoir se les attacher qu'en leur donnant de nouvelles chartes, qu'en étendant leurs immunités, et en respectant les malicieuses allusions de leurs fêtes publiques.

Peu de villes eurent, au moyen-âge, autant de chanteurs illustres et de poètes distingués que Arras; sa chambre de rhétorique, était l'une des plus célèbres du Nord, et de toutes parts les concurrents s'y pressaient en foule. Il n'était pas jusqu'aux monuments qui ne portassent des vers sur leurs façades : ainsi sur la porte de Saint-Nicolas, on pouvait lire une inscription commémorative de la bataille de Bouvines. Tout est chanté par le Trouvère; la Ste-Chandelle d'Arras apportée miraculeusement, la puissance de cette ville, les yeux bleus et la blonde chevelure de celle qu'il aime, tout sert à sa verve poétique. On trouve même, sur la couverture d'un ancien compte rendu à la comtesse Mahaut par son argentier, des proverbes pleins de raison et de sagesse, des vers d'amour d'une grace parfaite où le Trouvère souhaite que la dame de ses pensées soit aussi heureuse qu'elle

est belle, et demande qu'elle vive autant de jours qu'il peut entrer de fleurs dans l'église de la Vierge (1). Des jeux scéniques sur des chars, des marches triomphales, des luttes à l'arc célèbrent les grands évènements et réjouissent le peuple. Trois articles du

(1) POÉSIES ROMANES INÉDITES,

Dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Godin, *archiviste, et qui se trouvaient sur un compte présenté à la comtesse Mahaut.*

***

Juges gardes que jugeras (1)
Car en la fin jugies seras

***

Pucelle graciouse, humain, toute valour
Jhesucrist vo so troye (2) et de grase et d'amour
Et autant de salus et autant de biaux jour
Quau moustier (3) notre dame poroit entre (4) de flours

***

Je me puis bien partout vanter (5)
Que par trop longuement demoire (6)
Je suy du tout mis en oubly
Car celle qui me sambloit aimer
Na maintenant cure de my (8).

***

Vous qui aves le ven agre (8)
Et estes avanchiez a court (9)
Gardez au debout du degre (10)
Que ly pas ne vous soyent trop curt (11).

(1) Faites attention aux jugements que vous porterez. (2) Vous comble. (3) Eglise. (4) Tenir. (5) Dire publiquement. (6) Suis amoureux. (7) Souci de moi. (8) Favorable. (9) Haut en faveur. (10) Sur le haut de votre piédestal. (11) Que la terre ne vous manque.

programme des fêtes données en 1431, à cette époque où le prince Bourguignon étalait un luxe royal, donneront une idée de la nature de ces divertissements : celui qui allumera le plus vite une torche recevra un fallot d'argent, celui qui chantera le mieux aura une alouette, et un pot d'argent récompensera celui qui, contrefaisant l'ivrogne, dira les choses les plus sensées. Ces prix furent remportés par des enfants d'Arras, car ces bourgeois excellaient dans ces combats, et leur *Abbé de peu de sens* triompha souvent en maints endroits. L'hiver est-il rude, et la neige couvre-t-elle la terre de ses masses blanchâtres, les bourgeois se

Quy bien se mire bien se veoit
Quy bien se veoit bien se congnoit
Quy bien se congnoit pau se prise
Quy pau se prise saige est.

***

Je tieng (1) cheluy a tres bon juges
Quy clert veoit et trop veois ne juges (2)
Et ne croy chose que on ly dit.

***

Quy plus hault monte quy ne doit
De plus hault quiet quy ne voroit.

***

Vous este belle et avenant,
Saige, courtoise et bien parlant
Nul ne vo voit qui ne rie (3)
Et de votre amour n'aiet envie.

(1) Regarde. (2) Ne juge pas trop souvent. (3) Sourire en bonne part.

mettent à l'œuvre, et bientôt les fragiles et colossales statues du roi de *Claque-dent*, de frère *Galopin*, et d'autres membres de cette allégorique famille, attirent à Arras les habitants des cités environnantes (1). Joignez à cela le luxe de la table, des habitudes bachiques qu'on ne retrouve, en aucun lieu, aussi invétérées que dans le Nord de la France, et vous aurez une idée de l'existence des bourgeois d'Arras au moyen-âge; idée bien faible, car pour décrire cette vie si pleine d'amusements et de préoccupations politiques, il faudrait de longues heures d'étude et de travail, et je craindrais d'abuser de votre favorable attention.

Cependant, avant de terminer ce discours, peut-être trop long, il me reste à vous renouveler mes excuses d'avoir tant tardé à prendre place dans vos rangs. Une douleur bien profonde et vivement ressentie, la perte d'un père, qui avait pour moi une tendresse sincère, a pu seule me retenir loin de vous. Mais je devais à la mémoire de celui qui avait encouragé mes premiers pas dans la carrière littéraire, au confident de mes peines, à celui qui se réjouissait franchement de mes succès, cette marque d'un chagrin si profond, que je n'en éprouvai jamais de semblable.

(1) Ces choses se passèrent en 1434; voy. les registres mémoriaux de la ville et aussi un mémoire de Harduin publié dans les affiches de Flandre (sic) du mois de septembre 1783 et devenu si rare qu'on peut le regarder comme inédit.

Maintenant, Messieurs, que vous m'avez reçu dans le sein de cette savante assemblée, tous mes soins tendront à justifier votre confiance bienveillante, et vous n'aurez pas d'associé plus zélé, car je ne pourrai jamais oublier que vous m'avez appelé parmi vous, lorsque je n'avais encore rien fait pour mériter cette faveur.

RÉPONSE

de M. HARBAVILLE, président,

au discours de réception de M. d'Héricourt.

Séance du 1er décembre 1843.

Monsieur,

En vous associant à ses travaux, la société a voulu témoigner hautement de ses sympathies pour cette portion de la jeunesse aux nobles instincts sur laquelle reposent tant d'espérances. N'avez-vous pas d'ailleurs des titres particuliers à cette distinction ? N'êtes-vous pas enrôlé déjà dans cette phalange studieuse qui sur divers points du département travaille avec tant de zèle à débrouiller le chaos de nos vieilles origines. Jamais à aucune autre époque autant d'hommes spéciaux ne dirigèrent leurs études vers les sciences historiques. Depuis douze ans surtout ce vaste domaine si long-temps négligé a été savamment exploré. Confident des secrets du travail nous savons les œuvres qui lentement s'élaborent pour glorifier le

pays; nous savons les recherches qui sont entreprises, et dont la publication offrira de riches matériaux à l'écrivain qui se sentira la force de refaire notre histoire provinciale d'après les documents originaux, et sur de nouvelles appréciations.

Vous venez de parler des libertés bourgeoises au moyen-âge ; c'est une des pages les plus glorieuses de notre passé, la page aujourd'hui la plus étudiée, sinon la mieux comprise. Naguère encore on se faisait une bien fausse idée de la condition des bourgeois ; et grand fut l'étonnement, quand nos vieilles chartes, remises en lumière, vinrent prouver que nos villes étaient dotées d'une plus grande somme de libertés et jouissaient de droits bien plus étendus que les communes de la France *unitaire*. Mais il ne faut pas se faire illusion sur la nature de ces antiques libertés, qui participaient d'un état social imparfait. L'étude approfondie que j'ai faite de la période qui nous occupe me permet de les apprécier. Disons-le : ces privilèges municipaux avec toutes leurs charges ne nous conviendraient guères aujourd'hui ; par exemple : l'homme de nos jours le plus désireux d'honneurs voudrait-il de la robe fourrée du Mayeur, ou de la toge échevinale, s'il fallait pour posséder ces insignes de l'autorité assister chaque jour à l'ouverture et à la fermeture des portes de la ville, et exercer sur les marchés et dans les lieux publics les devoirs maintenant dévolus aux agens subalternes de la police. Le citoyen le

plus libéral ne reculerait-il pas devant nos vieilles franchises, s'il fallait pour en jouir travailler à son tour aux fortifications et remplir les corvées ou services qui rendaient parfois la vie du bourgeois moyen-âge assez peu plaisante. Aussi, quoiqu'antiquaire, et comme tel un peu *Laudator temporis acti*, pas de regrets sous ce rapport. Il faut avouer en même temps que les lois incomplètes, ou leur défaut d'action, ne protégeaient pas suffisamment la sûreté des citoyens. En preuve, je rappellerai à votre souvenir l'état d'anarchie de la ville d'Arras sous l'administration du comte Robert II. Les intéressants mémoires de Jacques Duclercq vous diront aussi que notre cité, vers le milieu du xv[e] siècle, était le théâtre de telles violences, que beaucoup de bourgeois se réfugièrent à Cambrai et ailleurs pour y chercher la sûreté personnelle qu'ils ne trouvaient plus dans leur patrie. Le duc de Bourgogne dût même déployer une grande sévérité pour réprimer ces désordres.

Je vous ferai remarquer, en outre, Monsieur, que bien que l'histoire de notre institution communale ne soit pas sans intérêt, les diverses phases de son existence n'offrent pas ces grands traits qui caractérisent les communes de Cambrai, de Laon, de Rheims dont la vie orageuse fut une lutte permanente. Auprès de ces types si remarquables d'énergie, les luttes de nos bourgeois contre la juridiction abbatiale de Saint-Vaast, et même contre les prétentions des comtes,

d'Artois, ne se réduisent-elles pas souvent aux proportions de simples tracasseries.

Après avoir rétabli ces faits sous leur vrai point de vue, il est juste de reconnaître que nos communes ou cités affranchies, vivant de leur vie propre, comme de petits états, au milieu du pêle-mêle du moyen-âge, étaient, malgré les imperfections de leur régime, dans la meilleure condition sociale que le temps comportât. Je n'hésite donc pas à croire que nos pères, avec moins de besoins et d'autres idées que nous, pouvaient être heureux. En effet ils étaient libres, et l'esprit d'indépendance faisait le fonds du caractère des anciennes bourgeoisies. D'ailleurs pour supporter des charges qui peut-être nous sembleraient pesantes, ils étaient soutenus par le sentiment intime du devoir, qui alors était une religion.

Beaucoup de recherches restent à faire pour éclaircir bien des points de l'histoire du pays ; pour établir surtout comment fonctionnaient, avec quelqu'harmonie, les rouages si divers de la vie politique dans les temps féodaux. Ces recherches, Monsieur, vous êtes digne de les entreprendre. Si la tâche est rude elle convient à celui qu'anime et soutient une juvénile ardeur. Vous débutez dans la carrière, Monsieur : que le temps mûrisse chacune de vos œuvres ; affermissez-vous contre les dégoûts qui attendent l'homme de lettres, et vous vous préparerez des succès ! L'Académie applaudira à ceux que l'avenir vous réserve.

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. l'Abbé FRECHON, membre résidant.

Séance du 5 juillet 1844.

MESSIEURS,

Appelé par votre bienveillance à prendre rang parmi les membres de la Société Royale, si je ne puis me rendre le témoignage que j'aie mérité cette distinction honorable, du moins puis-je dire avec vérité que j'apprécie tout ce qu'elle a de flatteur pour moi. Permettez-moi de le dire, Messieurs, je suis aussi fier que reconnaissant des suffrages qui m'associent à vos travaux : en venant vous entretenir aujourd'hui quelques instants, j'ai choisi un sujet qui n'est point étranger à votre goût pour la littérature et qui est plus familier à mes études spéciales et habituelles.

Il est, Messieurs, un livre, unique entre tous, que le respect des siècles a caractérisé d'un seul mot, en l'appelant *le livre, la Bible*, comme l'admiration de

Rome, le prince de l'éloquence latine, en le nommant *l'Orateur.*

Ce livre n'est l'œuvre ni d'un homme, ni d'une époque ; mais bien que pendant près de quinze siècles, quarante auteurs différents aient concouru à composer ce corps d'ouvrage, toutes ses parties s'harmonisent dans un merveilleux ensemble et dans son unité majestueuse, il offre à la diversité de nos goûts la variété la plus féconde ; c'est tout à la fois une cosmogonie sublime et simple, un cours d'histoire de quatre mille ans, un phare divin qui projette au loin des flots de lumière, un code de morale, une législation complète où l'on trouve, selon la remarque de Châteaubriand, les préceptes politiques, depuis l'âge pastoral jusqu'au siècle de corruption, depuis le gouvernement du père de famille jusqu'au despotisme ; enfin la grande charte de l'humanité toute entière, où à côté de ses devoirs sont inscrits ses droits sacrés et déposées ses immortelles espérances. Je ne fais qu'indiquer ces aperçus si élevés, et si je voulais les effleurer seulement, je me laisserais entraîner bien loin au-delà des bornes que l'usage me prescrit, et que le sentiment seul de ma faiblesse m'obligerait de respecter.

Je laisserai donc de côté ces graves considérations, pour n'envisager ici la Bible que sous le rapport purement littéraire, et je toucherai rapidement la partie historique et la partie poétique des livres saints.

Moïse, dans la Genèse, remonte à l'origine des

choses, et c'est de la création même qu'il date la première page de l'histoire du monde ; les esprits les plus judicieux ont toujours été frappés de l'admirable originalité de ce début, où respirent tout à la fois la simplicité et la grandeur : « Au commencement Dieu » a créé le ciel et la terre.... Et Dieu dit : Que la » lumière soit, et la lumière fut.... » Toute la scène de la création se déroule successivement à nos regards, pleine de majesté, et une main toujours sûre, trace à grands traits, avec des couleurs aussi vives que naturelles, le tableau de la formation de tous les êtres. Le roi et pontife de cet univers visible, l'homme, arrête seul plus long-temps le pinceau de l'artiste sacré ; il soigne avec complaisance l'exécution des parties, et au fini des détails qui nous le montrent sous ses diverses formes et dans ses différents états, on reconnaît, sans peine, le principal personnage de l'œuvre d'un grand maître.

Dans ce récit où rien n'est donné à l'esprit de système ni aux vaines satisfactions de la curiosité, vous ne retrouverez point ces rêves d'une imagination en délire, ces aberrations et ces incohérences trop familières à tant de philosophes dans tous les siècles ; ce n'est point ici un système vide et sans point d'appui, c'est une histoire fondée sur les faits ; et la science elle-même, après une halte dans le doute, éclairée par de nouvelles découvertes, vient aujourd'hui confirmer par son imposante autorité la vérité de la narration mosaïque.

Tel Moïse se montre dans les premiers chapitres de son ouvrage, tel il se montre dans tout le reste, toujours constant avec lui-même. C'est un cadre sagement resserré, où l'œil ne se perd point dans l'immensité des proportions ou la multiplicité des détails, mais où il peut saisir, sans efforts, tous les objets, parce qu'ils ne sont admis qu'avec sobriété, disposés sans confusion, et placés dans le jour le plus favorable, sans s'astreindre avec servilité à l'ordre des temps.

En suivant cette marche ferme et libre, Moïse renferme dans quelques pages des choses sans nombre; cependant, malgré sa brièveté dans l'ensemble, il sait nous attacher par le récit d'histoires particulières racontées au long, et aux évènements qui intéressent spécialement le peuple Juif, il ajoute encore ce qui regarde l'origine des nations limitrophes, et il nous apprend les différentes formes de leurs gouvernements successifs, avec quelques-uns au moins de leurs usages.

Mais, quel que sujet qu'il traite, c'est toujours la même simplicité, la même candeur, le même naturel, en le lisant, on reconnaît non un écrivain ambitieux qui cherche à briller, mais un témoin sincère qui ne veut qu'instruire; il livre les faits au jugement de ses lecteurs, sans réflexion, sans commentaire; il raconte avec une ingénuité invariable, et du même ton, les évènements les plus ordinaires et les phénomènes les plus étonnants; une défaite désastreuse et une victoire éclatante; les crimes et les gloires de sa nation, les

uns sans respect humain, les autres sans enthousiasme; ses faiblesses personnelles et ses actions brillantes. Peut-être au premier coup-d'œil serait-on tenté de reprocher à Moïse, avec cette apparente indifférence, l'absence de ces observations plus ou moins fines ou profondes, mais trop souvent hasardées, que la plupart, je le sais, aiment à retrouver dans les fastes de l'histoire, mais je ne craindrais point de dire que c'est chez lui moins un défaut d'art qu'un trait de sagesse, moins impuissance de génie que calcul d'une haute raison, et si j'avais besoin d'appuyer cette assertion, j'invoquerais l'autorité d'un grand nom bon juge en pareille matière : « La simplicité de style des histo-
» riens sacrés ne vient pas d'ignorance, ceux qui ont
» écrit sans art ont marqué tous les mouvements de
» leur cœur comme Ville-Hardouin et Joinville, et
» Philippe de Commines, qui avait beaucoup d'esprit
» et de bon sens, mais point d'étude, est plein de rai-
» sonnement; il faut donc savoir écrire, pour ne pas
» suivre les écarts que fait faire naturellement l'esprit
» ou la passion. » Ainsi parle Fleury.

Moïse est comme le type des annalistes sacrés qui l'ont suivi, et l'on retrouve en eux, avec des nuances plus ou moins sensibles, les caractères qui le distinguent; parcourez les livres de Josué, des Juges, des Rois et surtout les récits évangéliques, partout vous rencontrerez les mêmes traits qui nous ravissent dans la lecture du premier et de plusieurs des historiens.

Toutefois l'harmonie pure et tranquille de la narration historique, est variée çà et là par des accents ou plus touchants ou plus hardis; ici c'est un dialogue sublime de sainte familiarité et de pieux abandon, où Abraham plaide auprès d'un Dieu irrité la grace de peuples coupables; là c'est un discours attendrissant, où par la bouche de Juda la piété filiale et l'amour fraternel font entendre avec autant de charme que de délicatesse, tout ce que la sensibilité peut inspirer de plus pathétique et de plus suave; tantôt c'est un chant de victoire, comme les cantiques de Moïse et de Debara, et la voix de ces bardes sacrés égale, si elle ne surpasse, tout ce que la poésie lyrique a de plus vif, de plus pompeux et de plus entraînant; tantôt c'est une élégie, chef-d'œuvre de sentiment plus encore que d'éloquence, où le cœur d'un ami blessé dans ses plus chères affections exhale ses plaintes douloureuses et ses gémissements, et nous arrache des larmes pour les mêler avec les siennes; vous reconnaissez à ces traits le chant funèbre de David sur la mort de Saül et de Jonathas. Je ne ferai point ressortir les beautés qui distinguent toutes ces pages; qui ne les a senties? qui ne les a appréciées? J'aime mieux indiquer encore au premier livre des Machabées (ch. 2); le discours de Mathathias à la vue des maux que l'injuste oppression d'Antiochus a amassés sur son infortunée patrie, et des plaies qu'elle a faites à sa religion, il s'écrie: « Malheur à moi! pourquoi suis-je né pour voir

» l'abaissement de mon peuple, et la désolation de la » cité sainte? » Puis, dans une énumération rapide et pressée, il retrace avec les couleurs les plus vives, les malheurs de son pays et les outrages faits à son culte, et il termine ainsi : « *Quo ergo nobis ad huc* » *vivere?* » Oh! c'est bien là le cri du patriotisme le plus pur et de la foi la plus vive, l'élan de l'héroïsme, le transport du saint et généreux désespoir qui enfante les merveilles! Oui, et c'est aussi le signal de cette guerre sanglante qui va commencer contre l'étranger et qui ne finira point sans rendre Jérusalem à l'indépendance. Auprès de ce discours de quinze lignes, toutes brûlantes, qui soulèvent un peuple entier, que sont toutes ces longues amplifications élaborées à froid dans le silence du cabinet, et que tant d'historiens mettent dans la bouche de leurs princes ou de leurs chefs d'armées? Tout l'art du rhéteur pâlit et s'efface devant la mâle beauté du naturel et du vrai.

Ces traits de grandeur et d'élévation que nous rencontrons par intervalle jusque dans les récits historiques les plus simples, sont le caractère habituel et saillant des psaumes et des écrits prophétiques; Bossuet, La Harpe, Lowth surtout dans ses admirables leçons, et tant d'autres après eux, se sont appliqués à en faire ressortir tout le mérite sous le rapport littéraire, et leurs doctes travaux ont donné à ces chefs-d'œuvres de poésie divine des commentaires dignes

d'eux. Plus hardi que l'évêque de Meaux, le professeur du lycée et le docteur d'Oxford, l'un de vos anciens collègues (*) Messieurs, a essayé de populariser parmi nous les chants de David, en leur prêtant les couleurs de la poésie nationale, le succès a couronné ses efforts, et bien que sa traduction soit loin d'égaler l'original, elle a du moins soutenu avantageusement le parallèle avec tous les ouvrages de ce genre jusqu'alors connus.

Le recueil des psaumes, au nombre de cent cinquante, nous offre une variété étonnante de sujets, et un heureux mélange de magnificence et de douceur, de force et de grace; l'inspiration, dans la liberté d'une marche pleine de noblesse, y prend tous les tons, et s'y revêt de toutes les formes; dans son rapide essor, elle s'élance jusque dans le sein de Dieu pour en redire les perfections et les amabilités, elle s'épanche avec un délicieux abandon, dans le charme du sentiment et les mystérieuses effusions de la prière; elle s'enflamme et elle tonne contre le méchant; elle relève par les consolations de l'espérance, le juste abattu sous le poids des épreuves et de l'adversité; elle retrace les horreurs de la guerre; elle décrit les douceurs de la paix; elle soupire les douleurs de l'exil; elle chante les félicités de la patrie;

(*) M. de Grandval, membre de l'ancienne Académie d'Arras, auteur d'une traduction de psaumes.

le ciel et la terre, le temps et l'éternité, tout est son domaine ; elle en parcourt la vaste étendue en souveraine puissante ; elle brille dans la vivacité des images ; elle s'exalte dans la hardiesse des figures ; elle se joue, si l'on peut dire, dans la richesse des descriptions ; elle s'entoure, comme d'un vêtement de gloire, dans la majesté et les pompes du langage ; et ses divines harmonies sont comme un dernier retentissement des accords célestes prolongés jusqu'à nous.

Je n'ai fait qu'ébaucher quelques traits de ce tableau ravissant, et souffrez, Messieurs, que j'emprunte les autres à un peintre plus habile, et que la fécondité du génie vienne au secours de l'impuissance. « C'est » Sion ! s'écrie M. de Lamartine dans son voyage en » Orient, c'est le palais ! c'est le tombeau de David ! » C'est le lieu de ses inspirations et de ses délices, » de sa vie et de son repos ! lieu doublement sacré » pour moi, dont ce chantre divin a si souvent touché » le cœur et ravi la pensée. C'est le premier des poètes » du sentiment ! C'est le roi des lyriques ! Jamais la » fibre humaine n'a résonné d'accords si intimes, si » pénétrants et si graves ! Jamais la pensée du poète ne » s'est adressée si haut et n'a crié si juste ! Jamais » l'âme de l'homme ne s'est répandue devant l'homme » et devant Dieu en expressions et en sentiments si » tendres, si sympatiques et si déchirants ! Tous les » gémissements les plus secrets du cœur humain ont » trouvé leur voix et leur note sur les lèvres et sur la

» harpe de cet homme! Et si l'on remonte à l'époque
» reculée ou de tels chants retentissaient sur la terre;
» si l'on pense qu'alors la poésie lyrique des nations
» les plus cultivées ne chantait que le vin, l'amour,
» le sang et les victoires des muses et des coursiers
» dans les jeux de l'Élide, on est saisi d'un profond
» étonnement aux accents mystiques du roi prophète
» qui parle au Dieu créateur comme un ami à son
» ami, qui comprend et loue ses merveilles, qui ad-
» mire ses justices, qui implore ses miséricordes, et
» semble un écho anticipé de la poésie évangélique,
» répétant les douces paroles du Christ avant de les
» avoir entendues. Prophète ou non, selon qu'il sera
» considéré par le philosophe ou le chrétien, aucun
» d'eux ne pourra refuser au poète roi une inspira-
» tion qui ne fut donnée à aucun autre homme! Lisez
» de l'Horace ou du Pindare après un psaume! Pour
» moi je ne le peux plus. »

La force des pensées, la grandeur des sentiments, la rapidité des mouvements et du trait, la majesté presque audacieuse des images, une sorte de puissance créatrice qui anime ou personnifie tout, tels sont les caractères qui conviennent en général aux écrits des prophètes. Isaïe y joint une élégance de diction et une fleur de langage qu'il avait puisée, au témoignage de St-Jérôme, dans la distinction de son éducation et de son rang; sa plume, souple et facile, s'exerce avec le même bonheur, sur les sujets les plus

opposés ; il est tour à tour gracieux jusqu'à l'attendrissement, terrible jusqu'au sublime ; et les beautés propres de l'un et l'autre genre, relevées encore par cet heureux contraste, n'en paraissent que plus sensibles et plus éclatantes.

Voyez avec quelle grace il décrit, sous des traits symboliques, le règne de la paix, fruit de l'avènement du libérateur d'Israël !! « Le loup habitera avec l'a-
» gneau ; le léopard se couchera auprès du chevreau ;
» le veau et le lion et la brebis demeureront ensem-
» ble, et un tout petit enfant les conduira ; le veau et
» l'ours partageront les mêmes pâturages, et le lion
» mangera la paille comme le bœuf ; l'enfant encore
» à la mamelle se jouera sur le trou de l'aspic, et
» celui qui aura été sevré portera sa main dans la ca-
» verne du basilic. » (Isaïe, ch. XI. 6. 7. 8.)

Laissez cette page empreinte d'une douceur inimitable, et parcourez la suite des oracles prophétiques où le fils d'Amor nous fait la description des vengeances divines ; en les lisant, vous croirez voir le Dieu des armées ranger et conduire lui-même les bataillons qui doivent venger les intérêts de sa gloire, et comme frappés d'une frayeur involontaire, vous croirez entendre le fracas des villes, des empires, des nations entières qu'ébranle et que foudroie la puissance de son bras ; je me borne à un exemple entre cent, et pour ne point affaiblir l'original je citerai simplement et sans traduire :

Confractione confringetur terra, Contritione conteretur terra, Commotione commovebitur terra;

Agitatione agitabitur terra sicut ebrius, et auferetur quasi tabernaculum unius noctis :

Quelle force dans ces deux derniers traits surtout ! « La terre sera agitée et chancellera comme un hom- » me ivre et elle sera emportée comme une tente » dressée pour une nuit ! » (Isaïe, ch. XXIV. 19 et 20.)

Jérémie qui peut seul égaler les lamentations aux douleurs, comme dit Bossuet en pleurant sur les ruines de Jérusalem, nous attendrit avec lui, et fait passer dans nos âmes la profonde tristesse qui dévore la sienne. Quels cris plaintifs ! quels accents lugubres ! quels regrets déchirants ! la religion et la patrie éplorées n'ont jamais eu de plus éloquent interprète de leur douleur et de leurs maux.

Ezéchiel est plein d'une religieuse majesté dans la variété des figures, si familières à son époque et accommodées au caractère de sa nation ; mais lorsqu'il personnifie, sous l'emblème de deux sœurs coupables, les royaumes d'Israël et de Juda souillés de toutes sortes de désordres, il est sublime d'énergie ; sa touche large et vigoureuse pourrait paraître à un œil moins exercé aller jusqu'à la témérité ; mais ses tableaux vus, à distance, comme les vastes toiles des grands maîtres, n'offrent plus dans leur chaste nudité que les saintes hardiesses du génie.

Daniel, historien par anticipation des plus grandes

révolutions politiques qui aient changé la face du monde, annonce la succession des empires avec une richesse d'expressions et d'images que l'évêque de Meaux s'est heureusement appropriées, dans son oraison funèbre du Grand Condé, et pour faire apprécier le prophète, il me suffira de citer son illustre commentateur.

« Quel autre a pu former un Alexandre, si ce n'est » ce même Dieu, qui en a fait voir de si loin, et par » des figures si vives, l'ardeur indomptable à son pro- » phète Daniel? » Le voyez-vous, dit-il, ce conquérant; » avec quelle rapidité il s'*élève de l'Occident comme* » *par bonds*, et *ne touche pas à terre?* » Semblable » dans ses sauts hardis et dans sa légère démarche à » ces animaux vigoureux et bondissants, il ne s'avance » que par vives et impétueuses saillies, et n'est arrêté » ni par montagne, ni par précipices. Déjà le roi de » Perse est entre ses mains; à sa vue il s'est animé, » *efferatus est in eum* (*), dit le prophète. » Il l'abat, » il le foule aux pieds : nul ne le peut défendre des » coups qu'il lui porte ni lui arracher sa proie. »

Après ces quatre noms, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel, viennent les petits prophètes, au nombre de douze ; ils ne doivent cette qualification qu'au peu d'étendue de leurs écrits comparés aux ouvrages des premiers, car dans les uns comme dans les autres on

(*) *Dan.* VIII. 7.

retrouve généralement des beautés du premier ordre, il m'eut été facile de le montrer par des exemples nombreux; mais en m'étendant davantage, j'aurais craint, Messieurs, d'abuser trop de votre indulgence. Toujours, je le sais, j'aurai besoin de l'obtenir, et quelquefois, du moins, je serai heureux de la réclamer; en m'appelant dans son sein, la Société Royale d'Arras m'impose des devoirs que je m'honorerai de remplir; puisse ma faiblesse ne point trahir mes désirs et mes efforts!

RÉPONSE

de M. MAILLART-D'ONTOT, président,

au discours de réception de M. l'abbé Frechon.

Séance du 5 juillet 1844.

Monsieur,

La Société Royale d'Arras, en vous appelant dans son sein, a voulu s'associer un homme d'un caractère honorable, distingué par ses études graves, comme par ses connaissances littéraires et historiques. Je suis heureux d'avoir à vous exprimer la satisfaction qu'elle éprouve dans cette réception solennelle.

Vous venez de donner, dans cette séance, un brillant aperçu de votre érudition dans un discours qui traite de l'histoire sacrée, littérature digne au plus haut degré de l'admiration des hommes.

Doué d'un esprit profond, vous exposez avec méthode et clarté les traits caractéristiques de la Bible, cette histoire de quatre mille ans : votre discours est une appréciation savante du mérite littéraire de cette œuvre sublime.

Avec quel éclat ne faites-vous pas ressortir, tout à la fois, la simplicité et la dignité du style de l'histoire sacrée, ainsi que les beautés de tous genres que renferment les psaumes et les prophéties ? Vous nous prouvez, Monsieur, combien l'écriture sainte est propre à produire des émotions vives dans le cœur de l'homme.

Quelle littérature, en effet, contient plus d'éloquence, plus de vérités historiques, plus de richesses poétiques que les livres sacrés ? Quelle application utile ne pouvons-nous pas faire, à chaque instant de la vie, des leçons de morale contenues dans cet ouvrage immortel ?

Les réflexions que vous faites sur la vérité et sur la simplicité de narration de l'histoire du peuple juif, dont tous les pas sont, pour ainsi dire, marqués par des phénomènes, en font apprécier tout le mérite, toute l'éloquence. Quelles pages attachantes vous mettez sous nos yeux ! que de beautés, de grandeur, de simplicité et de délicatesse brillent dans cet ouvrage !

Ainsi que vous l'exprimez, la narration de la Bible est rapide, naturelle, sans digression, sans discours, la grandeur de la pensée y est souvent rendue par des expressions douces et simples, et cette simplicité de langage contrastant avec la magnificence des idées semble le dernier effort du génie.

Quel historien a mieux dépeint la tristesse de l'âme, que le fait Job dans cette élégie :

« Puisse périr le jour où je suis né, et la nuit dans
» laquelle il a été dit : un homme a été conçu !

» Je dormirais dans le silence et je reposerais dans
» mon sommeil.

» Pourquoi le jour a-t-il été donné au misérable
» et la vie à ceux qui sont dans l'amertume du cœur ?

» L'homme né de la femme vit peu de temps, et il
» est rempli de beaucoup de misères. » (Job, III. 3.)

Vous faites aussi apprécier dans votre discours la beauté et l'éclat de la poésie sacrée, origine de toutes les compositions du même genre, et qui, dès sa naissance, avait une parfaite maturité de force et d'idée. La dignité du sujet et la majesté de l'esprit qui animaient Moïse, David et Isaïe, ne l'emportent-ils pas, en effet, sur les écrits d'Homère, de Pindare et d'Horace, qui se sont le plus élevés dans l'opinion des hommes par l'éclat du talent et la vigueur du génie.

Il est incontestable que la poésie sacrée est par son origine infiniment au-dessus de l'art humain. La grandeur de son sujet, la noblesse de son but, la rendent supérieure à toute autre genre de poésie : elle brille d'une beauté et d'un éclat qui lui est propre ; elle dirige les passions des hommes vers le bien, en les formant à la vertu par l'image brillante de la vérité.

La poésie sacrée sert aussi à peindre les affections de l'âme dans les prières que les hommes adressent au Très-Haut ; elle convient aux prophètes, qui, en-

traînés par des inspirations puissantes, annoncent les dessins mystérieux du ciel, et les évènements à venir; c'est ainsi qu'Isaïe peint d'une manière énergique et sublime la vengeance divine, qui brise, écrase et foule aux pieds les impies, livre les peuples à Israël. Il dit à ce dernier :

» J'ai fait de toi un traîneau,

» Une herse neuve hérissée de dents ;

» Tu fouleras les montagnes, tu les écraseras ;

» Tu réduiras les collines en poudre comme la paille ;

» Tu les vanneras, et le vent les emportera ;

» Et l'ouragan les dissipera. (Isaïe XLI v. 15 et 16).

Homère a trouvé cette image si belle, si grande et si expressive, qu'il l'a employée pour ennoblir son Achille ; je crois devoir rapporter ici cette comparaison :

« Ainsi, quand le laboureur a accouplé ensemble
» des taureaux, au large front, pour fouler l'orge
» blanchissante, sur l'aire applanie, les tiges se bri-
» sent avec facilité sous les pieds des bœufs mugis-
» sants. Ainsi, poussés par le magnanime Achille, ses
» coursiers, au pied solide, écrasent les corps sans
» vie et les boucliers. »

C'est l'une des plus belles et des plus nobles comparaisons qu'ait fait Homère, et cependant elle est bien au-dessous de l'élévation et de la hardiesse de la poésie hébraïque.

La sortie d'Egypte a fourni aussi matière à un grand nombre de descriptions magnifiques, ainsi Isaïe prophétisant la délivrance de la captivité de Babylone, s'exprime de cette manière.

» Réveille-toi, réveille-toi; revêts-toi de force, ô » bras du Seigneur!

» Réveille-toi comme aux jours anciens, comme » dans les âges passés.

» N'est-ce pas toi qui taillas en pièces le superbe, » qui blessas le crocodile?

» N'est-ce pas toi qui desséchas la mer, les eaux » du grand abîme?

» Qui rendis guéables les gouffres profonds de la » mer?

» Afin que ceux que tu avais rachetés pussent les » traverser? » (Lowth, tom I, p. 175.)

Le mérite des poètes sacrés est d'avoir su mettre en œuvre les métaphores les plus hardies sans nuire à la clarté du discours, et les métaphores les plus vulgaires sans altérer la noblesse et l'éclat du style.

Qu'il me soit permis, avant de terminer, de dire quelques mots sur le style évangélique, lequel conserve la même unité, la même simplicité et la même grandeur que l'ancien Testament. Quelque soit le caractère particulier de chaque évangéliste, on trouve toujours dans leur style, la même onction, le même amour divin. Est-il style plus doux et plus tendre que celui de St-Jean, plus pur et plus élevé que celui de

St-Luc? Où trouve-t-on plus de préceptes moraux que dans les évangiles de St-Mathieu et de St-Marc? Non, les plus beaux génies de la Grèce et de Rome n'offrent, dans leurs écrits les plus appréciés, rien de comparable aux récits simples et touchants des évangélistes, aux maximes pures qu'ils expriment, aux sentiments élevés qu'ils proclament, aux exhortations pathétiques qu'ils renferment.

Monsieur, vous avez apporté dans cet examen littéraire de l'Ecriture Sainte, tout le talent, toutes les lumières qui sont nécessaires pour en faire admirer la beauté et la grandeur. Les citations que vous faites, frappent, séduisent, étonnent l'âme et la pénètrent même, pour ainsi dire, de l'esprit qui a dicté les livres dont elles sont extraites. Poursuivez, Monsieur, vos travaux littéraires et vos investigations, vous ne pouvez qu'étendre vos succès, et la Société Royale s'applaudira d'avoir trouvé en vous un de ses plus précieux collaborateurs.

RAPPORT

SUR LES

MANUSCRITS DE L'ANCIENNE ACADÉMIE D'ARRAS,

par M. d'Héricourt, membre résidant.

Messieurs,

L'estime dont jouit l'ancienne Académie d'Arras, la réputation qu'ont laissé plusieurs de nos devanciers et les traditions qui nous sont parvenues sur leurs travaux les plus importants devaient faire espérer d'heureuses trouvailles dans des Archives autrefois si riches. C'est avec bonheur que nous avons accepté la tâche que vous nous avez fait l'honneur de nous confier, persuadé que nous étions de pouvoir rendre un compte favorable de nos investigations. Hélas ! Messieurs, votre attente sera trompée et nous aurons la douleur de ne pouvoir vous mentionner que bien peu de documents utiles et intéressants. Et cependant lorsqu'on se rappelle que notre société a été formée en 1737 et autorisée à se cons-

tituer en Académie le 13 mai 1738, on pouvait espérer d'utiles travaux. La fin du XVIIIe siècle fut en effet un moment d'agitation pour les esprits. On n'a voulu voir en général dans cette époque que les doctrines philosophiques de Voltaire, de Rousseau et de leurs partisans, mais outre l'agitation produite par leurs œuvres, il y avait encore les calmes travaux de l'étude. Sans vous parler, Messieurs, des Bénédictins et de leurs veilles savantes, de Dom Grémier, réunissant d'immenses matériaux pour l'histoire de la Picardie, de Dom Legris, annaliste connu mais exact, etc. qu'il nous soit permis d'appeler votre attention un moment sur les travaux historiques du XVIIIe siècle, produits en dehors du cloître. Et pour ne parler que de notre histoire d'Artois, c'est Hennebert, chanoine de l'église de St-Omer, consacrant ses loisirs aux recherches historiques, fouillant dans les archives, dans les dépôts où il pouvait pénétrer et nous laissant le travail le plus complet connu jusqu'au XVe siècle. C'est de Pienne qui supplée à son érudition par un style vif et rapide, de Pienne que, de nos jours encore on lit avec plaisir. C'est encore Harduin qui pendant long-temps fut l'actif secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras, Harduin consacrant à l'étude de nos annales quelques-uns de ses loisirs, et puisant dans les Archives municipales de curieux documents sur la fastueuse période franco-bourguignonne. A cette époque, Messieurs, l'ancienne Académie était

arrivée à l'apogée de sa gloire ; elle échangeait des communications avec un grand nombre de Sociétés savantes, elle était en rapport avec les hommes les plus célèbres, en un mot elle jouissait d'une réputation telle que les Etats d'Artois lui accordèrent des fonds pour donner des prix. Mais, Messieurs, des troubles civils ensanglantèrent cette province ; on eût à déplorer des pertes, même parmi les manuscrits de l'Académie d'Arras dont plusieurs seulement avaient été imprimés aux frais de leurs auteurs. Cependant plus tard on a remis dans vos mains quelques registres et quelques liasses, faibles restes d'Archives si riches. (1) C'est ce dépôt que vous nous avez chargé d'examiner. Des travaux de classement dont il est impossible de préciser l'époque avaient déjà été entrepris sans qu'un résultat satisfaisant nous paraisse avoir été obtenu. Nous n'avons pas cru devoir nous écarter de la ligne de nos devanciers, et nous avons toujours adopté leur classification après toutefois avoir soigneusement vérifié chaque pièce. Voici l'état de ces Archives.

Tous les papiers se trouvent contenus dans sept liasses et un recueil ; nous avons joint à ce court rapport un inventaire détaillé (2).

(1) Voy. Codices manuscripti in bibliotheca S. Vedasti apud Atrebatam 1828 par Th. Philipps pag. 66.

(2) On n'a point cru utile d'imprimer cette nomenclature aussi sèche que stérile.

La première liasse contient neuf divisions ; toutes, à l'exception du n° 8, ont rapport aux sciences physiques ou médicales : ce sont des Mémoires sur l'influence des climats, sur la mousse du vin de Champagne ; plus un grand nombre de lettres qu'échangèrent le P. Lucas et M. Duprez d'Aulnay sur les questions agitées soit dans l'Académie d'Arras, soit dans celle de Châlons. Il résulte en effet de l'inspection de ces pièces que ces deux Sociétés savantes échangeaient fréquemment des communications et se demandaient des éclaircissements. Sous le n° 8 de cette liasse se trouvent les lettres-patentes, statuts et autres papiers ayant rapport à la fondation de l'Académie d'Arras. On y voit les nombreuses démarches que durent faire nos devanciers pour obtenir l'érection de l'Académie. D'abord leur intention avait été de porter à quarante le nombre des académiciens, mais des difficultés que rien n'explique si ce n'est le doute formulé par le ministre qu'on put trouver dans une ville de province un aussi grand nombre de personnes instruites et zélées pour la science, restreignirent ce nombre à trente. Plus tard aussi nos devanciers conçurent le projet de former une société provinciale d'agriculture, laquelle relevât de l'Académie et fut placée sous le patronage et l'influence de plusieurs de ses membres ; ce projet n'a jamais été mis à exécution. On y voit aussi en assez grand nombre les statuts d'Académies et de Sociétés savantes déjà établies au commencement du

XVIIIe siècle ; ces documens servirent à la rédaction des statuts que demanda et obtint l'Académie d'Arras.

La liasse n° 2 ne présente nul intérêt, ce sont des notes prises *passim* et sans ordre sur des matières théologiques et des commentaires sur l'Écriture Sainte, plus, un énorme manuscrit grec contenant des extraits d'un grand nombre d'ouvrages.

La liasse n° 3 renferme les procès-verbaux et les séances publiques de l'Académie d'Arras ; nous n'abuserons, point par un plus long détail, de votre complaisante attention.

La liasse n° 4 contient un grand nombre de discours académiques, félicitations, éloges mêmes ; parmi ces pièces, nous sommes heureux de pouvoir vous signaler une traduction de quelques satires de Perse, ou pour mieux dire de longues et consciencieuses études sur le prologue et les trois premières satires de cet auteur, plusieurs traductions différentes, des notes nombreuses rendent ce travail digne d'intérêt et utile à qui s'occuperait du même sujet. Il est à regretter que l'auteur ne l'ait point signé, et ne se soit fait con naître d'aucune manière.

Le n° 2, également sans nom d'auteur, est un Mémoire historique rédigé en 1742, sur les abbayes d'Artois dont les abbés entraient aux états ; tel est du moins le titre de ce document. Cependant, avec un peu d'attention, il est facile de voir que l'auteur n'a point borné son travail à ces monastères ; il l'a étendu

aux maisons religieuses, aux prévôtés, il en a fait, en un mot, une courte géographie religieuse de l'Artois. Il est à regretter que la concision des notices écrites tantôt en latin, tantôt en français, rende ce travail inutile; il est même plus succinct que celui de Gazet sur le même sujet.

Le n°. 17 est une dissertation savante de M. l'abbé Delys sur la conversion des Atrébates à la foi de J.-C. L'auteur, après avoir recherché quel était l'ancien culte des Atrébates, et déploré le manque de documents qui pourraient jeter du jour sur cette question, s'attache aux étymologies et s'appuie sur elles pour prouver ce qu'il avance; ainsi selon lui *Nemetocenna*, l'ancien nom d'Arras dérive de *nemeos* bois, et de *Senani*, nom que l'on donnait aux Druides, c'est-à-dire bois ou temple des prêtres. Dainville vient de *Dianæ villa* parce qu'il s'y trouvait un autel consacré à Diane. Le culte de Pollux en usage en Artois a donné son nom à Fampoux, *Fanum Pollucis*, *etc.* L'auteur commence ensuite sa curieuse et savante dissertation sur l'époque à laquelle on peut placer la conversion des Atrébates. Contrairement au P. Lecointe, qu'il réfute par un grand nombre de textes, il établit les prédications de Diogène avant celles de St-Vaast, puis revenant aux histoires manuscrites de ce dernier prélat, il prouve à l'aide de curieuses citations, qu'il n'a fait que ranimer l'esprit chrétien, et relever ce qui avait existé autrefois, mais que les

ravages des barbares avaient détruit. L'historique de la manne, de ce premier miracle opéré dans ce pays, est un morceau curieux, et offre sur ce sujet la dissertation la plus complète que nous connaissions. Ce mémoire a été lu à l'assemblée du 26 mars 1767 en réponse aux discours de MM. de Fosseux, Le Merchier et Faucher.

Je passe à la liasse portant le n°. 5 qui contient un grand nombre de lettres plus ou moins intéressantes adressées à l'Académie, pour arriver aux registres de ses séances. Vous devez tout d'abord comprendre, Messieurs, combien sont curieux ces procès-verbaux pour l'histoire de nos devanciers. Depuis 1737 jusqu'en 1786, inclusivement, chaque séance se trouve analysée, souvent les Mémoires lus sont décrits avec soin; il n'est pas jusqu'aux lettres de félicitations adressées à chaque renouvellement d'année, par le Secrétaire perpétuel à l'intendant de la province, qui ne s'y trouvent rapportées au long. Chaque fois que l'Académie perdait un de ses membres, elle faisait dire pour le repos de son âme un service solennel, et y assistait en corps. Quelquefois surgissent de curieux renseignements pour l'histoire des livres, des manuscrits qui traitent de l'histoire d'Artois.

Il n'est personne de vous, Messieurs, qui n'ait entendu parler des ouvrages manuscrits du P. Ignace déposés à la bibliothèque d'Arras, et contenus en

trente-cinq volumes in-folio ; aussi croyons-nous utile dans ce rapport d'en indiquer la source. Le P. Ignace Dumetz naquit à Arras et fut long-temps gardien des Capucins de cette ville ; cet homme avait consacré ses loisirs à l'étude du diocèse d'Arras, il avait compulsé des ouvrages, fouillé des Mémoires intéressants, copié même de curieux manuscrits ; ses travaux étaient connus, aussi M. de Grandval, dans un voyage qu'il fit à Paris, vers la fin de 1762, s'aboucha avec le père-gardien et les Capucins de la rue St.-Honoré, et obtint cette collection pour l'Académie d'Arras, à la charge toutefois qu'elle leur donnerait en échange quelque bon ouvrage. L'Académie n'eut garde de refuser ; elle proposa les onze premiers volumes de l'histoire littéraire de la France, et les ouvrages du P. Ignace prirent place dans sa bibliothèque.

La liasse n°. 7 est sans contredit la plus importante par l'intérêt que présente les divers documents qui s'y trouvent réunis. Nous y avons cherché vainement quelques Mémoires marqués sur un ancien inventaire, mais nous devons d'autant moins déplorer leur perte, que les plus curieux ont été imprimés : citons l'essai sur *l'Histoire naturelle des fossiles qui se trouvent en Artois*, par Wartel, 1760 ; *des Notes historiques sur l'origine et l'ancien usage de la plante de la Garance en Artois*, par M. Camp ; ce dernier ouvrage est fort rare et peu connu ; on le trouve ce-

pendant à la bibliothèque de cette ville et aux archives départementales.

On remarque dans cette liasse quelques observations faites en 1787 sur le magnétisme par M. Nicolas, médecin de Grenoble; sur les anciennes chroniques ou tables des évêques d'Arras; ce n'est à proprement parler, qu'une courte dissertation sur un des continuateurs de Baldéric; *un discours en brief des choses advenues en ce Pays-Bas depuis la requête présentée au mois d'avril de l'an* 1506 *etc.;* donné à la Société littéraire d'Arras, en 1754, par M. de Marconne; lu avec soin, ce discours ne nous a paru offrir aucun intérêt; il y a loin de là aux mémoires de Ponthus Payen, des Wolerand Obert et des Obrize.

Citons un manuscrit assez volumineux contenant les remerciements adressés à l'Académie d'Arras, par nos devanciers à l'époque de leur installation. Jusqu'au mois de janvier 1750, il avait été d'usage de transcrire sur le registre des délibérations de la Société, les discours de réception des nouveaux associés, ainsi que ceux prononcés par le chancelier, président, et autres officiers; à dater de cette époque il fut décidé qu'un registre serait ouvert à cet effet.

Permettez-moi, Messieurs, avant de terminer ce rapport d'appeler encore votre attention sur cinq mémoires, les plus curieux de tous ceux que contiennent les archives de l'ancienne Académie.

Le premier est intitulé : *Quelques notions géné-*

rales de l'état des Gaules avant la conquête des Romains. Ce mémoire, qui ne contient du reste que peu de feuilles, a pu présenter quelqu'intérêt, comme histoire générale, mais depuis lors la science a marché; nos origines ont été consciencieusement étudiées, et les travaux d'Am. Thierry et Deshayes ont soulevé bien des voiles, ont éclairci un grand nombre de points obscurs. Pour en terminer avec le mémoire dont nous nous occupons, l'auteur, qui du reste, ne s'est point fait connaître, paraît avoir surtout étudié le fabuleux Duplex qui rechercha dans la nuit des temps la généalogie de quatorze rois Gaulois, tous issus en ligne directe de Noé.

En 1779 M. Droz, conseiller au parlement de Besançon envoya à l'Académie d'Arras, dont il était membre honoraire, un excellent mémoire dû à D. Berthod, bénédictin, sur la vie de Richardot évêque d'Arras. Ce travail qui ne contient pas moins de 80 pages, est, sans contredit, ce que nous avons de plus savamment écrit, de plus consciencieusement étudié. Les papiers du cardinal de Granvelle, qu'on publie actuellement, les correspondances inédites, les mémoires du temps, D. Berthod a tout examiné avec soin, et son travail, enrichi d'un grand nombre de notes, nous a paru remarquable à plus d'un titre. (1)

(1) L'Académie a voté l'impression du Ms. ci-dessus, quoiqu'il ait déjà été publié, en partie, dans les mémoires de l'Académie de Bruxelles ; voy. ci-après.

La vie de Richardot n'est point une de ces œuvres qu'on peut apprécier en quelques mots, il faudrait un travail tout entier.

Un autre manuscrit historique renferme deux parties bien distinctes : la première contient une chronique abrégée de ce qui s'est passé de plus remarquable dans la ville d'Arras ; ce n'est guères qu'une simple analyse très succincte, on y trouve cependant d'utiles et curieuses indications. La seconde partie renferme un discours sur les troubles religieux qui éclatèrent à Arras, en 1578 et 1579. Ce manuscrit, qui contient 13 feuillets in-folio d'une écriture fine et serrée, est intéressant à plus d'un titre. L'auteur partage les mêmes opinions que Obert et Payen, et comme eux il s'élève contre la *défense* des personnes qui prirent part à ces troubles, pièce très importante et devenue introuvable. Puis, vers la fin, au lieu de recommander dévotement son âme à Dieu, comme c'était l'usage de ce siècle, au lieu de demander, comme le fait Obert, que la paix s'entretienne, il termine par cette sentence : *Fais ce que tu voudrois avoir fait quand tu mourras.* Quel est cet auteur ? rien dans ces mémoires ne peut faire deviner son nom. Il ne paraît pas avoir pris une part active à ces troubles. Nous croyons que ce pourrait être l'œuvre d'un religieux.

Nous trouvons ensuite un autre manuscrit renfermant des extraits de la chronique de Lambert d'Ardres sur l'histoire de Guînes ; cette copie a été faite

par M. Fort, curé d'Ardres, et a été remise à l'Académie d'Arras par M. de St-Martin le 13 novembre 1762. Ce ne sont, à proprement parler, que des notes prises pour une notice de Guînes et une autre sur Arnould de Guînes; encore M. Fort n'a-t-il point copié les chapitres qui se trouvent imprimés dans Duchesne ; il paraît qu'autrefois ce manuscrit avait une couverture en parchemin, maintenant il ne présente plus que deux cahiers de papier cousus ensemble.

On trouve aussi des notes sur les auteurs qui se sont occupés de l'histoire d'Artois ; déjà en 1743, M. Stoupy avait entretenu l'Académie d'Arras d'un catalogue très ample des auteurs nés en Artois, avec une notice sur leur vie et sur leurs ouvrages ; lorsque l'on conçut le projet de donner une nouvelle édition de la bibliothèque historique du P. Lelong, M. de Caumartin écrivit à l'Académie pour la prier de vouloir bien lui donner à cet égard tous les renseignements qui seraient en son pouvoir. Dans la séance du 23 mars 1765, M. Harduin présenta un Mémoire qu'il avait rédigé avec le concours de M. de Grandval et Denis le jeune, pour répondre à cette question.

Quant au recueil de divers extraits, chartes, etc. ; il n'offre d'autre mérite que d'avoir peut-être sauvé du vandalisme révolutionnaire quelques documents. Presque toutes ces pièces sont extraites de la gouvernance de Lille.

Maintenant, Messieurs, notre tâche est terminée,

nous avons jeté un coup-d'œil rapide sur les Archives de l'ancienne Académie, vous savez comme nous que bien des pertes doivent être déplorées ; il y a loin, de là, en effet, aux travaux si importants de nos devanciers ; sans doute, tous n'offriraient point le même intérêt, la science a marché depuis lors; mais aussi et surtout pour la partie historique bien des documents ont été égarés, qu'ils avaient sans nul doute préparés pour nous et que nous aurions acceptés comme un trésor précieux.

VIE DE FRANÇOIS RICHARDOT,

ÉVÊQUE D'ARRAS,

Par dom BERTHOD, *bénédictin, membre des Académies de Besançon, de Bruxelles et de la Société Littéraire de Dunkerque.* (1)

PRÉFACE.

Tacite rendait cette justice à son siècle, que, malgré sa corruption, il aimait encore à célébrer les actions des grands hommes et à payer ainsi le tribut qu'il devait au vrai mérite. Plus heureux que Tacite, nous vivons sous l'empire d'un nouveau Trajan. Sans avoir vu comme lui le règne de ces monstres qui déshonorèrent le premier trône du monde et souillèrent la

(1) Claude Berthod naquit à Rupt, village de Franche-Comté, le 21 février 1733 et mourut à Bruxelles le 19 mars 1788, âgé seulement de 55 ans. Ce laborieux bénédictin recueillit dans les archives de Bruxelles des documents précieux pour l'histoire de France, et particulièrement celle de la Franche-Comté ; malheureusement il vécut trop peu pour donner au public le résultat de son travail. Après la suppression des jésuites dans les états autrichiens, une réunion de savants fût autorisée par l'empereur à continuer le recueil des *Acta sanctorum* commencé par Bollandus. Dom Berthod y travailla avec zèle et eût part à

pourpre par leurs forfaits, il nous est libre d'élever nos voix pour louer un citoyen qui fut la gloire de la patrie, l'honneur de l'épiscopat et le plus ferme appui des malheureux.

Je m'étonne que les plumes franc-comtoises n'aient pas rendu, jusqu'à présent, l'hommage que nous devions à la mémoire de François Richardot, évêque d'Arras. Mais combien notre patrie offre-t-elle d'hommes illustres dans les négociations, les sciences, les belles lettres et les arts dont nous connaissons à peine les actions ? Une tradition constante a perpétué parmi nous le nom de ces grands hommes. Il serait à désirer qu'il s'élevât un nouveau Plutarque qui nous en retraçât le souvenir, et qui nous apprit les services importants qu'ils rendirent à la patrie.

Les monuments du seizième siècle nous parlent avec le plus grand éloge de François Richardot ; tous nous présentent en grand le portrait de ses vertus, mais

la publication du cinquante-unième volume de la collection qui est l'un des moins communs dans le commerce.

On voit dans la Biographie universelle, édition de 1843, que D. Berthod remporta des prix à l'Académie de Besançon. La vie de Richardot provient de cette Société savante, elle fût envoyée manuscrite en 1779 à l'Académie d'Arras par M. Droz, conseiller au parlement de Besançon, secrétaire perpétuel de l'Académie de cette ville et membre honoraire de celle d'Arras.

M. Grapin a fait en 1808, à Besançon, l'éloge historique de D. Berthod. On le trouve imprimé dans le 2e vol. des mémoires de la Société Littéraire de Vesoul.

aucun n'entre dans le détail de ses actions ; ce détail néanmoins a plus d'attrait pour le lecteur, il pique davantage sa curiosité. En le parcourant, il aime à croire que, juge des actions qui méritèrent aux hommes illustres l'immortalité, il lui appartient encore de prononcer sur la justice de leur apothéose. C'est ainsi que l'homme est souvent le jouet de son imagination ; mais dès que l'illusion plaît, on se met peu en peine de l'éloigner, souvent au contraire on la désire, on la recherche !

Les sources dans lesquelles j'ai puisé ont été jusqu'ici inconnues à tous les auteurs ; aucun n'a fait usage des monuments dont je me suis servi. Le premier renferme une apologie écrite de la main de Richardot contre des ennemis puissants, qui, pour mieux réussir à le perdre, n'épargnèrent ni ses talents, ni sa réputation. Le second est un mémoire justificatif de François Bonvalot, abbé de Luxeuil, ambassadeur de Charles-Quint et administrateur de l'archevêché de Besançon, à qui on faisait un crime d'avoir appelé Richardot pour travailler sous ses ordres dans le diocèse.

Les manuscrits de Granvelle, les lettres de Morillon prévôt d'Aire et depuis évêque de Tournai (1) m'ont

(1) Maximilien Morillon, né à Louvain, fût chargé de l'administration du diocèse de Malines, comme vicaire-général, sous l'épiscopat du cardinal de Granvelle. Il obtint l'évêché de Tournai en 1583.

« Cest évesque, dit Gazet, fût employé en grandes affaires, aus-

également fourni bien des anecdotes importantes qui, recueillies avec soin, forment le tableau d'une vie toute épiscopale, et présentent de grands exemples pour les différents ordres de l'état. Les Bisontins y remarqueront sans doute la crise où leur église était réduite dans ces temps malheureux. Ils y verront le zèle du chapitre métropolitain pour y défendre la foi orthodoxe et y maintenir la pureté de la discipline. Les peuples des Pays-Bas y reconnaîtront un évêque des premiers siècles de l'église, qui n'oublia rien pour assurer, dans l'étendue de ces provinces, la paix, la soumission aux princes légitimes et le respect dû aux premiers sièges de l'église. Telle est l'esquisse qui s'offre à mes concitoyens ; j'espère qu'ils la recevront avec plaisir, puisqu'en leur présentant la vie de Richardot, je leur tracerai l'histoire d'un compatriote illustre et d'un homme vertueux.

François Richardot naquit à Morey, bailliage de Vesoul, en 1507, d'une famille noble pourvue suffisamment des biens de la fortune et qui comptait parmi ses alliés des hommes distingués dans le ministère, la ma-

« quelles il estait duit et faconné ; estant doué d'une prudente pré« voyance, qui lui acquit une vieille expérience de toutes choses. Il « mourut le 27 mars 1586. » (Gazet hist. ecclésiastique des Pays-Bas p. 251.)

gistrature et les finances. Tels étaient Simon Renard, aussi célèbre par ses disgraces que par son habileté dans les affaires ; Étienne, clerc-conseiller au parlement de Dôle, et le sieur de Racecour, trésorier général au comté de Bourgogne. Jeanne Ravenet, épouse de François Richardot, son aïeul, avait pour père le trésorier de Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne. Preuve que depuis trois siècles, la famille de Richardot jouit d'une considération méritée dans le comté de Bourgogne.

François, dont il est ici question, entra fort jeune dans l'ordre des ermites de St-Augustin qui ont un établissement à Champlitte, petite ville située aux environs de Morey. Après son année de noviciat, il fût envoyé à Paris pour y faire son cours de philosophie et de théologie. La sécheresse, qui accompagnait alors l'étude de ces sciences, l'engagea à se former un nouveau plan, que lui seul était capable d'exécuter. Persuadé que les langues orientales pouvaient lui frayer le chemin pour arriver à la vraie sagesse, il résolut de se les rendre familières. Aidé d'une vaste mémoire avec un jugement profond et une application opiniâtre, il eût bientôt aplani tout ce que ce projet avait de difficile. Mais cette étude ne fût que le prélude des connaissances auxquelles il aspirait. De plus épineuses se présentaient à ce génie avide de s'instruire. Les pères grecs et latins, les meilleurs historiens de la belle antiquité, l'histoire sacrée

et profane partageaient également son travail et servaient à élever l'édifice dont lui seul était l'architecte.

On peut donc dire que Richardot, en continuant ses grades, chercha moins à se parer du nom de docteur de la faculté de Paris, qu'à puiser dans cette école célèbre, la vraie science, le goût des bonnes études et une inclination singulière pour le travail.

Il avait à peine vingt-deux ans que ses supérieurs le destinèrent à professer la théologie à Tournai. Témoins de la réputation qu'il acquit dans cette ville ; ils se hâtèrent de le rappeler à Paris pour y expliquer les épîtres de St-Paul. Richardot montra tant de clarté, de méthode et de profondeur dans ses leçons publiques, qu'on s'accoutuma dès-lors à le regarder comme un maître, dans le temps où les autres ne méritent pas la réputation de bons écoliers.

C'était alors que le fougueux Luther jetait les fondements de cette prétendue réforme, qui dans le temps bouleversa le sacerdoce et l'empire et qui aujourd'hui se ferait à peine remarquer. La France qui voyait la révolution que cette nouveauté excitait dans les provinces voisines, craignait que la commotion ne se fit sentir jusques dans le cœur du royaume. Pour la prévenir, le parlement de Paris rendit chaque jour des arrêts capables d'effrayer les novateurs et les empêcher de s'introduire dans la capitale. Les tribunaux subalternes et l'Université avaient les yeux ouverts sur l'enseignement public. Je ne sais quel préjugé on

conçut à Paris contre la doctrine de Richardot. Peut-être son habit d'Augustin, son attachement à la doctrine du grand évêque d'Hipponne, la jalousie de plusieurs membres de la faculté, sa facilité à éclaircir les questions les plus difficiles de la théologie, firent naître des soupçons ! Toujours est-il vrai que le Châtelet ayant commencé une procédure contre plusieurs écoliers de l'Université, accusés de penser trop librement sur les matières qui échauffaient les esprits ; profita d'un moment d'absence que Richardot fut obligé de faire, pour dire qu'il était du nombre des coupables.

L'accusation était fausse, Richardot ne fut jamais poursuivi comme suspect d'hérésie et quand même la procédure eût été dirigée contre lui, il n'en serait pas plus coupable, puisque le jugement qui intervint, loin d'infliger une peine ou une note d'infamie, déclara innocents tous les accusés.

Cependant les ennemis de Richardot se servirent de ce faux bruit pour le perdre de réputation. Simon Renard, quoique son parent, plus de treize ans après, osait encore le traiter de *fugitif de France pour cause de religion.* Mais Richardot était alors l'ami et le confident du cardinal de Granvelle et ce titre était au moins une bonne hérésie aux yeux de Renard, qui se fâchait quelque fois et qui était terrible dans sa colère.

L'impression que la calomnie fit dans son âme, et,

plus que tout cela encore, le désir d'acquérir de nouvelles connaissances, engagèrent Richardot à s'éloigner de Paris et à passer les Alpes. Blaise Piperius, religieux augustin comme lui, voulut l'accompagner dans ce voyage. C'était un homme savant, distingué par son érudition, que Granvelle plaça depuis dans l'abbaye de Montbenoît en qualité de prévôt ou de prieur, pour y soutenir le bon ordre et introduire l'amour des lettres.

L'Italie, après plus de dix siècles de barbarie, venait de reprendre, sur l'Europe entière, cette ancienne supériorité qu'elle devait moins à la grandeur de ses exploits qu'à son goût pour les sciences et les arts. Les maisons de Médicis et d'Est opéraient seules cette brillante révolution, en ouvrant leurs palais et en comblant de bienfaits ces génies sublimes, ces hommes célèbres, qui, fuyant la domination musulmane, venaient chercher à Florence, à Ferrare et à Rome, un asile tranquille pour y cultiver les arts et les sciences et y faire revivre ces chefs-d'œuvre qui donnèrent autrefois tant de célébrité à l'Italie.

Richardot ne délibéra pas long-temps sur le lieu où il devait fixer son séjour. Rome et Ferrare lui parurent dignes d'être préférées, à cause des illustres exilés qui y avaient formé des établissements. Son âme, échauffée par leur commerce, prit un nouvel essor et fit paraître ces talents supérieurs, ces rares connaissances, cette éloquence sublime dont il n'avait pour ainsi dire

montré que le germe à Paris et à Tournai.

Quoique livré à la théologie d'une façon particulière, il ne négligea pas néanmoins les sciences qui pouvaient le rendre utile à la société. Les progrès surprenants qu'il y fit, dit un auteur contemporain, étonnèrent tous ceux qui eurent occasion de le fréquenter. Il parlait de tout avec tant de justesse, ses connaissances étaient si variées, que le médecin, le philosophe et le jurisconsulte se persuadaient, en l'entendant discourir, qu'il ne s'était occupé que de médecine, de philosophie et de jurisprudence. (1)

Nous touchons au moment critique, à celui où Richardot sortit de l'état réligieux pour venir demeurer dans sa famille, près de sa mère accablée d'années et d'infirmités. Sa démarche serait digne de blâme, et nous n'entreprendrions pas de le justifier, si la légèreté ou le désir de vivre dans la licence, l'avaient porté à rompre des liens qu'il aurait dû respecter. Instruit des obligations que lui imposaient des engagements contractés aux pieds des autels, il n'eut pas voulu les enfreindre, en violant des serments aussi solennels. Suspendons notre jugement, jusqu'à ce que nous ayons connu les vrais motifs qui le décidèrent à solliciter la dissolution de ses vœux.

(1) Stapletoni theologi angli oratio funebris in laudem francisci Richardot. Historia virorum illustrium ex ordine eremitarum. S. Augustini.

Pour l'obtenir, Richardot n'allégua point son âge et l'incapacité où il était alors d'apprécier la liberté dont il avait fait le sacrifice ; mais il dit et il prouva qu'il était entré en religion contre son gré. Le Pape, sur le rapport des commissaires, le déclara absous de ses vœux, et libre de vivre dans le siècle, sous l'habit de prêtre séculier.

Dans ce nouvel état, Richardot ne perdit point de vue ce qu'il venait de quitter : au contraire, il entretint toujours des liaisons particulières avec les premiers supérieurs de l'ordre. Ses anciens confrères le reçurent comme ami pendant le séjour qu'il fit à Champlitte, chez Guillaume Grusset, son beau-frère, où il s'était retiré. Une conduite aussi régulière est peut-être l'apologie la plus complète de la sécularisation de Richardot. Elle montra du moins la considération qu'il avait acquise chez les Augustins, tandis qu'il demeurait parmi eux.

Devenu maître de sa liberté à l'âge où les passions font si souvent sentir leur empire, Richardot ne sembla l'avoir recouvrée que pour se livrer avec plus d'ardeur aux méditations sérieuses, à l'étude de nos dogmes et de la morale. Si quelquefois il sortit de sa retraite, ce ne fut que pour lier un doux commerce avec ceux de ses compatriotes qui cultivaient les sciences et les beaux-arts. Il aimait surtout à s'entretenir avec Hugues Babet de St-Hippolyte, personnage célèbre dans le seizième siècle, l'ami d'Erasme et le

maître de Gibert Cousin, qui, pour montrer à Richardot l'estime qu'il avait conçue de ses vertus, lui fit hommage de ses plus beaux poèmes qu'il donnait au public (1).

On ne sait si Richardot cultiva l'amitié des savants qu'il avait connus en Italie. Une épître de Paul Manuée nous apprend ce qu'Octavius Pentagathus pensait de ses talents, et combien il avait d'estime pour son éloquence. Les bourgeois de Champlitte, qui le voyaient de plus près, apprirent aussi à le respecter davantage. Ce fut pour lui en donner une preuve plus sensible, que les chanoines de cette ville le choisirent pour le placer à leur tête, en lui déférant le titre de prévôt. Le mérite seul de Richardot sollicita leurs suffrages, et le chapitre fut assez juste pour ne déférer qu'à sa voix.

Mais d'autres évènements appelaient Richardot sur un plus grand théâtre. L'état malheureux où l'église de Besançon était réduite, détermina les premiers supérieurs à l'appeler pour venir au secours de la capitale. Sa position était des plus tristes, et le tableau que l'histoire nous en a laissé, effraye encore ceux qui osent y arrêter leurs regards.

La fermentation qui agitait les esprits, semblait

(1) Ils avaient étudié ensemble, dit Boissart, *portraits des hommes savants*, et contracté une forte amitié. Hugues Babet ayant été obligé de sortir de France et de se retirer à Ferrare, fut reçu, à son retour par Richardot et logea quelque temps chez lui.

présager à la ville de Besançon une révolution prochaine. Déjà l'hérésie infectait les extrêmités du diocèse et menaçait la métropole. Plusieurs des plus notables citoyens, séduits par les nouvelles opinions, faisaient profession ouverte de la nouvelle réforme. L'autorité épiscopale, qui aurait pu arrêter le désordre, n'était presque plus écoutée. Antoine de Vergy avait vu renouveler, sous son épiscopat, ces procès touchant la juridiction de l'archevêque et les droits de la couronne, qui, pendant plus de cinq siècles, avaient occasionné les plus grands troubles. L'hérésie, qui épiait tous les moyens de faire des progrès, n'en trouvait point de plus efficaces pour établir son empire, que ces débats, qui s'élevaient entre les évêques et les bourgeois des villes épiscopales. Aucun ne lui avait été aussi favorable pour subjuger la plupart des villes d'Allemagne, celles de Bâle, de Genève et de Lauzanne. Les circonstances lui annonçaient les mêmes avantages pour asservir sous ses lois la ville de Besançon.

Le cardinal Pierre de la Beaume, successeur de l'archevêque de Vergy, manquait de cette fermeté nécessaire pour faire respecter sa dignité. Obligé de quitter Genève, dont il était évêque, les Bisontins le virent arriver dans leur ville avec indifférence et sans intérêt. Nous n'avons rien dans nos fastes qui rappelle son épiscopat. Il ne fit rien ou peu de chose pour son diocèse, mais il fit trop pour sa famille, en

choisissant pour coadjuteur, Claude de la Beaume son neveu, âgé seulement de six ans.

Cette disposition singulière qu'on aurait peine à croire, si on ne la lisait dans l'histoire, acheva de mettre le comble aux calamités, qui depuis long-temps affligeaient l'église de Besançon. Le chapitre métropolitain, jaloux de son droit d'élection, le crut lésé par les bulles de coadjutorerie accordées à Claude de la Beaume. Fâché d'ailleurs d'avoir pour chef un enfant, il procéda à l'élection de François Bonvalot, vieillard respectable, d'une prudence consommée, connu par ses négociations à la Cour de France où il avait été nommé ambassadeur.

Outre ce mérite personnel, Bonvalot était beau-frère du chancelier Nicolas Perrenot seigneur de Granvelle, qui naturellement devait appuyer de sa recommandation, l'élection du chapitre métropolitain. L'habile ministre, qui prévit les malheurs que ces démêlés allaient occasionner, se hâta de les terminer à la satisfaction des prétendants. De concert avec la maréchale de la Beaume, et l'évêque de Genève, Philibert de Vergy, il régla que François Bonvalot aurait l'administration de l'archevêché et un tiers des revenus, jusqu'au moment où Claude de la Beaume serait parvenu à l'âge requis par les canons pour le gouvernement d'un diocèse. Rome, l'Empereur et le chapitre métropolitain ayant agréé ce traité, on le mit à exécution.

Bonvalot qui connaissait mieux que personne le besoin de l'église dont le gouvernement lui était confié, crut qu'il était de sa sagesse d'y appeler Richardot; afin de remédier aux maux qui menaçaient le diocèse. On ne doute pas que l'évêque d'Arras, si connu depuis sous le nom de cardinal de Granvelle, n'ait suggéré ce choix à François Bonvalot son oncle. Protecteur des talents, il les aimait et les produisait au grand jour, dès qu'il les voyait accompagnés de ces qualités du cœur qui rendent l'homme vraiment estimable. Celles de Richardot ne lui étaient pas inconnues: Granvelle s'en était assuré pendant le séjour qu'ils avaient fait ensemble en Italie. Persuadé que Richardot était celui que la Providence destinait à seconder les vues sages de l'administrateur; Granvelle le lui indiqua comme un docteur éclairé, sur le zèle duquel il pouvait compter dans l'administration du diocèse.

Arrivé à Besançon, Richardot se dévoua entièrement aux travaux du ministère : il ne songea qu'aux moyens de calmer les esprits et de les affermir dans la foi de leurs pères, en les prévenant contre les partisans de la nouvelle réforme. Deux années s'étaient passées dans des travaux incroyables. Le chapitre métropolitain, témoin de ses succès, voulut lui donner une marque particulière de son estime, en lui ménageant une prébende dans son église. Il s'adressa donc au souverain pontife, qui, sur l'exposé des chanoines,

pourvut Richardot de la première place qui vint à vaquer.

Cette démarche aussi flatteuse pour le nouveau chanoine qu'elle était glorieuse au chapitre, ne fût pas la première que firent les chanoines en faveur de la religion. Dès que les troubles de l'église commencèrent, et qu'un nombre prodigieux de sectaires se fût répandu en Allemagne, en France et dans la Suisse, le chapitre métropolitain s'associa plusieurs théologiens et d'habiles controversistes qui parcouraient le diocèse, et tâchaient par leurs discours et leurs instructions familières, d'affermir les esprits dans les vérités de la foi. Les évêques de Bâle et de Lausanne, trop faibles pour lutter contre les efforts des sectaires, s'adressèrent au chapitre de Besançon, pour en tirer quelques hommes apostoliques, qui vinssent au secours des peuples confiés à leurs soins.

Parmi ceux qui se rendirent aux vœux de ces prélats, on voyait le nom des familles les plus illustres du comté de Bourgogne, celui des Poitiers et des Grammont, qui consacrèrent leurs travaux et exposèrent leur vie pour le salut de leur frères. Il est malheureux que leurs missions n'aient pas eu le succès qu'on avait lieu d'en attendre. Mais si elles ne purent empêcher ces deux villes d'être infectées des nouvelles opinions, elles servirent du moins à retenir dans l'obéissance de l'église romaine, une grande partie des diocèses de Bâle et de Lausanne, qui, sans cette pré-

caution auraient peut-être suivi l'exemple de leur capitale. (1)

Richardot répondit aux vues de Granvelle, et aux espérances que le chapitre métropolitain avait conçues de son zèle. Peu de jours se passaient qu'il ne montât en chaire pour instruire le peuple et le prévenir contre les prestiges des novateurs. Les circonstances ayant décidé le clergé à faire souvent des processions générales et d'autres prières publiques, Richardot profitait de ces moments pour prononcer quelques discours relatifs à la cérémonie. Son auditoire communément était nombreux : chacun voulait l'entendre, et la plupart, fondant en larmes, sortaient pénétrés des grandes vérités qu'il venait de leur annoncer.

(1) Le zèle que fit paraître notre chapitre métropolitain, mérite de notre part la reconnaissance la plus vive, mais nous n'en devons pas moins à celui qui, dans ces jours malheureux, animait le cardinal de Granvelle. Ce prélat, quoiqu'accablé par les affaires du ministère, et éloigné de sa patrie, ne perdait jamais de vue ce qui se passait à Besançon. Sans cesse il écrivait ou faisait écrire aux principaux des chanoines pour relever leur courage et exciter leur zèle. Les lettres que nous conservons encore respirent le plus tendre attachement pour une église dont les intérêts lui étaient si chers. On ne lit pas sans étonnement celles qu'il adressait à l'empereur Charles V et à Philippe II pour tâcher de retenir les Bisontins dans le devoir, calmer les troubles et empêcher les suites funestes des divisions intestines. Pour tout dire en un mot, rien ne se faisait pour la conservation de la foi, le maintien de la discipline et des bonnes mœurs, dont Granvelle n'ait été l'auteur et dont il n'ait poursuivi l'exécution.

Bonvalot trace en peu de mots les succès et l'activité de l'orateur. « Personne, dit-il, n'était plus habile » que lui à découvrir l'erreur au milieu des ténèbres » dont elle aimait à s'envelopper. Il la suivait, il allait » la chercher jusques dans les réduits les plus obscurs » où elle tâchait de se cacher. Dès qu'un prédicateur » avait eu la témérité d'avancer quelque proposi- » tion suspecte et tant soit peu dangereuse, Richar- » dot en était instruit, et il la réfutait sur-le-champ » dans ce qu'elle pouvait avoir de contraire à la » pureté du dogme, sans donner le temps au mal de » faire le plus léger progrès. »

Ce zèle ne lui ôtait cependant rien de l'extrême douceur qui faisait le fond de son caractère et qui lui gagnait le cœur de ceux-mêmes dont il combattait les opinions. C'est que dans ses discours, on n'apercevait jamais rien qui ressentit l'aigreur et qu'il traitait toujours avec bonté ceux dont il combattait les erreurs. (1)

(1) Bisuntii in Burgundiâ potenti ac suâ facundiâ, dura sœpèque reluctantia ejus populi corda ad littérarum amorem incendit, et saxea penè atque silvestria cum essent, ad disciplinarum cultum tanquam alter Orphœus inflexit.

C'est ainsi que parle Stapléton, théologien anglais, dans l'oraison funèbre de Richardot. Fallait-il, pour avoir le plaisir de présenter une phrase bien arrondie, insulter à une ville entière, qui cultivait les sciences dans le temps même où l'Angleterre était à peine civilisée ? Si l'orateur eut été plus véridique ou mieux instruit, il eut rendu justice aux Bisontins en déplorant l'état malheureux de leur cité. Il eut dit qu'alors même, Besançon était la patrie des Chifflet, des Granvelle. Richardot ne lui était pas non plus tout-à-fait étranger.

Richardot n'ignorait pas le grand art de connaître les hommes, si nécessaire à ceux qui occupent les places, et sans lequel ils ne peuvent jamais bien apprécier les talents et rendre justice à la vertu. Ce discernement parut surtout dans le jugement qu'il porta de Guillaume Postel, qui était venu solliciter une chaire d'humanité dans le collége de Besançon. Postel, originaire de Normandie, si connu dans l'histoire du rétablissement des lettres, avait fait les plus grands progrès dans l'étude des langues orientales. François Ier, qui depuis long-temps avait formé le dessein d'attirer et de fixer dans sa capitale les personnes les plus distinguées dans les sciences et les arts, le chargea de parcourir l'Égypte, la Grèce et l'Asie, pour y acquérir les beaux manuscrits dont il prétendait enrichir sa bibliothèque. Postel s'acquitta de sa commission en homme connaisseur, de manière à contenter le roi et sa sœur la reine de Navarre; mais toujours flottant, toujours incertain dans ses systèmes, il ne put se fixer à Paris. On prétend même qu'ayant affiché des opinions singulières, dans des disputes et des ouvrages, il fut obligé de quitter la capitale et de mener une vie errante pendant plusieurs années.

Etant allé à Rome, le désir de la nouveauté lui persuada d'entrer dans la société naissante des jésuites. St-Ignace le reçut avec empressement, croyant donner à ses confrères dans la personne de Postel, un maître et un sujet d'émulation; mais bientôt Ignace

eut lieu de se repentir de son choix. L'imagination de Postel, nourrie et échauffée par la lecture des histoires rabbiniques et des fables orientales, donna dans les plus grandes rêveries. On entreprit en vain de la guérir ; son obstination acheva de le perdre, et St-Ignace chassa de sa compagnie cet homme singulier, dans le fond moins dangereux qu'il n'était à plaindre.

Ce fut environ à cette époque que Postel parut à Besançon avec le projet de s'y fixer. Richardot, qui examinait avec soin ces savants de toutes les nations, qui, sous prétexte de savantisme et d'érudition, couraient de ville en ville et y répandaient leurs opinions, suivit de plus près cet aventurier et le jugea de *prime face*, disent nos manuscrits. Les gouverneurs, qui se reposaient sur Richardot de l'enseignement public, se décidèrent sur son rapport. Non-seulement, ils refusèrent à Postel la chaire qu'il sollicitait, mais ils lui ordonnèrent de sortir incessamment de la ville et de n'y reparaître jamais.

L'année 1548, si célèbre dans l'histoire d'Allemagne, mérite d'occuper dans nos fastes une place particulière. L'empereur Charles V venait de porter les coups les plus terribles à la nouvelle réforme. L'électeur de Saxe, protecteur déclaré de Luther, et le Landgrave de Hesse ayant été réduits à implorer la clémence du vainqueur; le reste du parti protestant attendait avec docilité les conditions qu'on allait lui imposer dans la diète d'Augsbourg. L'empereur

persuadé que le succès dépendait de l'activité de ses démarches, voyant que le concile général, commencé à Trente, puis transféré à Bologne, mettait trop de lenteur dans ses opérations, choisit trois théologiens pour travailler à une profession de foi, l'*Intérim*, nom fameux à cause des contradictions qu'elle éprouva chez les catholiques et les protestants.

Il n'est plus nécessaire, à présent, d'examiner si les catholiques étaient fondés à censurer cette profession, et si les luthériens pouvaient, selon leurs principes, l'admettre ou la rejeter. Nous dirons seulement, en passant, que l'*Intérim* ne regardait que les luthériens; qu'il devait servir de barrière aux nouvelles opinions qui troublaient l'Empire et mettre des bornes à la licence d'esprit qui enfantaient chaque jour de nouvelles chimères. Les catholiques ne pouvaient s'en plaindre : l'*Intérim* n'était point pour eux, et on ne les forçait pas à y souscrire. Les théologiens étaient encore moins autorisés à le combattre, puisque l'Empereur ne proposait ce règlement que de concert avec le Souverain Pontife. Cette anecdote mérite, sans doute, d'être remarquée ; nous l'avons puisée dans l'instruction donnée par l'Empereur à son ministre à la cour de France, conservée parmi les manuscrits de l'abbaye de St-Vincent de Besançon.

Les catholiques ne furent pas tous contraires à l'*Intérim* : plusieurs le reçurent de bonne foi ; les électeurs ecclésiastiques surtout y souscrivirent avec

empressement, de même que la plupart des villes impériales, dont Besançon fut du nombre. Quoique la plus grande partie de ce diocèse n'eut pas besoin de ce nouveau règlement pour contenir les Franc-Comtois dans le respect pour la foi de leurs pères; on crut qu'il était nécessaire d'en faire la publication dans la principauté de Montbéliard et l'étendue des quatre seigneuries où les princes de Wittemberg avaient introduit la nouvelle réforme. Cette publication n'était pas sans difficulté : et on conçut aisément qu'il fallait du courage et de la fermeté pour promulguer, contre le vœu d'un prince souverain, une loi de conscience, qui, selon les préjugés des rigoristes, sapait les fondements du luthéranisme. Le conseil épiscopal de Besançon chargea Richardot de cette commission importante; et, il s'en acquitta, en effet, avec la force et la sagesse qu'on pouvait espérer. Arrivé à Montbéliard, il prévint le prince de l'objet de sa mission et de la volonté particulière de l'Empereur, dont il venait notifier les ordres. Puis, ayant assemblé le peuple, il annonça qu'ils pouvaient tous retourner à l'obéissance de l'église romaine, dont le malheur des temps les avait séparés. Qu'il était libre aux pasteurs de se montrer à la tête de leurs troupeaux : puis, d'une voix hardie et modeste, il parla contre la nouveauté de la réforme, l'irrégularité de ses entreprises, la faiblesse de ses prétentions et de ses paradoxes. Cette démarche, sans doute,

n'était pas celle d'une âme timide, mais rien n'étonnait Richardot dès qu'il s'agissait de remplir son ministère. *Je fis alors*, dit-il, *ce que le plus hardi de mes adversaires eut mal volontiers entrepris.*

Le séminaire de Granvelle fut un des premiers qu'on établit pour l'éducation des jeunes clercs, depuis les sages règlements du concile de Trente. Nicolas Perrenot, au milieu des soins que lui donnait le ministère, n'oubliait jamais ce qu'il devait à la religion et à la patrie. Il crut servir utilement l'une et l'autre, en fondant, dans le centre de la capitale, un séminaire, où l'on devait élever dans la piété et les sciences ecclésiastiques, un certain nombre de clercs que l'on destinait à travailler à l'instruction des peuples et au soutien de la foi orthodoxe. Perrenot, qui voulait donner de la célébrité à cet établissement, choisit Richardot et le chargea d'y donner les premières leçons de concert avec Hugues Babet son ami particulier. Richardot s'en acquitta avec la même ponctualité que s'il n'eut eu que ce devoir à remplir. Il le continua pendant sept ans, et il assurait, vers l'année 1556, qu'il le remplirait encore, quoique revêtu de la dignité épiscopale, si de puissants ennemis ne l'eussent forcé à quitter sa patrie et à cesser des fonctions qui rendaient sa présence si nécessaire à ses compatriotes.

François Simard venait de terminer sa carrière. C'était un homme savant et un controversiste habile,

que le chapitre métropolitain avait tiré de sa cure, pour lui donner une prébende, et que son mérite avait fait nommer évêque suffragant, sous le titre d'évêque de Nicopolis. Bonvalot, administrateur du diocèse, pensant à lui donner un successeur, proposa, de concert avec le chapitre, Richardot pour le remplacer. Ils répétèrent dans leur supplique ce dont ils avaient été témoins pendant plusieurs années : ils rappelèrent une longue suite de travaux, un zèle infatigable, des services multipliés rendus au diocèse. Ce furent les motifs qu'ils alléguèrent au Souverain Pontife, pour faire conférer à Richardot le titre d'évêque *in partibus*.

Cette dignité, qui devait attacher le nouvel évêque à l'église de Besançon, fut la source des différents qui le contraignirent à s'en éloigner pour toujours. Les bulles n'étaient point encore expédiées que l'évêque de Genève, en qualité de tuteur de Claude de la Beaume, fit signifier à l'administrateur, qu'il eût à choisir, pour remplacer Simard, Guillaume Turbiti, évêque d'Alexie, prélat très capable de l'aider dans l'administration du diocèse. Cet acte fut comme le signal qui réveilla les fameuses contestations dont nous avons parlé plus haut, et qui, pendant dix ans, n'avaient été qu'assoupies. L'affaire portée au conseil souverain de Malines, les parties intéressées produisirent leurs griefs. Dans les écrits du jeune archevêque, on critiquait amèrement l'administrateur. Pour le rendre plus coupable, on y parlait sans ménage-

ment, de la naissance, de la conduite et de la doctrine de Richardot, que Bonvalot avait associé au gouvernement du diocèse. On porta si loin la calomnie, que Richardot fût obligé de répondre. L'apologie qu'il fit alors ne respire ni passion ni aigreur. Il y règne, au contraire, un ton de douceur et de prudence qui surprend et qui plaît. C'est toujours malgré lui qu'il parle de lui-même et qu'il blâme les actions de ses ennemis. Si quelque fois il se permet quelque ironie contre le jeune archevêque, s'il rappelle le génie intrigant de Gillemette d'Igny, sa mère, on voit qu'il n'a pour objet que de travailler à sa justification. On est même porté à lui pardonner de légères saillies qu'il se permettait dans des circonstances malheureuses, où souvent les plus sages ont peine à se renfermer dans les bornes de la modération.

Bonvalot est plus hardi dans ses réponses, son style prend une nouvelle force, quand il s'agit de justifier Richardot, indignement traité dans les mémoires de ses adversaires. L'administrateur, par exemple, est surpris que l'évêque de Genève ose blâmer la conduite et la doctrine de ce grand homme ; lui, qui dans toutes les occasions, avait fait l'éloge de son esprit et de son cœur, qui le destinait à être l'instituteur de son neveu, quand il fut question de lui donner des maîtres capables de le former à l'état ecclésiastique.

Il fallait qu'Antoine Lulle, cet homme si estimable, eut joué, pendant le procès, un rôle qui déplut à l'ad-

ministrateur, puisque Bonvalot s'attache à le mortifier par les endroits les plus sensibles. Il lui reproche son peu d'assiduité à donner ses leçons dans l'Université de Dôle, où il était professeur; son peu de talent pour la chaire; son ignorance dans les cérémonies de l'église. Il voudrait même lui faire un crime de ses défauts naturels. Lulle cependant, était ami de Richardot, et il était digne de l'être. Il lui en donna une preuve bien sensible durant le procès dont nous parlons, et dans lequel on ménageait si peu les décences. C'est que Richardot ayant appris depuis peu que l'évêque de Genève avait eu le dessein de choisir Lulle pour évêque suffragant : il protesta que jamais il n'eut accepté pour lui ce titre, s'il en eut été instruit plus tôt, tant il témoignait d'empressement pour s'entretenir dans les bonnes graces des deux prélats, et ne rien entreprendre qui put leur déplaire. Des sentiments aussi désintéressés montrent bien quelle était la belle âme de Richardot et qu'il savait faire des sacrifices.

Le procès finit avec l'administration de Bonvalot. Celui-ci déjà avancé en âge, fatigué des difficultés que lui avaient suscitées les amis et les tuteurs du jeune de la Beaume, renonça volontiers au gouvernement du diocèse, qui dès-lors passa entre les mains de Lulle, en qualité de vicaire-général et d'instituteur du jeune archevêque. Richardot qui ne pouvait plus être utile à ses concitoyens, sortit sans peine de la pro-

vince et se retira dans la ville d'Arras où Granvelle l'avait appelé pour se reposer sur lui du soin de son église, tandis que pour répondre à la confiance de son prince, il donnait tout son temps aux affaires importantes du ministère. (1)

La puissance de Charles V, le respect qu'inspirait son nom à tous ses sujets, contenaient encore dans le devoir les peuples des Pays-Bas. L'hérésie de ces protecteurs puissants, dont elle cherche toujours à étayer la faiblesse, avait à peine excité quelque fermentation dans ces belles provinces. Richardot, en arrivant, eut peu de novateurs à combattre, mais sa carrière n'en fut pas moins brillante dans l'Artois et la capitale du Brabant. Son éloquence y reçut les mêmes éloges que dans les autres villes où il avait eu occasion de la faire paraître. La reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, qui prenait un plaisir singulier à l'entendre, voulut qu'il se chargeât de plusieurs sermons importants, et de quelques oraisons funèbres, qui, dans le temps, méritèrent l'approbation des connaisseurs. Celle de l'empereur Char-

(1) Antoine Perrenot, cardinal de Granvelle, nommé à l'évêché d'Arras à l'âge de 24 ans (octobre 1538) n'y résida point à cause des hauts emplois qu'il occupait à la cour de Bruxelles. Ce fut le premier de nos évêques qui prit le titre de *révérendissime*. Paschase, évêque de Salisbury, remplissait pour lui les fonctions épiscopales. Richardot vint lui succéder en 1556, d'après les manuscrits de la bibliothèque d'Arras. Il obtint l'année suivante une prébende canoniale.

les V, qu'il prononça en présence de Philippe II et des seigneurs de sa cour, offre des beautés et des sentiments qu'on ne soupçonnerait pas dans un orateur du seizième siècle.

Il faut voir avec quelle noblesse, quelle éloquence, l'évêque de Nicopolis remplit les fonctions délicates de panégyriste d'un prince, le plus grand qu'on ait vu depuis Charlemagne. On ne lit, dans ce discours, qu'une seule de ces allusions froides que le bon goût proscrit, mais qui, dans les siècles passés, étaient malheureusement trop en usage. Il est fâcheux, que l'évêque de Nicopolis, ne se soit pas mis au-dessus du préjugé et qu'il se soit laissé emporter par le ton dominant du siècle, lui qui était fait pour maîtriser le sien et qui semblait annoncer l'éloquence forte et sublime des Bossuet, des Fléchier et des Bourdaloue.

Un Franc-Comtois sera surpris, en parcourant l'éloge de Charles V de n'y point trouver quelques traits de cette bienfaisance qui rendit et rend encore la mémoire de ce prince si chère à nos compatriotes. Peu de souverains leur marquèrent un plus sincère attachement, et il en fut peu à qui ils témoignèrent une plus tendre reconnaissance. Qu'il nous soit permis de l'aimer encore! Cet amour pour les bons rois est un gage assuré de celui que nous ressentons pour le nôtre. Pourrait-il désapprouver nos sentiments pour nos anciens maîtres, lui qui bénit les nœuds qui l'unissent à une princesse de leur sang, et qui partage

avec elle le trône et le cœur de tous les Français?

Le projet d'établir de nouveaux évêchés, formé dès le temps de Charles-le-Hardi et renouvelé sous le règne de Philippe II, touchait au moment de son exécution. Cet établissement paraissait d'autant plus nécessaire, qu'on le croyait seul capable d'arrêter les progrès des sectaires, et de retenir les peuples dans le devoir. Mais Philippe se trompa, et il vit, par une funeste expérience, combien il est dangereux de changer quelque chose dans le gouvernement politique d'un état, surtout quand les esprits sont portés à la sédition. Granvelle, que plusieurs ont cru faussement auteur de ce projet, n'en fut averti que quand tout fut arrêté et rendu public (1).

Forcé de quitter le siège d'Arras, pour occuper celui de Malines; (je dis forcé et il le fut, en effet, comme il est prouvé par différentes lettres de Granvelle et de Philippe II dont nous avons les originaux) il crut rendre un service important à son église, en choisissant pour successeur l'évêque de Nicopolis. Ce choix ne pouvait tomber sur un sujet plus digne; aussi fut-il applaudi de tout le peuple, témoin depuis cinq ans du zèle et de la prudence que Richardot

(1) Philippe II voulant qu'il y eût, dans les Pays-Bas, autant d'évêchés qu'il s'y trouvait de provinces, le pape Paul IV, érigea sur sa demande, en mai 1559, trois archevêchés et quinze évêchés parmi lesquels on comptait St-Omer et Ypres qui furent formés du démembrement de celui de Thérouanne. (Ferry de Locre, p. 627 et annales manuscrites de St-Omer.)

avait montré dans le gouvernement du diocèse (1).

Dès que Richardot eut pris possession du diocèse d'Arras, en qualité d'évêque, son premier soin fut de procurer à son peuple une instruction solide, capable de le prémunir contre les sophismes des apôtres de la nouvelle réforme. Il savait que rien n'avait plus contribué à établir l'erreur que la superstition et l'ignorance. Pour fermer l'entrée de son diocèse à l'une, il pensa au moyen de proscrire les deux autres. L'érection d'une Université dans la ville de Douai, lui parut le plus sur de tous, aussi n'épargna-t-il ni sollicitations ni dépenses pour en accélérer l'établissement. Dès qu'il l'eût obtenu, il voulut faire lui-même l'ouverture de cette célèbre académie, par un discours que nous avons encore, et dans lequel l'évêque d'Arras s'attache à montrer combien la situation de la ville de Douai est favorable à ceux qui cultivent les sciences ; les avantages que celles-ci procurent à la religion et à la société, et ceux que les Pays-Bas, en particulier peuvent en espérer, dans les circonstances critiques ou le malheur du temps les a réduits (2).

(1) Il prit possession du siége d'Arras par procureur le 27 août 1561, sur la nomination de Philippe II, et fut le premier des évêques d'Arras nommé par le souverain. Le chapitre n'eut plus, dès-lors la liberté de protester, vu son droit d'élection, ni même la faculté d'élire canoniquement le sujet nommé par le roi. (Mss. de la bibliothèque d'Arras.)

(2) Dès l'année 1530, on avait sollicité de l'Empereur Charles V,

Quoique toutes les facultés lui fussent chères, celle de théologie avait cependant la préférence dans son cœur. Pour montrer l'idée qu'il avait de cette sublime science, il voulut le premier en donner des leçons, expliquer les endroits les plus difficiles de l'écriture sainte. Cette noble fonction avait tant d'attrait pour lui, qu'il la répéta souvent pendant des mois entiers. Les graces, l'éloquence, l'érudition profonde dont il accompagnait ses leçons, lui attiraient un concours prodigieux d'auditeurs, parmi lesquels on remarquait

la création d'une Université à Douai, mais elle ne fut fondée que sous son successeur Philippe II en 1562.

Richardot prononça deux harangues en présence du clergé, des premières autorités de la province, et des docteurs appelés à Douai pour enseigner dans cette nouvelle Université.

Voici un passage de l'un de ces discours.

« Et certes à peine pourroit-on sentir plus griefve, ni plus dure
» malédiction de Dieu au monde, que de veoir les lieux de tous ces
» ministères occupéz par des personnages ignorantz ou méchantz, ou
» non chaillans, de laquelle malédiction nostre Seigneur menassoit les
» Juifz par la voix de son prophète Esaïe : disant qu'en lieu de bons
» et sages expérimentez et vertueux gouverneurs, il leur donneroit des
» enfans ignorantz, des chefz et recteurs effesminez, laches et floches
» et sans vertuz. Ainsi doibt on compter en lieu de singulier bénéfice
» de Dieu, que toutes telles charges sont administrées par gens sca-
» vants pour non faillir : et consciencieux pour non flaichir. »

La seconde harangue du prélat d'Arras est en langue latine, toutes deux furent imprimées à Cambrai, car Douai ne possédait point d'imprimerie en 1562. Mais à peine l'Université fut-elle installée que les imprimeurs Boscard et Loys de Winde, vinrent s'y établir. (Bibliographie douaisienne.)

des personnes distinguées par leur rang et leur naissance, des abbés et des seigneurs les plus qualifiés. Le nombre en était si considérable, que les salles ne pouvaient contenir ceux qui accouraient pour l'entendre. C'est ainsi que l'évêque d'Arras retraçait à son peuple ces beaux siècles de l'église où les évêques pensaient que leur premier devoir était d'instruire, et qu'ils ne pouvaient se reposer sur personne d'une obligation que leur impose le caractère même dont ils sont honorés.

Le zèle que Richardot montrait pour l'établissement de l'Université de Douai, pénétra jusqu'à la cour de Madrid. Philippe II, qui en fut instruit, ne put s'empêcher d'y être sensible et de marquer à l'évêque d'Arras combien sa conduite lui était agréable. Le roi le remercia de ses soins, en le priant de les continuer en faveur de cette Académie naissante, dont il devait se regarder comme le fondateur et le père.

L'évêque d'Arras, qui mettait tout son plaisir à voir l'Université de Douai acquérir de la célébrité, crut qu'il était de son devoir d'y entretenir cette noble émulation, l'âme des compagnies savantes, sans laquelle elles tombent dans la langueur et le mépris. Afin d'inspirer à tous les membres cette ardeur dont lui-même était pénétré, il se faisait peu d'actes publics qu'il n'honorât de sa présence. Pour en relever l'éclat, souvent il prononçait quelque discours à la louange de ceux dont les talents et l'érudition méri-

taient d'être distingués. Lui-même voulut conférer le bonnet de docteur au savant Mathieu Gallien, l'ornement des lettres et l'un des premiers professeurs de cette Université.

Toujours animé des mêmes sentiments, le prélat assistait avec un certain plaisir aux disputes publiques, et pesait dans le silence, l'érudition du maître, la justesse des réponses de l'écolier et le mérite de ceux qui proposaient des difficultés.

Il fut peu de membres de cette Académie qui n'eussent part à ses bienfaits. Il aimait surtout à les répandre sur ces théologiens habiles, que de malheureuses circonstances avaient forcés de s'exiler de leur patrie. Il les retenait à Douai, afin que leur présence apprit continuellement aux professeurs ce qu'ils devaient être, et aux écoliers, les exemples qu'ils devaient suivre.

Les intérêts, les privilèges de l'Université, ne lui tenaient pas moins à cœur. Lui seul se chargeait de les défendre dans les tribunaux, de les recommander aux magistrats et aux personnes en place. Il mettait tant d'ardeur et d'activité dans ses poursuites qu'on craignait de se refuser à ses justes demandes.

Les années n'affaiblissaient pas son attachement pour cette Université. Quoique fort avancé en âge et prêt à descendre dans le tombeau, dans ces moments critiques, où la nature, accablée sous le poids de ses douleurs, oublie tout pour ne s'occuper que d'elle-

même, l'évêque d'Arras réunit ce qui lui restait de forces, pour donner à l'Université une nouvelle marque de sa protection et de sa bienveillance. Trois jours avant sa mort, ayant fait venir les chanoines de sa cathédrale, il rappela devant eux les motifs qui l'attachaient à cette Université ; puis, leur marquant combien il regrettait de ne pouvoir plus lui être utile, il les supplia de la recommander à celui que la Providence destinait à le remplacer, afin que, lui succédant à l'épiscopat, il devint aussi l'héritier des sentiments tendres et affectueux qu'il avait toujours eus pour elle. Agir ainsi, n'était-ce pas porter, au-delà même du tombeau, le zèle et l'amour pour les sciences ?

L'érection de l'Université de Douai n'était point encore commencée, que l'évêque d'Arras fut obligé de se rendre au concile général assemblé pour condamner les erreurs de Luther et de Calvin. Quelques années auparavant, l'évêque de Genève, tuteur du jeune de la Beaume, avait déjà formé le projet de le députer à cette auguste assemblée, mais des difficultés étant survenues entre ce prélat et l'administrateur du diocèse de Besançon, le voyage de Trente n'eut lieu qu'en 1563, lorsque Philippe mit Richardot à la tête de quelques théologiens célèbres qu'il envoyait, en qualité de souverain des Pays-Bas. (1)

(1) Le chapitre d'Arras contribua aux frais occasionnés par ce voyage à Trente et députa quelques-uns de ses membres qui prirent part aux opérations du concile avec Richardot. (Mss. de la Bibliothèque d'Arras.)

Richardot, avant de se rendre à Trente, passa en Bourgogne, vit sa famille, et s'arrêta quelques temps à Besançon. Un motif bien digne de son zèle l'attirait dans cette capitale. Oubliant alors ses querelles particulières avec l'archevêque Claude de la Beaume, n'ayant en vue que la gloire de Dieu et l'intérêt de sa patrie, il osa rappeler le jeune prélat à ses obligations; il le fit ressouvenir de ce qu'il devait à Dieu, à son peuple et combien il lui importait de mener une vie digne d'un évêque. Ses avis ne firent qu'une faible impression sur le cœur de l'archevêque. Mais si l'âge et la fougue des passions ne lui permirent pas encore de l'entendre, ils laissèrent du moins dans l'âme du jeune de la Beaume, des remords salutaires, qui produisirent quelque temps après, une heureuse révolution.

Les légats, qui connaissaient l'éloquence et le profond savoir de l'évêque d'Arras, le chargèrent, aussitôt après son arrivée à Trente, de porter la parole dans la session du 11 novembre 1563. Son discours fut simple mais solide : il rappelait en deux mots la base et l'objet des études ecclésiastiques. Il invitait les Pères à ne jamais perdre de vue, dans leurs décisions, les Apôtres, les Martyrs et les premiers siècles de l'Église, afin que le fruit qu'ils allaient mettre au jour en conservât l'empreinte et la ressemblance, pour qu'on aperçut partout la même doctrine, la même religion, qui, ayant fort dégénéré dans ces derniers

temps, avait besoin d'être rendue à sa première forme. Richardot, par ce peu de paroles, enseignait les vrais moyens d'éteindre le foyer de toutes les disputes scholastiques. En effet, il ne s'en fut élevé aucune, si dans les controverses, on n'eut écouté que le cri de la tradition et des écritures.

La jalousie ne put voir d'un œil impartial et tranquille la réputation que l'évêque d'Arras s'était acquise dans le concile général. Pour rendre ses actions suspectes à la gouvernante des Pays-Bas, (1) elle répandit son venin sur ce qu'il avait fait de plus irréprochable. On publia sourdement, puis avec moins de précautions, que Richardot n'avait ménagé au concile, ni les intérêts de son maître, ni ceux de sa patrie, et qu'il avait tout sacrifié à son ambition. L'accusation était grave, mais elle demeura sans preuves, L'évêque d'Arras se tût, et sa modestie imposa silence aux calomniateurs.

Il est impossible de représenter en détail les différents travaux qui partagèrent son épiscopat. Il nous suffit de dire qu'il embrassa avec avidité tous ceux qu'exigeait le ministère qui lui était confié. Outre les fatigues auxquelles l'exposaient les fréquentes visites de son diocèse, il ne se passait ni dimanches ni fêtes qu'il ne parlât à son peuple et qu'il ne lui donnât

(1) Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, sœur de Philippe II, qui s'était retirée en Espagne dès 1559.

quelques instructions. Son zèle semblait prendre un nouvel essor pendant les féries d'Avent et de Carême. Il parcourait alors les villes principales de son diocèse, pour y annoncer l'Evangile et préparer les esprits à la pénitence.

Ce qui lui arriva dans la ville d'Armentières mérite de trouver une place dans son histoire. La plupart de ses discours, ayant pour objet des matières de controverse, l'évêque d'Arras pressait si fort ses raisonnements, que les sectaires de bonne foi convenaient de sa supériorité, de la force de ses preuves et de la bonté de la cause qu'il défendait.

Déjà un de leurs principaux chefs avait abjuré ses erreurs entre les mains du prélat. Pendant qu'il prêchait à Armentières, dans le moment que, rempli de sa matière, il donnait champ libre à son éloquence, un hérétique emporté par la colère et dans un enthousiasme forcené, tira un coup de fusil contre l'orateur. Celui-ci parut à peine s'apercevoir du forfait, l'auditoire seul fut ému, et, après que l'évêque eut exhorté ses auditeurs à reprendre leur tranquillité ordinaire, il continua son discours avec autant de force et de chaleur, que s'il ne fut rien arrivé de la part du scélérat.

Nous avons plusieurs discours que Richardot prononça dans le synode provincial de Cambrai (1) et

(1) Maximilien de Berghes, archevêque de Cambrai, assembla le 24 juin 1565, un concile provincial dans son église métropolitaine. Fran-

aux différents synodes de son diocèse, qui lui méritèrent la réputation d'homme le plus éloquent de son siècle. Le ton de majesté et de modestie dont il les accompagnait, faisait une si vive impression, que son éloquence passait en proverbe, et, lorsqu'on voulait louer un orateur, on se contentait de dire *qu'il parlait comme l'évêque d'Arras.* Sa controverse n'avait rien de rebutant et qui sentit l'amertume, les hérétiques couraient eux-mêmes en foule pour l'entendre, pleuraient et revenaient de leurs erreurs. (1) On le vit souvent pénétrer dans les cachots pour instruire ceux que l'obstination et l'aveuglement y tenaient renfermés ; enfin, on le trouvait partout où le ministère exigeait sa présence ; et, comme dans ces jours malheureux, les besoins de l'église se multipliaient

çois Richardot y assista avec Gérard d'Haméricourt, évêque de Saint-Omer, et Antoine Havet, évêque de Namur. Les abbés de toute la province, les prévôts des divers chapitres et plusieurs docteurs, se réunirent aux quatre évêques. Il s'agissait de recevoir le concile de Trente, conclu en 1563, de régler les mœurs, de corriger les abus, et d'apaiser les points de controverse entre les protestants qui répandaient alors leurs nouvelles doctrines en Artois, dans la Flandre française et en Belgique. (Annales manuscrites de St-Omer.)

(1) Ce prélat prêchait dans toutes les villes de son diocèse avec le zèle d'un apôtre. Voici ce que rapporte d'Outreman, historien de Valenciennes : « Pareillement vint en cette ville Monseigneur François » de Richardot, évêque d'Arras, excellent théologien et prédicateur, » lequel par ses doctes et éloquentes prédications retira beaucoup de » gens de leurs erreurs et les remit au giron de l'église. »

sans cesse, le zèle de Richardot semblait aussi se reproduire.

De pareilles sollicitudes ne demeurèrent pas sans succès. Tandis que les diocèses voisins étaient exposés à la tempête et aux désordres des guerres civiles, celui d'Arras jouit du plus grand calme.

Le gouvernement, qui désirait voir régner le même ordre dans les autres provinces, pensa plus d'une fois à transférer Richardot sur le siége épiscopal d'Anvers, ville célèbre par son commerce, que l'esprit de nouveauté et de sédition avait choisi pour y établir son empire. Mais une raison fit échouer ce projet. L'évêque d'Arras, qui pouvait tout par son éloquence, ignorait le flamand. Quel usage eut-il fait de ses talents dans une ville où les habitans entendaient à peine la langue française ? (1)

Nous parlons si souvent des troubles qui désolèrent la Flandre, que ce serait le moment d'en présenter le tableau, mais tant d'historiens l'ont déjà tracé, qu'il nous paraît inutile d'entrer ici dans quelques détails. On connaît ce que peuvent des citoyens armés les uns contre les autres, surtout quand le fanatisme échauffe leurs esprits et sert d'aliment à leurs dissensions. Dans celles-ci, la religion ne fut qu'un prétexte ; il faut rechercher les vraies causes de ces malheurs dans l'ambition du prince d'Orange, qui entraîna la plus grande partie de la noblesse ; dans l'indifférence de Philippe

(1) Mém. de Granvelle, t. 26, p. 75, V° en 1568.

II et sa lenteur pour expédier les affaires; dans les cruautés des Espagnols, leur hauteur et les injustices qu'ils commirent. Ces maux occasionnèrent tous les autres, et portèrent les derniers coups à l'autorité royale dans ces provinces.

Avant que les choses fussent portées aux derniers excès, l'évêque d'Arras crut que le roi devait user de clémence, afin d'adoucir les esprits déjà trop aigris et les empêcher de s'aigrir davantage ; ainsi pensaient les personnes les plus sages et les mieux intentionnées. On ne doutait pas que le calme ne se rétablit bientôt, si, au lieu des pillages et des vexations, on s'occupait à rendre une justice exacte, et si on pardonnait à la multitude, qui ne s'était révoltée que parce qu'elle ne trouvait aucune protection dans les lois, et que des génies inquiets profitaient de ses mécontentements, pour l'attirer dans le parti des séditieux.

Richardot insista donc auprès des principaux du clergé, sur la nécessité de parler au duc d'Albe. Il leur fit sentir les besoins pressants des provinces, il leur représenta qu'en se portant pour médiateurs, ils serviraient également la patrie, la religion et l'autorité royale. Ses discours firent impression et la députation fut résolue. On voyait à la tête l'archevêque de Cambrai, l'évêque d'Arras, Morillon, vicaire-général de Malines et plusieurs autres personnes de distinction.

Morillon, qui connaissait mieux l'esprit du duc, voulut, avant tout, savoir sa disposition sur la démarche du clergé. Il en fit part au confesseur qui l'assura que le gouverneur verrait avec plaisir les députés : lui-même se chargea de les introduire. Ayant été admis à l'audience, l'évêque d'Arras porta la parole au nom de tous. Sa harangue fut courte et assortie aux circonstances. Après avoir passé légèrement sur les victoires que le duc venait de remporter ; sur ce qu'il avait fait pour déconcerter les ennemis et les empêcher de nuire aux sujets du roi : il parla du pardon général que le clergé osait solliciter. Il montrait que dans tous les temps les évêques s'étaient fait un devoir de se porter médiateurs entre le prince et le peuple qui avait démérité. Il cite l'exemple de Flavien, évêque d'Antioche, celui de St-Augustin et de plusieurs grands personnages, qui ne craignirent point les périls pour fléchir le prince et l'engager à user de clémence envers ses sujets coupables.

Ces paroles, dit Morillon, furent prononcées avec tant d'affection et de graces, en termes si sublimes et si convenables, que ceux qui les entendirent ne purent retenir leurs larmes. Le duc lui-même en fut touché. Après avoir repris sa gravité, il répondit d'une manière honnête aux députés, et les assura que sa façon de penser était conforme à celle du roi, qui, en accordant le pardon au peuple, prétendait punir sévèrement ceux qui avaient abusé de sa simplicité

pour l'entraîner dans la sédition.

Ce pardon fut trop différé pour opérer un bon effet: les confiscations continuèrent et les deux partis se livrèrent à des excès qu'on a peine à croire, quand on les lit dans les mémoires du temps.

Tel était le génie espagnol; hautain et dédaigneux, il ne sut sympathiser avec les peuples flamands, dont le naturel est bon, doux et modeste vis-à-vis de ceux qui leur marquent des égards et de l'estime, mais inflexible et capable de se porter aux dernières extrémités, lorsqu'on leur manque de parole, qu'on attaque leurs immunités et qu'on leur marque du mépris.

Le duc d'Albe, négociateur habile, politique profond, grand capitaine, dans qui la postérité ne trouverait rien à reprendre, si jamais il n'eut paru dans les Pays-Bas, ne connaissait pas assez le génie de ces peuples pour les bien gouverner. Il irrita, par un ton de grandeur, des sujets portés depuis long-temps à secouer le joug espagnol, au lieu de les gagner par la douceur et une adroite fermeté. Il commit les plus grandes fautes, parce que les ministres flamands cherchaient moins à l'instruire qu'à servir ses caprices et leur propre ambition; et que, d'ailleurs, livrés aux Espagnols, ils n'enfantaient que des projets violents et injustes.

Le duc eut évité ces deux funestes écueils, s'il eut eu quelque âme droite et éclairée pour le diriger dans sa marche. Nous voyons, au reste, que quoiqu'il mar-

quât de l'estime et une certaine considération pour l'évêque d'Arras (1), il ne profita guères de ses conseils. Vargas et Debrio lui en donnaient de plus conformes à son caractère. En les suivant, il perdit tout crédit dans l'esprit de ceux qui n'avaient pour objet que le bien public.

Le peu de succès de la première démarche de l'évêque d'Arras, ne ralentit point le désir qu'il avait de se rendre utile à ses concitoyens. Persuadé que le *dixième* que le duc voulait établir, était une des causes principales du mécontentement qu'on remarquait partout ; il entreprit de le faire supprimer. Désespérant de toucher le duc, dont le cœur insensible ne s'attendrissait plus sur le sort des malheureux ; il alla trouver Viglius, qui s'était opposé l'un des premiers à la perception de cet impôt, qui blessait également la liberté du commerce et les immunités du peuple; mais ce magistrat, intrépide jusqu'alors, avait changé de sentiment : au lieu de soutenir la fermeté de l'évêque d'Arras et de lui donner des éloges, Viglius fit à ce prélat une vive réprimande de ce qu'il osait s'opposer aux volontés du duc d'Albe. Pour l'intimider, il lui fit craindre l'esprit vindicatif du gouverneur, qui, enivré du sang qu'il venait de répandre, enflé de ses victoires, *pourrait bien envoyer ses soldats Espagnols en Artois et y faire un tour de sa façon.*

(1) Morillon, t. IV, p. 253 et 255.

Ce discours étonna Richardot, mais il ne lui fit pas prendre le change. L'évêque conclut seulement que le grand âge de Viglius avait affaibli son courage, que sa manière de penser n'était plus la même, que quelque fois il écrivait encore en bon citoyen, mais que ses discours étaient ceux d'un bomme vendu aux ennemis du roi et de l'état.

Granvelle cependant, croyait que personne ne pouvait mieux que Viglius et Hopperus, décider le roi à supprimer le dixième, si ces deux magistrats eussent instruit le prince, comme le devoir semblait le prescrire ; mais l'intérêt particulier retint leur plume et donna occasion à la plupart des désordres qui arrivèrent dans la suite. (1)

Jamais l'évêque d'Arras n'usa d'une telle dissimulation. Comme l'ambition ne dominait point son cœur, il parla toujours le langage de la vérité, dès que son devoir et l'intérêt de ses concitoyens le forcèrent à rompre le silence. Il ne fut pas heureux dans ses poursuites ; la patrie, qui rendait justice à ses vues, n'en fut pas moins reconnaissante : elle seule le guida dans ses démarches, il ne travailla que pour elle.

Cependant les hostilités continuant toujours avec plus d'acharnement, Malines tomba entre les mains des rebelles, qui, dans cette surprise, ne respectèrent aucunes lois. Le tableau que nous en ont tracé Moril-

(1) Morillon, t. VII, p. 1. — Lettre du 26 août 1572.

lon et Castille, correspondants de Granvelle, est effrayant. Les évêques d'Arras et de Namur tombèrent entre les mains des séditieux. Peu de jours après cet évènement, la liberté des deux prélats fut mise à un prix énorme. On ne craignit pas de demander 12,000 écus à l'évêque d'Arras pour rompre ses fers : somme excessive pour lors et que Richardot refusa de donner, aimant mieux rester sous le poids de ses chaînes que de donner un argent qu'il n'avait pas, ou qu'il aurait versé dans le sein des pauvres s'il l'avait eu dans ses coffres. Mais la Providence prit elle-même soin de ses intérêts. Malines échappa aux ennemis un mois après qu'ils s'en furent emparés, et l'évêque d'Arras recouvra sa liberté sans payer de rançon. (1)

Le jour de son arrivée dans sa ville épiscopale fut un jour de fête pour son peuple ; chacun croyait sortir de l'esclavage en voyant l'évêque en liberté. Tous les citoyens d'Arras en marquèrent la joie la plus vive, passèrent ce jour dans les jeux et parmi d'innocents plaisirs, que leur tendre attachement pour leur prélat rendaient plus piquants. L'évêque d'Arras ne put voir sans attendrissement cette expression naturelle de l'amour et du respect que les peuples lui marquèrent dans ce jour de triomphe. De pareils sentiments ne sont que pour les bons évêques et les amis de l'hu-

(1) Le projet des calvinistes avait été de conduire Richardot en Hollande.

manité, eux seuls les inspirent et eux seuls peuvent les goûter. (1)

L'évêque d'Arras ne survécut que deux ans à l'événement que nous venons de raconter. Il mourut le 26 août 1574. Ses dernières volontés furent celles d'un évêque qui aime son clergé et qui chérit son église. Il donna sa bibliothèque au premier, pour contribuer, même après sa mort à son instruction, et il combla son église de bienfaits (2). Celle de Besançon eut aussi part à ses libéralités.

Quoique pourvu d'un riche bénéfice, il vécut toujours dans une honnête médiocrité, sans ambitionner les richesses. Sa table était modeste et frugale, il écoutait, d'habitude, pendant ses repas, une lecture édifiante et instructive ; moyen sûr d'éloigner cette

(1) Toute la population se mit en mouvement pour recevoir l'évêque qui fit son entrée à cheval, comme il se pratiquait pour la prise de possession de l'évêché. Les chanoines, montés aussi sur des chevaux, allèrent à la rencontre du prélat. Le reste du clergé vint le recevoir processionnellement à la maison dite des *Maillets* située en cité. On se rendit ensuite à la cathédrale en chantant le *Te Deum*. (Ms. de la Bibliothèque d'Arras.)

(2) Nos manuscrits font mention d'un ornement en drap d'argent ex telo argenteo) donné par Richardot à la cathédrale d'Arras, et de leux épistolaires dont on se servait aux messes solennelles. Leurs couvercles étaient garnis de vermeil ; on les voyait encore au siècle dernier. Gazet ajoute qu'il fit décorer l'autel de la Vierge *avec colomnes de cuivre exquisement ouvrées*. Deux ans avant sa mort (4 septembre 1572) le cathédrale avait été incendiée par l'imprudence d'un plombier. Il s'imposa des sacrifices pour la restauration de ce monument.

foule de parasites importuns et louangeurs qui ne paraissent aux tables des grands que pour en partager la délicatesse. (1)

Jean Grusset, dit Richardot, perpétua dans les Pays-Bas le souvenir des vertus que son oncle y montra pendant treize ans d'épiscopat. Les grandes places que ce premier y occupa, l'intégrité, le génie qu'il montra dans les négociations, la magistrature, au barreau et dans le ministère, en firent l'un des hommes les plus célèbres de son siècle. Le cardinal de Granvelle, qui protégeait partout le mérite, connut Richardot dès sa plus tendre jeunesse et voulut contribuer à son éducation, en fournissant les sommes nécessaires pour ses voyages d'Italie et son séjour près des universités les plus célèbres. Dès l'an 1565, on pensait à le placer à la tête du parlement de Dôle, après la mort du président Desbarres. Sa jeunesse y forma un obstacle et ce fut le seul défaut qu'on lui reprocha. Je laisse à d'autres le soin de célébrer la dextérité que Richardot montra dans les différentes négociations dont il fut chargé, au traité de Vervins, dans celui conclu à La Haye en 1607, pendant son ambassade de France auprès du bon roi Henri IV. Nous dirons seulement que dans ces débats politiques il mérita la confiance de son maître, l'amitié et l'estime des ministres étrangers avec lesquels il eut oc-

(1) Stapleton, oraison funèbre.

casion de négocier. Le sage président Jeannin en fit son ami, et Henri IV conçut pour lui des sentiments qui font l'éloge de son cœur et marquent son discernement.

Nos mémoires manuscrits nous apprennent que le président Richardot, s'étant promené long-temps au soleil avec Henri IV, il en fut tellement incommodé que dès-lors sa santé s'affaiblit considérablement, et qu'enfin il mourut peu après son retour dans les Pays-Bas, regretté de son prince et des étrangers qui l'avaient connu. Son fils, Jean Richardot, évêque d'Arras, puis archevêque de Cambrai, entra de bonne heure au conseil privé, où il eut acquis une célébrité digne de son nom, si une mort prématurée n'eut terminé trop tôt sa carrière.

On s'est contenté d'élever à la mémoire de l'évêque d'Arras et du président son neveu, deux tristes mausolées, avec une inscription qui apprend à la postérité que tous deux rendirent les plus grands services à l'église et à l'État. (1) Il n'est resté dans la pro-

(1) L'évêque Richardot fut inhumé au côté droit du chœur de sa cathédrale, et son neveu fit graver l'épitaphe suivante sur son tombeau qui était de marbre blanc :

D. O. M.

D. Francisco Richardoto Burgundo, Atrebatum épiscopo, vero in omni disciplinarum genere versatissimo ac concionatori eloquentissimo, qui ob singularem doctrinam et prœclaras animi dotes, omnibus ordinibus, unciè charus, postquam hanc ecclésiam periculosis temporibus

vince qui les vit naître, que le souvenir de leurs vertus. Mais ce souvenir, gravé dans nos cœurs, sera bien plus durable que l'airain et le marbre des tombeaux. Il subsistera tant que l'amour de la justice et de la reconnaissance sera respecté parmi nous.

Des familles distinguées se flattent avec justice de leur appartenir par le nom, ou par les alliances. Ces familles sont assez multipliées, et, il serait à souhaiter que le nombre en fut plus considérable encore, afin d'augmenter par là celui des vrais citoyens. En se rappelant les grands hommes qu'on réclame pour parents, on se retrace du moins l'idée des belles actions qui nous les rendent chers ; on se persuade qu'un nom illustre nous impose une obligation particulière de devenir vertueux, et qu'il ne sera pour nous qu'un titre d'ignominie, si nous le déshonorons par des actions lâches et indignes de l'homme sage.

ŒUVRES DE FRANÇOIS RICHARDOT, ÉVÊQUE D'ARRAS.

La Bibliothèque publique d'Arras possède les œuvres complètes de ce prélat.

1° *Ordonnances faites aux curés et recteurs des*

ingenii dexteritate, et assiduis concionibus annis tredecim feliciter rexisset, maximo sui relicto desiderio annum œtatis agens sexagesimum septimum à vivis excessit : Johannes Richardotus invictissimo Philippo Regi è rerum status, secretis que conciliis ac libellis, et Arthesiœ prœses, avunculo optimo nepos mæstissimus posuit. Obiit 7 Calend. Aug. 1574.

églises parrochiales du diocèse d'Arras, touchant plusieurs choses concernant leur office, format in-8°. On trouve au verso de la dernière page les armoiries de Richardot. Il portait d'azur à deux palmes d'or mises en sautoir et quatre étoiles d'or.

Cet ouvrage forme un recueil d'instructions pour l'administration des sacrements. On y trouve l'oraison dominicale, la salutation angélique et le symbole des apôtres en langue vulgaire du XVI[e] siècle. (Imprimé à Cambrai en 1562.)

2° *Instruction par manière de formulaire pour les pasteurs et curés de la province de Cambrai.* (Douai, imprimerie de Loys de Winde 1567.)

L'orateur s'attache à prouver, contre les protestants, l'autorité de l'église catholique par l'écriture et la tradition puisée dans les écrits des SS. Pères. Il établit la suprématie du St-Siège ; traite du libre arbitre, de la prédestination, de la justification, de l'efficacité des sacrements et du mérite des bonnes œuvres. Il disserte ensuite sur chacun des sacrements en particulier; sur l'Adoration, qui n'est due qu'à Dieu, et l'invocation des Saints. Suit un exposé de la doctrine catholique sur l'excommunication et les vœux de religion. On voit que Richardot a résumé, dans cet ouvrage, plein d'érudition, toutes ses connaissances théologiques.

3°. *Statuts synodaux*, écrits en langue latine : l'auteur y a joint les ordonnances de ses prédéces-

seurs. Ce livre traite des devoirs des ecclésiastiques tant séculiers que réguliers. (De l'imprimerie de Loys de Winde à Douai, 1570.)

4°. *Six Sermons sur l'Oraison Dominicale et quatre autres sur le mystère de l'Incarnation.* (Imprimé à Anvers par Christophe Plantin, 1572.)

5°. *Les collectes des dimanches et principales festes de l'Eglise, mises en prose et rithme françoyse avec briefz et familiers enseignements sur chacune d'icelles.* (A Douai, de l'imprimerie Loys de Winde, imprimeur-juré, 1572, in-18.) — Ce livre est dédié à Maximilien Morillon, prévôt d'Aire-sur-la-Lys, vicaire-général de Malines et depuis évêque de Tournai. C'est un livre de piété à l'usage des fidèles. Richardot y a mis en vers français le texte des collectes ou oraisons. *Il m'a semblé,* dit-il, dans l'épître dédicatoire, *que ce ne serait point œuvre perdue de mectre lesdict Oraisons en vers et rithme françoyse. Pourtant ai-je un peu rouillé ma vieille muse du temps passé, et ay tenté si je me pourois raprivoiser avecque elle; vue le loing temps qu'il y a que je l'avoye laissée; et enfin ne l'ay trouvée si farouche qu'elle ne m'ayt volontiers adsisté, non toutefois avecq telle gayeté de la vène, que ces miens vers puissent estre paragonnés à ceulx de tant de excellentz personnages du temps présent; car, je scay qu'ilz se sentiront de ma vieillesse et porteront les marques des rides de mon éage.....*

6°. *Orationes*. C'est un recueil qui renferme 1°. le discours que prononça Richardot au concile de Trente pendant la 24me session, le 11 novembre 1563. 2°. Celui qu'il fit pour l'ouverture du synode de Cambrai en 1565. 3e. Celui du 15 octobre 1562 pour l'inauguration de l'Université de Douai. On trouve à la suite, l'oraison funèbre de l'évêque d'Arras, prononcée à Douai au mois d'août 1574 par Thomas Stapleton. L'ouvrage, petit in-4°. fut imprimé à Douai en 1608 et dédié à Jean Richardot, écuyer, seigneur de Barly, d'Otigny, etc., conseiller au conseil d'état et président du sénat privé de Belgique.

Nous croyons utile de faire remarquer que les œuvres de Richardot n'ont point été imprimées à Arras. On voit cependant, par les titres, que les libraires de cette ville avaient acquis le droit de les vendre : il est même présumable qu'elles furent imprimées à leurs frais. Ces considérations nous portent à conclure qu'Arras n'avait pas encore d'imprimeur durant la dernière période du seizième siècle.

MÉMOIRE

SUR L'EMPLOI DE LA PRESSION ATMOSPHÉRIQUE

COMME MOYEN DE TRACTION

OU DE PROPULSION SUR LES CHEMINS A RAILS,

par M. RÉPÉCAUD, membre résidant.

PREMIÈRE PARTIE.

Discussion des modes connus, de propulsion atmosphérique.

Production de force motrice.

Pour imprimer le mouvement à un train de voitures, sur les chemins à rails, on fait usage de machines à vapeur de deux manières différentes : ou ces machines sont mobiles et parcourent elles-mêmes le chemin sur lequel elles entraînent toutes les voitures d'un convoi attachées derrière elles à la suite les unes des autres ; ou bien elles sont fixes, et la force qu'elles produisent se transmet aux voitures, par quelqu'intermédiaire.

Par des machines mobiles dites locomotives..

Le premier de ces modes ne peut être employé que sur des chemins d'une faible pente; il exige donc souvent ou de grands détours dans le tracé de ces chemins ou des terrassements considérables pour rehausser ou abaisser le sol et même des percées souterraines au travers des montagnes; il est cependant généralement adopté malgré les fortes dépenses qu'occasionnent ces travaux, malgré aussi les dangers auxquels il expose.

Par des machines fixes.

Et des cordages.

Le deuxième mode, l'emploi des machines fixes n'a été d'abord qu'un moyen accessoire auquel on a eu recours pour éviter les travaux dispendieux qui viennent d'être indiqués; il permet de donner une assez forte pente à quelques parties des chemins; sur ces rampes, on fait monter les voitures au moyen de cordes qui s'enroulent sur les tambours de cabestans qui sont mus par les machines. On conçoit quelle résistance la raideur des cordes doit opposer à ce mouvement ascensionnel, et combien il doit être lent. La vitesse doit être moindre encore, à la descente, si pour la modérer on fait usage des mêmes cabestans qu'il faut alors isoler des machines motrices et soumettre à des freins, et si, au lieu de cela, on applique les freins aux voitures elles-mêmes, abandonnées, du reste, à l'action de la pesanteur, on a une manœuvre accessoire à faire, celle du déroulement des cordes. Aussi ce deuxième mode a-t-il été rarement employé, et n'a-t-on jamais pensé à l'ap-

pliquer à toutes les parties d'un chemin, à le substituer entièrement à celui des machines mobiles. Ce but, on a cherché à l'atteindre en remplaçant le cabestan par un tube cylindrique établi dans toute la longueur du chemin, sur son axe. L'air étant raréfié dans ce tube, par l'action d'une machine à vapeur sur un appareil pneumatique, un piston, placé à l'une des extrémités de ce même tube fermé à son extrémité opposée, se trouve sollicité par deux forces inégales : d'un côté par la pression atmosphérique, de l'autre par la force d'expansion que possède encore l'air raréfié. Or, il y a entre ces deux forces agissant en sens contraires le même rapport qu'entre la quantité d'air que le tube contenait d'abord, et celle qu'il contient encore (loi de Mariotte.) La première agira donc sur le piston, en raison de sa supériorité. Si, par exemple, on a extrait du tube la moitié de l'air qui y était renfermé, ce piston sera sollicité par une force égale à un poids de $51^{k}92$, multipliée par le nombre de décimètres carrés de la base du cylindre ; il sera donc mis en mouvement et s'avancera dans ce cylindre, si cette force est suffisante pour surmonter la résistance que lui opposeront le poids de ce piston, celui des corps que l'on voudrait faire mouvoir avec lui, et les frottements.

Ou des tubes pneumatiques.

Pression atmosphérique sur un piston.

Action continue de la machine pneumatique.

On conçoit que cette force motrice diminuerait à mesure que l'air contenu dans le tube y serait resserré dans un moindre espace, par l'effet de la marche

du piston et que celui-ci s'arrêterait avant d'arriver à l'extrémité du tube, si, pendant son mouvement, cet air n'était pas incessamment raréfié par l'action de la machine sur l'appareil aspirateur.

Connexion entre le piston et un wagon.

Mais comment lier à un piston renfermé dans un tube, un wagon remorquant les voitures d'un convoi?

On ne s'est pas arrêté à l'idée de faire mouvoir dans un tube, à la suite du piston, les objets de faibles dimensions, que l'on aurait à transporter; on a écarté l'idée également et follement émise, de donner à ce tube un diamètre assez grand pour que des voitures puissent y entrer.

Rainure longitudinale dans le tube

Le moyen auquel on s'est fixé, c'est de pratiquer dans toute la longueur du tube une fente assez large pour donner passage à une tige verticale liée d'une part au piston et, de l'autre au wagon; mais cette rainure doit être fermée, ne s'ouvrir qu'après le passage de la tête du piston et se refermer en arrière de la tige de connexion, ce qui présente une assez grande difficulté.

Moyens d'obturation de cette rainure.

Pour cela, on a imaginé successivement :

1°. Une soupape à eau qui, la supposât-on parfaite, ne pourrait servir que sur un chemin parfaitement de niveau, et serait hors d'usage pendant l'hiver.

2°. Une valve en corde qui n'a pas été adoptée, parce que si elle était fixée aux deux extrémités d'un tube, il faudrait qu'elle s'allongeât, en se soulevant

pour donner passage à la tige, et qu'on la détachât et la rattachât à chacune de ses extrémités successivement, d'abord pour la faire entrer dans une ouverture pratiquée dans cette tige et ensuite pour l'en faire sortir, et que si on ne l'a fixait pas, des difficultés non moins graves se présenteraient.

3°. Un clapet continu formé d'une bande de cuir garnie, en-dessus et en-dessous, de plaques de tôle, et tournant autour d'un de ses bords faisant charnière. Ce soulèvement du clapet et son abaissement après le passage de la tige sont produits par des galets et rouleaux. Cette fermeture n'étant pas assez parfaite pour empêcher la rentrée de l'air dans le tube, on remplit le joint du clapet d'une matière grasse que l'on ramollit au moyen d'un réchaud qui suit le wagon. Ce clapet longitudinal imaginé par MM. Clegg et Samuda, essayé d'abord près de Paris et ensuite près de Londres a été enfin employé avec quelque succès près de Dublin sur un chemin à rails d'environ 3 kil. de longueur; mais ce succès est loin d'être complet, il rentre beaucoup d'air, dans le tube, par le joint de ce clapet.

4°. Enfin une paire de bourrelets remplis d'air comprimé, lesquels placés sur les deux bords de la rainure, ferment le tube comme les lèvres ferment la bouche, et laissent passer entr'eux la tige de connexion, comme les lèvres, serrées l'une contre l'autre, laissent glisser un crayon plat, sans donner passage à

Celui imaginé par M. Hallette est préférable à tout autre.

l'air. Ce moyen de fermeture, imaginé par M. Hallette, est aussi simple qu'il est ingénieux ; quelques essais faits dans les ateliers de cet habile constructeur semblent donner une garantie de son efficacité, pourvu que l'on parvienne à fabriquer, pour en former l'enveloppe des deux lèvres, un tissu en même temps souple et imperméable à l'air, et que l'on mette ce tissu à l'abri de toute altération et dégradation.

Cette difficulté écartée...........

Malgré l'imperfection du moyen de fermeture employé près de Dublin, sur le chemin de Kingstown à Dalkey, on ne peut pas dire que MM. Clegg et Samuda ne réussiront pas à l'améliorer et à rendre cette fermeture presqu'hermétique ; mais on doit espérer beaucoup plus de l'emploi des lèvres de M. Hallette ; aussi supposerons-nous, malgré l'incertitude qui reste encore, au sujet du tissu formant l'enveloppe de ces lèvres, qu'elles rempliront parfaitement leur objet, qu'elles ne laisseront pas rentrer dans le tube une seule bulle d'air, et c'est sous un autre rapport que nous allons

Discussion du système.

discuter le système de propulsion atmosphérique, rechercher quels seraient les avantages et les désavantages de son emploi exclusif sur les chemins à rails :

Il ne serait économique.....

Que dans deux hypothèses.

On a dit qu'en adoptant ce système, l'établissement des chemins et de tous leurs accessoires serait moins coûteux que dans le système des locomotives ; mais les évaluations faites à l'appui de cette allégation reposent sur deux hypothèses qui nous paraissent contestables, l'une dans son principe, l'autre dans les con-

séquences qu'on en a tirées :

1re Si une seule voie suffisait sur les chemins atmosphériques.

On a supposé 1° que sur les chemins dits atmosphériques, quelque puisse être la fréquence des convois, il suffirait d'une seule voie et par conséquent d'une seule ligne de tubes.

2e et si la pente possible sur ces chemins, dispensait d'exécuter de grands travaux.

2°. Que la pente sur ces chemins n'étant pas aussi étroitement limitée que sur les chemins à locomotives, on n'aurait plus à faire d'aussi grands remblais pour traverser les vallées, ni à creuser des tranchées aussi profondes, qu'il ne serait plus besoin de traverser souterrainement des montagnes, et que les travaux d'art à exécuter seraient presque nuls.

Les dispositions indiquées par M. Hallette, pour qu'une seule voie suffise, sont bonnes mais insuffisantes.

MM. Clegg et Samuda n'ont rien énoncé, que nous sachions, à l'appui de la première de ces hypothèses ; M. Hallette a cherché à la justifier en créant une voie et un tube d'évitement vis-à-vis chaque machine fixe.

Inconvéniens de la gare d'évitement.

C'est là, sans doute, une amélioration ; mais est-elle suffisante? lorsqu'un wagon devrait entrer dans la gare d'évitement, il aurait à décrire une courbe d'un très petit rayon et c'est alors qu'il ne serait plus maintenu sur les rails par son piston qui, lui-même, ne serait plus maintenu sur l'axe de la voie, par le tube, puisqu'il serait sorti de ce tube. Ce piston n'entraînerait plus le wagon, il serait au contraire transporté par lui dont le mouvement se continuerait en vertu de la vitesse acquise, et qui ne dévierait de la direction rectiligne de ce mouvement, que par suite de la résistance latérale que les rails courbes lui oppo-

seraient. Le piston entrerait ensuite dans le tube d'évitement lequel, à son origine, aurait une courbure d'un très petit rayon.

Les mêmes inconvénients se reproduiraient à la sortie de la gare, mais admettons qu'on parviendra à les éviter et voyons si les croisements de convois n'occasionneraient pas de grands retards, s'ils pourraient être, comme le dit M. Hallette, aussi multipliés qu'on le voudrait : pour prouver cela, ce constructeur suppose un long chemin comprenant 17 sections de tubes de 8,000 mètres chacune, ayant, par conséquent 136 kilomètres de développement, et il dit qu'alors, et sur tout chemin composé d'un nombre impair de sections, deux convois devraient partir au même moment des deux extrémités de la ligne, pour aller l'un au-devant de l'autre ; de manière à arriver en même temps vers la gare, située au centre du chemin, qu'ainsi l'un de ces convois pourrait continuer son mouvement sans se détourner, (mais non sans s'arrêter puisque, le tube en avant de lui serait plein d'air), tandis que l'autre suivrait la voie d'évitement. Dans le cas où le nombre des sections serait pair, l'un des convois, devrait partir six minutes avant l'autre, dit M. Hallette.... n'est-ce pas supposer dans le service une ponctualité impossible à atteindre, et, dans la vitesse des convois, une égalité d'autant plus impossible que l'un de ces convois aurait souvent plus à monter que l'autre ; n'y aurait-il pas d'ailleurs des stations intermédiaires,

plus nombreuses, peut-être, d'un côté que de l'autre? et quand cela ne serait pas, s'arrêterait-on également dans toutes? mais il y a une objection plus sérieuse que celles-là ; sur le chemin, pris pour exemple, de 136 kilomètres de longueur. Même avec la vitesse exagérée de 80 kilomètres à l'heure, l'un des convois serait en marche, pour le parcourir, pendant une heure 42 minutes, l'autre s'arrêterait quelques instants dans la gare, tous deux feraient des haltes plus ou moins longues aux stations intermédiaires; de sorte qu'à eux seuls, ils occuperaient le chemin pendant deux heures... ce qui ne s'accorde guères avec la fréquence des convois.

Une seule gare sur un long chemin, ne permettrait pas la fréquence des convois.

Il faut convenir que ce qui diminue la gravité de cette objection, c'est que M. Hallette ne propose pas de n'établir qu'une seule gare sur un chemin aussi long que celui qu'il a pris pour exemple, il y en aurait une de 8 en 8 kilomètres ; mais alors il faut renoncer à règler la marche des convois de manière à faire arriver en même temps, aux différentes gares d'évitement, ceux qui marcheront dans des sens opposés ; ils pourront donc se trouver au même moment, entre deux gares consécutives, et même aux deux extrémités d'une même section de tube. Peu importe que les deux conducteurs s'arrêtent alors, ou qu'ils laissent les deux pistons remorqueurs s'engager dans ce tube ; car dans ce dernier cas même la rencontre serait sans danger, où plutôt, elle n'aurait pas lieu réellement :

Plusieurs gares rendraient impossible l'arrivée simultanée, à une même gare, de deux convois, ce qui serait nécessaire cependant.

Deux convois pourraient se rencontrer entre deux gares.

Cela serait sans danger.

Mais non sans inconvénient.

l'air comprimé entre les deux pistons aurait bientôt acquis assez de densité pour les arrêter ; mais dans les deux cas, il serait nécesssaire de faire reculer l'un des convois jusqu'à la gare, située en arrière de lui, et il serait à craindre que cette gare ne fut déjà occupée, ce qui obligerait de mettre tout le convoi hors de voie, à force de bras, pour le replacer plus tard sur cette même voie, et comment ferait-on reculer ce convoi ? M. Hallette a annoncé que son piston aurait sur celui employé à Kingstown, l'avantage de pouvoir marcher dans les deux sens ; mais il n'a pas encore cette propriété, on pourra la lui donner (nous dirons comment) mais alors même le wagon ne pourrait pas entraîner les voitures, puisque, dans sa marche rétrograde, il les aurait devant lui, il ne pourrait que les pousser, et mieux vaudrait, peut-être les faire reculer toutes, l'une après l'autre, à force de bras.

Nécessité et difficultés du recul de l'un des convois.

Pendant cette manœuvre, interruption de tout mouvement, sur le chemin.

Pendant que se ferait cette longue et pénible manœuvre, tout mouvement serait forcément interrompu dans toute l'étendue du chemin, si ce n'est pour les convois qui s'éloigneraient du point de concours, tous les autres devraient faire halte dans les gares ; il y aurait donc une grande perturbation dans le service de ce chemin, et la cause pourrait s'en renouveler fréquemment, si, comme on l'a supposé le chemin était très-fréquenté.

Deux voies seraient donc nécessaires.

Ces considérations n'autorisent-elles pas à en tirer cette conclusion que sur les chemins atmosphériques,

comme sur ceux à locomotive, il serait nécessaire d'avoir deux voies, l'une pour aller dans un sens, l'autre pour marcher dans le sens contraire ; mais alors on ne pourrait plus faire valoir en leur faveur l'économie de leur établissement ; car au lieu de ne coûter que 230,000 francs par kilomètre, non-compris l'achat du terrain (évaluation de M. Hallette) ils en coûteraient 425,000 environ, 125,000 francs de plus qu'un chemin à locomotive ayant double voie ; il y aurait donc comparativement à ce dernier chemin, au lieu d'une diminution de 24 pour cent dans la dépense une augmentation de 42 pour cent.

Mais alors la dépense serait exorbitante.

Notons que dans cette évaluation on a supposé que les tubes auraient 0m50c de diamètre et que M. Hallette a renoncé à cette grande dimension et adopte, comme on l'a fait à Kingstown, le diamètre de 0m38c, ce changement donnerait lieu à une plus forte économie en faveur des chemins atmosphériques à une voie ; et à une moindre augmentation de dépense pour ceux à double voie ; mais ceux-ci coûteraient encore beaucoup plus que ceux à locomotives également à deux voies.

Un chemin atmosphérique à une voie ne coûterait moins que ceux à locomotives et à 2 voies, que si la 2e hypothèse était admissible...

Ces derniers chemins coûtent-ils effectivement plus que ne coûteraient ceux atmosphériques à une seule voie ? C'est ce qui peut être contesté, et si les évaluations faites par les promoteurs de ces nouveaux chemins, semblent le prouver, c'est qu'elles reposent sur la deuxième hypothèse que nous avons déjà

indiquée et qui, vraie en principe, a conduit à des conséquences exagérées. De ce que l'on pourrait donner aux chemins une plus forte pente, on en a conclu qu'on n'aurait plus à faire de grands terrassements, plus de percées souterraines, plus de constructions désignées sous le nom d'ouvrages d'art, et l'on a rayé de la dépense, plus de 80,000 francs, par kilomètre de chemin (évaluation de M. Mallet.) Cela serait admissible, peut être, si cela ne s'appliquait qu'à des portions de chemins dont l'établissement pour des locomotives, avec des pentes de 5 à 6 millimètres par mètre, exigerait des terrassements extraordinaires, des percements de tunnels, des constructions de ce qu'on appelle improprement des viaducs; mais c'est la moyenne de l'économie à obtenir sur chaque kilomètre d'un long chemin, que l'on évalue aussi haut, et c'est une exagération évidente.

Si sur les premiers, les pentes pouvaient être bien plus fortes que sur les seconds.

Est-il bien certain, d'ailleurs, que l'on n'aurait plus à faire ces travaux dispendieux, en adoptant les chemins atmosphériques? Il faudrait, pour cela, que l'on pût donner à ces chemins une pente bien plus forte que celle praticable par les locomotives.

Mais cela ne serait possible qu'avec de fortes pompes et pour de faibles charges.

Cela est vrai en principe, on peut même supposer un chemin vertical; mais la force de traction devrait être égale alors au poids à soulever, et ce poids ne fut-il que de 10 tonnes, ou 10,000 kilog., celui du plus faible convoi, le tube capable de donner cette force devrait avoir $1^{m}11^{c}$ de diamètre, s'il était pos-

sible d'y faire le vide absolu ; et si l'on n'en retirait que la moitié de l'air, son diamètre devrait être de 1^m57^c, en faisant abstraction du frottement du piston. Avec un tube de 0^m38^c tel que celui du chemin de Kingstown, le piston ne pourrait soulever qu'un poids de 1,172 kilog. en faisant le vide, et seulement de 586 kilog. en ne raréfiant l'air qu'à la moitié, dans le tube. Aussi, sur ce chemin, la plus forte pente est-elle moindre de 10 millimètres par mètre.

M. Hallette avait calculé qu'avec des tubes de 0^m50^c de diamètre, il pourrait porter cette pente à 40 millimètres, mais puisqu'il réduit ses tubes au diamètre du tube de Kingstown, il devra réduire aussi cette pente, ou bien l'on devrait diminuer le poids des convois.

On verra qu'avec des tubes du calibre de celui de Kingstown, des rampes de 20 à 30 milli. par mètre, ne seraient praticables que par des convois très légers.

Nous déterminerons plus loin la relation qui doit exister entre ce poids, la pente du chemin et la force de traction, force qui dépend du diamètre du tube et du degré de raréfaction de l'air dans ce tube, et nous nous bornerons à conclure de ce qui précède que les chemins atmosphériques établis d'après le mode de MM. Clegg et Samuda, ou d'après celui de M. Hallette, ne pourraient pas avoir des pentes approchant celle de 20 ou de 30 millimètres par mètre, à moins qu'on ne réduise, outre mesure, la charge des convois; la substitution de ces chemins à ceux établis pour locomotives pourrait donc bien dispenser de quelques terrassements, mais non des percées

Ces pentes ne suffiraient pas pour dispenser de grands travaux dans l'établissement des chemins.

souterraines et des travaux d'art : c'est faire assurément une forte concession que de ne diminuer que de moitié l'économie de 80,000 fr. environ, que l'on prétendait faire sur cette partie du travail, et de là on peut conclure cependant que non-seulement les chemins atmosphériques à deux voies, mais aussi ceux à une seule voie coûteraient plus, pour leur établissement, que ceux à locomotives, à double voie.

De plus grands tubes coûteraient beaucoup plus.

On combattra peut-être cette conclusion, en disant qu'elle suppose l'emploi de tubes de $0^{m}38^{c}$ de diamètre, et que rien n'empêche d'en employer d'un plus grand calibre. Cela est vrai, la force de traction croîtrait comme le carré du diamètre ; mais aussi le développement de l'enveloppe métallique des tubes croîtrait comme ce diamètre, et si l'on admet que son épaisseur doive augmenter dans le même rapport, le volume du métal croîtrait proportionnellement à la force que l'on voudrait déployer, et par conséquent au poids du convoi.

Et l'on ne pourrait pas n'en grossir que quelques-uns.

Mais, répliquera-t-on, ne pourrait-on pas agrandir seulement les tubes établis sur les fortes pentes ? Non, dirons-nous, on ne le pourrait pas en pratiquant le procédé de MM. Clegg et Samuda ou celui de M. Hallette ; parce que, suivant l'un comme suivant l'autre, le même piston parcourt successivement tous les tubes d'un chemin. Si sur une seule rampe plus rapide que les autres, on grossissait le tube il faudrait donc le grossir partout ; au reste l'augmentation de la dépense ne

Leur égalité de calibre donnerait lieu, d'ailleurs, à de graves inconvéniens.

serait pas le seul inconvénient qui résulterait de là.

Pour nous expliquer sur ce point, il est nécessaire que nous fassions distinguer deux périodes, dans l'action de la pompe pneumatique : pendant la première, cette pompe raréfie l'air, dans le tube propulseur, au degré nécessaire pour que l'excédant de la force de pression atmosphérique sur la force expansive de l'air raréfié, soit égale à la résistance opposée au mouvement par le poids du piston et du convoi, et par les frottements... résistance qui varie suivant la pente plus ou moins rapide du chemin. Le temps employé pour atteindre ce degré de raréfaction, est proportionnel à la capacité du tube, et il est en raison inverse de l'aire des corps de pompe et de la vitesse des pistons de cette pompe; ainsi, si l'on augmente le diamètre du tube, sans rien changer à l'appareil aspirateur, la durée de ce premier période ne varie pas, parce que si elle doit augmenter proportionnellement à l'aire du tube, en raison de la plus grande quantité d'air à en extraire, elle doit aussi diminuer, dans la même proportion, à cause du moindre degré de raréfaction nécessaire pour produire le même effet.

Raréfaction nécessaire pour déterminer le mouvement.

Il n'en est pas de même pendant le deuxième période : alors le piston est en mouvement dans le tube propulseur, et sa vitesse est indépendante et de la charge du convoi et du plus ou moins de rapidité du chemin ; elle est, à l'inverse de la durée du premier période, proportionnelle à la vitesse et à l'aire

Raréfaction pendant le mouvement

La vitesse du convoi dépend uniquement de la rapidité de cette raréfaction.

des pistons de la pompe, et en raison inverse de l'aire du tube; ainsi, si cette aire est augmentée, et que rien ne soit changé à l'appareil pneumatique, cette vitesse sera diminuée et cette diminution aura lieu dans les parties horizontales du chemin, comme sur sa rampe la plus rapide. Pour obtenir une plus grande vitesse, il faudrait donc augmenter le pouvoir de l'appareil aspirateur, c'est-à-dire les dimensions de ses pistons et leur vitesse, et augmenter aussi, par conséquent, la force de la machine à vapeur.

On ne peut l'obtenir grande qu'avec un puissant appareil pneumatique, une forte machine.

Indépendamment de ces causes d'augmentation de dépenses, soit dans l'établissement du chemin et des machines; soit dans la consommation du combustible, il est à remarquer que sur un chemin de pentes variables, comme ils le sont tous, le degré de raréfaction nécessaire pour vaincre l'inertie du convoi serait différent suivant la pente plus ou moins forte du chemin à son origine, et qu'ensuite il y aurait irrégularité dans la vitesse, et même possibilité d'intermittence dans le mouvement; en effet : lorsqu'un convoi ascendant passerait d'une pente douce à une rampe plus ou moins raide, sa résistance au mouvement deviendrait plus grande ; il faudrait donc que le degré de raréfaction de l'air, dans le nouveau tube, augmentât tout-à-coup pour que cette résistance fut vaincue, la force employée pour créer la vitesse serait donc consommée, en partie du moins, à produire cet accroissement de raréfaction ; il y aurait donc

Elle serait très variable sur des pentes variables avec des tubes d'un même diamètre.

ralentissement, sinon cessation momentanée de mouvement, et si la vitesse acquise suffisait pour empêcher ce dernier effet, elle ne détruirait certainement pas le premier.

Lorsque, au contraire, le même convoi passerait d'une rampe à une partie peu inclinée du chemin, sa résistance au mouvement devenant moindre absorberait une moindre portion de la force due à la raréfaction de l'air dans le nouveau tube, il en resterait donc davantage pour produire la vitesse, il y aurait donc, tout-à-coup, accélération dans cette vitesse, et cet effet ne serait pas contrebalancé par la quantité de mouvement du convoi.

On ne pourrait éviter le ralentissement.

On pourra dire que si l'on ne peut rien faire pour éviter le ralentissement brusque dont nous venons de signaler la cause, il n'en est pas de même à l'égard de l'accélération ; M. Hallette s'est ménagé un moyen de modérer la vitesse lorsqu'on la jugerait tant soit peu dangereuse : il pratique, dans la tige qui unit le piston au wagon, un robinet dont la clé serait sous la main du conducteur du convoi, au moyen duquel ce conducteur injecterait l'air dans le tube, à volonté. A volonté quant au moment de l'injection, cela est vrai ; mais quant à la quotité de l'air à injecter, tout-à-coup, cela est au moins douteux ; d'ailleurs, faire rentrer de l'air dans le tube propulseur, ne serait-ce pas perdre la force employée à extraire de ce tube la même quantité d'air. Il est encore à remarquer qu'en

Et l'on ne corrigerait l'accélération de la vitesse, qu'imparfaitement et en perdant de la force.

faisant rentrer de l'air dans un tube peu incliné, on en remettrait aussi dans les tubes suivants qui pourraient avoir une plus forte inclinaison, et que l'air n'y serait plus raréfié au degré requis pour que le mouvement se continue ; on pourrait donc perdre du temps, ainsi que de la force.

Le procédé de M. Hallette, pour modérer la vitesse à la descente est bien préférable au seul emploi des freins.

On perdrait également de cette force, dont la production est coûteuse, lorsque le convoi aurait à descendre sur une rampe. Ici nous ne voulons pas parler de ce qui se fait sur le chemin de Kingstown à Dalkey, où les voitures descendant par leur propre poids, leur mouvement n'est modéré que par des freins et par la résistance de l'air; notre observation concerne le procédé bien plus sûr proposé par M. Hallette : si, au moment où un convoi se présentait au sommet d'une rampe, pour descendre, un autre convoi venait de monter, si, averti de son arrivée, on avait eu la précaution de ne pas rouvrir les vannes des tubes d'aspiration, le tube ou les tubes de propulsion se trouveraient pleins d'air; on n'aurait donc besoin, pour opérer la *descension*, que de fermer les clapets inférieurs de ces tubes ; l'air comprimé entre ces clapets et le piston aurait bientôt acquis assez de densité pour arrêter le wagon quelque pût être sa surcharge et la rapidité de la rampe, et il serait nécessaire de laisser échapper cet air par le robinet dont il a déjà été question. Dans ce cas, il ne serait pas perdu de force, il n'en serait même pas employé;

Mais il peut donner lieu à une perte de force et de temps.

mais si, à l'arrivée du convoi au sommet de la rampe, l'air se trouvait raréfié dans les tubes, on devrait y laisser rentrer l'air, et il y aurait une perte de force.

Nous ajouterons qu'il y aurait aussi perte de temps, en effet : le wagon remorqueur arriverait là en tête du convoi ; mais, à la descente, pour qu'il retienne les voitures, il devrait être en arrière d'elles, et ce ne serait pas une manœuvre facile que de faire passer toutes ces voitures en avant de lui, et de le remettre ensuite en tête.

Pour éviter cela, il faudrait avoir un deuxième wagon à l'arrière du convoi ; mais alors il serait nécessaire de séparer le premier wagon de la tige du piston et de rattacher cette tige au deuxième wagon, opération qui obligerait de faire avancer, à bras, toutes les voitures et de les retenir sur la rampe, jusqu'à ce qu'elles fussent toutes réunies entr'elles et aux deux wagons, et que le piston fut attaché au wagon d'arrière.

Conclusions.

Les conclusions qui paraissent découler, de ces diverses observations sont d'abord que les dispositions imaginées par M. Hallette sont meilleures et bien plus susceptibles de perfectionnement, que celles adoptées pour le chemin de Kingstown à Dalkey; mais que, quelque puisse être ce perfectionnement, le système de propulsion atmosphérique ne doit pas être substitué à celui des locomotives, parce que le premier, appliqué à un chemin à une seule voie, présen-

terait de graves inconvéniens et coûterait plus que le deuxième appliqué à un chemin à double voie ; et que si, pour éviter ces inconvénients, on doublait la voie, l'augmentation de la dépense, comparativement à ce que coûtent les chemins à locomotives, serait telle, que les partisans les plus prononcés des chemins atmosphériques y renonceraient forcément.

Les locomotives ne peuvent servir que sur de faibles pentes.

Les chemins à locomotives ont réellement des avantages qui leur sont inhérents et auxquels on ne peut opposer que deux défauts essentiels : ils exposent à des dangers et ils ne comportent que de si faibles pentes, que, dans un pays accidenté, leur établissement exige des travaux très-dispendieux. Des améliorations de détail et de sages précautions pourront seules diminuer ces dangers; quant à la difficulté de gravir les rampes, elle est insurmontable pour les locomotives; et il faudrait renoncer à tout chemin en rampe si les machines fixes ne pouvaient pas suppléer aux autres, ou si elles ne le pouvaient qu'au moyen des cabestans et des cordes, par le procédé dont l'expérience a prouvé l'inefficacité; mais en abandonnant aux locomotives tous les chemins ou les parties de chemins établis de niveau ou avec une faible pente, on pourrait faire usage, sur les rampes, de tubes pneumatiques et de machines fixes agissant sur des appareils aspirateurs. Ceci semble contredit à l'avance par les observations que nous venons de présenter relativement à l'emploi de ces tubes sur les

Les machines fixes peuvent seules suppléer à leur insuffisance, en remplaçant les cordes et cabestans.

Par des tubes et appareils pneumatiques.

rampes et particulièrement sur les rampes formées de parties qui auraient des pentes différentes ; aussi n'est-ce pas à des tubes organisés comme ceux dont il a été question jusqu'ici, que notre proposition s'applique : dans le cas particulier d'une rampe, le tube propulseur peut être beaucoup plus simple, et cependant, être d'un usage plus avantageux.

DEUXIÈME PARTIE.

Exposé d'un mode de traction sur les rampes, en faisant usage de la pression atmosphérique.

Le tube pneumatique.

Sans rainure fermé à l'une de ses extrémités.

Le tube, tel que nous le concevons, serait plus simple que ceux employés ou seulement proposés jusqu'ici, car il ne serait pas ouvert dans sa longueur ; il serait même fermé à l'une de ses extrémités ; on n'aurait donc plus à s'occuper du problême de la fermeture de la rainure, problême si incomplètement résolu par MM. Clegg et Samuda, et dont la solution par M. Hallette, dépend encore du succès de la fabrication d'un tissu à la fois souple, impénétrable et inaltérable ; le piston ne devant pas sortir du tube, il ne serait plus besoin de clapets de sortie ; il y en aurait un, vers l'entrée du tube, qui serait organisé d'après le même principe qne le clapet du chemin de

Son piston.

Ses clapets.

Kingstown, et qui, en même temps qu'il s'ouvrirait pour donner passage au piston, fermerait la communication du tube avec le tube précédent; un semblable clapet, placé vers l'autre bout du même tube, fermerait sa communication avec l'appareil pneumatique.

Mais comment relier à un wagon remorqueur, le piston introduit dans un semblable tube? ce ne peut être qu'au moyen d'un câble.... et tout d'abord nous ferons remarquer que ce câble, ne devant pas s'enrouler sur un tambour, comme les cordes de la rampe de Liège, n'aurait pas les mêmes inconvénients.

Son cable.

Voyons quelle devrait être la disposition de ces tubes, relativement à la rampe, et quelles manœuvres seraient à faire pour opérer le mouvement ascensionnel d'un convoi, et pour régler sa vitesse, à la descente.

Disposition des tubes.

Dans la partie inférieure de toute rampe, sur une longueur égale à celle d'un câble, il ne serait pas placé de tube; sur une rampe qui n'aurait que la longueur d'un câble, le tube serait placé au-delà du sommet. Sur une rampe plus longue, le tube serait partagé en plusieurs sections séparées par des intervalles égaux, à peu près, à l'espace occupé par un convoi; toutes ces sections de tubes seraient mises en communication, chacune avec la suivante, et la dernière avec l'appareil pneumatique, au moyen de tuyaux qui pourraient être enterrés, en partie du moins; il n'est pas besoin d'en dire le motif. Cette division du tube et cette manière d'en réunir les sections ont été pro-

Leurs intervalles.

Leurs communications entr'eux et avec l'appareil aspirateur.

posées par M. Hallette qui y trouve cet avantage que les chemins existants pourront traverser la voie à son niveau ; cette disposition lui est d'ailleurs nécessaire pour l'établissement de ses gares d'évitement. Ici elle serait indispensable pour le cas des longues rampes, afin que l'on puisse restreindre la longueur des câbles ; elle permettrait d'ailleurs de donner des pentes différentes aux diverses parties d'une même rampe. On verra quel avantage on pourrait tirer de cette faculté.

Leur pente pourrait changer, de l'un au suivant.

C'est à son extrémité supérieure que chaque tube serait fermé par une calotte métallique fixée au dernier tronçon de ce tube, de la même manière que ces tronçons le seraient les uns aux autres. Au centre de cette calotte serait un robinet au moyen duquel on injecterait de l'air dans le tube, à volonté, pendant la manœuvre de la descente.

Leur calotte de fermeture pourrait donner entrée à l'air, au moyen d'un robinet.

Dans chaque tube serait un piston à l'arrière duquel, et suivant son axe, serait une tige de 1 mètre de longueur, plus ou moins, à laquelle le câble serait fixement attaché ; au moment de l'ascension, le piston occuperait l'extrémité inférieure, et ouverte du tube, dans lequel il serait retenu par un cercle métallique boulonné intérieurement ; la tige d'attache dépasserait seule ce tube.

Chaque tube aurait un piston muni d'un câble.

Si, avant l'arrivée d'un convoi, on raréfiait l'air dans le tube, comme on devrait le faire, le piston serait mis en mouvement ; c'est pour que ce mouvement n'ait lieu qu'après que l'on aurait accroché le

Usage du clapet de départ.

câble à la première voiture de ce convoi qu'un clapet serait placé dans le tube, en avant de ce piston.

Manœuvre pour l'ascension.

Au moment où un convoi, entraîné par une locomotive, arriverait au pied de la rampe, tous les pistons devraient se trouver dans la position que nous venons d'indiquer ; leurs câbles seraient étendus en arrière, le premier sur quelques poulies à gorges larges et profondes placées sur l'axe de la voie, chacun des autres sur le tube situé immédiatement au-dessous de celui auquel il appartient. L'air étant raréfié dans tous les tubes, au degré nécessaire pour que l'excédant de pression de la colonne atmosphérique put vaincre la résistance opposée au mouvement, par le poids du piston, du câble et du convoi, et par les frottements, et le câble inférieur étant accroché à la locomotive, on n'aurait plus qu'à faire glisser le tiroir du clapet du premier tube, et, l'appareil pneumatique continuant d'agir, le convoi monterait jusqu'à ce tube. Il arriverait là, en même temps que le premier piston terminerait sa course, après avoir fermé, en passant, le tuyau de communication des deux premiers tubes, au moyen du clapet dont il a déjà été fait mention.

Un instant suffirait pour détacher le premier câble, accrocher, à sa place, le deuxième câble à la locomotive et faire glisser le tiroir du clapet du deuxième tube ; le mouvement ascensionnel se continuerait donc, après une courte intermittence pour chaque

section de tube; les mêmes manœuvres se répéteraient, et le même effet serait produit.

Rampes séparées.

Lorsque, par suite de la configuration du terrain, deux rampes seraient séparées par une portion de chemin d'une faible pente, la locomotive reprendrait son action, pour faire franchir cet intervalle au convoi; mais on conçoit qu'alors ce ne serait pas la même machine fixe, le même appareil pneumatique qui servirait pour les deux rampes : pour chacune d'elles, un appareil devrait être établi vers l'extrémité de la section de tube située au-delà de son sommet; il faudrait même plusieurs appareils pneumatiques sur une rampe continue dont la longueur dépasserait 8,000 mètres, en nous en rapportant, sur ce point, à un aperçu de M. Hallette; mais il est peu probable qu'il y ait jamais lieu de faire une rampe aussi longue, sans discontinuité.

Longueur des sections de tubes.

Quant à la longueur de chaque section du tube ou de chaque câble, elle pourrait varier suivant les localités, mais elle devrait être constante dans toute l'étendue d'une rampe, la limite de cette longueur est assez élevée, puisqu'une corde employée sur la rampe de Blackwall s'étend sur près de 5,000 mètres; mais il convient de donner aux câbles des tubes propulseurs bien moins de longueur, pour avoir la faculté de plier le chemin aux pentes variées du terrain. Il y aura peu d'inconvénients à multiplier le nombre des sections de ces tubes, puisque le mouvement ne

sera interrompu qu'instantanément, à chaque intervalle, et que, d'ailleurs, les rampes ne seront qu'un accident, sur un long chemin.

Relation entre la force de traction, le poids des convois et les pentes.

Pour faire voir quel serait, dans le cas d'ascension sur ces rampes, le principal avantage des dispositions que nous venons d'indiquer, nous devons chercher quelle relation existe entre la charge d'un convoi (y compris le poids des voitures, celui du piston et de son câble), la pente de la rampe et la force de traction. Il résulte de diverses expériences, dont les résultats sont généralement admis, que, sur un chemin à rails établi de niveau, la résistance au mouvement résultant des frottements, ou la force de traction nécessaire pour vaincre cette résistance est comprise dans les limites de $\frac{1}{250^e}$ et de $\frac{1}{400^e}$ du poids du convoi; cette force s'approche de la première ou de la deuxième de ces limites, suivant que les circonstances atmosphériques et l'état des rails augmentent plus ou moins l'intensité du frottement, et c'est le premier de ces rapports entre la force de traction et le poids des corps à entraîner, celui de 1 à 250, qu'il convient d'adopter dans le calcul de cette force, pour que, dans les cas les plus défavorables à son action, elle ne soit pas insuffisante pour remplir son objet.

Représentons par P le poids d'un convoi placé sur une rampe d'une longueur L, ayant une base B et une hauteur H; par Q le rapport entre ce poids et la force

d'inertie, sur un chemin horizontal, et cherchons quelle est la limite inférieure de la force de traction F capable de vaincre la résistance opposée, par le convoi, au mouvement ascensionnel : le poids P peut être décomposé en deux forces, l'une p perpendiculaire au plan de la rampe, l'autre f parallèle à ce plan, et agissant dans le sens contraire à celui de l'ascension ; les valeurs de ces deux composantes seront $p = \frac{PB}{L}$ et $f = \frac{PH}{L}$. La force f est directement opposée à celle de traction F et la résistance exercée par la force p est égale à celle qu'un poids p exercerait sur un chemin de niveau ; c'est-à-dire qu'elle équivaut à $\frac{p}{Q}$; la force de traction qui doit être égale à la somme de ces deux résistances f et $\frac{p}{Q}$, est donc $F = \frac{PH}{L} + \frac{PB}{QL}$ $= \frac{P\,(QH + B)}{Q\sqrt{H^2 + B^2}}$ ou bien en représentant par R, le rapport $\frac{B}{H}$ de la base de la rampe, à sa hauteur, $F = \frac{P\,(Q + R)}{Q\sqrt{1 + R^2}}$, d'où l'on peut tirer $P = \frac{F.\,Q\sqrt{1 + R^2}}{Q + R}$.

On pourrait aussi exprimer la valeur de R en fonction de F et de P ; mais elle se présenterait sous une forme compliquée, et l'on peut se dispenser de faire

usage de cette expression.

On verra plus loin, sur un tableau calculé d'après ces deux formules, quelles seraient, pour des rampes de différentes inclinaisons, les forces de traction nécessaires pour faire monter un convoi d'un poids déterminé; quel devrait être le calibre des tubes, pour qu'avec un degré déterminé de raréfaction, la pression atmosphérique put produire ces différentes forces, et enfin, à quel poids il faudrait réduire un convoi pour que ces mêmes forces fussent suffisantes pour le mettre en mouvement. Ici, nous nous bornerons à indiquer quel est, suivant la pente d'une rampe, la limite que le poids d'un convoi ne peut pas dépasser lorsque le tube propulseur n'a, comme sur le chemin de Kingstown à Dalkey, que 0^m381 de diamètre, et qu'on n'y raréfie l'air qu'au degré marqué sur le baromètre, par $0,^m5334$ (21 pouces anglais). L'aire de la base de ce tube ou de son piston est de 11,40 décimètres carrés; en prenant pour moyenne de la pression atmosphérique $103,^k85$, son excédant sur la force d'expansion de l'air raréfié sera de $72,^k89$ par décimètre, et par conséquent la force de propulsion de $830,^k95$. Sur un chemin de niveau, et à rails, cette force contrebalancerait l'inertie d'un train dont le poids serait de 207.737 kilog. $\frac{1}{2}$, mais ce poids devrait être réduit, d'après la formule $P = \frac{F.Q\sqrt{1+R^2}}{Q+R}$

pour une rampe	de	10 mill^{es}.	par mèt.	à 59.356,^{k}54
id.	de	20	id.	à 34.629,^{k}15
id.	de	30	id.	à 24.450,^{k}72
id.	de	40	id.	à 18.900,^{k}34
id.	de	50	id.	à 15.407,^{k}20
id.	de	100	id.	à 8.029,^{k}85
id.	de	200	id.	à 4.153,^{k}94
id.	de	500	id.	à 1.843,^{k}26

On voit avec quelle rapidité décroît le poids que l'on peut donner à un convoi, à mesure que la pente des rampes devient plus forte.

Les calculs dont nous présentons les résultats ont été faits sans avoir égard à l'air qui rentrerait dans le tube, ni au frottement du piston ; ils ne donnent donc, pour chaque inclinaison de rampe, qu'un maximum que l'on n'atteindrait, même en perfectionnant les moyens de fermeture, qu'en raréfiant l'air, dans le tube, à un plus haut degré que nous ne l'avons supposé, ce qu'on ne pourrait faire qu'au moyen d'un plus fort appareil aspirateur, et en consommant plus de charbon. On ne peut donc pas dire que l'on puisse franchir les plus fortes pentes, sur les chemins dits atmosphériques ; on ne le pourrait du moins qu'en réduisant, outre mesure la charge des convois, ou en donnant à tous les tubes, un diamètre bien supérieur à celui du chemin de Dalkey ; or nous avons vu ce qui résulterait de ce grossissement des tubes.

Il n'en serait pas de même, si l'on n'employait les tubes pneumatiques que sur les rampes impraticables par les locomotives, et si on les organisait comme nous venons de le dire : chaque section de tube aurait le diamètre convenable à la pente de la portion de rampe correspondante ; on pourrait donc donner un fort calibre à l'une de ces sections, sans augmenter celui des autres, et par conséquent sans grossir démesurément la dépense ; quant aux brusques variations de vitesse et à l'intermittence possible du mouvement, que nous avons signalées comme des défauts inhérents aux deux modes, déjà connus, de propulsion atmosphérique, nous ferons remarquer que, dans le mode nouveau, chaque tube étant proportionné à la force de traction dont on aurait besoin pour vaincre l'inertie du train, et la résistance opposée au mouvement par la gravité et les frottements, la raréfaction devrait être et serait en effet la même dans tous les tubes ; on n'aurait donc pas à craindre d'intermittence ; il y aurait bien encore, lorsque le piston en action serait celui d'un petit tube, une plus grande vitesse que lorsque ce serait celui d'un tube d'un plus grand diamètre ; mais ce changement de vitesse aurait lieu sans soubresaut, (à l'opposé de ce qui arriverait sur les chemins atmosphériques) puisqu'il y aurait un temps d'arrêt entre l'emploi d'un tube et celui du tube suivant ; au reste nous indique-

rons un moyen de rendre cette vitesse à peu près invariable.

Mais auparavant nous devons fixer la limite de la pente qu'il serait possible de donner aux rampes et prévenir l'objection qui serait faite au sujet des tubes d'un grand diamètre, alors même qu'ils ne seraient employés, comme nous venons de le dire, que pour les sections de rampes d'une forte pente.

Emploi simultané de la force de la locomotive et de la pression atmosphérique.

Le moyen de diminuer ce diamètre, c'est d'employer à l'ascension sur les rampes, simultanément avec les tubes pneumatiques, les locomotives attelées aux convois.

Ces machines, agissant seules, ne peuvent se donner ni transmettre un mouvement progressif, lorsque l'inclinaison de la rampe à gravir dépasse une certaine limite, parce que leur action se réduit à faire tourner l'essieu auquel leurs roues motrices sont fixées ; de sorte que si ces roues glissaient librement sur les rails, elles tourneraient sans qu'il fut produit d'autre effet. La force qui tend à opérer cette rotation n'éprouve d'autre résistance que celle du frottement de l'essieu dans ses boîtes et celle du frottement des roues sur les rails ; la première est facilement vaincue par cette force de rotation ; la deuxième dépend du poids de la machine et de la pente de la rampe, ou de la pression normale de cette machine : tant que celle-ci est suffisante pour empêcher le glissement des roues, ces roues, en tournant, font monter la locomotive ; mais

du moment où ce glissement a lieu, il n'y a plus de translation, du moins elle ne s'opère pas dans le sens de l'ascension, et il ne servirait à rien d'augmenter la force qui produit la rotation, cela ne ferait qu'augmenter la vitesse de ce mouvement. Il n'y a qu'une force de traction ou de propulsion, appliquée à un point fixe de la locomotive, qui puisse la faire monter, et il convient que cette force agisse parallèlement à la rampe, et soit dirigée sur le centre de gravité de la voiture, ou de son essieu.

Nous avons donné la formule de la valeur de cette force pour le cas ou elle agirait seule ; il faudrait déterminer maintenant ce quelle devrait être lorsqu'à son action se joindrait celle de la locomotive : cette force serait connue, si, pour chaque degré d'inclinaison d'une rampe, on savait quel peut être l'effet utile de cette machine, alors même que le frottement de ses roues motrices, sur les rails, serait insuffisant pour empêcher leur glissement.

Nous n'aborderons pas ce problème dont la solution, quelle qu'elle soit, aurait besoin d'être confirmée par des expériences, nous nous bornerons à supposer que la force de traction nécessaire, que nous avons représentée par $F = P \frac{(R + 1)}{Q \sqrt{R^2 + 1}}$ se diviserait en deux parties, l'une $F' = \frac{P}{\sqrt{R^2 + 1}}$ l'autre $F'' = \frac{P R}{Q \sqrt{R^2 + 1}}$

et nous attribuerons la première à la pression atmosphérique, la deuxième à l'action de la locomotive. F', c'est la force capable de contrebalancer la gravité du convoi, sur le plan incliné, abstraction faite des frottements ; F'' est une force équivalente à la résistance que ces frottements opposent au mouvement, mais qui ne peut avoir d'effet utile qu'autant que les roues motrices ne glissent pas sur les rails. Qu'est-ce qui peut empêcher ce glissement sur une rampe rapide ? ce ne peut être qu'une force agissant, comme F', sur l'essieu des roues motrices ; elle favoriserait le frottement utile de ces roues sur les rails, en contrariant l'effet de la gravité du convoi, sans détruire entièrement la pression de la locomotive sur ces rails, et ce n'est que par là que cette force F' donnerait à F'' la faculté de surmonter la résistance des frottements des voitures du convoi.

Chacune de ces forces serait le complément de l'autre.

Ce qui est certain, c'est que ces deux forces s'entr'aidraient réciproquement et qu'ainsi en faisant agir la machine mobile sur les rampes, on pourrait donner aux tubes propulseurs un moindre calibre.

Nous reconnaissons que la répartition de la force F entre cette machine et ces tubes, ne se ferait pas précisément comme nous venons de le supposer, et ce qui semble le prouver, c'est que, sur les rampes peu inclinées, la locomotive pourrait utiliser une force supérieure à F'' (ce qui est rendu sensible par le tableau ci-après) et il est à croire que le contraire au-

rait lieu sur les rampes rapides ; mais notre supposition ne peut s'éloigner beaucoup de la vérité, elle doit même être la vérité, pour les rampes d'une pente moyenne, et cela est suffisant dans une question qui ne peut être décidée, en dernier ressort, que par des expériences.

Nous ferons remarquer que la valeur de F", (de l'effet utile attribué à l'action de la locomotive) sera toujours moindre que $\frac{P}{Q}$ puisque $\frac{R}{\sqrt{R^2+1}} < 1$; or $\frac{P}{Q}$ est l'expression de la force capable de vaincre l'inertie du convoi, sur un chemin de niveau ; F" n'est donc que le minimum du pouvoir de la machine.

Les rapports entre la résultante F et chacune de ses composantes sont : $\frac{F}{F'} = \frac{R+Q}{Q}$ et $\frac{F}{F''} = \frac{R+Q}{R}$ et le rapport entre les deux composantes est $\frac{F'}{F''} = \frac{Q}{R}$; ainsi connaissant l'une de ces trois forces, on pourrait facilement calculer chacune des deux autres.

TABLEAU indiquant, pour des rampes de pentes diverses 1°. la limite de la charge d'un convoi, pour une force de traction déterminée ; 2°. la force de traction nécessaire pour un convoi d'un poids déterminé, et le calibre du tube pneumatique qui pourrait produire cette force ; 3°. la force atmosphérique qui serait le complément indispensable, sur les rampes rapides, de l'action de la locomotive, et le calibre du tube correspondant à cette force ; 4°. l'effet utile attribué à l'action de la machiue.

PENTES DES RAMPES.		Poids des convois (P) pour une force de traction de 1,000 kilog.	Force de traction (F) pour un convoi de 50 tonnes.	CALIBRES DES TUBES.		Forces de traction complémentaires F' pour un convoi de 50 tonnes.	CALIBRES DES TUBES.		Effets utiles F'' de la locomotive pour un convoi de 50 tonnes.
Hauteurs pour 1 mètre de base.	Rapports R entre la base et la hauteur.			Diamètres.	Aires.		Diamètre.	Aires.	
m		k	k	m	décim. car.	k.	m	décim. car.	k
0,001	1.000	200.000,100	249,99985	0,2145	3,61	49,99997	0,0959	0,72	199,99988
0,002	500	166.667,000	299,9994	0,2349	4,34	99,9998	0,1356	1,45	199,9996
0,003	333,33	142.857,786	349,9984	0,2538	5,06	149,9993	0,1661	2,17	199,9991
0,004	250	125.001,000	399,9968	0,2713	5,78	199,9984	0,1918	2.89	199,9984
0,005	200	111.112,500	449,9943	0,2877	6.50	249,9968	0,2144	3,61	199,9975
0,010	100	71.432,14	699,97	0,359	10,12	499,98	0,303	7,23	199,99
0,015	66,67	52.635,52	949,93	0,418	13,73	749,95	0,371	10,84	199,98
0,020	50	41.674,17	1.199,78	0,470	17,34	999,82	0,429	14,45	199,96
0,025	40	34.493,53	1.449,55	0,516	20,95	1.249,61	0,480	18,06	199,94
0,030	33,33	29.425,01	1.699,27	0,559	24,56	1.499,36	0,525	21,67	199,91
0,035	28,57	25.656,71	1.948,71	0,599	28,16	1.748,84	0,567	25,27	199,87
0,040	25	22.745,45	2.198,24	0,636	31,77	1.998,40	0,606	28,88	199,84
0,045	22,22	20.428,81	2.447,52	0,671	35,37	2.247,72	0,643	32,48	199,80
0,050	20	18.541,67	2.696,63	0,704	38,97	2.496,88	0,678	36,08	199,75
0,100	10	9.663,46	5.174,12	0,976	74,77	4.975,12	0,957	71,89	199,00
0,200	5	4.999,02	10.004,96	1,356	144,54	9.805,84	1,343	141,70	196,12
0,500	2	2.219,25	22.540,25	2,036	325,73	22.361,36	2,028	323,14	178,89
1,000	1	1.408,51	35.502,12	2,556	513,04	35.360,68	2,551	510,99	141,44

La force de 1,000 kilogrammes serait donnée par un tube pneumatique de 0m,429 de diamètre ou 14,45 décimètres carrés de base.

NOTA. Dans le calcul des calibres des tubes, on a supposé 1°. la pression atmosphérique égale à 103 kilog. 80, par décimètre carré ; 2°. la raréfaction, dans les tubes, portée à 2/3 et, par conséquent la pression efficiente égale à 69 k 20, par décimètre carré.

Ce tableau, dont les éléments ont été calculés sans tenir compte du frottement du piston, et en supposant qu'il ne rentrerait pas d'air dans les tubes, fait voir 1° quel doit être le décroissement du poids d'un convoi sollicité par une force constante, à mesure que s'accroît la rapidité de la rampe à franchir : si ce poids peut être de 100 tonnes sur un chemin de niveau, il doit être réduit à moins de 29 tonnes sur une rampe de 10 millimètres, à moins de 12, sur celle de 30 millimètres, à moins de 7 1/2 sur celle de 50 millimètres, à 2 tonnes environ sur une rampe dont la base serait quintuple de la hauteur et à une demi tonne seulement, sur un plan incliné à 45°.... ce qu'on ne note que pour faire remarquer, de nouveau, à quelle condition on pourrait établir des chemins sur les plus fortes pentes, soit que l'on emploie, comme force motrice, la pression atmosphérique ou toute autre force.

2° Quelle doit être, dans le même cas, l'accroissement de la force de traction ou de propulsion ; et 3° l'augmentation du diamètre et de l'aire du tube pneumatique.

La première quoique faible comparativement sur les rampes rapides, ne doit pas être négligée.

Nous espérions, en calculant le diamètre de ce tube dans la supposition où l'on n'emploierait que la seule pression atmosphérique et dans celle où cette force serait secondée par celle d'une locomotive, faire ressortir l'avantage de ne pas laisser cette machine inactive, dans l'ascension des rampes trop rapides pour elle seule ; mais nous devons reconnaître que cet

avantage n'est pas très marqué, on ne doit pas le négliger cependant... pourquoi laisserait-on se perdre la vapeur que l'on peut utiliser?

Les chiffres de la dernière colonne prouvent que la valeur de F'', (de la force égale à la résistance des frottements), varie très peu avec l'inclinaison de la rampe; sa limite supérieure, correspondante au chemin de niveau, est de 250 kilogrammes; cette force n'est plus que de 200 kilogrammes sur une rampe inclinée de 1 millimètre par mètre et serait encore de plus de 140 kilogrammes sur un plan à 45°. La force F' serait suffisante pour empêcher le train de descendre sur la rampe; celle F'', (tant qu'elle ne serait pas rendue inutile par le glissement des roues motrices sur les rails), serait égale à la résistance des frottements opposés à l'ascension, ainsi un assez faible accroissement de F', produit par un plus haut degré de raréfaction dans le tube, déterminerait le mouvement.

On voit, du reste, que, du moment où la pente d'une rampe rend possible le glissement des roues motrices sur les rails, il est inutile de faire faire, à la locomotive, un effort supérieur à 200 kilogrammes; tout ce qu'elle ferait de plus n'aurait d'effet que l'inutile rotation de ces roues.

Conditions de la vitesse des convois.

Revenons maintenant à la question de la vitesse: Nous avons dit que, dans tout système atmosphérique, cette vitesse ne pouvait dépendre ni du poids du convoi, ni de la pente de la rampe à franchir;

mais seulement de la vitesse imprimée aux pistons de la pompe pneumatique, par la machine fixe, et du rapport existant entre l'aire du tube propulseur et celui des corps-de-pompe : si l'on désigne par D le diamètre de ces corps-de-pompe, et par V la vitesse de leurs pistons ; par d le diamètre du tube et par v la vitesse de son piston ou celle du convoi remorqué par lui, cette dernière vitesse sera exprimée par

Ses variations.

$v = \frac{V D^2}{d^2}$; or D serait une quantité invariable dans l'étendue d'une rampe, tandis que d changerait d'un tube au suivant, lorsque la pente de cette rampe changerait elle-même ; on pourrait bien faire varier la vitesse V des pistons de la pompe, mais ce ne serait que peu à peu, et pas assez pour qu'elle restât proportionnelle au carré d^2, ce qui serait nécessaire cependant pour que la vitesse v fut constamment la même : elle changerait lorsque l'on passerait d'un tube à un autre d'un calibre différent ; elle serait plus petite, lorsque le convoi se trouverait sur une pente plus rapide ; parce que le tube à vider serait d'un calibre plus fort, qu'il y aurait par conséquent un plus grand volume d'air à en soutirer, et le contraire arriverait lorsque le même convoi passerait d'une pente à une plus faible. Dans les deux cas, le changement ne serait pas brusque, nous l'avons déjà fait remarquer, il aurait donc peu d'inconvénients ; d'ailleurs il pourrait être amoindri : l'intermittence du mouvement du convoi,

Moyen de la rendre régulière.

à son passage d'une rampe à la suivante, serait très-courte ; cependant le baromètre la rendrait sensible pour le conducteur de l'appareil pneumatique, qui pourrait accélérer ou ralentir le mouvement de la pompe, en raison du rapport, bien connu de lui, qui existerait entre le calibre du tube qui cesserait d'agir, et celui du tube suivant.

Un autre moyen d'obtenir le même effet, dans quelques circonstances, pourra se déduire des observations que nous allons présenter sur le pouvoir à donner aux machines fixes appliquées aux appareils aspirateurs :

Pouvoir à donner aux machines fixes.

Puisque la vitesse d'un convoi dépend de la puissance de ces appareils, on ne peut l'obtenir grande, qu'en donnant un grand diamètre à leur corps-de-pompe, et en imprimant une grande vitesse à leurs pistons, et pour cela, il faut une machine à vapeur d'une grande force ; aussi, sur le chemin de Kingstown à Dalkey, où le diamètre du tube n'est que de $0^{m}38^{c}$, emploie-t-on un appareil dont les pistons ont un diamètre de $1^{m}70^{c}$ et une vitesse de 77 mètres par minutes, ce qui devrait donner au convoi la vitesse de 92 kilomètres à l'heure, que l'on est loin d'atteindre. On n'est pas d'accord sur la puissance de la machine à vapeur qui met en action cet appareil, mais il est certain que, l'air ne rentrât-il pas en abondance, dans le tube, par sa rainure mal fermée, cette machine devrait encore être d'une grande force, et non-seule-

Elles devraient avoir une grande force dont une partie serait sans effet.

ment elle coûterait beaucoup ; mais une grande partie du combustible qui y serait consommé, le serait en pure perte, parce qu'elle n'aurait pas à agir constamment, si ce n'est pour obvier au défaut d'une imparfaite fermeture du tube, et qu'elle devrait être cependant, prête à agir à tout instant. Ces observations ne s'appliquent pas seulement au système mis en pratique par MM. Clegg et Samuda ; mais aussi à celui de M. Hallette et au mode particulier que nous proposons, et nous croyons que, dans les trois cas, il faudrait pour éviter la dépense de fortes machines et une trop grande consommation de charbon, tirer partie d'une idée émise à l'occasion des chemins pneumatiques pour lesquels on ferait usage d'air comprimé, celle d'avoir des réservoirs. Il ne s'agirait plus ici de réservoirs d'air, mais plutôt au contraire de réservoirs de vide, d'un vide plus ou moins complet. Ces réservoirs d'air raréfié ne seraient ni aussi difficiles à faire, ni aussi coûteux que ceux d'air condensé ; ceux-ci devraient être d'une grande solidité, pour résister à la force expansive de l'air qui y serait comprimé à un très haut degré ; tandis que les autres, ceux dont nous proposons l'emploi, résisteraient facilement, par leur forme même, à une pression qui jamais n'atteindrait celle de l'atmosphère.

Moyen de réduire cette force.

Réservoirs de *vide*.

Leur structure économique.

Ces réservoirs pourraient n'être que de simples cuves en bois, enterrées sur toute leur hauteur, et recouvertes par des calottes hémisphériques en tôle,

dont les feuilles s'appuieraient sur des cercles en fer. Ces cuves seraient soigneusement calfatées et enduites à l'extérieur, d'une matière hydrofuge ; leurs fonds seraient enduits semblablement ; ils seraient au besoin, consolidés ; on prendrait enfin toutes les précautions, qu'il est inutile de détailler ici, nécessaires pour mettre ces réservoirs à l'abri de l'humidité et de la pression de l'air extérieur. Leurs calottes seraient mastiquées sur leurs joints et peintes ; on y adapterait deux tuyaux garnis de robinets, l'un pour la sortie de l'air soutiré par la pompe ; l'autre pour l'entrée de l'air venant des tubes.

Leur pluralité.

Au lieu de ne faire qu'un ou deux grands réservoirs près de chaque machine, il vaudrait mieux en multiplier le nombre ; chacun d'eux étant plus petit, il serait plus facile de lui donner la force de résister à la pression atmosphérique, et lorsqu'il serait besoin d'y faire quelque réparation, on serait seulement privé de l'usage d'un seul ; on aurait, d'ailleurs, la faculté de n'en ouvrir qu'un ou plusieurs, pour recevoir l'air des tubes, suivant qu'on voudrait opérer, plus ou moins rapidement, la raréfaction dans ces tubes, obtenir une vitesse plus ou moins grande, dans l'ascension d'un convoi.

Et celle des pompes mises en action par une seule machine.

Afin de diminuer les dimensions et le pouvoir de la machine à vapeur, il conviendrait de substituer à un seul appareil dont les deux corps-de-pompe auraient nécessairement un grand diamètre, plusieurs

Qui pourrait agir avec continuité.

appareils de plus petites dimensions. Au moyen de cela, on pourrait employer constamment la machine sans donner une grande activité à son feu : elle mettrait en action un ou plusieurs de ces appareils, suivant la tension de sa vapeur, et n'agirait avec toute son énergie et sur toutes les pompes, qu'au moment des passages de convoi, ou lorsque tous les réservoirs seraient pleins ; à mesure que l'intensité du feu diminuerait ou mettrait au repos, successivement toutes les pompes. Par ces moyens, on éviterait toute consommation inutile de charbon.

Les réservoirs seraient répartis entre les appareils pneumatiques, et leurs tuyaux d'*entrée*, aboutiraient à un conduit principal qui mettrait les tubes en communication directe avec les pompes.

Règle à suivre dans la raréfaction.

Pour se préparer, d'avance, à l'ascension d'un convoi, on ne rariefierait l'air dans les tubes, qu'au degré nécessaire pour déterminer le mouvement d'un convoi d'un poids moyen ; dans les réservoirs, au contraire, on porterait la raréfaction au plus haut degré possible, par l'action prolongée mais modérée de la machine à vapeur. Dans le moment, facile à prévoir dans un service bien réglé, où un convoi devrait se présenter au pied des rampes, on augmenterait la raréfaction dans les tubes, sans la porter cependant beaucoup au-dessus du degré requis pour la mise en mouvement de ce convoi ; en cas de retard, dans l'arrivée, la machine ne s'arrêterait pas, mais

c'est des réservoirs que l'air serait soutiré; puis, lorsque l'ascension commencerait, ce dont on s'apercevrait bien, de l'une à l'autre extrémité des tubes, sans le secours d'un télégraphe électrique, on s'empresserait d'ouvrir un et successivement plusieurs réservoirs pour y recevoir l'air refoulé par les pistons remorqueurs, pendant qu'on reporterait sur les tubes toute l'action des pompes. Pour se guider dans cette manœuvre, le préposé aux machines et réservoirs n'aurait guères que l'expérience (que, du reste, il acquerrait bien promptement) de la promptitude avec laquelle il devrait ouvrir ces réservoirs, suivant que l'air y serait plus ou moins raréfié, et suivant la succession de tubes de diamètres différents; au reste, une erreur ou une négligence n'aurait ici d'autre inconvénient que d'imprimer une vitesse variable au convoi.

Répartition des réservoirs.

Pour rendre plus rare une semblable erreur, il serait bon de ne pas grouper tous les réservoirs autour de la même machine, mais de les répartir sur plusieurs points de la ligne, d'en établir particulièrement près des sections de tubes d'un plus fort calibre; on les ouvrirait au moment où les pistons de ces gros tubes devraient se mettre en mouvement.

Ce serait ici le cas de profiter d'une idée émise, comme celle des réservoirs, à l'occasion de projets de chemins pneumatiques à compression (nous croyons qu'elle est due à M. Audrand) ce serait de s'emparer

Emploi des forces naturelles.

des forces naturelles, celles du vent et des chutes d'eau, pour diminuer l'effrayante et toujours croissante consommation de la houille. Rarement il arrivera qu'une chute ou un courant d'eau se trouvent précisément près d'une rampe, au point où l'on aura besoin d'établir un appareil pneumatique; mais plus souvent on pourra utiliser la force du vent pour raréfier l'air dans des réservoirs tels que ceux qui viennent d'être décrits; on ferait ainsi un amas de force, presque sans aucuns frais, dont l'emploi servirait à rendre moins variable la vitesse des convois, dans leur mouvement ascensionnel; mais on devrait ne pas perdre de vue l'inconstance des vents et se prémunir contre les calmes prolongés, en disposant le grand appareil aspirateur et les réservoirs attenants, comme si l'on n'avait aucun moyen accessoire de raréfier l'air dans les tubes propulseurs.

Capacité des réservoirs.

En reconnaissant l'utilité de ces réservoirs *de vide*, et combien leur construction serait peu coûteuse, on s'effraiera peut-être de la grande capacité qu'il faudrait leur donner, pour obtenir, de leur emploi, un avantage notable; pour rassurer, à cet égard, nous allons calculer quelles pourraient être leurs dimensions, et en quel nombre on devrait les construire :

Nous supposerons, dans ce calcul, que le diamètre moyen des tubes d'une rampe serait de 0^m40^c, et que celui des cuves réservoirs serait de 4^m00. La capacité des tubes serait, par kilomètre de 125^m664 et si l'on

voulait donner à ces réservoirs seulement la même contenance, il suffirait d'en faire deux.

La partie hémisphérique de chacun cuberait 16^{m} 755 ; la partie cylindrique aurait donc une contenance de 46^{m}075 et par conséquent 3^{m}67^{c} de hauteur. Pour une rampe, ou une suite de rampes ascendantes, de 4 kilomètres de longueur, il faudrait donc huit réservoirs tels que ceux-là, pour que, tous ensemble, ils eussent la capacité des tubes ; mais cela ne suffirait pas pour obtenir un résultat réellement utile. En effet : si l'on ne devait raréfier l'air, dans ces réservoirs, qu'au degré requis pour que le convoi fut mis en mouvement, quelque soient leur nombre et leur contenance, ils ne serviraient à rien, aussi avons-nous déjà dit que la raréfaction devrait y être portée au plus haut degré possible ; mais si les diamètres des tubes étaient déterminés dans la supposition d'une haute raréfaction, comme par exemple celle de 0^{m}57^{c}, et qu'on n'atteignit, dans les réservoirs, que celle de 0^{m}64^{c} 1/8e, par
(1/8e en sus.) exemple, ces réservoirs, en recevant l'air refoulé, ne feraient parcourir au piston remorqueur que 1/8e de la longueur de la rampe, ou un demi kilomètre ; ce qui permettrait seulement de diminuer de 1/8e l'aire des pistons de la pompe, ou leur vitesse. Si le nombre des réservoirs était double, l'espace parcouru, indépendamment de l'action actuelle de la pompe, serait de 1 kilomètre et la vitesse des pistons de cette pompe, diminuée de 1/4 ; et pour que le mouvement se pro-

longeât dans toute la longueur de la rampe, sans qu'il fut besoin de faire agir l'appareil aspirateur, il faudrait que la capacité des réservoirs fut égale à huit fois celle des tubes, il en faudrait seize tels que ceux dont nous avons indiqué les dimensions.

Nous ne concluerons pas de là, malgré le peu de dépense à faire pour l'établissement de ces réservoirs, qu'il conviendrait de les multiplier à ce point; mais nous ferons remarquer qu'en en restreignant le nombre, on en tirerait encore un grand avantage, en ce qu'ils dispenseraient de faire agir la machine à vapeur, dès le premier moment de l'ascension, ou bien permettrait de diminuer le pouvoir de cette machine et de l'appareil aspirateur.

Moyen d'en restreindre la nombre.

C'est pour obtenir un meilleur résultat, en employant des réservoirs d'une moindre capacité, que, dans le calcul du calibre des tubes sur des rampes diverses, nous avons supposé que l'air ne serait raréfié dans ces tubes, qu'aux 2[3; l'emploi de ces réservoirs serait plus efficace, puisque la raréfaction y serait relativement plus élevée.

Manœuvre à la descente.

Voyons maintenant comment les tubes disposés pour opérer l'ascension des convois, serviraient à modérer leur mouvement, à la descente : ici, il n'est nul besoin de machines à vapeur, de pompes pneumatiques, ni de réservoirs, et c'est pour cela, et pour ne pas interrompre ce que nous avions à dire sur ces objets, que nous avons différé de parler de cette nou-

velle manœuvre.

Nous supposerons, d'abord, qu'au moment où un convoi se présente pour descendre, un autre convoi vient de monter ; tous les pistons sont donc dans le haut de leurs tubes qui sont pleins d'air. Le câble du tube situé au-delà de la rampe, vers son sommet, serait accroché à l'arrière de la dernière voiture du train dont une partie des voitures serait déjà sur la rampe, et qui serait mis en mouvement, au besoin, par quelques coups de piston de la locomotive. Le piston du tube serait d'abord entraîné ; mais le vide se formant derrière lui, il serait bientôt retenu par l'air extérieur et le convoi s'arrêterait, si l'on n'injectait de l'air, dans le tube, par l'ouverture pratiquée à cet effet dans la calotte. Cette injection pourrait être plus ou moins abondante, suivant qu'il serait nécessaire de ralentir, plus ou moins, le mouvement imprimé au convoi, par son propre poids, et en raison de la raideur de la rampe ; il suffirait, pour cela, de donner à l'air un passage plus large ou plus resserré, par le robinet de la calotte qui devrait être fermée presqu'entièrement, lorsque le piston serait près d'arriver à l'extrémité du tube ; on éviterait, par là, un choc trop violent de ce piston contre le rebord qui s'oppose à sa sortie du tube.

Le piston serait retenu par le vide formé en arrière de lui.

Une injection d'air l'empêcherait de s'arrêter.

Mais nous venons de supposer qu'au moment où l'on aurait à faire descendre un train de voitures, les pistons se trouveraient dans le haut des tubes, et nous

Moyens de faire remonter ou descendre les pistons et leurs câbles.

avions supposé qu'ils seraient dans le bas de ces tubes, lorsqu'au contraire un convoi se présenterait pour monter, il n'en serait pas ainsi cependant dans le cas où deux convois devraient descendre ou monter immédiatement l'un après l'autre ; il faudrait donc, dans le premier cas, faire remonter tous les pistons, et les faire descendre dans le deuxième cas.

Un convoi ramènerait les pistons dans la position convenable pour un convoi marchant en sens contraire.

On pourrait dire que dans un service bien réglé ; un convoi ascendant succéderait à un convoi marchant dans le sens opposé, et réciproquement ; qu'ainsi chacun d'eux ramènerait les pistons et leurs câbles, dans la position convenable à l'autre ; mais cette régularité peut être troublée, il faut donc aviser au moyen de la rétablir : pour cela, il suffirait d'avoir en réserve, au sommet de la rampe, un charriot assez pesant, par lui-même ou par une surcharge, pour entraîner à la descente, successivement, chacun des pistons, avec son câble. Cette manœuvre, comme on le voit, se ferait sans dépense de force, et sans grande perte de temps. On ramènerait le charriot au sommet de la rampe, avec le premier convoi ascendant, ou bien on l'y ramènerait seul, si l'on devait faire remonter les pistons pour une nouvelle *descension*. Dans ce dernier cas, on n'aurait besoin que d'une faible raréfaction que l'on obtiendrait en consommant bien peu de la force de la machine à vapeur. On pourrait même éviter de dépenser de cette force, en profitant de celle qu'un convoi, entraîné par sa pesan-

Dans le cas de deux convois ascendans successifs, moyen de faire descendre les pistons.

Dans le cas opposé, moyen de faire remonter les pistons.

Faible dépense de force de cette manœuvre.

Moyen d'éviter cette dépense en raréfiant, sans frais, l'air d'un réservoir.

teur, use en pure perte, pour raréfier l'air dans un ou plusieurs réservoirs ; pour cela, au lieu de modérer le mouvement de ce convoi, en injectant de l'air dans le tube, comme nous venons de le dire, il faudrait mettre ce tube en communication avec un, et successivement avec plusieurs réservoirs pleins d'air ; par ce moyen, on modérerait également le mouvement du convoi descendant, et l'on créerait un vide qui servirait ensuite à faire remonter les pistons, lorsque plusieurs trains se présenteraient pour descendre successivement, sans interruption.

Intervalles entre les tubes.

Les manœuvres qui viennent d'être décrites supposent que les rampes de pentes diverses, pour chacune desquelles il y aurait un tube, seraient toutes ascendantes dans le même sens, et ne seraient séparées que par des intervalles dont l'étendue ne serait guères que la moitié de l'espace occupé par un convoi ordinaire. Ces intervalles, où le chemin serait de niveau, seraient des stations instantanées où les voitures s'arrêteraient sans que l'on ait à craindre qu'elles fussent entraînées, sur la rampe, par leur propre poids. Si la configuration du terrain portait à mettre une plus grande distance entre deux rampes successives, pour éviter de coûteux terrassements, cet intervalle serait franchi au moyen de la locomotive, et alors ces deux rampes ne seraient plus desservies par la même machine à vapeur, par le même appareil pneumatique. Il en serait de même pour deux rampes, même très-

Cas où un seul appareil ne suffirait pas.

rapprochées, lorsqu'elles s'élèveraient, d'un même point, dans deux directions opposées ; il devrait y avoir une machine vers le sommet de chacune d'elles. Ceci nous donne lieu de faire remarquer que, abstraction faite de ce cas particulier, avec le mode de propulsion que nous proposons, il n'y aurait, pour une suite continue de rampes, qu'une seule machine à établir, tandis que les deux systèmes atmosphériques, déjà connus, exigeraient une machine à chacune des extrémités d'un chemin, quelque bornée que put être son étendue.

Inconvénients de deux rampes ayant un sommet commun.

Il nous reste à parler du cas où deux rampes concourraient au sommet d'une hauteur : chacune de ces rampes exigerait qu'un tube fut placé au-delà de ce sommet ; elles ne pourraient donc pas être dans le prolongement l'une de l'autre, et il résulterait de là deux inconvénients qui auraient, du reste, peu de gravité : le premier, c'est que, pour passer de l'une à l'aure rampe, le convoi aurait à suivre une voie courbe, ce qu'il ferait à l'aide de sa locomotive; le second, c'est que le tube extrême de chaque rampe, pourrait être incliné dans un sens opposé à celui de la rampe à laquelle il appartiendrait ; son câble se courberait donc et devrait être supporté sur deux ou trois poulies.

Moyen de les éviter.

Au reste ces inconvénients pourraient être évités dans le plus grand nombre de cas, en séparant les deux rampes opposées par un intervalle, où le che-

min serait de niveau ou peu incliné, et que l'on franchirait au moyen de la locomotive.

Après tous ces détails nécessaires pour faire connaître tout le parti qu'on peut tirer des tubes pneumatiques pour, au moyen de câbles attachés aux pistons de ces tubes, remorquer des convois sur des rampes rapides, et régler leur mouvement à la descente ; après avoir cherché à prévenir, par des explications anticipées, bien des objections, il nous reste à répondre à celle qui nous sera faite, sans doute, sur le surcroît de dépense qu'entraînera le double emploi de machines fixes et de machines mobiles : nous pourrions dire, d'abord, qu'en n'employant seules les locomotives, que sur les chemins d'une faible pente, on pourra réduire leur pouvoir et diminuer leur poids ; ce qui serait déjà une compensation de la dépense des machines fixes, du moins sur les chemins d'une grande longueur et sur lesquels il y aurait peu de rampes ; mais pour ne pas éluder la difficulté, nous l'aborderons en supposant un chemin qui aurait autant ou plus de développement en rampes raides qu'en pentes douces ou nulles. Dans ce cas les locomotives seraient insuffisantes et seraient, pour les machines fixes, un utile auxiliaire ; ni les unes, ni les autres, n'emploient leurs forces sans effet ; on ne peut donc pas dire qu'en faisant usage des unes et des autres, sur le même chemin, on ferait une dépense en pure perte. A l'aide des machines fixes, on franchirait des hau-

Objection : double dépense à faire pour machines fixes et pour locomotives.

Réponse.

teurs au pied desquelles les locomotives seraient nécessairement arrêtées, si on ne leur ouvrait un passage en exécutant de dispendieux travaux ; d'ailleurs, on ne renoncera pas aux chemins à rails existants, on ne brisera pas leurs locomotives, et ces machines, après avoir parcouru un de ces chemins, pourront continuer utilement leur course sur un chemin ayant des rampes desservies par des machines fixes et des tubes pneumatiques ; tandis que, sur un chemin atmosphérique, elles useraient les rails sans utilité, et consommeraient de la force, en pure perte. Les laisserait-on à l'entrée de ce chemin ? Mais, alors, on ne les retrouverait pas à la sortie, pour parcourir un chemin dénué de tubes.

Le système mixte serait plus économique que celui des chemins atmosphériques.

Au reste, sous le rapport de l'économie, le système mixte, que nous préconisons, a tout l'avantage sur celui des chemins atmosphériques ; la chose est hors de contestation s'il est prouvé, comme nous le pensons, que ces chemins devraient avoir deux voies, et elle est très soutenable dans le cas même où une seule voie leur suffirait ; mais cela ne peut être prouvé sans réplique, que par des évaluations comparatives faites sans partialité.

Epaisseur comparée des tubes.

A ce que nous avons dit, à ce sujet, nous ajouterons que des tubes fendus, dans toute leur longueur, ont besoin d'une grande épaisseur de métal pour résister à la pression de l'air extérieur : dans le tube d'essai de M. Hallette, les bords de la rainure se rapprochent

de 5 millimètres lorsqu'on y raréfie l'air à 62 centimètres. Les tubes *fermés* dont nous proposons l'emploi, résisteraient très-bien à la plus forte pression, à celle d'une atmosphère, alors même qu'on réduirait leur épaisseur à la moitié de celle de ce tube d'essai et cette diminution donnerait une économie de plus de 60,000 francs, par kilomètre de chemin. On ne peut pas mettre en opposition avec cette économie, la dépense à faire pour les câbles, ni le grand nombre de pistons à employer dans les tubes fermés ; ces pistons ne servant que dans un tube et n'en sortant jamais que lorsqu'ils auraient besoin de réparation, dureraient bien plus long-temps qu'un piston unique servant sur toute la longueur d'un chemin, si l'on n'était pas obligé de le remplacer avant le terme de sa course, pour en renouveler les garnitures. Mais disons, ainsi que nous l'avons annoncé, comment ces pistons devraient être organisés pour êtres propres au mouvement, dans les deux sens. Pour donner cette propriété à son piston, M. Hallette a l'intention d'y appliquer le principe de ses lèvres pneumatiques ; mais il ne l'a pas encore fait, faute d'un tissu qui, gonflé, aurait la forme d'un tore dont le cercle générateur serait d'un très-petit rayon.

Structure des pistons.

Il nous semble que l'on peut éluder la difficulté de la fabrication de cette enveloppe, en ne tissant que la partie extérieure d'un tore engendré par un cercle bien plus grand. Le piston serait un cylindre métalli-

que dont l'enveloppe serait supprimée, vers chacune de ses extrémités, sur 10 à 15 centimètres de longueur. Ces deux zônes seraient recouvertes par ce tissu rendu imperméable à l'air, et le piston, terminé d'ailleurs par deux plaques métalliques, se trouverait ainsi fermé. Il serait traversé par un axe qui relierait ses deux bases et se prolongerait de 1 à deux mètres en deçà de l'une d'elles.

Cet axe serait un tube vers l'extrémité duquel serait une ouverture fermée par une soupape et par laquelle, avec une pompe à mains, on injecterait et comprimerait l'air dans le piston. Par l'effet de cette compression, les deux bandes de tissu seraient gonflées et, par leur contact avec la paroi du tube, elles empêcheraient le passage de l'air : elles seraient recouvertes de deux bandes de cuir fixées par leurs bords à l'enveloppe du piston. Ce sont ces bandes de cuir, qu'on pourrait renouveler, qui préserveraient le tissu imperméable, de l'effet du frottement.

C'est à l'extrémité de l'axe du piston que serait attaché le câble. L'avantage de cette disposition sur celle projetée par M. Hallette, c'est que dans celle-ci, le petit tore renfermant très-peu d'air, ne serait plus assez gonflé, pour peu qu'il en perdît, tandis que le piston, tel que nous venons de le décrire, renfermerait un assez grand volume d'air pour pouvoir en perdre sans que sa force expansive en soit sensiblement diminuée. Ajoutons qu'il serait très-facile d'y

augmenter la condensation de l'air, puisque le tube d'injection sortirait du tube lorsque le piston se trouverait à son extrémité inférieure.

Des rampes non rectilignes.

Il nous reste à réparer une omission : nous n'avons pas parlé du cas où une rampe ne pourrait pas être tracée en ligne droite, et nous devons convenir, d'abord, qu'aucun changement de direction ne pourrait avoir lieu dans l'étendue d'un tube ; mais rien n'empêcherait de courber la voie dans les intervalles qui sépareraient un tube du suivant ; arrivées là, les voitures ne seraient plus tirées par le câble, il y aurait donc ralentissement de vitesse, et la courbure de la voie pourrait être d'un assez petit rayon. Disons encore que pour que le mouvement se continuât, après que le piston, arrivé au terme de sa course, aurait cessé de tirer son câble, il faudrait donner à ce câble plus de longueur qu'au tube, et ajoutons qu'au même moment, la locomotive devrait se détacher du même câble... ce qui ne présente, au reste, aucune difficulté.

A l'égard des câbles, nous n'avons rien dit de leur nature, de leur grosseur, ni de leur poids, et quant à la limite de leur longueur, nous nous sommes borné à une indication peu importante ; c'est que, pour se prononcer sur ces questions, il faut pouvoir s'appuyer sur des faits d'expérience, que nous n'avons pu recueillir. Des câbles en fil de fer, s'ils n'étaient trop lourds, sembleraient convenables ; on pourrait les alléger en n'en composant que le noyau en fil de fer, et

en le recouvrant de chanvre qu'une peinture ou un enduit mettrait à l'abri de l'humidité.

RÉSUMÉ.

Les détails auxquels nous avons dû nous arrêter, dans le courant de ce mémoire, rendent nécessaire un résumé de nos principales observations et propositions :

Nous avons d'abord reconnu que le mode de propulsion atmosphérique pratiqué près de Dublin, serait bien amélioré par l'application du moyen imaginé par M. Hallette, pour fermer la fente longitudinale des tubes ; car l'obturation de cette fente, par des lèvres pneumatiques, serait complète, si l'on parvenait à fabriquer, pour en former l'enveloppe de ces lèvres, un tissu souple, imperméable et inaltérable ; il ne resterait qu'à le mettre à l'abri de tout dégât, aussi avons-nous supposé, dans l'examen du système des chemins atmosphériques, qu'il ne rentrerait plus d'air dans les tubes propulseurs ; nous avons même fait abstraction de celui qui s'introduirait, dans ces tubes, par leurs clapets et ceux de la pompe. Nous avons également reconnu que ce système, qui délivrerait les voyageurs de toute crainte d'explosion, les garantirait aussi du danger des collisions.... mais à quel prix ? La dépense d'établissement de ces chemins serait telle, si on leur donnait une double voie, que

l'on s'est efforcé de prouver qu'une seule voie leur suffirait sur les lignes les plus fréquentées ; mais tout ce qui a été dit, dans ce but, s'appliquerait également aux chemins à locomotives ; aussi avons-nous adopté et soutenu l'opinion contraire qui est celle de plusieurs ingénieurs français et anglais des plus expérimentés.

Il n'aurait pas suffi de prouver l'inutilité d'une seconde voie sur les chemins atmosphériques, il fallait prouver aussi que, réduits à une voie unique, ils ne coûteraient pas plus que ceux à locomotives pourvus de deux voies, et c'est ce que les promoteurs de ces chemins ont tenté de faire en produisant des évaluations desquelles il résulterait qu'ils coûteraient moins; mais, pour arriver là, il leur a fallu supposer que la plus grande pente que l'on pourrait donner à ces chemins, comparativement aux autres, dispenserait de faire de dispendieux travaux de terrassement et de percement, et nous avons fait voir que c'était tirer, d'un fait réel, une conséquence exagérée. Nous avons conclu, de là, que les chemins atmosphériques, quoique réduits à une seule voie, coûteraient plus que ceux à locomotives à double voie, et beaucoup plus par conséquent que ceux établis avec une voie unique et cette conclusion est corroborée par les évaluations faites par divers ingénieurs.

Nous nous sommes attaché à démontrer que ce qui augmenterait la dépense d'établissement, et celle

d'exploitation des chemins atmosphériques sur lesquels il y aurait quelque forte pente, ce serait la nécessité de donner à tous les tubes, le même calibre qu'à celui qui se trouverait placé sur la rampe la plus rapide ; et, de cette nécessité inhérente au système, soit que l'on s'en tienne au procédé de MM. Clegg et Samuda, ou que l'on adopte le mode imaginé par M. Hallette, résulterait un grand surcroît de dépense, et des inconvénients que nous avons signalés.

De tout cela nous ne concluons pas qu'on doive renoncer à la pression atmosphérique comme agent de locomotion ; mais nous proposons d'en borner l'usage au cas où les locomotives ne sont pas applicables, à celui où les pentes sont trop fortes pour ces machines ; ainsi l'on continuerait à se servir des locomotives qui agiraient seules sur les parties de chemins établies de niveau ou suivant une très faible pente, et sur les rampes ascendantes il serait suppléé à leur insuffisance, au moyen de tubes pneumatiques. S'il fallait choisir entre les tubes de Kingstown et ceux du constructeur d'Arras, la préférence serait dûe à ces derniers ; mais, comme les autres, ils ont le défaut qui vient d'être indiqué : le calibre de chacune de leurs sections ne pourrait pas être proportionné à la pente ; nous admettons que leur fente serait hermétiquement fermée par leurs lèvres ; mais cette fente, en les affaiblissant, obligerait à leur donner une très coûteuse épaisseur ; nous avons donc cherché une autre orga-

nisation de ces tubes, et c'est l'exposition du nouveau mode que nous avons imaginé, pour le cas particulier des rampes, qui est l'objet de la deuxième partie de ce Mémoire.

Les tubes ne seraient plus fendus; on pourrait donc réduire, de moitié au moins, leur épaisseur; ce qui diminuerait notablement la dépense d'établissement; chacune de leurs sections serait fermée à son extrémité supérieure, et ainsi disparaîtrait une seconde cause de la rentrée de l'air dans les tubes d'Irlande; l'extrémité inférieure de chaque tube serait fermée d'abord par un piston auquel resterait fixément attaché un câble un peu plus long que le tube, et qui s'accrocherait à la première voiture de tout convoi, à sa locomotive, et aussi par un clapet placé en avant du piston. L'utilité particulière de ce clapet serait de permettre de raréfier l'air dans le tube, au degré requis pour mettre un convoi en mouvement, sans que le piston soit sollicité à se mouvoir. Cet obstacle que l'on écarterait en faisant glisser le tiroir du clapet, lorsqu'on voudrait opérer une ascension, serait nécessaire jusqu'à ce moment-là, pour que le piston ne se meuve pas, seul avec son câble.

Une rampe pourrait se composer de plusieurs parties ayant des pentes différentes; au-delà de chacune de ces parties serait une section de tube, dont le calibre serait déterminé en raison de la pente de cette même partie de rampe; de sorte que, avec un égal

degré de raréfaction, chaque piston, quelque soit son diamètre, serait sollicité par une égale force et pourrait entraîner le même convoi, quelque soit la diversité des pentes.

Au moment où un piston, arrivant vers l'extrémité supérieure de son tube, aurait dépassé, en la fermant, l'issue du tuyau d'aspiration, il refoulerait l'air resté dans cette partie du tube, et son mouvement cesserait sans choc ; la double branche d'un T qui servirait à accrocher le câble à la locomotive, serait retenue par deux tiges verticales fixées au sol, le convoi continuerait à se mouvoir, en vertu de sa vitesse acquise, et on l'arrêterait instantanément, pour l'attacher au câble du tube suivant.

Voilà toute la manœuvre, pour l'ascension ; celle à faire pour la descente serait aussi simple : chaque piston étant supposé dans le haut de son tube, le câble serait accroché à la dernière voiture du convoi qui serait entraîné par son propre poids, mais bientôt retenu par la résistance de l'air, à cause du vide qui se formerait dans le tube, en arrière du piston, du moment où ce piston, entraîné par son câble, aurait commencé à se mouvoir ; il faudrait donc injecter de l'air dans ce tube, et il serait facile de le faire de manière à donner au convoi telle vitesse que l'on jugerait convenable.

Nous avons dit comment on ferait descendre les pistons, si deux convois devaient monter successive-

ment et comment on les ferait remonter, si, au contraire, deux convois se présentaient l'un après l'autre immédiatement, pour descendre. Dans ce dernier cas seulement, on dépenserait un peu de la force de la machine fixe, pour la manœuvre de la descente ; encore avons-nous indiqué un moyen simple d'éviter cette faible consommation de force, et même d'en accumuler sans frais, en profitant du mouvement imprimé à un convoi descendant par son propre poids, pour raréfier l'air dans des réservoirs de *vide*.

A l'égard de la vitesse que l'on pourrait imprimer à un convoi ascendant, nous avons vu qu'elle ne dépend ni du poids de ce convoi ni de la rapidité des rampes ; mais bien du rapport existant entre le calibre de chaque tube et celui des corps-de-pompe, et aussi de la vitesse des pistons de la pompe ; nous en avons conclu que pour obtenir une grande vitesse de transport, il faudrait un puissant appareil pneumatique, une forte machine à vapeur, ce qui donnerait lieu à une grande dépense d'établissement et à une ruineuse consommation de charbon ; nous aurions pu faire remarquer que cette observation ne s'appliquait pas aux rampes pneumatiques au même degré qu'aux chemins atmosphériques, parce que un petit nombre de rampes n'exigeraient que peu de machines, et qu'il en faudrait beaucoup, sur de longs chemins.... et par cette autre raison que la célérité du transport ne serait guères affectée par le ralentissement de la vitesse

sur quelques rampes qui feraient partie d'un chemin d'un grand développement ; du reste nous avons indiqué les moyens de dispenser de faire usage de très-fortes machines, et surtout de ne pas y consommer du charbon en pure perte : le principal de ces moyens consisterait dans l'emploi de cuves hermétiquement fermées dans lesquelles, à l'avance, on raréfierait l'air à un haut degré, en utilisant à cet effet la vapeur de la machine, alors même qu'elle n'aurait plus qu'une faible tension. Nous avons aussi appuyé l'idée, déjà émise, d'employer la force du vent, non plus pour comprimer l'air dans des réservoirs ; mais pour l'y raréfier. L'ensemble de ces dispositions et de celles que nous jugeons inutiles de rappeler dans ce résumé, nous semble propre à produire d'utiles résultats ; leur adoption suppléerait avantageusement à l'insuffisance des locomotives auxquelles on ne peut pas renoncer en substituant au système actuel, celui des chemins atmosphériques. Nous avons bien reconnu que, sur ces chemins, on n'aurait plus à craindre ni les explosions, ni les collisions ; mais ce ne sont pas là les causes les plus ordinaires d'accidens, et les autres causes existeraient encore ; il y en aurait même de nouvelles : ainsi par exemple, le moindre écartement latéral d'un tube, pourrait occasionner le déraillement, et, par suite, le brisement de ce tube dont le remplacement serait une opération assez longue, pendant la durée de laquelle une grande étendue du

chemin serait hors de service.

Etait-il besoin de prévenir cette objection : que sur une rampe un peu prolongée, il n'y aurait pas de croisement possible? N'aurait-on pas la faculté de doubler la voie dans un ou plusieurs intervalles, et d'y créer ainsi des gares d'évitement où les convois entreraient et d'où ils sortiraient facilement par l'action de leurs locomotives?

APPENDICE.

M. Arago, dans son rapport sur les chemins atmosphériques, lu dans la séance de la chambre des députés du 15 juillet 1844, a dit que « la possibilité d'arri-
« ver à de grandes vitesses, sur ces chemins, ne sau-
« rait être l'objet d'un doute chez ceux qui savent
« avec quelle rapidité l'air se précipite dans le vide. »

En effet, l'air rentre dans un espace vide avec une vitesse de près de 400 mètres par seconde (394^{m},81) ce qui équivaut à plus de 1,400 kilomètres par heure (1,421,316 mètres)

Une semblable vitesse imprimée à un piston et, par lui, à un train de voitures, ne serait pas seulement suffisante, elle serait exorbitante et dangereuse, et elle le serait encore si on la diminuait en ne faisant dans le tube propulseur qu'un vide imparfait ; elle pourrait l'être du moins, quoique modérée par la résistance opposée au mouvement par le poids du piston

et des voitures, et par leurs frottements. Mais si le piston devait parcourir toute la longueur du tube, c'est le vide absolu qu'il faudrait faire dans ce tube ; car s'il y restait de l'air, refoulé par le piston, il aurait bientôt assez de densité pour arrêter ce piston et le repousserait même en arrière, en vertu de sa force d'expansion. Pour éviter les inconvénients d'une grande raréfaction et la difficulté que l'on éprouverait à l'obtenir, on la restreint donc au degré nécessaire pour que l'excès de la pression atmosphérique sur la force expansive de l'air raréfié, soit égal ou peu supérieur à la force d'inertie du piston et du convoi, et l'on prolonge le mouvement, en continuant de faire agir l'appareil aspirateur ; mais alors, on le voit bien, la vitesse imprimée au convoi ne dépend plus de celle de l'air rentrant dans le vide ou dans un espace où l'air a été raréfié ; elle est même indépendante de la charge de ce convoi et de la pente du chemin ; elle est déterminée seulement par le calibre du tube propulseur, par celui des corps-de-pompe de l'appareil et par la vitesse des pistons de la pompe. Elle est proportionnelle à l'aire de ces pistons ou au carré de leur diamètre, et à leur vitesse, et est en raison inverse de l'aire du piston remorqueur, ou du carré de son diamètre ; ainsi sur le chemin de Dalkey où le diamètre du tube est de $0^m,381$, et celui des corps-de-pompe, $1^m,70$, en supposant la vitesse des pistons de la pompe de $77^m,10$ par minute (comme dans les essais faits

par M. Stephenson) la vitesse du convoi serait de près de 90 kilomètres à l'heure (89,700 mètres) s'il ne rentrait pas d'air dans le tube et dans les corps-de-pompe ; mais il en entre 6 mètres cubes et $\frac{1}{5^e}$ par minute, dans la pompe, et, dans le même temps, 9 mètres et $\frac{14}{5^e}$ dans le tube, sur une longuenr de 3 kilomètres... on peut donc s'étonner que l'on ait pu obtenir, comme le rapporte M. Arago, « une vitesse de 83 kilomètres à l'heure, pour un convoi de 30 tonnes. » Cette vitesse ne pouvait être telle, si les pistons de la pompe ne parcouraient que $70^m,10$ par minute, en effet : laissons de côté, pour un moment, le poids des voitures qui, comme nous venons de le dire, ne devait pas influer sur la vitesse imprimée au convoi ; avec cette vitesse de 83 kilomètres à l'heure, les 3 kilomètres ont dû être parcourus, en 2' 10", pendant ce temps il a dû rentrer, par les soupapes de la pompe 13 mètres $\frac{13}{30^e}$ d'air extérieur, par la soupape continue et les clapets du tube 10 mètres $\frac{37}{60^e}$ en tout 24 mètres $\frac{1}{20^e}$ et cet air, en se dilatant au même degré que celui contenu dans ce tube, a dû y occuper un volume de 72 mètres..... ; or la capacité de ce tube était de 340 mètres, le volume de l'air à en extraire de 412 mètres cubes ; la durée du parcours devait par conséquent être augmentée ou sa vitesse diminuée, dans le rapport de 340 à

112 ; cette vitesse devait donc être de 72 kilomètres $\frac{1}{2}$ à l'heure, et elle n'a pu être de 83 kilomètres que par l'effet d'une plus grande vitesse donnée à la pompe : celle de $93^{m},30$ au lieu de $77^{m},10$ par minute.

Quoiqu'il en soit de ce fait d'expérience, qu'il serait bon de constater par un nouvel essai, il est certain que l'on ne peut imprimer à un convoi, une grande vitesse sur un chemin atmosphérique, qu'en donnant un grand diamètre aux corps-de-pompe de l'appareil aspirateur et une grande vitesse aux pistons de la pompe, ce qui exige une machine à vapeur d'une grande force, ou en restreignant, au contraire, le calibre du tube propulseur et par conséquent la charge des convois.

Ainsi, beaucoup de force et peu de poids, telles sont, sur ces chemins, les conditions d'une grande vitesse, et ce n'est qu'en admettant ces deux onéreuses conditions, que l'on peut dire avec M. Arago, « que les chemins atmosphériques fourniront le moyen « de franchir les pentes » du moins en les organisant d'après le mode de MM. Clegg et Samuda, ou d'après celui de M. Hallette. « C'est là, ajoute l'illustre géomètre, leur propriété la plus précieuse et aussi la plus « évidente. Le calcul donnera avec une exactitude ri- « goureuse les poids *décroissants* que le même degré « de vide pourra faire mouvoir sur les chemins de

« niveau ou inclinés de 10, de 20, de 30, de 40, » de 50 millimètres, par mètre. » Malheureusement le décroissement de poids, ici prévu, serait très rapide, à mesure que la pente augmenterait.

En effet, prenant pour exemple un chemin dont les tubes auraient $0^m,38^c$ de diamètre, (à peu près comme celui de Dalkey), et supposant que la raréfaction y serait portée aux $\frac{3}{4}$, l'aire du piston serait de 11,34 décimètres carrés, et comme la différence de pression sur les deux faces de ce piston, serait de $77^k,89$ par décimètre carré, l'excédent de la pression extérieure serait de $883^k,27$; et cette force de traction suffirait pour vaincre l'inertie d'un convoi de (220.218 kil. 158 grammes) 200 tonnes, sur un chemin à rails, de niveau ; mais cette charge devrait être réduite, sur une rampe inclinée de $0^m,005$ par mètre, à $98.142,^k78$

de	$0^m,010$	$63.094,^k55$
de	$0^m,020$	$36.810,^k39$
de	$0^m,030$	$24.546,^k39$
de	$0^m,640$	$20.090,^k44$
de	$0^m,050$	$16.377,^k31$
de	$0^m,100$	$9.200,^k86$

Nous devons dire que ces poids de convois remorqués par le piston d'un tube de $0^m,38^c$ de diamètre, ont été calculés pour le cas ou les frottements opposeraient au mouvement, sur des rails horizontaux, une résistance égale aux 4 millièmes du poids du convoi ;

c'est la supposition la plus défavorable à la force , car cette résistance peut n'être que les 2 millièmes $\frac{1}{2}$ de ce poids ; mais il nous semble que, dans des évaluations, on doit en agir ainsi ; si l'on calculait la charge à donner à un convoi, dans l'hypothèse d'un moindre frottement, il pourrait arriver que la force de traction se trouvât insuffisante ; il est vrai que, parmi les causes d'augmentation de frottement, il y en a qu'une administration soigneuse peut écarter, ce sont celles qui proviennent de la négligence apportée dans l'entretien des voitures et des rails ; mais il y en a d'autres, celles qui dépendent de l'état de l'atmosphère, qui ne peuvent être maîtrisées. Et il y a plus : c'est que ces charges calculées comme étant les plus fortes qui puissent être transportées, au moyen du tube de Dalkey, sur des rampes plus ou moins rapides, pourraient bien se trouver encore trop fortes, parce que l'évaluation en a été faite dans la supposition qu'il ne rentrerait aucune parcelle d'air ni dans les corps-de-pompe, ni dans le tube de propulsion ; or, parvînt-on à fermer hermétiquement la fente longitudinale de ce tube (ce que l'on ne peut guères espérer que de l'emploi des lèvres Hallette) l'air rentrerait dans le tube et par ses clapets de fermeture et par les soupapes de la pompe ; de sorte que l'on ne maintiendrait la raréfaction au degré requis pour que le mouvement ait lieu, que par l'action incessante de la machine à vapeur. Ajoutons, que dans la même évaluation, on a

fait abstraction du frottement du piston remorqueur et de ses accessoires ; et enfin, que les poids déterminés comprennent celui des voitures, qu'il faudrait en déduire.

On dira peut-être que pour faire monter sur des rampes des charges plus pesantes que celles qui viennent d'être indiquées, on n'aurait qu'à augmenter le degré de raréfaction dans le tube, et cela est vrai ; mais voyons quelle est la limite d'accroissement de ces charges : on atteindrait cette limite, si l'on pouvait faire un vide absolu dans le tube ; dans cette supposition, la force de traction serait augmentée de $\frac{1}{3}$ et les charges calculées pourraient recevoir la même augmentation ; mais cette limite est inaccessible, et l'on ne doit pas supposer que, dans la pratique, on porterait la raréfaction au-delà des $\frac{7}{8}$. (à $0^{m},0665$ du baromètre) les charges indiquées ci-dessus ne pourraient donc être augmentées que de $\frac{1}{6}$.

On peut conclure de ces observations, qu'avec un tube propulseur de $0^{m},38^{c}$ de diamètre, on peut bien, sur un chemin de niveau et sur des rampes inclinées seulement de 1 à 10 millimètres par mètre, diminuer le degré de raréfaction dans le tube, pour des convois d'environ 50 tonnes ; que pour les pentes de 10 à 15 millimètres, pour le même tonnage, la raréfaction aux $\frac{3}{4}$ (celle marquée par $0,57^{c}$) serait nécessaire ; que si la pente approchait de 20 millimètres,

le poids du convoi devrait être réduit moyennement à 40 tonnes ; qu'il ne devrait plus être que de 25 tonnes environ, sur une rampe de 30 millimètres par mètre, à 20 tonnes sur celle de 40 millimètres, et à 16 tonnes sur celle de 50 millimètres,

Nous ne dirons rien des pentes plus rapides encore ; mais nous devons rappeler ici ce que nous avons dit, dans le mémoire qui précède ces observations, sur un inconvénient qui est inhérent aux deux systèmes atmosphériques qui font l'objet du rapport de M. Arago :

Nous voulons parler de la nécessité de donner le même calibre à tous les tubes d'un chemin, du moins sur une grande étendue, de leur donner à tous le calibre nécessaire pour la plus forte rampe. Nous avons vu combien cela augmenterait la dépense d'établissement du chemin et les frais d'exploitation, et fait remarquer que cela rendrait le mouvement d'un convoi, irrégulier, saccadé et peut-être intermittent. C'est ce que M. Arago a bien prévu, en disant que « tout n'est pas connu et certain à l'égard du mouve- » ment qui devrait s'opérer dans une série de pentes » et de contre-pentes sensibles. »

Nous douterions de nous-mêmes, de la justesse de nos raisonnements et de l'exactitude de nos calculs, si nous nous trouvions, sur quelque point, en désaccord avec le savant rapporteur de la commission législative qui a eu à examiner le projet de loi relatif

aux chemins atmosphériques; mais nous ne faisons que développer ce que M. Arago n'a dit qu'avec restriction, 1° que sur ces chemins, il y a possibilité d'arriver à une grande vitesse, 2° qu'ils fournissent un moyen de franchir les plus fortes pentes. Nous avons jugé utile de préciser ces restrictions, ce qui ne pouvait pas être fait dans un rapport à la Chambre des Députés, et cela nous a conduit à cette conséquence conforme à l'opinion déjà exprimée par nous : que, sur ces chemins, beaucoup de force et peu de poids sont les conditions d'une grande vitesse ; et que beaucoup de force et peu de vitesse, sont celles du transport, sur des rampes, de convois d'un poids même très faible.

De là nous concluons que la pression atmosphérique ne peut pas être appliquée exclusivement et avec avantage, sur de longs chemins qui présenteraient une succession de pentes variables. Ici nous citerons encore ce que M. Arago dit, dans la supposition où cette conclusion serait justifiée par l'expérience, que « alors même, le système atmosphé-
» rique pourrait avoir des avantages, dans tous les
» cas où, pour franchir une forte rampe, on a eu
» recours, jusqu'à présent, à des machines fixes
» et à des cordages. » Telle est aussi notre opinion, nous l'avons exprimée dans le mémoire dont nous avons donné lecture à la Société académique d'Arras; mais pour employer des tubes pneumatiques sur des

rampes, il n'est pas besoin, avons-nous dit, d'affaiblir ces tubes en y pratiquant une rainure longitudinale, ce qui oblige, pour les renforcer, de leur donner plus d'épaisseur ; la suppression de cette rainure dispenserait d'aviser au moyen de la fermer ; mais aussi les pistons ne pourraient plus être reliés aux convois que par des câbles. On ne pourra pas opposer à l'emploi de ces câbles les inconvénients qui résultent de la raideur des cordages employés sur quelques rampes avec des machines fixes ; car ici, il ne s'agit plus d'enroulement sur des tambours de cabestans.

En faisant remarquer que les tubes pneumatiques pourraient être bien plus légers et par conséquent beaucoup moins coûteux que ceux des chemins atmosphériques, nous avons omis d'ajouter qu'ils pourraient être enterrés, ou couverts, exceptés vers leurs extrémités ; qu'ils seraient par conséquent mieux abrités que les tubes des chemins atmosphériques, lesquels, ainsi que leur soupape longitudinale ou leurs lèvres resteraient nécessairement découverts et exposés à toute la rigueur des saisons et à des accidents.

Nous n'éviterons pas de répéter encore une fois que l'organisation des tubes pneumatiques, que nous proposons de soumettre à des essais, permettrait de ne donner, à chaque section de ces tubes, que le diamètre exigé par le plus ou moins de raideur de la portion de rampe correspondante, ce qui est une

condition essentielle pour que l'on puisse effectivement, sans d'exorbitantes dépenses d'établissement et d'exploitation, établir des rampes assez rapides pour que l'on n'ait plus à faire les dispendieux travaux de terrassement et de percement qu'exigent les chemins à locomotives, et dont les chemins atmosphériques ne dispenseraient que rarement et incomplètement.

Terminons par une nouvelle citation du rapport de M. Arago : « En ne consacrant qu'une faible » somme à l'étude (et à l'essai) de ce nouveau sys- » tème de propulsion, nous courrions le risque de » voir, comme cela n'est que trop souvent arrivé, » une.... invention française nous revenir de l'étran- » ger. »

Nous supprimons ici les épithètes flatteuses données par le savant rapporteur, à l'invention de M. Pecqueur (son système pneumatique par compression) parce qu'il ne nous appartient pas de les appliquer à une idée qui nous est propre.

Dans sa séance du 2 août 1844, la Société royale d'Arras a décidé que le mémoire de M. Répécaud, serait soumis à l'examen d'une commission, et qu'en raison de son importance et de son actualité, il ferait partie des mémoires en cours d'impression.

NOMS DES AUTEURS COURONNÉS

AU CONCOURS DE 1843.

M. Bignan, littérateur, à Paris, auteur de *Mirabeau et Napoléon*, poème couronné.

M. Dubois de Forestelle, littérateur, à Amiens, auteur de *l'Hommage à J. Réboul,* poème mentionné honorablement.

M. Sauvage, professeur au collége d'Évreux, continuateur de la traduction de Malbrancq.

CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

DE

L'ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS.

Arras, le 14 *Avril* 1844.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Par arrêté du 9 avril, j'ai nommé les membres des commissions spéciales instituées pour la conservation des Monuments historiques et j'ai accepté l'offre de la Société Royale d'Arras, ainsi que celles des autres Sociétés savantes qui ont bien voulu se charger, dans leurs circonscriptions respectives, des attributions des Commissions d'arrondissement.

J'ai l'honneur de vous transmettre une copie de l'instruction du 14 avril que j'adresse, à cette occasion, à MM. les sous-préfets ainsi que 120 questionnaires et 12 dessins. Je vous prie de communiquer cette instruction et les pièces qui l'accompagnent à la Société Royale d'Arras, afin qu'elle puisse dès à présent donner à ses études et à ses recherches la direction la plus propre à atteindre le but de la mission qu'elle a bien voulu accepter.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet,

DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ.

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS.

Arras, le 14 *Avril* 1844.

MONSIEUR LE SOUS-PRÉFET,

La commission spéciale instituée par l'article 1er de mon arrêté du 15 juin dernier pour la conservation des monuments historiques, est organisée dans votre arrondissement. Vous avez à l'installer, à régulariser ses travaux et surtout à lui fournir l'appui dont elle a besoin auprès des administrations locales. Je me repose sur votre zèle éclairé ; vous aurez compris qu'il s'agit d'une œuvre de conservation propre à entretenir le patriotisme des populations, en leur inspirant le respect du passé, utile à l'étude de l'histoire nationale, en lui fournissant des documents nouveaux, précieuse enfin au département en lui assurant la conservation des monuments assez nombreux qu'il possède encore.

L'article 2 de l'arrêté du 15 juin résume avec clarté les travaux que devra poursuivre la commission. Sa tâche principale sera la recherche et le classement de tous les anciens édifices ou débris historiques répandus dans les communes de l'arrondissement. Afin de rendre cette étude uniforme et facile, je vous en-

voie 120 exemplaires d'un cadre imprimé par les soins du comité historique des arts et monuments institué par M. le Ministre de l'Instruction publique, pour réunir tous les éléments matériels de l'histoire de France, et pour exécuter la statistique archéologique du royaume. Déjà ces cadres sont entièrement remplis dans plusieurs départements. Le Pas-de-Calais est arriéré de plusieurs années ; la commission reconnaîtra qu'il importe de réparer le temps perdu.

Les questionnaires que je vous adresse seraient incomplètement répondus, si leur renvoi n'était pas accompagné de dessins propres à faire connaître le caractère des monuments ou des parties des monuments signalés par les réponses manuscrites. C'est seulement à l'aide de ces dessins dont l'exactitude sera la condition principale, que l'importance des édifices pourra être appréciée et que des mesures de conservation pourront être prescrites avec certitude. Je ne puis donc trop insister pour que la commission réunisse autour d'elle tous les dessinateurs habiles de l'arrondissement et pour qu'elle réclame d'eux une coopération qui, j'en suis certain, ne manquera pas de lui être accordée avec empressement. Afin d'éclairer cette partie du travail, je vous transmets des modèles exécutés avec soin ; j'y joins l'une des instructions publiées par le comité historique et une collection du bulletin du comité des arts et monuments. Le questionnaire doit être rempli pour chaque commune en

trois exemplaires dont le premier demeurera entre les mains de la commission tandis que les deux derniers me seront adressés l'un pour être déposé aux archives du département et l'autre peut être envoyé à M. le Ministre de l'Instruction publique. Les 120 exemplaires ci-joints pourront donc suffire pour l'exploration des communes de l'arrondissement.

Toutes les fois qu'un édifice ou un objet d'art quelconque paraîtra mériter une étude spéciale ou des mesures particulières de conservation, la commission voudra bien me le signaler par un rapport spécial.

Il serait utile que la commission désignât un ou deux de ses membres pour étudier spécialement les anciennes voies romaines et les anciennes routes dont l'existence intéresse l'histoire. Des feuilles de la carte départementale seront tenues à sa disposition pour cette étude.

A une époque ultérieure, lorsque les travaux des divers arrondissements auront reçu un commencement d'exécution, des mesures seront prises pour opérer le classement général des monuments de toute espèce, pour exécuter la carte archéologique du département, et enfin, s'il y a lieu, pour réunir les éléments d'un album départemental.

Les archives communales n'ont été jusqu'à présent l'objet d'aucune recherche, ni d'aucune mesure de conservation. C'est sur les commissions que je compte pour réparer un oubli aussi regrettable. Toutes les

archives doivent être visitées et récapitulées sommairement, en ce qui concerne les documents historiques, dans un cadre que vous trouverez ci-joint en nombre égal à celui des questionnaires dont il est un appendice inséparable. Sous aucun prétexte, les pièces qui composent les archives municipales ne peuvent être déplacées, car elles sont pour les communes une propriété précieuse dont la perte serait irréparable ; mais des copies pourront être prises et, selon les cas, une étude spéciale pourra être faite et des mesures particulières ordonnées. Chaque questionnaire devra être exactement accompagné du cadre relatif aux archives.

Je dois ici vous signaler dans la série des questions une lacune qu'il conviendra de remplir avec soin ; c'est l'absence d'une interrogation relative au nom ancien que portaient les villages, hameaux ou tout autre lieu remarquable, soit en latin, soit en vieux français. Ce renseignement devra toujours être noté avec tous les développements possibles ; car les noms anciens fournissent des indications toujours utiles et souvent précieuses. Ces notes trouveront leur place à la fin du supplément relatif aux archives.

Après avoir déterminé les meilleures conditions de l'exploration et de l'étude, la commission doit s'occuper d'organiser sa surveillance permanente dans le double but de prévenir la destruction ou la mutilation des monuments et d'arracher à l'ignorance ou à la cu-

pidité des objets d'art ou d'histoire dont la découverte se reproduit périodiquement sur un sol si riche en souvenirs de toutes les époques. Il me paraît nécessaire que chacun des membres se charge d'une circonscription. Que si leur nombre n'est pas assez considérable, la commission me proposera, d'après votre avis, d'y pourvoir, par l'adjonction de nouveaux titulaires ou de quelques correspondants. J'appelle votre attention particulière sur cette organisation ; elle doit être assez forte pour être durable et assez complète pour que vous soyez informé, autant que possible, dans les vingt-quatre heures, de toute découverte historique obtenue sur le territoire de l'arrondissement.

En pareil cas, votre intervention aussi prompte qu'éclairée se joindrait à celle de la commission pour assurer à l'histoire du pays la conservation des objets découverts.

La commission devra, selon l'article 3 de l'arrêté, se réunir tous les trois mois et me faire connaître ses travaux. Je compte sur l'exacte observation de cette règle : les rapports qui me parviendront seront l'objet d'un examen attentif ; des mesures seront prises pour leur classement ainsi que pour leur envoi, selon les cas, à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Il sera nécessaire de rappeler à MM. les maires, à MM. les desservants et aux instituteurs, le concours qu'ils doivent aux études de la commission ; une cir-

culaire sera prochainement insérée au recueil administratif ; veuillez en attendant adresser les recommandations que vous jugerez convenables.

Je vous prie de faire connaître cette instruction à la commission historique dans sa séance d'installation et de me rendre compte des observations qu'elle aura pu suggérer. Veuillez aussi, en remerciant les personnes honorables qui la composent, de leur participation éclairée à une œuvre d'intérêt public, les assurer de l'appui que leurs travaux trouveront toujours près de moi.

Recevez, Monsieur le Sous-Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet,

Signé : DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ.

Pour copie conforme :

Pour le Conseiller de Préfecture, secrétaire général,

Le Conseiller de Préfecture délégué,

MONEL.

Par décision du 31 mai 1844, la Société Royale d'Arras a nommé, dans son sein, une commission ar-

chéologique qui est composée de MM. Harbaville, Maurice Colin, Répécaud, Maillard-d'Ontot, Parenty et d'Héricourt.

Cette commission, d'après l'article 5 du règlement adopté par la Société Royale, dans la séance du 17 mai, s'est adjoint MM. Auguste Terninck, percepteur à Bois-Bernard; Reyt, curé doyen, à Havrincourt; Demóry, Gautier et Dutilleux, professeurs de dessin à Arras; Grigny fils architecte à Arras.

PAROLES PRONONCÉES

par M. WARTELLE, membre résidant,

LE 8 AOUT 1843,

Sur la tombe de M. STOUDER, membre résidant.

MESSIEURS,

Qu'il me soit permis de prolonger encore quelques instans cette triste cérémonie : si ma voix impuissante exprime faiblement une douleur fortement sentie, de là-haut où tu planes, ô mon malheureux ami, tu rends hommage à la sincérité de mes regrets.

Pourquoi es-tu tombé si brusquement dans la carrière dont tu avais si noblement parcouru la plus pénible moitié, et lorsque tu n'avais plus pour ainsi dire qu'à recueillir la récompense de tes généreux efforts. Si les vertus modestes, si les plus belles qualités du cœur et de l'esprit suffisaient pour donner de l'éclat à un nom, le souvenir de l'homme de bien que cette terre va recouvrir ne devrait pas s'éteindre parmi nous : la vie de M. Stouder, quoique bien

courte, si elle était racontée par une plume plus exercée que la mienne, pourrait être un bien utile enseignement pour ces jeunes hommes qu'une louable émulation soutient quelque temps pour arriver aux emplois, aux honneurs, mais qui trop tôt découragés par un rude labeur, effrayés par les difficultés, reprochent à la société leur propre impuissance.

Lorsqu'il débuta dans l'administration, M. Stouder n'était pas encore pour ainsi dire sorti de l'enfance ; il était à peine âgé de douze ans lorsqu'en 1815 il sollicita et obtint une place d'expéditionnaire subalterne dans les bureaux de la préfecture. Combien peu dans un âge si tendre se fussent livrés à l'étude dans les quelques rares instants que lui laissaient disponibles les heures de travail obligé.

Mais il comprit qu'il végéterait toute sa vie dans les modestes fonctions qui lui avaient été confiées, s'il ne se sentait pas la force de compléter une éducation trop tôt interrompue et à peine ébauchée. Il comprit qu'un travail opiniâtre pouvait seul le faire remarquer, lui attirer la sympathie de ses supérieurs et lui procurer de l'avancement en se rendant un citoyen utile à la société. Il se mit donc à l'ouvrage avec ardeur et après de longues journées employées à d'arides recherches, au lieu de réclamer le repos et les distractions permises à son âge, il passait ses nuits à apprendre les règlements d'administration, il s'appliqua surtout à approfondir le droit administratif. Aussi le

voyons-nous au bout d'une dizaine d'années à la direction des affaires les plus difficiles de l'administration départementale, le contentieux et les domaines. Doué d'un jugement sain et d'une grande perspicacité il se trompait rarement dans les décisions à prendre pour les affaires dont l'étude ou l'instruction lui étaient confiées. Et lorsqu'à des époques bien diverses, l'administration fut remise en des mains différentes, M. Stouder fut apprécié par chacun des préfets qui se succédèrent, chacun voulut se l'attacher, non-seulement en le maintenant dans ses fonctions, mais en lui donnant de l'avancement ou en augmentant les avantages attachés à la place qu'il occupait.

Vous rappellerais-je son abord séduisant, ses qualités aimantes, ses vertus privées? Mais nous l'avons tous connu, tous nous l'avons apprécié, tous nous déplorons sa perte. Elu il y a sept ans membre résidant de la Société Royale, il reçut cette distinction avec sa modestie habituelle comme un témoignage éclatant de l'affection de ses concitoyens et une récompense de ses longs efforts ; c'est à cette circonstance que je dus d'avoir avec lui des rapports plus intimes, de connaître l'aménité de ses manières et le charme de ses causeries familières. Ses occupations de plus en plus étendues lui laissaient peu de temps pour se livrer aux délassements de la littérature ou à des recherches scientifiques, cependant il se chargeait volontiers de rapports sur des ouvrages envoyés à l'A-

cadémie et la société lui doit plusieurs notices statistiques fort intéressantes.

Avant que cette tombe ne se referme, avant de dire un éternel adieu à notre malheureux collègue, rappelons qu'il meurt victime de son dévoûment à ses devoirs. Les journées ne lui suffisaient pas pour l'examen des affaires qu'il voulait toujours étudier par lui-même ; il y consacrait ses soirées qui souvent se prolongeaient fort avant dans la nuit. Cette assiduité forcée développa les germes d'un mal qu'il ne songea à soigner que lorsqu'il était trop tard. C'est dans cette cruelle maladie qu'il déploya un courage admirable et une douceur angélique qui ne se sont pas démentis un seul instant pendant sept mois de souffrances aigües.

O toi, infortuné Stouder, qu'une mort prématurée enlève à tes nombreux amis, puisse ton ombre être consolée par les témoignages de regret de tous les gens de bien.

PAROLES PRONONCÉES

LE 12 FÉVRIER 1844,

par M. HARBAVILLE, président de l'Académie,

sur la tombe de M. DUCHATEAU, membre résidant.

MESSIEURS,

Six mois à peine se sont écoulés depuis que la terre s'est refermée sur la dépouille d'un collègue bien digne de nos regrets ; et déjà la mort a marqué dans nos rangs une victime nouvelle ; déjà, nous sommes appelés à rendre les devoirs suprêmes à un homme environné de toute notre affection, et qui consacra trente-huit années de sa vie au soulagement de l'humanité.

M. Duchâteau (Auguste-Raphaël-Pacifique) était né à Merville le 16 août 1787. Dévoué, par une précoce vocation, à l'art de guérir, il en puisa les premiers élémens aux leçons d'un praticien habile, et s'initia par une persévérance d'étude aux mystères de la science. Officier de santé en 1807, il fut reçu docteur à la fa-

culté de Strasbourg en 1823. Ce n'est pas à moi qu'il appartient de dire la vie de dévoûment du médecin, de retracer ses divers titres à la reconnaissance publique comme chirurgien en chef de l'hôpital et comme chirurgien-major de la garde nationale ; de dire enfin les droits que comme professeur à l'école de médecine et à l'hospice de la maternité d'Arras, il s'est acquis à l'attachement et à la vénération de ses élèves. Bornons-nous à mentionner que tant de signalés services ont été récompensés en 1836 par la décoration de la Légion d'honneur. Une autre part nous est dévolue : nous devons faire connaître la participation active que M. Duchâteau a pris aux travaux de l'Académie d'Arras, dont il fut nommé membre le 1er avril 1818, et dans laquelle il fut élevé par la suite au grade de chancelier (1834-35.)

On lui doit des observations sur un cancer volumineux, — sur une métastase dans l'œil, — sur une opération césarienne, — trois mémoires sur des monstruosités humaines, — un tableau synoptique des présentations et des positions du fœtus au détroit abdominal, — une note sur l'emploi de la salicine dans certaines fièvres, — une note sur le choléra, dans laquelle l'auteur s'élevant contre les contagionistes, démontre par sa pratique, qu'en général pour être atteint, il faut être dans une disposition physique propre à la contagion, et que le moral a une grande influence pour y disposer ; — enfin un mé-

moire sur l'influence de la lune sur la parturition : question débattue depuis les temps d'Aristote, et que trop peu d'observations suivies permettent de résoudre. Tous ces ouvrages se distinguent par une grande rectitude de jugement : aussi les sociétés médicales de Metz et de Douai s'empressèrent-elles de s'associer notre collègue.

M. Duchâteau se recommandait par la simplicité de ses mœurs, par l'aménité de son caractère et par un zèle qui ne s'est jamais démenti : il avait compris que l'exercice de la médecine est une mission sainte, et cette noble profession, il l'honora par un remarquable désintéressement. De si rares qualités lui avaient acquis une immense confiance : aussi, lorsqu'il était gisant sur son lit de douleurs, avons-nous été témoins des alarmes que son état excitait dans la Cité : et cette sollicitude de tout un peuple n'est-elle pas, Messieurs, le plus bel éloge de celui que nous pleurons ?

Hélas ! cette vie si pleine, abrégée par d'incessantes fatigues, devait prématurément s'éteindre. L'âme pure a pris son vol, soutenue par la sublime espérance qui console l'homme de foi au bord de la tombe ! Une pensée peut seule maintenant adoucir pour nous l'amertume d'une cruelle séparation : lorsque nous répandons la terre du sommeil sur les restes des êtres qui nous furent chers, une voix intérieure nous crie que tout ne finit pas ici, et que d'immor-

telles destinées attendent celui qui aima et servit ses frères.

Duchâteau! homme bon et modeste! adieu!! *Quidquid de te amavimus manet, mansurum que est in animis hominum* (Tacite *Agricola.*)

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES HONORAIRES, RÉSIDANTS ET CORRESPONDANTS

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE D'ARRAS,

AU 1er AOUT 1844,

PAR ORDRE DE RÉCEPTION.

MM.

PRÉSIDENT.

Maillard-d'Ontot, colonel du génie, en retraite.

CHANCELIER.

Répécaud, colonel du génie, en retraite.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Cornille, président du Tribunal civil, membre du Conseil général.

ARCHIVISTE.

Billet, avocat.

VICE-CHANCELIER.

Dassonneville, professeur à l'Ecole de Médecine.

SECRÉTAIRE-ADJOINT.

Le comte Achmet d'Héricourt, propriétaire.

ARCHIVISTE ADJOINT.

L'abbé Parenty, chanoine titulaire du chapitre d'Arras.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

S. E. le Cardinal de la Tour d'Auvergne Lauraguais, Évêque d'Arras.

Le baron Siméon, pair de France, à Paris.

Retier, docteur en médecine, à Douai.

Martin, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Bazas, ancien Secrétaire perpétuel.

Le vicomte Blin de Bourdon, député de Doullens.

De Missy, colonel du génie en retraite, à Paris, ancien membre résidant.

L'abbé Dissaux, chanoine titulaire du chapitre d'Arras, ancien membre résidant.

Sauvage, ancien professeur de rhétorique au collége d'Arras, ancien membre résidant.

Philis, conseiller de préfecture, à Versailles, ancien membre résidant.

Cournault, colonel du génie, en retraite, à Langres, ancien membre résidant.

Lenglet, Guillaume, procureur du roi à St-Pol, ancien membre résidant.

Lamarle, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Gand, ancien membre résidant.

Larzillière, professeur de mathématiques, à Bar-le-Duc, ancien membre résidant.

Foissey, professeur de rhétorique, à Lille, ancien membre résidant.

Blanquart de Bailleul, sous-intendant militaire, à Paris, ancien membre résidant.

MM.

GAUJA, préfet du département de la Vendée.

LÉTANG, maréchal-de-camp, commandant le département du Pas-de-Calais.

LEDRU, docteur en médecine, à Auteuil, ancien membre résidant.

DORLENCOURT, juge-suppléant au tribunal civil de Douai.

DRAPPIER, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris, ancien membre résidant.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

Le baron D'HERLINCOURT, propriétaire.

Le baron LALLART, propriétaire.

CRESPEL-DELLISSE, fabricant de sucre indigène.

THELLIER DE SARS, propriétaire.

HARBAVILLE, conseiller de préfecture.

D'HERLINCOURT, Léon, membre du Conseil général.

DUDOUIT, membre du Conseil général.

BRÉGEAUT, professeur de botanique, à l'école de médecine.

DEGEORGE, Frédéric, rédacteur en chef du *Progrès*.

LEDUCQ, avocat.

COLIN, Maurice, maire d'Arras.

WARTELLE, Charles, adjoint au maire d'Arras.

LUEZ, avocat.

THIBAUT, propriétaire.

ESNAULT, membre de la chambre des députés.

MM.

SERVATIUS, maréchal-de-camp.
COSTE-CRESPEL, propriétaire.
BROY, professeur de seconde au collége d'Arras.
COLIN, Henri, juge-suppléant au tribunal civil.
LEDIEU, docteur en médecine.
FRÉCHON, chanoine titulaire, professeur de théologie au séminaire d'Arras.
GODIN, archiviste du département.

. . . .

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

DESMARQUOY, docteur en médecine, à St-Omer.
ROTY, avocat à la cour royale de Douai.
PEUVION fils, négociant, à Lille.
DELZENNE, professeur de mathématiques, à Lille.
DESBROCHET, chef de bataillon du génie, à Amiens.
DEBEUGNY, littérateur, à Paris.
PECQUEUR, directeur du Conservatoire des arts et métiers, à Paris.
LEFEBVRE-DUPRÉ, président du tribunal civil de Béthune, Membre du Conseil général.
MOURGUES, receveur des contributions directes, à Paris.
COURDENT, docteur en médecine, à St-Venant.
CAVENTOU fils, pharmacien, à Paris.
VILLERMÉ, docteur en médecine, à Paris.
EVRARD, docteur en médecine, à St-Denis.

MM.

Willaumes, docteur en médecine, à Metz.
Barbier, docteur en médecine, à Amiens.
Dunand, docteur en médecine, à Boulogne.
Marguet, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Boulogne.
Prevost, maire d'Hesdin, membre du Conseil général.
Tordeux, pharmacien, à Cambrai.
Ploche, docteur en médecine, à Clermont-Ferrand.
Cavenne, inspecteur général des ponts-et-chaussées, à Paris.
Desrheims, pharmacien, à St-Omer.
Hédouin, avocat, à Paris.
Derosne, Charles, manufacturier, à Paris.
Dubrunfaut, professeur de chimie, à Paris.
Lefebvre, cultivateur à Coulogne-lez-Calais.
Corne, président du tribunal civil de Douai, député.
Evrard, docteur en chirurgie, à St-Omer.
Labarraque, pharmacien, à Paris.
Pierquin, docteur en médecine, à Montpellier.
Quenson, président du tribunal civil de St-Omer, membre du Conseil général.
Mouronval, docteur en médecine, à Bapaume.
Marchand, docteur en médecine, à Béthune.
Leglay, archiviste du département du Nord, à Lille.
Le baron De Seret, propriétaire, à Bruges.
Demangeon, docteur en médecine, à Paris.
Lestiboudois, docteur en médecine, à Lille, député.
Langlois, naturaliste, à Paris.

MM.

Macquart, naturaliste, à Lille.
Lefroy, directeur du Musée des mines, à Paris.
Bis, littérateur, à Paris.
Levavasseur, littérateur, à Breteuil.
Lenglet, conseiller à la cour royale de Douai.
Malo, Charles, littérateur, à Paris.
Le baron De Fourment, manufacturier à Cercamps.
Delalleau, avocat, à Paris.
Martin, Aimé, littérateur, à Paris.
Moufle, Auguste, littérateur, à Paris.
Rigolo, docteur en médecine, à Amiens.
Orfila, professeur à l'école de médecine de Paris.
Mme Elisabeth Celnart, littérateur, à Clermont.
Mme Clément Hémery, littérateur, à Cambrai.
Ducevel, Eugène, littérateur, à Amiens.
Ducroquet, agriculteur, à Lambus.
Rivail, chef d'institution, à Paris.
Piers, littérateur, à Audruick.
Dousserand, chef d'institution, à Cambrai.
Dehay, Thimothée, littérateur, à Paris.
Dubois, ancien professeur à l'école de médecine d'Amiens.
Ducevel, Hyacinthe, inspecteur des monuments du département de la Somme, à Amiens.
Buchon, littérateur, à Paris.
Le baron De Reiffenberg, conservateur en chef de la bibliothèque royale de Bruxelles.
Paradis, directeur de l'école centrale de commerce et d'industrie, à Lille.

MM.

Obry, secrétaire perpétuel de l'académie de Strasbourg.

Haignéré, littérateur, à Paris.

Wains-Defontaines, littérateur, à Alençon.

Briand, professeur de mathématiques au collége d'Abbeville.

L'abbé Bourelet, vicaire de St-Pierre, à Douai.

De Saint-Amour, Jules, littérateur, à St-Omer.

L'abbé Robert, desservant de Merck-St-Liévin.

Sauvage, professeur au collége d'Évreux.

Labitte, Charles, professeur de poésie latine au collége de France, à Paris.

Louandre, littérateur, à Paris.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Rapport de M. Harbaville sur la traduction de Malbrancq. . . . . 1.
Rapport de M. Wartelle, sur la question d'industrie 4.
Rapport de M. Luez, sur le concours de poésie de 1843 19.
Mirabeau et Napoléon, poème couronné, par M. Bignan. . . . . 62.
Hommage à J. Réboul, poème mentionné honorablement, par M. Dubois de Forestelle. . . . . . . 74.
Rapport de M. Répécaud, sur l'importation du sésame 86.
Discours de réception, de M. Parenty. . . . . 110.
Réponse de M. Harbaville, au discours de réception de M. Parenty. 117.
Discours de réception, de M. D'Héricourt. . . . . . 121.
Réponse de M. Harbaville, au discours de réception de M. D'Héricourt. . . . . 133.
Discours de réception de M. Fréchon. . . . . 137.
Réponse de M. Maillard-d'Ontot, au discours de réception de M. Fréchon . . . . 151.
Rapport de M. D'Héricourt, sur les Archives de l'ancienne Académie d'Arras. . . . . 157.
Vie de François Richardot, évêque d'Arras. . . . . . . 170.
Mémoire de M. Répécaud, sur l'emploi de la pression atmosphérique. 221.
Noms des auteurs couronnés au concours de 1843. . . 294.
Conservation des monuments historiques. . . . . 295.
Notice nécrologique sur M. Stouder . . . . 305.
Notice nécrologique sur M. Duchateau. . . . . 309.
Table générale des Membres de la Société Royale d'Arras. . . . . 313.

Arras : Imp. de J. Degeorge, rue du 29 Juillet.

